

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Modes Administratifs

Régime des 99, formé du maire et de
33 conseillers de chacune des classes
A.B.C.



archives
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT

LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

MODES ADMINISTRATIFS DE MONTREAL

VOIR: Dossiers:
Conseil municipal
3ème série; Rapports et dossiers

nos:	3590-a	année	1917
"	50580	"	1921 à 1935
"	54232	"	1936
"	56500	2"	1937
"	61491	"	1939
"	67271	"	1942
"	72546a	"	1943

1 mars 1938

4 mars 1938

NEW FORM OF ADMINISTRATION
FOR THE CITY OF MONTREAL.

Memorandum, by Geo.S. Mooney
1 mars 1938.

MEMORANDUM prepared for the Mayor's Committee
on a new form of administration for the City
on Montreal

Memorandum no 1

Dealing with certain aspects
and form of municipal govern-
ment prevailing in the Domi-
nion of Canada, England and
the United States; along with
some data dealing with ward
statistics in the City of
Montreal.
March 1st 1938

Memorandum no 2

Showing various proposals for
redistributing into electoral
districts and wards the City of
Montréal.
March 4th 1938.

Voir aux Archives municipales
de Montréal, le dossiers

56,500 - 04

3ième série, CONSEIL
Rapports et dossiers

COMMISSION MUNICIPALE DE QUEBEC:

La Cité de Montréal soumise au contrôle et à la surveillance de ladite Commission présidée par M. L.-E. Potvin.

1940

Par le bill no 38 (subséquentement le chapitre 77 de la loi 4 George VI) sanctionné le 17 mai 1940, la Cité de Montréal est soumise à la surveillance et au contrôle de la Commission municipale de Québec.

1940

17 mai - La Commission municipale de Québec, délègue à Me Honoré Parent, directeur des services municipaux de la Cité de Montréal, les pouvoirs qui sont attribués à la Commission municipale de Québec, par les dispositions de la section VI de la loi de la Commission municipale de Québec pour fins de l'exercice du droit de surveillance et de contrôle conféré à ladite Commission par la loi 4 Geo. VI, (Bill no 38) sanctionnée ce jour.

1940

17 mai - Le ministre des Affaires municipales de Québec, M. Oscar Drouin, approuve la résolution de la Commission municipale de Québec en date du 17 mai 1940.

1941

13 mai - La Commission municipale de Québec délègue à Me Honoré Parent, administrateur-délégué de la Cité de Montréal, en plus des pouvoirs qui lui ont été attribués par résolution de la Commission municipale de Québec en date du 17 mai 1940, les pouvoirs qui sont attribués à ladite Commission par les dispositions de l'article 38. La présente résolution est approuvée, ce jour, par M. Oscar Drouin, ministre des Affaires municipales de Québec.

1943

16 dec.- Me Honoré Parent résigne ses fonctions d'administrateur-délégué de la Commission municipale de Québec qui lui avaient été attribuées en vertu des décisions de ladite Commission en date du 17 mai 1940 et du 13 mai 1941.

1943

17 dec.- Démission de Me Honoré Parent acceptée par la Commission municipale de Québec.

1943

18 dec.- Me Honoré Parent avise les membres du Comité exécutif et ceux du Conseil municipal de sa démission comme administrateur-délégué de la Commission municipale de Québec.

1943

16 décembre
Ordonnance 639 de la Commission municipale de Québec signée par Me Honoré Parent.

suite:feuille suivante

COMMISSION MUNICIPALE DE QUÉBEC:

La Cité de Montréal soumise au contrôle
et à la surveillance de ladite Commission
présidée par M. L.-E.Potvin.

--suite--

1943 21 décembre
Ordonnance no 640 de la Commission municipale de
Québec signée par M. L.-E.Potvin ainsi que par
M. P.-E.Lambert, commissaire.

1944 8 mars
Dernière ordonnance émise par la Commission municipi-
pale de Québec. Ordonnance no 666, datée du 8 mars
1944 et signée par M. L.-E.Potvin, Président, ainsi
que M. P.-E.Lambert, Commissaire.

1944 9 mars
Ratification par la Législature du plan de réorgani-
sation financière de Montréal. Aux termes du chapi-
tre 50, de la loi 8 George VI, sanctionnée le 9
mars 1944, l'adoption par la Législature dudit plan
de réorganisation par le Conseil de la Cité de
Montréal justifie la suspension immédiate du con-
trôle des affaires de ladite Cité par la Commission
municipale de Québec et la suppression définitive
de ce contrôle, à compter de l'entrée en vigueur
dudit plan de réorganisation.

1944 9 mars
(Les journaux: La Ville reprend son autonomie à
partir du 9 mars 1944)

ARCHIVES MUNICIPALES

MONTREAL

MUNICIPAL ARCHIVES

16 mars 1950

(Signature)

LOI MODIFIANT LA CHARTE DE LA CITE DE MONTREAL

(Sanctionnée le 22 juin 1940)

ATTENDU qu'il est nécessaire de modifier de nouveau la charte de la cité de Montréal, 62 Victoria, chapitre 58, et les lois qui la modifient;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

ELECTION DES CONSEILLERS

(9 dec. 1940 - Elections)

1. A compter de l'élection du mois de décembre 1940, le conseil de la cité de Montréal se composera d'un maire et de quatre-vingt-dix neuf conseillers,

2. Pour les élections municipales, le territoire de la cité de Montréal est divisé en onze districts désignés et décrits comme suit:

District numéro un: les quartiers Saint-Paul, Saint-Henri et Sainte-Cunégonde;

District numéro deux: les quartiers Saint-Gabriel, Sainte-Anne et Saint-Joseph;

District numéro trois: le quartier Notre-Dame de Grâce;

District numéro quatre: les quartiers Mont-Royal, Saint-André, Saint-Georges et Saint-Laurent;

District numéro cinq: les quartiers Crémazie, Saint-Louis, Laurier et Saint-Michel;

District numéro six: les quartiers Saint-Edouard, Saint-Jean et Montcalm

District numéro sept: les quartiers Saint-Denis et Delorimier;

District numéro huit: les quartiers Saint-Jean-Baptiste, Lafontaine, Saint-Jacques, Ville-Marie et Bourget;

District numéro neuf: les quartiers Rosemont, Saint-Eusèbe et Préfontaine

District numéro dix: les quartiers Papineau, Sainte-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier;

District numéro onze: les quartiers Villeray et Ahuntsic.

3. Chaque district est représenté au conseil par six conseillers. Trois sont élus par les électeurs-propriétaires seulement et désignés: "conseillers A". Les trois autres sont élus par tous les électeurs du district et désignés: "conseillers B".

Les trente-trois autres conseillers sont nommés par les corps suivants:

Montreal Board of Trade;

Chambre de Commerce du District de Montréal;

La Chambre de Commerce des Jeunes du district de Montréal;

Montreal Junior Board of Trade;

L'Institution royale pour l'avancement des sciences;

L'Université de Montréal;

Le conseil central des syndicats catholiques nationaux de Montréal;

Canadian Manufacturers Association, Montreal Branch;

L'Association des Marchands Détaillants du Canada, Inc., section de la province de Québec, bureau de Montréal;

Les personnes agissant sous le nom de Conseil des Métiers et du Travail de Montréal;

La ligue du progrès civique;

Le comité des citoyens de Montréal;

La ligue des propriétaires de Montréal;

chaque corps nommant trois conseillers, sauf les quatre en premier lieu mentionnés, les deux premiers nommant chacun deux conseillers et les deux suivants en nommant chacun un.

Les conseillers de cette troisième catégorie sont désignés: "conseillers C".

4. Au jour et à l'heure fixés pour la nomination des candidats qui doivent être élus par les électeurs, chaque corps public ci-dessus mentionné doit produire entre les mains du greffier de la cité de Montréal copie certifiée de la résolution de son conseil (ou du conseil local mentionné) nommant les conseillers qu'il est chargé de nommer par la présente loi. Pour l'adoption de telle résolution, chaque corps suit la procédure qui le régit pour des actes de simples administration. Les conseillers ainsi nommés sont immédiatement proclamés élus.

5. A toute élection, si pour un district il n'a été mis en nomination comme candidats d'une catégorie que le nombre de conseillers à élire ou moins que le nombre requis, l'élection est close pour cette catégorie et ceux mis en nomination sont proclamés élus. S'il a été mis en nomination pour un district plus de candidats d'une catégorie que le nombre de conseillers à élire, les trois candidats qui auront obtenu le plus grand nombre de votes le jour du scrutin seront élus. En cas de partage égal des voix l'officier rapporteur doit donner son vote si nécessaire pour déterminer le résultat.

6. Si dans un district un candidat éligible par les électeurs se retire ou décède avant la clôture du scrutin, l'élection se continue pour les autres candidats de la même catégorie; mais si par la suite de ce décès ou de cette démission il ne reste comme candidats que le nombre de conseillers à élire, l'élection pour cette catégorie est close et les candidats restants sont proclamés élus.

7. Le dépôt que chaque candidat éligible par les électeurs doit faire, lors de sa mise en nomination, est de deux cents dollars.

8. Nul ne peut être mis en nomination à la charge de conseiller A, ni être élu à cette charge, ni l'occuper ou l'exercer, à moins qu'il ne possède, à titre de propriétaire en son propre nom ou au nom de sa femme, des biens-fonds de la valeur d'au moins mille dollars, déduction faite de toute charge les grevant, cette valeur devant être établie par le rôle d'évaluation en vigueur à la date de la mise en nomination.

9. Le paragraphe a de l'article 25 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, remplacé par les lois 2 George V, chapitre 56, article 3 et 11 George V, chapitre 112 (Cédule B) article 10 et amendé par la loi 25-26 George V, chapitre 113, article 1, est remplacé par le suivant:

"a. S'il n'est électeur municipal depuis trois ans, et pour la charge de maire, s'il ne réside dans la cité depuis au moins un an, pour la charge de conseiller, s'il ne remplit l'une des trois conditions suivantes:

1o avoir sa résidence dans la cité;

2o y avoir sa principale place d'affaires, et avoir sa résidence dans l'île de Montréal;

3o exercer sa profession, son art ou son métier dans la cité de Montréal, n'avoir nulle part une place d'affaires et avoir sa résidence dans l'île de Montréal."

10. Tout électeur qui vote à l'élection des conseillers doit donner autant de votes qu'il y a de conseillers à élire pour lesquels il a droit de vote et il ne peut voter qu'une fois pour le même candidat; autrement son bulletin est nul.

11. Le greffier de la cité doit, le jour du scrutin, donner, sur certificat du chef estimateur, le droit de vote à l'électeur dont le nom a été omis de la liste électorale bien qu'il apparaisse sur le rôle d'évaluation ou sur le rôle de perception des taxes et possède le cens électoral requis par la loi. Cet électeur ne peut exercer tel droit de vote que s'il prête devant le sous-officier rapporteur serment qu'il ne l'a pas déjà exercé et qu'il a le cens électoral voulu.

12. La carte d'identité ne sera pas obligatoire pour les élections municipales à l'avenir.

13. L'officier rapporteur peut, à sa discrétion, grouper les bureaux de vote dans des salles publiques, dans des écoles ou d'autres locaux spacieux. Les commissions scolaires doivent, le jour du scrutin, donner congé aux écoliers fréquentant les maisons qui auront été choisies comme bureaux de vote.

14. Si l'un des corps énumérés à l'article 3 ne fait pas de la manière ci-dessus mentionnée les nominations qu'il doit faire, si le nombre des conseillers nommés par ces corps est moindre que trente-trois, ou s'il n'a pas été mis en nomination comme conseillers d'une catégorie pour un district, le nombre de conseillers à élire, ces vacances sont remplies par le conseil à sa première assemblée après l'élection en choisissant parmi les électeurs de Montréal des personnes qualifiées. Pour remplir ces vacances, tous les conseillers ont droit de vote.

15. Toute vacance dans la charge de conseiller, autre que celle prévue à l'article précédent, est remplie par le conseil à sa première assemblée après cette vacance. Pour nommer ce remplaçant, n'ont droit de vote que les conseillers de la même catégorie que celui qu'il s'agit de remplacer.

16. Toute vacance survenant au conseil avant l'élection du mois de décembre 1940 sera remplie par le conseil dans les trente jours et à son défaut pourra être remplie par le lieutenant-gouverneur en conseil.

17. A compter de l'élection du mois de décembre 1940, la charge de conseiller sera gratuite, un conseiller n'ayant droit de recevoir aucune rémunération ni indemnité quelconque soit directement ou indirectement pour ses services comme conseiller.

18. A tous autres égards, la procédure pour l'élection du maire et des conseillers est celle indiquée dans la charte de la cité, en modifiant les formules au besoin.

Lorsqu'il s'agit de l'élection du maire et des conseillers, de la confection des listes électorales et de l'exercice du droit de vote, le mot "quartier", partout où il se rencontre dans la charte, signifie "district".

19. Partout où, dans les lois qui régissent la cité de Montréal, dans les règlements résolutions ou autres documents, se rencontre le mot "échevin", ce mot signifie "conseiller".

20. Le maire et les échevins élus en 1938 resteront en charge jusqu'au mois de décembre 1940, pour le maire jusqu'au jour où son successeur aura prêté le serment d'office requis par la loi, pour les échevins jusqu'au jour de l'élection et pour les membres du comité exécutif jusqu'à leur remplacement suivant les dispositions de la présente loi.

21. L'article 102 de la loi 1 George VI, chapitre 103, est abrogé.

ASSEMBLÉES DU CONSEIL

22. Les assemblées régulières du conseil ont lieu quatre fois par année, savoir le premier mars, le premier juin, le premier septembre et le deux novembre. Si l'une de ces dates tombe un samedi ou un jour non juridique, l'assemblée a lieu le jour juridique suivant.

Après chaque élection générale, il est du devoir du greffier de convoquer l'assemblée du conseil prévue à l'article suivant pour la nomination des membres du comité exécutif et du chef (leader) du conseil et pour remplir les vacances prévues à l'article 14.

Toute autre assemblée spéciale, sauf celle prévue à l'article 26 de la charte de la cité lorsqu'il s'agit de remplacer le maire, ne peut être convoquée qu'à la demande du comité exécutif.

Si à une assemblée spéciale ou régulière les affaires soumises n'ont pu être entièrement expédiées la première journée, le conseil peut s'ajourner au jour juridique suivant et ainsi de jour en jour, s'il est nécessaire, pour la considération et la décision des affaires inachevées.

Lorsqu'une catégorie de conseillers est appelée à voter, le quorum est de onze.

Un règlement peut être adopté par le conseil sans avis préalable; il suffit qu'il soit inscrit sur l'ordre du jour.

Une affaire inscrite sur l'ordre du jour ne peut être ajournée à une autre assemblée du conseil qu'avec le consentement des deux tiers des membres présents.

L'ordre du jour pour une assemblée du conseil doit être préparé par le Comité exécutif, déposé au bureau du greffier au moins trois jours avant la date de l'assemblée et copie doit être transmise, par la poste, à chaque membre du conseil en même temps que l'avis de convocation.

Cet ordre doit contenir l'énumération détaillée des affaires qui seront soumises au conseil.

Le présent article ne s'appliquera qu'à compter de l'élection générale du mois de décembre 1940.

COMITE EXECUTIF

23. A la première assemblée du conseil qui doit être tenue dans les trente jours suivant une élection municipale générale, le conseil doit nommer parmi ses membres six conseillers, qui forment le comité exécutif, dont deux sont nommés par les conseillers de chacune des trois catégories.

Le président du comité exécutif est désigné par le conseil lors de l'élection de ce comité. Le conseil nomme en même temps un président intérimaire du comité qui exerce, en l'absence du président ou dans le cas de vacance de cette charge, tous les pouvoirs dont le président est investi par la loi, sauf que le président intérimaire n'a qu'un vote comme membre du comité.

Chaque membre du comité a un vote, mais dans le cas de partage égal de voix, le président du comité a un vote prépondérant.

Le quorum des assemblées du comité est de quatre.

Toute vacance au comité exécutif est remplie par le conseil à l'assemblée suivant cette vacance, et n'ont droit de vote au conseil pour cette nomination que les conseillers de la catégorie qui a nommé celui qu'ils s'agit de remplacer.

Le président du comité exécutif reçoit une indemnité annuelle de dix mille dollars et chacun des autres membres du comité, une indemnité annuelle de sept mille dollars, à compter de leur nomination jusqu'au jour de la nomination de leurs remplaçants.

Les membres du comité exécutif sont rééligibles.

24. Le conseil peut aussi nommer, à la même assemblée à laquelle le comité exécutif doit être nommé, un chef (leader) dont les fonctions sont déterminées par le conseil. Cependant les rapports du comité exécutif au conseil sont présentés au conseil par le président du comité, ou en son absence par un autre membre du comité. Le chef (leader) ne reçoit aucune indemnité pour ses services comme tel.

25. Les séances du comité exécutif ont lieu à l'endroit, aux jours et heures fixés par les règles qu'il peut adopter en vertu de l'article 21d de la charte de la cité.

Les décisions du comité exécutif doivent être prises en séance.

26. Le comité exécutif peut faire exécuter des travaux en régie sans le consentement du conseil, lorsque la coût de l'ouvrage n'excède pas cinq mille dollars.

27. Le comité exécutif peut, après demande de soumission et sans l'autorisation du conseil, consentir tous contrats dont le prix n'excède pas le montant mis à sa disposition pour cette fin.

28. Le directeur des services peut verser au dossier, s'il le juge à propos, ses propres conclusions sur toute affaire soumise au comité exécutif.

29. Tout fonctionnaire ou employé municipal est obligé de fournir au directeur des services les rapports que ce dernier demande.

30. La Commission des égouts et la Commission de l'aqueduc sont abolies.

31. Le nombre des services administratifs peut excéder sept.

32. Le maire et les membres du comité exécutif qui seront nommés après l'élection municipale du mois de décembre 1940 représenteront, avec l'auditeur de la cité, durant leur terme d'office, la cité de Montréal à la Commission métropolitaine de Montréal. Ils seront remplacés comme tels représentants par le maire et les membres du comité exécutif qui seront nommés après chaque élection générale.

33. L'article 8 de la loi 13 George V, chapitre 105, remplacé par la loi 18 George V, chapitre 120, article 18, ainsi que les résolutions passées en vertu de cet article, seront abrogés à compter de la date de l'élection municipale de la cité de Montréal du mois de décembre 1940.

34. L'approbation du conseil n'est pas requise pour la vente d'immeubles dont la cité est propriétaire et dont le prix de vente ne dépasse pas cinq mille dollars.

EMPRUNTS

35. L'approbation des électeurs-proprétaires n'est plus requise pour aucun emprunt ou renouvellement d'emprunt que la cité a le pouvoir d'effectuer.

36. Les restrictions au pouvoir général d'emprunt de la cité établies par les articles 343 et 343a de la charte de la cité, sont abolies.

Tout emprunt ou renouvellement d'emprunt que la cité est autorisée à effectuer peut l'être au moyen d'obligations en séries ou peut être stipulé rachetable au moyen d'un fonds d'amortissement.

37. L'article 88 de la loi 1 George VI, chapitre 103, est abrogé et l'article 35 de la loi 19 George V, chapitre 97, reprend vigueur comme s'il n'avait jamais été abrogé, sauf que l'article 3 du chapitre 111 des Statuts Refondus de Québec, 1925, s'applique à la cité de Montréal en tant qu'il s'agit des emprunts autorisés par les lois concernant l'aide aux chômeurs, 21 George V, chapitre 2; 22 George V, chapitres 2 et 3, et 23 George V, chapitre 2, et leurs amendements.

38. L'article 36 de la loi 2 George VI, chapitre 105, est abrogé.

39. Pour les exercices financiers 1940-1941, 1941-1942, et 1942-1943, la cité ne sera tenue de verser aucune somme d'argent au fonds d'amortissement de sa dette, ni de payer l'intérêt sur les obligations de la cité formant partie de ce fonds.

REVENU

40. Tout surplus de revenu d'un exercice tel qu'établi par le directeur des finances pourra être compté comme revenu pour un exercice subséquent.

41. Les lois 1 George VI, chapitre 59 et 2 George VI, chapitre 59 ne s'appliquent pas à la cité de Montréal à compter du premier juillet 1940 et à partir de cette date l'article 27 de la loi 7 George V, chapitre 60 remplacé par l'article 64 de la loi 8 George V, chapitre 84, s'applique à toutes taxes et à tous arrérages de taxes dues à la cité.

42. A compter du premier mai 1940 jusqu'au 30 avril 1941, la cité retiendra, à même les montants qu'elle est appelée à payer pour l'énergie électrique fournie pour fins municipales, une somme de trois cent cinquante mille dollars à raison d'un douzième chaque mois.

Cette somme de trois cent cinquante mille dollars fait partie du revenu ordinaire de la cité pour l'exercice 1940-1941.

43. Toute taxe que la cité est autorisée à imposer et à prélever en vertu de la loi peut être imposée et prélevée pour un montant ou à un taux plus élevé que le montant ou le taux maximum fixé par la loi.

Cet article ne s'applique pas aux taxes prévues aux articles 44, 45, 46 et 48 de la présente loi et ne s'applique pas non plus à la taxe scolaire, aux taxes spéciales pour payer le coût d'égouts, de trottoirs, de pavage, de canalisations ou d'expropriations, à l'impôt sur le revenu, à la taxe de vente et à la surtaxe imposée en vertu de l'article 29 de la loi 24 George V, chapitre 88, et de l'article 50 de la loi 23 George V, chapitre 123.

44. La cité peut prélever de toute personne détenant, à quelque titre que ce soit, dans la cité de Montréal, un ou des appareils récepteurs de radio, sauf pour les vendre, une taxe spéciale annuelle n'excédant pas deux dollars par appareil, que cet appareil soit dans un immeuble, un véhicule automobile ou ailleurs.

Une seule taxe ou un seul permis sera exigible pour tous les appareils récepteurs de radio détenus dans la même résidence. Tout logement ou appartement occupé séparément sera, pour cette fin, considéré comme une résidence distincte, de même que toute chambre ou suite de chambres louées ou sous-louées séparément dans un hôtel, une maison ou un autre immeuble.

Cette taxe peut être imposée et prélevée sous forme de permis. L'article 365 de la charte s'applique à cette taxe, sauf qu'il ne peut pas être accordé de permis pour une partie de l'année.

45. En outre de la taxe spéciale prévue par l'article 11 de la loi 25-26 George V, chapitre 112, la cité peut prélever de toute personne ou société abonnée au téléphone dans la cité de Montréal, une taxe mensuelle au taux suivant: vingt-cinq cents par appareil relié directement à un échange central; dix cents par appareil branché ("extension") sur un autre; dans le cas d'un échange particulier, vingt-cinq cents par ligne reliant cet échange à l'échange central et dix cents par appareil branché. Cette taxe n'est pas due pour les appareils à l'usage du public ("postes publics et semi-publics") moyennant le paiement immédiat d'un prix déterminé pour chaque appel.

Le montant de la taxe ainsi imposée sera ajouté à ses factures mensuelles par la compagnie fournissant le service téléphonique et cette compagnie devra percevoir cette taxe comme agent de la cité de Montréal et la remettre à cette dernière aux dates qu'elle fixera. La cité peut indemniser la compagnie du surcroît de dépenses que la perception de cette taxe lui occasionnera.

Les dispositions de l'article 10 de la loi 25-26 George V, chapitre 112, s'appliqueront à cette taxe mutatis mutandis, la compagnie étant considérée comme le vendeur et le débiteur de la taxe comme l'acheteur.

46. La cité peut prélever annuellement de toute personne ou société possédant, à quelque titre que ce soit sauf pour les vendre, un ou des véhicules automobiles dans la cité de Montréal, ou dans la cité de Westmount, la cité d'Outremont, la ville Saint-Pierre, la ville de Montréal-Est et la ville de la Pointe-aux-Trembles, où l'eau de l'aqueduc de la cité de Montréal est distribuée par cette dernière, une taxe d'eau spéciale n'excédant pas cinq dollars pour chaque tel véhicule. Cette taxe sera payable à l'hôtel de ville de Montréal le premier septembre et portera privilège sur tout tel véhicule et sur les biens meubles et effets mobiliers du débiteur.

Les paragraphes 12, 12a, 13, 14 et 16 de l'article 10 de la loi 25-26 George V, chapitre 112, s'appliquent à la taxe autorisée par le présent article.

47. Nonobstant toute loi, résolution et tout règlement ou autre acte à ce contraire, la taxe de l'eau due à la cité de Montréal peut être réclamée aussi bien du propriétaire/occupé ^{de l'immeuble} que du locataire, de l'occupant ou autre possesseur de cet immeuble de même que de tout acquéreur subséquent, lors même que tel propriétaire, possesseur ou occupant n'est pas inscrit sur le rôle imposant la taxe. Cette taxe constitue, sans enregistrement, une créance privilégiée sur tel immeuble. Celui qui est contraint de la payer, sans en être le débiteur principal, est subrogé aux recours de la cité contre ce dernier et pourra en poursuivre le recouvrement, tout comme la cité pourrait le faire elle-même, devant la Cour du recorder de la cité de Montréal qui a juridiction pour entendre et décider ces poursuites.

Les dispositions du présent article s'appliquent également au territoire des cités de Westmount et d'Outremont et des villes de Saint-Pierre, Montréal-Est et la Pointe-aux-Trembles comme s'il faisait partie du territoire de la cité de Montréal. Il sera du devoir du greffier ou secrétaire-trésorier de chacune de ces cités et villes de transmettre au chef estimateur de la cité de Montréal, sur demande, copie certifiée du rôle d'évaluation en vigueur dans sa municipalité.

48. Pour une période n'excédant pas dix ans, y compris l'exercice 1940-41, la cité est autorisée à ajouter annuellement un montant n'excédant pas dix cents par cent dollars d'évaluation à la taxe spéciale prévue au deuxième alinéa de l'article 23 de la loi 6 George V, chapitre 44, remplacé par l'article 40 de la loi 22 George V, chapitre 105, et amendé par l'article 36 de la loi 23 George V, chapitre 123.

49. La cité peut imposer et prélever une taxe annuelle pour toute pompe servant à la vente d'essence; le taux de cette taxe peut être différent selon que la pompe est installée dans un bâtiment ou en plein air, que la livraison de l'essence se fait dans la rue ou sur un terrain particulier.

50. Les taxes prévues aux articles 44, 45 et 46, sont imposées sans qu'il soit nécessaire de les porter à un rôle de perception.

51. Dès la mise en vigueur de la présente loi, le comité exécutif et le conseil devront, dans le délai fixé par la Commission municipale de Québec, par simple résolution, sans formalité préliminaire ou subséquente, imposer les taxes, licences ou permis fixés par la dite Commission, y compris les taxes dont l'imposition est autorisée par la présente loi, amender, s'il y a lieu, les règlements ou résolutions déjà en vigueur imposant les taxes, licences ou permis pour l'exercice 1940-1941, et amender ou refaire le budget qui a été adopté automatiquement le vingt-cinq mai 1940, en conformité des dispositions de la présente loi.

Toute telle résolution et toute ordonnance de la Commission imposant les taxes et modifiant le budget deviendront en vigueur et obligatoires immédiatement et auront effet à compter du premier mai 1940 sauf la taxe prévue à l'article 45 qui aura effet à compter du premier juillet 1940.

52. Nonobstant toute loi contraire, l'intérêt provenant de la consolidation d'arrangements de taxes devra être affecté exclusivement au service de l'intérêt des emprunts effectués à cette fin.

DIVERS

53. La cité est autorisée à contribuer aux oeuvres de guerre et à l'établissement d'un aéroport dans l'île de Montréal.

Toute contribution sera imputée sur les revenus et pourra être répartie sur plusieurs années.

54. L'immeuble connu sous le nom d'Institut Nazareth, situé sur le chemin de la Reine Marie, appartenant aux Révérendes Soeurs Crises et actuellement occupé par le gouvernement fédéral pour fins militaires, est exempté de la taxe générale municipale et scolaire et sera ainsi exempté aussi longtemps qu'il sera ainsi occupé par le gouvernement fédéral.

55. L'Institution royale pour l'avancement des sciences bénéficiera d'exemptions de taxes et de privilèges identiques à ceux accordés à la Société d'administration de l'Université de Montréal par l'article 17 de la loi 3 George VI, chapitre 69. Ces exemptions de taxe et privilèges ne s'étendent pas aux immeubles possédés par ces institutions pour en retirer un revenu.

56. Dans la cas de subdivision de terrains et dans le cas de plusieurs lots évalués en bloc, si le propriétaire désire vendre ou céder certains des lots subdivisés, ou si le propriétaire désire vendre ou céder une partie des lots évalués en bloc, l'ajustement et la répartition des impôts devront être déterminés par le directeur des finances et par le chef estimateur, et ladite répartition ne pourra être autorisée par le comité exécutif qu'aux conditions déterminées par ces derniers. Le chef estimateur et le directeur des finances devront, à la suite de cette résolution, modifier le rôle original de taxes foncières en conséquence, et la cité conservera son privilège pour ses taxes, conformément à ladite répartition. Quant aux taxes d'améliorations locales, elles devront être réparties suivant l'article 25 de la loi 24 George V, chapitre 88.

57. Par dérogation à la Loi relative à l'expropriation (4 George VI, chapitre (insérer ici le numéro du chapitre du bill No 28), les expropriations faites par la cité seront régies par les dispositions en vigueur avant la sanction de la loi 1 George VI, chapitre 93.

58. Les fonctionnaires et employés à titre permanent de la cité et faisant partie du service intérieur doivent prêter, devant le greffier, les serments suivant la formule A de la présente loi.

Le greffier de la cité est autorisé à recevoir ces serments.

Le greffier de la cité doit prêter les mêmes serments devant un juge de la Cour supérieure. Les fonctionnaires et employés actuels devront prêter ces serments dans les trente jours de la sanction de la présente loi.

59. Les nominations prévues aux articles 15, 16 et 23 de la présente loi peuvent être faites après le délai fixé, tant qu'elles n'ont pas été effectuées par le lieutenant-gouverneur en conseil qui peut les faire en tout temps après l'expiration du délai.

60. Les dispositions de la présente loi, en cas d'incompatibilité, prévalent sur toutes celles qui peuvent se rencontrer dans la charte de la cité de Montréal, 62 Victoria, chapitre 58, et ses amendements, et dans toute autre loi générale ou spéciale régissant la cité de Montréal, excepté la loi 4 George VI, chapitre 77.

61. Le lieutenant-gouverneur en son conseil a le pouvoir d'édicter les arrêtés qui seront jugés nécessaires ou opportuns pour suppléer à toute omission, erreur ou insuffisance dans la présente loi ou pour remédier à toute contradiction qui pourrait exister.

Tous arrêtés en conseil ainsi édictés auront force de loi et seront exécutoires. Ils pourront être changés ou modifiés ou révoqués au besoin.

Ces pouvoirs ne pourront être exercés après la prorogation de la session qui suivra la présente.

62. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

FORMULE A

Je jure que je remplirai les devoirs de ma charge de avec honnêteté et justice, et que je ne recevrai aucune somme d'argent ou considération quelconque pour ce que j'ai fait ou pourrai faire, dans l'exécution des devoirs de ma charge, dans le but de favoriser l'achat ou l'échange de quoi que ce soit par ou avec la cité de Montréal, à part de mon traitement, ou de ce qui me sera alloué par la loi ou par la cité de Montréal.

Je jure de plus que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être dûment autorisé, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de mon emploi. Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, à
ce jour de 19

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

1941

ELECTIONS MUNICIPALES

Représentation proportionnelle

Etude du projet

Proportional Representation. Report prepared by a Special Committee of the Montreal Junior Board of Trade. --Proportional Representation and its possible application to the City of Montréal. Montreal Junior Board of Trade, June 1941. 1 vol.

Voir la section: B-c

Organisation municipale

Archives municipales

Bibliothèque administrative

LE REGNE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DE QUEBEC PREND FIN

Le 9 mars 1944, la Ville de Montréal recouvrait son autonomie après avoir, pendant trois années, été mise en tutelle sous le contrôle de la Commission municipale de Québec.

VOIR: Administration municipale
-Commission municipale
Archives mun. - Statistique adm've

VISITE A L'HOTEL DE VILLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DES JEUNES DE MONTREAL.

Mercredi, 8 avril 1942.

EXTRAIT de la brochure "Renseignements relatifs au mode d'administration municipale".

Par Me Honoré Parent, c.r.,
directeur des services.

LE MAIRE ET LE CONSEIL

Depuis l'année 1940, la ville de Montréal se divise en onze districts électoraux, dont chacun envoie six députés à l'hôtel de ville. Les propriétaires fonciers élisent trois de ces mandataires, - ceux de la catégorie A. Ceux de la catégorie B, au nombre de trois également, sont choisis par les électeurs de l'arrondissement, sans distinction. Enfin, treize associations que la loi détermine, nomment trente-trois délégués qui ont les mêmes prérogatives que les représentants mentionnés précédemment: ils forment le groupe C. La Chambre municipale comprend donc quatre-vingt-dix-neuf conseillers.

Les élections ont lieu tous les deux ans, le deuxième lundi du mois de décembre.

LE MAIRE

Tous les électeurs de la municipalité concourent à l'élection du maire. Ses fonctions rappellent vaguement celles du Président de la Chambre des communes. Il préside les assemblées du Conseil. Il a droit de vote dans le cas du partage égal des voix, ou lorsque la pluralité des suffrages de tous les conseillers est requise. Il a la faculté de soumettre des observations à ceux-ci et au Comité exécutif, mais il ne peut faire partie de ce dernier.

Il est le premier magistrat de la Ville et représente celle-ci dans les occasions officielles.

LE CONSEIL

La législature municipale se compose d'un Conseil et d'un Comité exécutif.

Le Conseil vote les crédits budgétaires; il décrète les prélèvements d'impôts; autorise les emprunts; adopte et modifie les règlements; il nomme le directeur des services et son adjoint, les chefs des services, et les membres du Bureau de revision des estimations; les réformes législatives que la municipalité présente annuellement aux chambres provinciales sont également de sa compétence. Les travaux édilitaires exécutés en régie et les ventes d'immeubles municipaux sont de son ressort, lorsque le montant en jeu dépasse cinq mille dollars. Il en est ainsi des autres contrats dont la durée excède un an, quel qu'en soit le montant. Il a en outre certaines autres prérogatives que nous indiquerons plus loin.

En règle générale, la loi ne lui reconnaît pas de droit d'initiative et il n'est appelé à se prononcer que sur les projets que lui soumet le Comité exécutif.

Il peut, parfois à la majorité des suffrages des membres présents, dans la plupart des cas cependant, à la majorité des voix de tous ses membres, modifier, rejeter ou adopter un rapport de l'exécutif, sauf lorsqu'il s'agit de contrats ou de la nomination ou révocation de certains fonctionnaires ci-après mentionnés, rapports qu'il ne peut que rejeter ou approuver, sans les amender.

Le Conseil siège quatre fois par année, le premier jour des mois de mars, de juin, de septembre et le deuxième jour de novembre. Le greffier le convoque en outre après chaque élection générale, pour la formation du Comité exécutif, et par la suite, chaque fois que ce dernier en décide ainsi.

Le greffier doit en outre, chaque fois qu'il en est requis par vingt conseillers, ordonner au Conseil de se réunir, lorsque le Comité exécutif refuse d'acquiescer à une semblable requête.

LE COMITÉ EXECUTIF

En fait, l'administration de la chose municipale est entre les mains du Comité exécutif dont les six membres sont élus, dès la séance du Conseil qui suit les élections, par chacun des trois groupes mentionnés plus haut, à raison de deux délégués chacun. Les conseillers réunis en séance plénière choisissent à leur tour le président et le vice-président de ce nouveau groupement lequel continue de faire partie du Conseil.

Ce Comité joue en quelque sorte le rôle du Cabinet des Ministres à la Chambre, le président y faisant fonction de premier ministre.

Les crédits que le Conseil a votés en adoptant le budget ou en autorisant des emprunts, demeurent à sa disposition, et il veille à leur emploi aux fins prévues.

Il consent d'autorité tous les contrats d'entreprise ou d'achat, quel qu'en soit le montant, pourvu qu'il ait au préalable procédé à leur mise en adjudication publique et que la dépense requise n'excède pas les crédits disponibles pour la fin proposée. Cependant il adjuge à discrétion les contrats de ce genre qui entraînent une dépense inférieure à deux mille cinq cents dollars.

Il détermine les traitements des fonctionnaires, à l'exception de celui du directeur des services, ainsi que les autres dépenses ordinaires d'administration.

Le Comité exécutif dresse l'ordre du jour des assemblées du Conseil; il soumet à celui-ci, sous forme de rapports, les affaires qui sont de sa compétence.

Le maire, les membres du Comité exécutif et le vérificateur représentent la municipalité au sein de la Commission Métropolitaine de Montréal.

L'ADMINISTRATION

L'administration de la Ville repose sur onze services: le contentieux, la santé, les travaux publics, le secrétariat, les finances, l'urbanisme, le bien-être social, les estimations, les achats et magasins, la police et le service d'incendie. Ce classement n'est pas rigide. Autour de ces organismes gravitent, comme nous le verrons, un certain nombre d'unités administratives plus ou moins importantes et plus ou moins indépendantes.

Le Conseil nomme ou révoque les chefs de services, sur la recommandation du Comité exécutif. Ce rapport ne peut être modifié. Il ne peut être rejeté qu'à la pluralité des voix de tous les conseillers.

Au centre de cet organisme siège le directeur des services.

Le Conseil le nomme ou le révoque, à la majorité absolue de tous ses membres, sans recommandation préalable du Comité exécutif. Il est indépendant en quelque sorte de celui-ci, dont il fait partie avec voix consultative seulement. Il est interdit au Comité exécutif de délibérer en son absence. Si cette charge devient vacante, le Conseil doit y pourvoir dans les trente jours. L'adjoint du directeur remplace celui-ci durant l'interrègne, ou en cas d'absence, mais pour des périodes qui ne doivent pas excéder trente jours.

Le directeur des services est l'agent de liaison entre le public et l'administration, de même qu'entre le Comité exécutif et les divers services. Il transmet à ces derniers les décisions et demandes de renseignements du Comité exécutif et soumet leurs rapports à celui-ci.

Enfin, s'il le recommande, le Conseil peut conclure tout contrat d'entreprise, ou d'achat, quel que soit le montant en jeu, sans recourir à la formalité de la demande préalable de soumissions.

Le service des finances comprend entre autres bureaux, ceux de la perception du revenu, des cotisations, de la comptabilité, des permis et privilèges, des propriétés municipales..... Le chef de ce département est en même temps trésorier et contrôleur. L'administration ne peut autoriser une dépense, avant qu'il ait certifié que les crédits requis sont disponibles pour l'objet proposé.

Le service des travaux publics a sous sa juridiction la voirie, la canalisation, l'aqueduc, l'enlèvement et la destruction des ordures ménagères, les ateliers, etc.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de décrire particulièrement les autres services; leurs titres indiquent clairement leurs fonctions.

En plus de ces départements, il y en a deux autres qui sont compris en marge de ceux-ci et d'une importance capitale: ceux du vérificateur ou auditeur et du Bureau de revision des estimations.

Le Bureau de revision des estimations de la valeur foncière ou locative des immeubles est soumis à la juridiction du Conseil de la même façon que les autres services. Il a pour mission d'entendre les appels portés par les contribuables contre les estimations de la valeur de leurs propriétés, et en outre de procéder à l'égalisation rationnelle de ces évaluations.

Il décide également des appels portés contre l'estimation de la valeur locative des immeubles.

Est-il nécessaire d'ajouter que ces estimations sont nécessaires parce que l'assiette des impôts fonciers est la valeur des biens-fonds, et que celle de certaines taxes personnelles (v.g. taxes d'eau et d'affaires), est la valeur locative annuelle de ces derniers.

Le PLAN DE REFINANCEMENT
1944



Conseiller Armand Mathieu, c.r.
chambre 901
132 ouest
rue St-Jacques, Montreal

Armand MATHIEU, c. r.,
Avocat au barreau de Montréal.

UNE
INNOVATION
EN
DROIT MUNICIPAL

Extrait de la
REVUE du BARREAU

MAI 1944

Une innovation en droit municipal

En l'année 1940, la cité de Montréal, déjà sous la surveillance financière de la Commission municipale de Québec, ayant fait défaut de rembourser le capital de ses obligations alors échues fut, par une loi spéciale 4 Geo. 6, ch. 77, placée sous le contrôle de la Commission municipale de Québec (et, le directeur des services de la Cité subséquemment nommé, par le président de cette Commission, son administrateur-délégué) la Ville se trouva alors dotée d'une administration pratiquement contrôlée par un seul homme, avec pouvoir de renverser même les décisions du Comité exécutif et du Conseil municipal.

La cité de Montréal qui avait, depuis la loi (1899) 62 Vict. ch. 58, connu divers modes d'administration, vit de nouveau son conseil municipal modifié.

Ce dernier, composé jusqu'alors de 35 échevins élus à raison de un par quartier, choisissait, à la première réunion du conseil, après chaque élection générale, un Comité exécutif composé de 5 échevins. Le conseil distribuait aussi d'autres postes, et élisait d'autres échevins comme membres de la Commission d'aqueduc, de la Commission métropolitaine, de la Commission d'hygiène, etc.

Ce mode administratif était en pratique depuis plusieurs années déjà, lorsque le crédit de la ville fut amoindri dans l'opinion publique, par le défaut de la cité de Montréal, de rembourser ses obligations à échéance. La Législature, afin de rendre au conseil municipal de Montréal la confiance du public, remplaça ce conseil de 35 échevins par un conseil de 99 conseillers, ce qui constituait une innovation intéressante en droit municipal.

C'est d'ailleurs à la suite d'un congrès de municipalités tenu en Europe vers l'année 1926, qu'il fut jugé recommandable que les corps publics fussent représentés dans l'administration municipale.

En 1940, le conseil municipal de Montréal fut donc reconstitué comme suit: a) On y conservait 33 conseillers de la catégo-

rie « B » élus par les locataires et les propriétaires; b) On y ajoutait 33 conseillers de la catégorie « A » avec une qualification foncière de \$1000, élus exclusivement par le vote des propriétaires, dont les revendications se faisaient entendre depuis l'abolition de la qualification foncière.

Pour fins électorales, la Cité fut donc divisée non pas en quartiers, mais en 11 districts, chaque district élisant 6 conseillers, dont 3 de la catégorie « A » et 3 de la catégorie « B ».

c) La Législature ajouta à ces conseillers des catégories « A » et « B », 33 conseillers de la catégorie « C » représentant les principaux corps publics dont les critiques des administrations successives étaient souvent entendues et répétées.

Ainsi, 13 corps publics nomment, sans qualification foncière requise, le tiers du conseil municipal, pourvu que ces représentants soient résidents de Montréal depuis au moins deux ans, et ce, depuis l'amendement de 1942.

La présentation des candidats de la catégorie « C » se fait de la manière suivante :

Au jour et à l'heure fixés pour la nomination des candidats qui doivent être élus par les électeurs, chaque corps public... doit produire entre les mains du greffier de la cité de Montréal copie certifiée de la résolution de son conseil (ou du conseil local mentionné) nommant les conseillers qu'il est chargé de nommer par la présente loi. Pour l'adoption de telle résolution, chaque corps suit la procédure qui le régit pour des actes de simple administration. Les conseillers ainsi nommés sont immédiatement proclamés élus ((1940) 4 Geo. 6, ch. 75, art. 4).

La Chambre de commerce du district de Montréal nomme deux représentants;

La Chambre de commerce des jeunes, du district de Montréal un représentant;

Le Montreal Board of Trade, deux représentants;

Le Montreal Junior Board of Trade, un représentant;

Les neuf autres corps publics, chacun trois représentants;

Le Conseil central des syndicats catholiques et nationaux de Montréal;

L'Association des manufacturiers canadiens;

L'Association des marchands détaillants du Canada;

Le Conseil des métiers et du travail de Montréal;

Le Comité des citoyens;

La Ligue des propriétaires;

L'Université de Montréal;

L'Institut royal pour l'avancement des sciences (Université McGill) et,

La Ligue du progrès civique.

Lors de l'adoption de cette loi en 1940, à la première élection et maintes fois depuis, ce mode fut critiqué. Mais, si on considère les résultats obtenus, on doit en venir à la conclusion que la fin justifie les moyens.

Après chaque élection générale, à la première réunion du conseil, chaque catégorie choisit parmi ses membres, deux membres pour siéger au Comité exécutif composé de six conseillers. Le fonctionnement de ce nouveau conseil fut d'une expérience plutôt délicate, mais un grand nombre de contribuables semblent satisfaits des résultats obtenus à date.

Naturellement, les conseillers de la catégorie « C » choisis par les bureaux de direction des divers corps publics, ces derniers exigent de leurs représentants un rendement satisfaisant et leur attention sérieuse aux questions soumises. Le but de l'addition des représentants de la catégorie « C », est d'ajouter au conseil municipal, des personnes qualifiées, autrement que par le vote populaire.

Le conseil ainsi constitué, a fait de la bonne besogne, particulièrement en deux circonstances :

1. dans l'intérêt de l'enfance et de la jeunesse, par l'adoption du règlement dit du « couvre-feu » que des conseils précédents avaient vainement tenté de faire adopter ;

2. lors du refinancement de la dette de la cité de Montréal, alors que particulièrement trois conseillers MM. Milton L. Hersey, F. G. Todd et Armand Mathieu, c.r., tous trois nommés par la Ligue du progrès civique, lors de la présentation du premier rapport, prirent la position suivante ; que a) le règlement proposé nuirait au crédit de la Cité, et en déclarant qu'il fallait payer l'intérêt contractuel jusqu'à échéance ; b) que le contrôle proposé sur les finances de la Cité, par un bureau du budget, composé d'un directeur du budget choisi par les obligataires, du président du Comité exécutif, et du directeur des services, n'était pas dans l'ordre pour une ville de l'importance de Montréal ; c) suggérant que le contrôle des finances de la cité fut exercé par un corps public déjà existant, la Commission métropolitaine de Montréal.

Ce premier rapport du Comité exécutif concernant le projet de règlement pourvoyant à la réorganisation financière de la dette de la Cité fut soumis au Conseil à une séance spéciale du Conseil municipal de la cité de Montréal tenue le 4 août 1942, discuté et adopté en première lecture seulement. Un amendement à l'art. 9 du projet, à l'effet de créer un bureau du budget composé

d'un directeur du budget, du président du Comité exécutif et du directeur des services n'ayant pas réuni le nombre de votes requis pour son adoption, soit les deux tiers des membres présents, comme l'exige l'art. 21 de la charte, fut rejeté, et le projet fut retiré par le Comité exécutif.

Les membres du conseil désiraient vivement aider au refinancement de la dette obligataire de la Cité, ainsi qu'au recouvrement de son autonomie, et ils n'étaient point satisfaits du délai apporté par le Comité exécutif, à la présentation d'un nouveau projet de refinancement de la dette. Aussi, ils prirent avantage d'un amendement à la charte (1941) 5 Geo. 6, ch. 73, art. 71, se lisant comme suit :

Si, en quelque temps que ce soit, le comité exécutif refuse de convoquer une séance spéciale de conseil quand elle est jugée nécessaire par au moins vingt membres dudit conseil, ces derniers peuvent ordonner la convocation de cette séance en en faisant une demande par écrit, signée par eux, au greffier de la cité; et, sur réception de cette demande, le greffier de la cité dresse un avis de convocation qu'il expédie de la manière indiquée dans l'art. 286 de la charte, pourvu que cette demande spécifie les affaires pour lesquelles la séance est convoquée.

Les conseillers ordonnèrent la convocation de séances spéciales du Conseil. A ces assemblées spécialement convoquées, ledit refinancement fut discuté et des rapports furent faits par le comité exécutif, des renseignements exigés et fournis, des suggestions faites et suivies.

Le 15 février 1944, un nouveau plan de refinancement fut présenté au conseil, et cette fois adopté à presque l'unanimité des conseillers.

Par ce refinancement, Montréal *a*) sauvegarde son crédit; *b*) emprunte les sommes nécessaires pour le paiement de ses obligations échues; *c*) emprunte aussi pour le paiement de ses dettes flottantes aux banques; *d*) maintient le taux contractuel d'intérêt jusqu'à échéance; après maturité le taux d'intérêt est de 3¾% au lieu de 4% mentionné dans le premier rapport; *e*) la Cité a le droit de racheter toutes et chacune de ses obligations en aucun temps, même avant échéance; *f*) la Cité refait en même temps sa structure financière et en modifie le mode d'administration de sa finance.

Se basant sur la confiance que leur a inspiré le conseil municipal des 99 tel que présentement constitué, les banques et les courtiers en obligations ont offert et sont prêts à négocier l'emprunt, par la Cité, des sommes requises pour payer sa dette flottante et ses obligations passées dues, au montant d'au delà de

\$48.433.500. Il est à propos de ne pas oublier que c'est d'ailleurs la première offre faite par la haute finance à la Cité, depuis 1940, d'acheter ses obligations.

Voilà ce qu'a obtenu, pour la Cité le présent conseil.

L'art. 6 de la loi (1944) 8 Geo. 6, adopté par la législature, et sanctionnée le 9 mars 1944, se lit comme suit (Bill no 16) :

A compter de la date de la ratification et de la confirmation dudit plan par la Commission municipale de Québec, la loi 4 Geo. 6, ch. 77, sera abrogée.

Est suspendue d'ici là l'application, en vertu de ladite loi, à la cité de Montréal, des art. 44 à 48 de la Loi de la commission municipale de Québec (S. R. Q. 1941, ch. 207). Cette suspension cessera si la Commission municipale de Québec rend une décision attestant que la ratification dudit plan n'a pas été accordée.

La Cité a donc recouvré son autonomie, laquelle lui sera continuée à la ratification et confirmation du plan de refinancement, par les créanciers.

Mais ce conseil se doit, maintenant que le refinancement paraît en bonne voie, de surveiller avec attention les affaires de la Cité, et de lui éviter de retomber sous le contrôle de la Commission municipale de Québec.

L'innovation d'ajouter des conseillers versés dans certaines questions particulières, a donné, jusqu'à présent, de bons résultats, surtout si l'on considère que toutes les classes de la société sont représentées dans la catégorie « C », représentants de la finance, du commerce, de l'industrie, des universités, professionnels, mais il est surtout à noter que les seuls six représentants des ouvriers organisés et des organisations ouvrières, ceux des Syndicats catholiques (3) et ceux du Conseil des métiers et du travail (3) sont des conseillers de la catégorie « C ».

Les trois catégories s'entendent bien, et chacun de leurs membres veut le bien, l'avancement, et le progrès de Montréal, métropole du Canada.

Voilà une expérience tentée avec succès, dans le cas d'un groupe, qui, par sa population, son budget, son commerce, son industrie, son importance, serait la troisième province du Canada, si elle était une province au lieu d'une cité.

Cette expérience ajoute aux principes reconnus jusqu'ici en droit municipal. A cause des résultats qu'elle a donnés à Montréal, il est à souhaiter qu'on l'étudie davantage pour l'appliquer ailleurs, s'il y a lieu.

Armand MATHIEU,
Avocat au barreau de Montréal.

Mars 1946

Metropolitan Reorganization in Montreal and District

• By T. TAGGART SMYTH

I have often given expression to the opinion that the present administrative system of the Metropolis of Montreal is, without exception, the very best that we have ever enjoyed, and this fact must now be apparent to the citizenry at large. As evidence of the truth of these statements, the finances of Montreal have so far improved that it can now borrow on the world's markets on almost the same basis as the Dominion of Canada, and it presently ranks as high financially as any other municipality in the Dominion. This is all to the benefit of the citizens as a whole and, if it can be continued, will very soon be shown in a reduction of our tax bills and the disappearance of the nuisance taxes that have heretofore retarded the City's progress.

From the purely physical standpoint, I feel that we will all admit that our streets and sidewalks have never been so well kept up as they have been this last year, whilst the neatness of our highways is becoming the object of comment by observant visitors. This is all to the good and must eventually pay real dividends in coin of the realm; meanwhile, it cannot but be gratifying to all who have the interest of the Metropolis at heart.

But Montreal is growing by leaps and bounds and whilst it is to be hoped that it may be able to continue to expand under the excellent management of the last few years, which has been so profitable and advantageous to the City, the day is fast approaching when it will be necessary to work out an extension of the system to cover the whole Island, with which the City is rapidly becoming co-extensive.

Already the City Council has been asked if the time is not at hand when it should seriously consider the advisability of adopting the Borough System, which the City Improvement League has been advocating for many years past, not indeed as something for immediate application but as a system for eventual adoption. The system is one that is fitted for cities of any size, even London, England, with its over ten million people, finding it quite practicable for its government, whilst cities like Liverpool, Manchester and others scarcely as large as Montreal, are also governed under the same principle. Its usefulness has therefore been proven and in adopting it Montreal would not by any means be experimenting.

The Borough System, as the name implies, is the government of the City by county councils under the aegis and direction of a general City Council representative of all the counties and upon which they would all have due representation, each county delegating one of its members to further and protect its interests. Each county would thus enjoy home rule as to its own particular interests such as zoning, building laws and restrictions, lighting, policing, the upkeep and

maintenance of local streets, and other matters of local concern. The general body would have control of the opening and maintenance of the large arteries of transportation, the general water system, the main sewers, fire protection and general finance, including the borrowing of money, and the larger conception of town planning. It would also have control of transportation, the providing of street cars, buses, etc.

All this could very well fit in with our present administrative system with the necessary extensions and, as good fortune would have it, our Provincial Government, with admirable foresight, has provided us with the necessary machinery to facilitate the transition without trouble or undue delay. I here refer to the Montreal Metropolitan Commission which has rendered such yeoman service to Montreal and district for so many years.

Unfortunately few of our citizens have ever heard of the Montreal Metropolitan Commission, and, of those who may have heard of it, few if any have anything but the foggiest notions of what it is, why it was brought into existence and what it has done. And yet I venture to assert, with full knowledge of the facts and without fear of contradiction, that of all our provincial municipal corporations, the Montreal Metropolitan Commission is the one that has most justified the expectations of the Government and of those responsible for its incorporation.

Its work has always been accomplished in a businesslike manner, without ostentation or blare of trumpets, but it has nevertheless been done conscientiously, competently and with diligence and without any of the frills which usually grace public service of this nature. It is for that reason and also in view of the study of the Borough System that I consider it worthwhile to tell my fellow citizens something about this excellent organization — what it is, when and why it was created, and what it has done to justify its existence, as, in my humble opinion, it undoubtedly has.

The Montreal Metropolitan Commission is a municipal corporation of the representatives of the City of Montreal and fourteen other municipalities of the Island, duly appointed by the councils thereof and, therefore, indirectly elected by the votes of the citizens of the Greater Metropolis, who have a vital interest in the eventual development of the Metropolitan District and may be called upon, at some future date, to play an important part in its management, under the borough system. Montreal did not ask for the Commission, as well it might and probably should have done long before it was created. It would thus have saved itself many headaches and considerable expense. Neither did it just grow up, like Topsy.

The Commission was founded in 1921, at an epoch in the sad history of our City when our

Smoke Abatement in Great Britain

Smokeless Zones

At a recent conference on smoke abatement in England, Dr. C. Metcalfe Brown, medical officer of health at Manchester, in a paper on Planning for Smoke Prevention referred to smokeless zones. In October last, he said, the City of London decided to seek Parliamentary powers for the declaration of smokeless zones. In 1938 the National Smoke Abatement Society requested the Public Health Committee of Manchester to consider the advisability of recommending the council to acquire power to prescribe smokeless zones in the city. The central area of the city was suggested in particular. The committee instructed the medical officer of health to survey part of the central area with a view to further consideration being given to the matter. This survey was undertaken and covered an area of about 104 acres. It was found that a great majority of the plant and appliances were already capable of being operated smokelessly, and that there was no reason why the occupiers of other premises with smoke-producing apparatus should not fall into line with their more enlightened neighbors. This method, the creation of smokeless zones, appears to present the best chance of ultimate success of all the various suggested means of smoke abatement in the future.

The above is taken from the Scottish "County & Municipal Record", and to show that British local government is really preparing for the future, we present the following item from the same magazine.

— Editor

Local Authorities and Atmospheric Pollution

Representatives of 48 local authorities and others co-operating with the Department of Scientific and Industrial Research (D.S.I.R.) in the study of atmospheric pollution met officers of the department in conference at the County Hall, Westminster, under the chairmanship of Dr. J. A. Gillison, of the L.C.C. In a message to the conference, Mr. Herbert Morrison stressed the importance of collaboration between local authorities and D.S.I.R. in maintaining records of pollution up and down the country. In wishing them success in their work he said: "We cannot have a clean Britain on the ground with perpetually dirty skies above." The conference learnt with satisfaction that 30 additional recording instruments had been brought into use during the year and that a number of authorities had started to take observations for the first time. The conference recorded their view that: "It was only by maintaining continuous records at a large number of sites and by satisfied treatment of that data so obtained that exact knowledge can be acquired of the amount and the trends of pollution. This knowledge is today more important than ever when so many replanning schemes are under consideration."

In a free country, griping may be one of our rights but it's still wrong.

PLAN MOVING MILLION LONDONERS TO SATELLITE TOWNS

Lewis Silkin, Minister for Town and Country Planning in Great Britain, has announced plans under which 1,000,000 Londoners and many industries would find new homes in satellite towns within 20 to 30 miles of London's centre.

Implementation of the plans rests in part upon comprehensive legislation for land control which the government will introduce in parliament.

The persons and firms to be moved would be accommodated mainly in a few towns and in selected towns surrounded by open country. Mr. Silkin said this was the key to the government's plans for restraining the growth of London as part of a general policy of achieving a better balanced distribution of industry throughout Britain.

RECREATION AREAS IN NEW ZEALAND

Increased attention has been paid in New Zealand in recent months to the question of the responsibilities of local authorities to provide recreation areas. While the lack of sufficient facilities for open-air recreation is not very serious, it is acknowledged by a number of municipalities that provision should be made for a lot more. In Lower Hutt, where the extraordinary increase in population has far outgrown the available reserves, the City Council's parks and reserves committee has a scheme in view whereby ten per cent of the city's 8000 acres will be available for recreation. The recent report of the Local Government Committee referring to parks and open spaces said, "These 'breathing-spaces' are fundamental to modern urban life, and there is a growing consciousness among local body members and executives today of the importance of making these areas not merely decorative, but useful and usable. While the day of the formal botanical gardens is by no means past, the day of the planned open spaces, attractively yet usefully laid out, is just beginning. Perhaps the most important function at the present time is the education of the public in the effective use of these. There was some indication from the evidence that local bodies in the planning of future developments were making more adequate provision for such spaces than had been done in the past."

It is interesting to note that the London, (Eng.) County Council is not only providing areas for recreation, but is actually promoting recreation on an extensive scale. Evidence of this is contained in the report of the council's parks committee. In New Zealand, Municipal Corporations and Town Boards have very wide powers with regard to the provision of recreation facilities, but the powers of county councils are not so extensive, and probably do not need to be. However, specific provision for co-operation by local authorities in general in regard to organizing sports, is made by the Physical Welfare and Recreation Act, 1937 (Sections 11 to 13).

— Editorial in Board & Council, New Zealand

municipal finances, after a particularly disastrous period of civic maladministration, were again beginning to take orderly form, under the aegis of a municipal commission appointed by the Legislature to bring order out of chaos.

To add to our troubles, certain adjoining municipalities were also in a bad way. They had allowed themselves to be cajoled, by scheming speculators in real estate, into believing that the Montreal Island was due for a great boom and that the time had come for them to mount the band wagon and become little Eldorados. With the sad result that they eventually found themselves saddled with outlays of considerable magnitude for uncalled for improvements, and unable to meet the debt service.

That other municipalities besides Montreal were in a similar plight was no balm to our civic conscience. Montreal had its own troubles which this complication threatened to envenom considerably. To allow these municipalities to go into bankruptcy was unthinkable. They were considered as part and parcel of the greater Metropolis and to let them default on their debt service would have threatened not only their own credit but also that of Montreal and the Province, if not also that of the Dominion as a whole. To force Montreal to annex these lame ducks, as had been the deplorable custom of the past, would have been, at the time, an intolerable burden and one that the newly formed Commission would have been fully justified in opposing. Montreal had but recently been saddled with one particular municipality, of which the bonded debt was, if anything, in excess of the full value of its taxable immovables and amounted to something like \$600. per head of the municipality's population.

But something had to be done and done quickly in the interests of the maintenance of our national credit, which at that time was considered a thing of real value.

Moreover, as already said, these adjoining municipalities were then looked upon as part and parcel of our own metropolitan domain whose good name was of vital importance and our citizenry certainly thought, at that time, that some sacrifices had to be made, even from an egoistical standpoint, to safeguard the good name of the municipalities of the great Island.

What, then, was to be done? It was at this point that the Provincial Legislature considered it the part of wisdom to form the Montreal Metropolitan Commission, placing the over-extended municipalities under the tutelage, not only of the City of Montreal but of the other surrounding municipalities of which it was then thought, as it is today, that they would eventually constitute an integral part.

The object that the Legislature had in mind when forming the Commission is quite clearly set forth in the preamble to the Act which reads textually as follows:—

"Whereas, while still preserving the autonomy of the municipalities on the Island of Montreal, it is expedient that a system of financial control by a central authority representative of such municipalities including the City of Montreal, be established for the future."

My personal opinion is that the Legislature did the wisest thing it could in forming the Commission and I further think that the citizens of Montreal would share my opinion if they could but study the Commission's work as I have done. It is not at all necessary, however, to make a very extensive study in order to arrive at a sane appreciation of the facts of the situation. We all feel that in the not very distant future the whole Island of Montreal, through the co-operation of its municipal units, will form a homogenous whole, with a central government and local boroughs. This being so, is it not logical to suppose that its farsighted governors should plan ahead so that the development of the district might be both progressive and orderly? And would it be an exaggeration to suppose that, in creating this commission, the guiding thought was indeed this very system of boroughs of which Montreal City should be the hub? The various articles appearing in the newspapers of that time, as well as the pamphlets that were then printed, clearly set out this fact. Moreover, both our own experts and those of other lands who have since visited us have read that aspect of the Commission into the Act.

Then, again, the various amendments that have since been made to the Act are further proof of this factor. Under these, the Commission is authorized to undertake and complete works outside the limits of the City, such as a master plan for the Island, which is long overdue; the opening of a trans-island boulevard crossing the Island from end to end; the financing of all municipal borrowings on the Island, no unimportant phase of the Commission's responsibility; and later the opening and planning of the various large arteries so as to coordinate them with those of the City, were part and parcel of the Commission's duties and prerogatives.

Of course, all this has cost money not only to Montreal but to all the other constituent municipalities; but it was money well spent and spent with honesty, ability and discretion. Had these municipalities been annexed to Montreal at the time, the cost to our citizens, and to our citizens alone, would have been infinitely greater, and there is no knowing how we might have labored and sweated to bear the load.

Of course it is true that our tax bills have been heavier because of our having had to share in the financing of the deficits of these municipalities; but they would have been much heavier again had we been alone saddled with these places, their debts, upkeep and what not.

But in speaking of the cost of the Commission, we seem only to have in mind the cases of the municipalities in default and take no account whatever of the various other municipalities that might have gone into default if the Commission had not been there to supervise and assist them. We are careful not to mention what might have been the cost to the City of defaults actually forestalled and prevented by the action of the Commission. All these municipalities are now in shipshape form and some of them are in the pink of condition, just because of the operation of the Commission which financed them when the outlook was dark indeed. The monies saved in these

instances would well outbalance the cost to us of the municipalities in default, had we the means of estimating them with any degree of precision. There were times within the last quarter of a century when municipalities which had maturities to meet and whose finances were not so sound, found it impossible to borrow money at any price. It was here that the Commission stepped in and not only provided the funds at reasonable market rates but prevented some of these municipalities from going into default with the imminent peril of being saddled onto the long suffering taxpayers of the Metropolis. This is now all water over the dam and it were bootless to reopen old sores, but we who at the time were wide awake and watchful still remember difficult situations when the danger lurked real and menacing. Of course, the Commission has had to spend money to keep the defaulting municipalities going; but it has also saved considerably more money and spared us greater headaches by preventing other municipalities which are now fully solvent from going the wrong way, and all to the advantage of the citizens of Montreal and its environs.

Yes, the Montreal Metropolitan Commission has done a very good job and it has done it with ability, competence and the utmost rectitude. I feel that we all owe it a deep debt of gratitude. Its high credit has always been beyond question, which is proved by the facility with which it has been able to finance its requirements for the needs of its various constituent municipalities and at a modest rate. Add to this all the trouble, time and anxiety it has spared its members when things were not going so well and you have a faint picture of what it has done. And then if you want further evidence, ask the other contributing members, some of which they were called upon to help, what they think of the Commission and your picture will be complete and fair to the eye.

I have had occasion to study the workings of the Montreal Metropolitan Commission almost since its inception and I have the greatest respect for it, for its members and for the work it has accomplished. So much so, that if it did not exist, I feel that it would have to be created. In my humble opinion, if the Commission had done nothing else than put a stop to the ruinous system of annexations, it would have fully justified its existence. But it has done much more than that, as I have tried to point out. And it has paved the way for the eventual adoption of the borough system for the Island which, I venture to hope, should now be in the offing.

We all feel that Montreal is a great City actually and potentially, and that with the help of all its citizens, it is going to become still greater, bigger and more populous. Then, probably, some enlargement of our present system will be advisable in order to give proper attention to the far-flung component parts of the greater Metropolis that is to be. And it is here that the Commission will and should be in a position to give further help with the inauguration of the borough system. The metropolitan city of the future will be what its citizens make of it and only what they make of it.

World or War

Two world wars in a single generation seared into men's hearts and minds some of the meaning of war. New discoveries, rocket bombs, the atomic bomb — have given a preview of the war of the future, a war that may annihilate mankind and shatter the earth. Our choice is no longer War or Peace. It is only *World or War*.

People everywhere know that they want a world to keep and a world to build. They are determined to banish war and to save their children.

In that determination, the representatives of the United Nations met at San Francisco earlier this year to build an international organization to save coming generations from the scourge of war. Convinced that victory in war, as victory in war, could be won only by a common effort, they pooled their hopes and their strength. Out of their work came the Charter of the United Nations.

The Charter is not a perfect document. It embodies the thinking of representatives of diverse political, economic and social systems. In many respects, it is a compromise of diverse views on how peace can best be maintained.

But the important part is that it represents the methods which the majority of nations can best keep the peace.

The Charter itself will not automatically end war. It simply embodies a set of ideas that don't work unless men do. In the analysis, the success of the United Nations depends not so much on the work of states as on the work of ordinary men and women in all lands. To make the Charter work, people in all countries must undertake certain jobs. What are some of these jobs?

Attempting to understand rather than to understand each other.

Emphasizing the things that unite rather than those things that divide.

Levelling the barriers of race and color.

Recognizing that the suppression of minorities ultimately means the suppression of all.

Establishing social progress and economic security as the foundation of peace.

— United Nations Society in

TOWN PLANNING NOT CHEAP

Don't let us pretend that planning and construction can be done on the cheap. We must minimize the cost by paying for it out of "unearned increment" previously enjoyed by landlords, and we can straighten the kind of life induced by fear of compensation; but it will impose a cost on the nation and make demands on labor and materials. Planning must be regarded as one of our main social tasks, and the country must be prepared to meet the cost. In the long run it is cheaper to provide healthy living conditions.

— British Minister of Town and Country

Montreal's Governmental System

• By Councillor J. AUSTIN MURPHY, K.C.

"The Government of Montreal" is a subject too wide in scope to be adequately covered in this short article; I will therefore refer to its general principles rather than to any specific phase of municipal government as it affects the City.

Not as an expert on Montreal's municipal system, but merely from a point of observation as a member of the City Council for the past five years — I will attempt to convey a clearer conception of the problems affecting the commercial metropolis, and to encourage its citizens to consider these problems.

The first thing, it would seem to me, that must be borne in mind in considering Montreal's civic government, is that a municipality possesses only such limited and delegated powers as are assigned to it by its superior government — in this case, the Quebec Legislature. What the City can do, what it cannot do, where and how it can secure its revenue, and to some extent how its revenue may be spent — and in fact, the very form of government it enjoys — are controlled by acts of the Provincial Legislature, and are constitutionally subject to change by the Legislature at any time.

Montreal's present form of administration was enacted by Quebec in 1940; and on the whole it has, in my opinion, done an excellent job up to this time. The depression years, the 'thirties, had placed a terrific financial burden on the City. Millions of dollars had to be spent on direct relief; our credit was at a very low ebb, and to avoid practical bankruptcy a new form of administration with added safeguards for the control of expenditures had to be found, and after consideration and consultation with the property-owners, business-men and the public generally, our present system was evolved and put into effect.

The system was a new experiment, but it was felt that the three main interested groups should receive equal representation in the legislative and executive phases of the City Government. Consequently, a Council of ninety-nine members was set up, of whom thirty-three would represent all of the City voters on a basis of three being elected from each of the eleven districts into which the City was divided for election purposes; a further thirty-three Councillors were elected by the property-owners, three being from each district; and the remaining thirty-three were appointed by thirteen public bodies designated by law. The Council is now elected for a three-year period.

Immediately after the election of a new Council, the City Clerk calls it in special session for the purpose of electing an Executive Committee of six members, two of whom must be elected by each of the three classes of Councillors. When the six are elected, the whole Council then elects a Chairman and Vice-Chairman of the Committee. The Mayor is elected at the same time as the Councillors, by all of the city voters. These,

therefore — the Mayor, ninety-nine Councillors and six members of the Executive Committee — constitute the Legislative and Executive Government of Montreal. It should be of interest here to give a short summary of the powers and functions of each of these:

The Mayor. — From 1940 up to the last session of the Quebec Legislature, the Mayor's authority was very limited. He was presiding officer at all Council meetings, corresponding to the Speaker in the House of Commons, Chief City Magistrate and first citizen on official occasions. He had no right to attend or vote at meetings of the Executive Committee, and could only vote at Council meetings in the case of a tie or where a majority of votes of all the Council is required. . . . At the last session at Quebec, however, His Worship the Mayor was legislated a member of the Executive Committee, given the right of veto, and the power to suspend City employees. Such powers would at first sight appear to be drastic, but in their practical application, should not materially affect our set-up, as they in turn are subject to ultimate acceptance or rejection by the Council.

The Executive Committee. — The Executive Committee actually controls the executive branch of our City Government and in practice constitutes the "Cabinet" with the Chairman as Prime Minister. Under their jurisdiction monies voted by the Council are spent, by-laws drafted, salaries of employees fixed, the agenda for Council meetings prepared, and reports submitted on all matters they bring before the Council for consideration. The Committee carefully scrutinizes all expenditures, has all departments submit their estimated revenues and expenditures, and prepares the annual budget to be submitted to the Council. They meet on an average of three or four times a week.

The Council. — The main function of the Council is to discuss and suggest; it might be said to resemble the opposition in Parliament. It has no power to initiate legislation. Individual councillors may at meetings submit resolutions to the Executive Committee. All of these resolutions can only recommend that the Executive Committee consider the advisability of doing such and such a thing. The Executive may accept, reject or ignore such recommendations even though they be adopted by a majority of Councillors. The Council votes budget credits; it cannot reject a budget and generally can only amend it, if it keeps the same balance between receipts and expenditures; enacts the imposition of taxes, authorizes loans, adopts and amends by-laws. It appoints one important officer in the municipal set-up, the Director of Departments, and his assistant, and fixes their salaries. The Director of Departments is the titular head of all City Departments. He is obliged to attend all Executive meetings, but of course, has no vote. He is — in theory at least

— the link between the Council and the Executive, and the watch-dog for the interests of the Council as against the Executive Committee.

The Council, by law, must meet at least four times — on the first day of March, June, September and December in each year; additional meetings can be and are called, as the business of the municipality demands.

To assure the working of an efficient Government, a competent and qualified Civil Service is essential, and Montreal is no exception. Our civic administration is directed by thirteen competent and adequately paid Departmental Directors, as follows :

Legal Department
City Clerk
Director of Finance
Director of Purchase and Stores
Chief Assessor
Director of City Planning
Director of Public Works
Director of the Department of Health
Director of Social Welfare
Director of Police
Director of the Fire Department
City Auditor
Chairman of the Board of Revision of Property Valuation
Chairman of the Civil Service Commission

These gentlemen supervise expenditure of our sixty-six million dollar budget.

* * *

Has this system of government proved sound and efficient? In its accomplishments, I would certainly say "Yes". Since 1940, our debt has been drastically reduced. A most advantageous re-financing has been brought about; an increasing efficiency has been shown in all Departments; the Civil Service Commission has been established; and town-planning has evidenced a vast improvement. We, of course, cannot say that these improvements could not also have been accomplished with another type of Government, but if they had not come about, the present system would have had to take the blame — so consequently, the system should take some of the credit.

What are the advantages of the present system, and its disadvantages? To my way of thinking, the diversity of representation on the Council — the representation of all voters, tenants, proprietors and public works, ranging from the Board of Trade to Labor Unions and from McGill University to the Retail Merchants Association — assures consideration and discussion of municipal matters by all classes of our population, and thus creates a safeguard against any ill-advised sectional or group-imposed legislation. Municipal graft or corruption is practically eliminated. It would be a very tough job to buy off ninety-nine Councillors, or even a majority of them. Old-time ward patronage should be non-existent, and even straight party politics cannot dominate the Council. And finally, the diversity of professions, businesses and trades within the Council, itself assures that there are men who from personal or professional knowledge can adequately discuss — or if need be, criticize — any report brought down by the Executive Committee.

The Executive Committee itself, being chosen from the three classes of Council, reflects a sufficient diversity of outlook to assure serious discussion of the problems considered by them, before a decision is arrived at.

As to the disadvantages, it would seem to me they are mainly :

1. That after the Executive Committee is elected, the Council itself perhaps has not enough say; its members in most cases have no connections with the various City Departments, even in the capacity of Advisory Boards. But this, of course, is something the Executive themselves could remedy.

2. That there is some evidence — from the lack of interest shown by voters at large when municipal elections are held — that they feel that it does not matter who may be elected, since the two-thirds of the Council representing proprietors and public bodies could easily out-vote the elected representatives.

This would be a very serious problem, if true; but from my personal experience, I have never seen, at any time in the Council, the A and C category members voting as a body against the B representatives on any question. . . I would have no hesitation in concluding, therefore, that for the past nine years our system of municipal government has been as good as Montreal has ever had.

As to the future, however, the whole matter should receive most serious consideration. It cannot be denied that progress and development of the Metropolis demands some form of metropolitan control that would assure a unified direction of such vital matters as health, sanitation, town-planning, police and fire protection, and especially traffic and transportation, and an assurance that the enormous expenditures for these services would be apportioned among the various contiguous municipalities on an equitable basis.

A borough system appears to have been successful in London, New York and other cities with large metropolitan areas. Conditions may be different in this particular metropolitan district, but surely the idea itself should be sufficiently flexible that a system could be set up to meet its needs. The ultimate solution, however, must depend on the citizens of Greater Montreal — on business men, public bodies, the press and the radio — to tell their representatives what they want.

"Implicit in our concept of democracy is a maximum of local self government. No body of official representatives is of greater importance to the nation, and to our future, than this representative body of mayors."

— General D. Eisenhower

**Municipal Review of Canada
Group Subscription Rate**

\$1 Special yearly rate to Municipal Councils in Canada subscribing collectively for members.

La preuve par neuf

L'acuité des problèmes qui accablent la ville et la région de Montréal est attribuable, dans une bonne mesure, à la négligence systématique du régime Duplessis, mais le décès de M. Sauvé risque d'aggraver une situation déjà critique. L'étude du bill de Montréal, reportée à la semaine prochaine, aurait donné des indications sur les intentions du premier ministre, et dans ce domaine comme en tant d'autres l'espoir sérieux d'une vraie solution.

Lors de l'ajournement de la Législature, il semblait peu probable que le gouvernement apporterait au mode d'administration de la ville des changements partiels, comme l'abolition de la classe "C" réclamée par plusieurs groupes importants. Mais M. Sauvé avait déjà annoncé une enquête sur le sujet, ce qui ne signifiait pas, venant de lui, une simple mesure dilatoire. L'on pouvait donc compter sur une révision prochaine et profonde de notre régime de gouvernement municipal.

Les élections étaient annoncées pour juin, et quel qu'en eût été le résultat, l'enquête projetée aurait permis au prochain gouvernement de donner à la métropole la base démocratique fondamentale d'une saine administration. Une étude diligente aurait permis d'avoir dès après les élections de juin les éléments d'une réforme que la Législature nouvelle aurait pu adopter à une session d'urgence en septembre, même si cela eût exigé un retard d'un mois ou deux des élections municipales prévues pour octobre.

Tout est maintenant remis en question. Il paraît fort douteux que le nouveau premier ministre, qui doit être désigné dès aujourd'hui, soit prêt à faire des élections dans quelques mois. Nul doute toutefois qu'après la promesse formelle de M. Sauvé une enquête sera instituée sur le régime montréalais. Mais la réforme elle-même sera vraisemblablement différée, de sorte qu'il y a peu d'espoir d'échapper à une autre élection municipale faite selon le présent système dont l'absurdité est pourtant bien démontrée. Il est encore plus évident qu'on ne saurait, sous aucun prétexte, prolonger le mandat du pitoyable Conseil actuel, et de "son" lamentable Exécutif.

L'administration Fournier-Savignac vient de négocier un emprunt dont le coût donne la mesure de son discrédit dans les milieux financiers comme devant l'opinion publique. Pour trouver \$13 millions, qui serviront en grande partie à rembourser des avances des banques, la ville, c'est-à-dire nous, les contribuables, devons payer un taux de 7,58% ; et il ne s'agit pas d'un emprunt à court terme, pour franchir un moment difficile, car pour la forte part de \$8 millions c'est un emprunt à 20 ans.

Le crédit d'une grande ville est en principe excellent, et celui de Montréal

doit l'être puisqu'il est garanti par l'ensemble des propriétés imposables. Mais il y a aussi le climat politique, qui peut écarter les prêteurs d'une valeur aussi solide que les obligations montréalaises, parce que provisoirement les administrateurs qui incarnent la ville n'inspirent pas confiance.

Le taux de l'argent est élevé par le temps qui court, c'est certain, mais pas à ce point-là. Jusqu'à ces dernières semaines, les constructeurs trouvaient encore à 6% des prêts à 20 ans ou 25 ans, avec la garantie fédérale de la Loi nationale de l'habitation. Ottawa vient de porter le maximum permis en vertu de cette législation à 6 $\frac{1}{4}$ % et sans être aussi facile que le souhaiterait l'industrie, le crédit à ce taux sera abondant. Des entreprises commerciales arrivent à vendre presque au pair des émissions d'obligations à 6 $\frac{1}{4}$ ou 6 $\frac{1}{2}$ %.

Montréal, c'est-à-dire nous, les propriétaires et locataires contribuables, payons collectivement 1% de plus que le taux courant des emprunts industriels et commerciaux et du marché hypothécaire sous la loi fédérale. L'émission montréalaise est au taux de 6%, mais on a dû la vendre avec un rabais de plus de 3%, qui majore le taux réel et qui est en quelque sorte la "preuve par neuf" de l'impéritie de l'administration.

Cette performance à l'envers établit un record de plus de 15 ans. C'est le taux le plus élevé payé par Montréal pour un emprunt, depuis le refinancement de 1944, qui avait suivi le défaut de la métropole de rencontrer ses échéances et la mise en tutelle de la ville. Or ce défaut de la ville de payer ses dettes, cette insolvabilité relative et provisoire, s'était produite sous une autre administration que présidait M. Savignac.

Cet emprunt révèle donc, à l'égard de l'administration actuelle, un manque de confiance flagrant, et une situation financière plutôt difficile. Après les budgets amers que cette administration nous a imposés depuis deux ans, cela augure assez mal pour le prochain qui sera son dernier mais dont nous aurons encore à faire les frais.

Avec M. Sauvé, les Montréalais pouvaient espérer un assainissement politique et administratif dans le respect de la démocratie et de l'autonomie municipale. Espérons que le futur premier ministre ne trouvera pas la le prétexte d'une nouvelle mise en tutelle.

En tout cas, il ne faut pas oublier que nous devons le gâchis actuel surtout à l'aveuglement teinté de fanatisme des milieux financiers et anglophones de Montréal, qui nous ont imposé cette équipe en 1957 par hostilité aux réformes de l'administration antérieure.

Paul SAURIOL

Mode Administratif
Rif

1/ Que pense l'actuel gouvernement de notre mode administratif

Le 2e pèlerinage des autorités municipales de Montréal à Québec serait de courte durée

Les autorités municipales de Montréal reprendront un nouveau pèlerinage à Québec demain soir afin d'être reçus au comité des bills privés mardi matin. C'est le deuxième au cours de la session actuelle mais celui-ci se fera sous de nouveaux auspices car le gouvernement provincial a un nouveau chef.

Que se passera-t-il? C'est ce que plusieurs se demandent. En effet, en décembre, alors que les délégués avaient été reçus par l'hon. M. Sauvé, quelques problèmes n'avaient été réglés et les autres devaient subir une étude plus approfondie en janvier.

A ce voyage-ci, la délégation aura affaire à l'hon. Yves Prévost, secrétaire de la Pro-

vince et ancien ministre des Affaires Municipales. C'est, en effet, lui qui présidera le Comité des bills privés au lieu du Premier Ministre. Il ne fait pas de doute, cependant, que l'hon. Antonio Barrette souhaitera la bienvenue aux administrateurs municipaux.

Dans les milieux municipaux, on croit généralement que les items qui sont au feuillet du bill seulement seront étudiés et qu'on ignorera les amendements ou les autres mesures venant du parquet.

Le principal semblait être celui portant sur une enquête générale sur le mode administratif à Montréal, enquête que M. Sauvé n'avait pas promise mais que plusieurs journaux avaient mentionnée. On ne croit pas généralement que le gouvernement provin-

cial entreprenne cette enquête immédiatement. Il pourrait peut-être prolonger le mandat de l'administration actuelle d'un an et apporter des changements au mode administratif à la prochaine session seulement.

M. Sauvé avait, d'un autre côté, promis aux administrateurs d'étudier une formule concrète au sujet du budget de la neige. Comme on sait la Législature a permis pour le moment que l'administration municipale puisse jusqu'à concurrence de trois millions à même le surplus de l'année fiscale en cours, ce qui lui permettra de dépenser jusqu'à \$7 millions pour l'enlèvement de la neige cet hiver.

Il faudrait, cependant, trouver une formule plus définitive et qui permettra un

budget de neige suffisant chaque année. En établira-t-on une au cours de ce voyage, cela se peut fort bien.

Il sera aussi question d'une tour de télévision sur la montagne. La ville veut, en effet, obtenir la permission de construire ou de faire construire une deuxième tour sur le Mont-Royal pour accommoder les deux postes de télévision privés qui obtiendront des permis cette année ainsi que des postes de radio à fréquences AM.

Quant aux autres items de l'agenda, ils ont peu d'importance et il pourrait fort bien que le deuxième pèlerinage des autorités municipales à Québec soit de courte durée.

DIMANCHE-MATIN
JAN 10 1960

Le premier ministre Barrette promet à Montréal

Nouveau mode administratif avant les élections d'octobre

Par Jean-Marc LALIBERTE

QUEBEC. — Il semble maintenant certain que les électeurs de Montréal iront aux urnes en octobre 1960 pour élire leurs représentants selon un nouveau mode administratif. Le premier ministre, M. Antonio Barrette, a annoncé hier la formation d'une commission qui étudiera le système électif et le système administratif de Montréal et qui fera rapport le plus tôt possible. S'il y a lieu, la prochaine session de la Législature sera convoquée au début de septembre 1960 afin de donner suite aux recommandations du rapport. M. Barrette a fait cette déclaration à l'occasion de l'étude d'un amendement à la charte de Montréal concernant le métro et le transport en commun, soumis par M. Léonard Trépanier au nom d'une quinzaine

de conseillers municipaux. Le premier ministre a commencé par dire que, comme tout le monde, il favorise la construction d'un métro à Montréal mais qu'il hésiterait à donner à la métropole des pouvoirs qui déborderaient ses frontières, et qu'en plus il faut tenir compte de l'existence de la Commission de transport de Montréal et de la Corporation de Montréal Métropolitain.

"Mais, à immédiatement ajouté le premier ministre, il y a un grand problème à Montréal qui renferme tous les autres. Il faut changer le système électif. Il faut changer le système administratif. Tout le monde est d'accord là-dessus.

"Le plus tôt possible il faudra changer le mode administratif de Montréal. Une commission pourrait faire une étude complète, quelque chose de tellement complet que cela pourrait toucher jusqu'aux pouvoirs des directeurs de services.

"Cette fin pourrait être obtenue par une commission d'en-

quête, si c'est l'avis de Montréal. Les conclusions de cette enquête pourraient avoir pour effet de hâter tout ce qui retarde à Montréal. Le système actuel ne convient plus. Le meilleur moyen d'y apporter remède: former une commission", dit le premier ministre.

Le premier ministre précise ensuite sa pensée en déclarant que cette commission devrait faire rapport assez tôt "pour que lors des prochaines élections ce nouveau système électif soit mis en application et pour que tout le monde ait le temps de donner son avis".

M. Barrette dit que s'il le fallait le gouvernement n'hésiterait pas à convoquer les chambres tôt en 1960 pour étudier le rapport de la commission et pour que ses conclusions soient adoptées plusieurs semaines avant l'élection.

"Et cette élection, dit-il, se ferait suivant le nouveau mode d'élection. Je lance cette idée. Mes collègues et moi sommes prêts à convoquer le parlement en septembre si nécessaire, pour étudier le rapport de cette commission. Nous siégerions exclusivement sur le rapport de la commission pour mettre en application ses recommandations et ce le plus tôt possible."

Après ces paroles du premier ministre le comité des bills prévus de l'Assemblée législative a ajourné sa séance à 8h.30 du soir.

Au cours de la séance du matin et de celle de l'après-midi, le bill soumis par l'administration de Montréal a été étudié et en fin d'après-midi le comité a commencé à recevoir des amendements directement du parquet.

La journée a été marquée des faits suivants:

1 — Le premier ministre a déclaré formellement son intention d'aider Montréal à progresser normalement. "Je désire, a-t-il dit au début de l'étude du bill, vous donner l'assurance que le progrès de Montréal est l'un des

plus grands problèmes que nous allons étudier car nous voulons assurer à Montréal son expansion et son progrès afin qu'elle joue le rôle dans le Canada que nous voulons lui voir jouer.

2 — Dorenavant l'administration devra prévoir au budget une somme d'au moins \$4,000,000 pour le déneigement. Toute dépense excédant ce montant ainsi prévu, pourra être financée à l'aide d'emprunts temporaires ou d'avances faites par le fonds général, emprunts ou avances qui seront supportés par le budget de l'année suivante.

3 — Cedar Tower Development pourra construire ses maisons d'appartements sur le terrain de l'ancien hôpital Children's Memorial, avenue Cedar. En vertu d'un amendement rétroactif au premier septembre, la ligne homologuée cessera d'exister au moment de la sanction de la loi.

4 — Il n'y aura qu'une tour de télévision et de radio sur le mont Royal.

5 — L'administration municipale a jusqu'au 1er octobre 1960 pour dresser la liste des lignes homologuées qui doivent être maintenues. A cette date toutes les lignes qui n'auront pas été choisies nommément cesseront d'exister.

6 — La cité pourra bénéficier de tous les avantages des lois provinciales ou fédérales concernant l'habitation et le réaménagement urbain ainsi que la démolition des taudis.

7 — La cité a le pouvoir de construire des garages de stationnement sous les rues, ruelles, parcs ou places publiques.

8 — La cité a le pouvoir d'extirper, par règlement, l'installation de détecteurs à gaz dans tous les édifices publics utilisant le gaz, mais à condition que l'appareil ne soit au préalable approuvé par la Régie de l'électricité et du gaz.

9 — La cité a été autorisée à porter de 10 à 11 le nombre des juges municipaux. Elle pourra donc, lorsqu'elle le jugera à propos, demander au lieutenant-gouverneur en conseil de nommer un nouveau juge.

Plusieurs autres amendements soumis du parquet du comité ont été adoptés. Un ratifie les échanges de terrains entre la ville et les Chemins de fer nationaux à la place Ville-Marie, les mem-

bres de la Corporation de Montréal Métropolitain n'auront plus à payer l'amende de \$20, si, parce qu'exerçant leurs fonctions de membre de cet organisme, ils sont absents du conseil municipal au moment d'un vote; la ville pourra exempter de taxes municipales l'immeuble de la Ukrainian National Federation sis à l'angle nord-est de l'avenue Fairmount et de la rue Hutchison; le cimetière de la Côte-des-Neiges est partiellement exempté des taxes spéciales et d'eau.

Début de la séance

Des le début de la séance du comité des bills privés, le premier ministre a quitté son siège pour aller serrer la main des administrateurs de Montréal qui se trouvaient à la barre. Ce geste du premier ministre a été fort remarqué et il a eu pour conséquence de mettre tout le monde à l'aise.

Le président du comité exécutif, le notaire Jos-Marie Savignac, a ensuite rendu hommage à la mémoire de l'ancien premier ministre, M. Paul Sauvé. Notant que souvent les grandes joies chevauchent les grandes peines, M. Savignac a dit que la nomination de M. Antonio Barrette à la tête du gouvernement a été l'objet de réjouissances. Il s'est dit convaincu que le ministre du travail, qui est un dur travailleur, fera un très bon premier ministre.

M. Barrette a ensuite remercié M. Savignac et c'est alors qu'il a donné à la population de Montréal l'assurance que, comme son prédécesseur, il s'intéresse très particulièrement aux problèmes de Montréal.

"Nous sommes plus intéressés que jamais aux problèmes de Montréal, dit-il. Nous ferons tout pour assurer son développement car Montréal ne doit pas être encadrée, elle doit s'épanouir. La ville de Montréal doit compter sur le gouvernement provincial et je désire donner l'assurance que c'est l'un des problèmes majeurs que nous allons étudier, car nous voulons assurer à Montréal son expansion et son progrès afin qu'elle joue le rôle, dans le Canada, que nous voulons lui voir jouer."

Le comité a ensuite abordé l'étude du bill et le président Savignac a annoncé l'intention de l'administration de retirer les trois premières clauses soit celles concernant les pouvoirs que l'on se proposait de donner aux directeurs de services, de louer sans soumission l'outillage et l'équipement nécessaire à leurs travaux et ce pour une période n'exécédant pas un an. On a aussi retiré la clause relative aux armes à feu. M. Savignac avait déclaré: "Je crois que cette question ne presse pas tant que ça, d'autant plus qu'elle relève des autorités fédérales."

LE DEVOIR
JAN 13 1960

Puis on a retiré la clause ayant pour but de forcer un propriétaire foncier qui divise son terrain à céder gratuitement à la ville l'emprise des rues ou ruelles que pourrait comporter cette subdivision. Cette clause avait déjà été renouvelée par le comité des bills nriés avant l'ournement des fêtes et c'est du consentement

de ses membres qu'elle fut re-

Les lignes homologuées

A la suite du débat qui a eu lieu en décembre et au cours duquel le premier ministre d'alors M. Paul Sauvé avait dénoncé l'usage abusif du pouvoir d'homologation, l'administration municipale a soumis un amendement corrigé qui prévoit que l'inventaire des lignes homologuées à Montréal devra être complété avant le 1er octobre 1960.

L'administration devra d'ici là désigner nommément toutes les lignes qu'elle veut conserver et celles-ci demeureront en vigueur jusqu'en 1960. Toutes les autres cesseront automatiquement d'exister.

Les appartements de l'avenue Cedar

Le conseiller Lucien Croteau est intervenu au cours de l'étude de cet amendement pour rappeler qu'en décembre "on avait fait mention de certain cas où le conseil municipal s'est déjà prononcé contre l'expropriation."

Le président du comité M. Yves Prévost, l'interrompt en lui faisant remarquer que ses remarques s'appliquaient à l'article suivant et non à celui à l'étude.

L'administration municipale a alors soumis un nouvel amendement qui stipule que lorsque le conseil se prononce contre une expropriation, l'homologation cesse d'exister à compter du moment de ce refus.

M. Croteau revient alors à la charge pour signaler qu'il y a eu des cas qui pourraient être réglés si l'on donnait un effet rétroactif à cette clause. M. Croteau n'a pas dit quels cas il visait mais immédiatement Me Fabio Monette, avocat de la Cedar Tower Development, a déclaré que sa cliente serait satisfaite si l'amendement était rétroactif au 1er septembre 1959. (Le Conseil a refusé d'exproprier le terrain de l'ancien hôpital Children's Memorial à la mi-septembre).

Tout le monde a semblé être d'accord sur la date du 1er septembre et l'avocat de la Cité, Me Albert Berthiaume, a même laissé entendre que l'amendement soumis par M. Monette avait été prévu "puisque c'est nous qui l'avons rédigé". Ceci laissait donc entendre que les membres de l'administration avaient été saisis du problème, mais ils n'ont pas voulu prendre la responsabilité de l'amendement.

La tour de télévision

Après avoir adopté sans discussion la clause du bill qui permet à Montréal de se prévaloir de tous les avantages des lois provinciales et fédérales relatives à l'habitation, au réaménagement urbain et à la démolition de taudis, le comité a abordé l'étude de la clause concernant le projet de la Cité de construire une deuxième antenne sur le mont Royal pour desservir les nouveaux postes de télévision et de radio.

Dès le début, M. Antoine Rivard a fait remarquer qu'il serait peut-être dangereux de laisser entrer la ville en concurrence, avec l'entreprise privée. Le premier ministre pour sa part s'oppose à ce que l'on construise une nouvelle tour et de nouveaux bâtiments qui pourraient, dans l'avenir, déparer le parc mont Royal.

M. le maire Sarto Fournier a dit que la ville n'était pas intéressée à concurrencer l'entreprise privée mais qu'elle tentait de trouver une solution qui pourrait desservir tout le monde et elle-même puisqu'elle aura besoin d'un nouveau poste émetteur pour son service de police.

Un amendement a donc été rédigé de façon à prévoir qu'il n'y aura qu'une seule tour de télévision et de radio sur le mont Royal. Cette nouvelle tour pourra être construite après entente entre la Cité et la Société Radio-Canada ou un tiers. Elle devra être aménagée de façon à pouvoir répondre à tous les besoins et la tour actuelle de Radio-Canada devra être démolie à l'expiration du bail, soit dans environ huit ans, selon ce qui a été dit.

Le déneigement

Le comité a ensuite approuvé un autre amendement qui prévoit que l'administration devra inclure chaque année, dans son budget, une somme d'au moins \$4.000.000 pour le déneigement.

L'amendement original prévoyait une somme fixe de \$4.000.000, mais après des remarques faites par le commissaire Pierre DesMarais à l'effet que ce montant n'est pas réaliste puisque depuis plusieurs années il en coûte toujours au-delà de \$5.000.000 pour le déneigement des rues, le ministre des affaires municipales M. Paul Dozois a suggéré que l'on ajoute les mots "d'au moins".

Ainsi, a-t-il expliqué, il sera loisible tant à l'administration qu'au conseil de prévoir plus, s'ils le jugent à propos.

Le conseiller Lucien Saulnier a soutenu les avancées de M. DesMarais et il a terminé en déclarant que "l'amendement, même tel que modifié, tend évidemment à favoriser l'administration actuelle qui veut préparer son budget d'élection..."

"Le chat sort du sac" lance le conseiller Lucien Croteau.

Le débat sur cette question s'est terminé là.

Les autres amendements du bill qui sont des approbations d'actes ou des autorisations particulières ont été adoptés sans discussion car ils n'ont soulevé aucune opposition.

L'étude du bill terminée le comité a commencé à recevoir des amendements directement du parquet.

L'administration a soumis le premier, celui concernant le gaz. Cet amendement stipule que la cité a le pouvoir, par règlement, d'exiger l'installation de détecteurs dans tous les édifices publics utilisant du gaz. Cet appareil devra, cependant, être approuvé par la régie de l'électricité et du gaz.

L'amendement ayant reçu l'approbation de tout le monde, le

conseiller J. Bonnier suggéra que l'on spécifie "gaz naturel". Sa recommandation a jeté un froid auquel le président du comité, M. Yves Prévost a mis fin en disant: "S'il s'agit de protéger la vie des citoyens pourquoi limiter?"

Le comité a ensuite approuvé un amendement soumis par M. Maurice Custeau et accordant un 11ième juge municipal à Montréal. Le comité exécutif, pourra lorsqu'il le jugera à propos, demander au lieutenant-gouverneur en conseil de nommer un nouveau juge.

Un autre amendement du même ministre fut ensuite approuvé. C'est celui qui protège les membres de la Corporation de Montréal métropolitain qui doivent s'absenter des séances du conseil pour vaquer à leur fonction de membre de l'organisme métropolitain. Si durant de telles absences ils manquent un vote, ils ne seront plus pénalisés de l'amende de \$20.

Le conseiller Dave Rochon a présenté l'amendement concernant la commutation de taxe des immeubles de l'Ukrainian National Federation.

On a ensuite discuté d'une commutation de taxes pour le cimetière de la Côte des Neiges. Un amendement devait être préparé pour être soumis à la séance du soir. Cet amendement devait réduire la valeur municipale et la valeur locative du cimetière aux fins de taxation.

Et ce fut l'amendement de Me Léonard Trépanier concernant le métro et le transport en commun qui fut ensuite soumis. Cet amendement a donné lieu aux déclarations du premier ministre rapportées au début de ce compte rendu.

Le comité a ensuite ajourné à 8 h. 30 p.m.

LE DEVOIR

JAN 13 1960

Suggestion de M. Barrette sur notre mode administratif

Une commission d'enquête à Montréal

(Par LUCIEN LANGLOIS)

Québec, 12. — Le premier ministre de la province, l'hon. Antonio Barrette, a suggéré en fin d'après-midi, lors de l'étude du bill de Montréal, de créer une commission d'enquête pour étudier le mode administratif de la cité.

"Nous sommes prêts à nommer cette commission, a-t-il dit, si c'est l'avis des délégués de Montréal. Nous sommes même prêts à convoquer le Parlement plus tôt que d'habitude, en septembre, disons, afin d'étudier les conclusions de cette commission d'enquête."

Il demandait en fin un référendum sur l'opportunité de construire un métro à Montréal.

Un conseiller de la Ligue d'action civique, M. Roland Bourret, a voulu savoir qui étaient ces vingt-trois conseillers et en quel nom ils par-

AUTRES NOUVELLES, PAGES 7 ET 14

te, de façon à ce que le nouveau système électif soit en vigueur dès le prochain scrutin municipal, en octobre."

Le premier ministre a souligné que c'est par une étroite collaboration que l'on pourra guérir la cité de Montréal des maux qui l'affligent.

Accord

M. Barrette a souligné que tout le monde semblait d'accord sur l'opportunité de changer le mode administratif de la métropole, de construire un métro, des autostrades, etc.

"Nous sommes également d'accord avec vous, a-t-il souligné. Je crois que la création d'une commission d'enquête serait le moyen idéal de hâter tout ce qui retarde à Montréal."

Le premier ministre a pris la parole à la suite d'un projet d'amendement soumis par Me Léonard Trépanier au nom de vingt-trois conseillers municipaux. Me Trépanier voulait que la Ville ait le pouvoir de "construire, faire construire, dans les limites de son territoire, des autostrades, autoroutes, voies souterraines, élevées ou en surface, selon un plan combiné, afin d'améliorer le transport en commun, la circulation et le stationnement hors rues. Il voulait également que la Ville puisse emprunter les fonds nécessaires ou garantir les emprunts aux fins

laient. "D'abord au nom du sens commun", de répliquer Me Trépanier.

Le premier ministre

C'est alors que le premier ministre s'est levé. Il a fait remarquer à Me Trépanier et à tous les délégués montréalais que la question n'était pas de savoir si un métro s'imposait à Montréal (tout le monde semble d'accord à ce sujet), mais de déterminer à qui donner les pouvoirs pour le construire. "J'hésiterais, dit-il, à donner ces pouvoirs à la Cité de Montréal car ils pourraient déborder les cadres de sa juridiction. Il y a les autres municipalités à considérer et aussi la Commission de transport de Montréal. Je crois qu'il y a une grande question qui renferme toutes les autres et c'est celle de changer le mode administratif de Montréal."

Le bien de Montréal

M. Barrette a encore rappelé que tout le monde semblait d'accord à ce sujet, tout aussi bien que sur le métro. C'est alors qu'il a suggéré de créer cette commission le plus tôt possible, si cela agréé aux autorités municipales et de convoquer le Parlement provincial dès septembre, si nécessaire, afin de donner suite aux recommandations de cette commission d'enquête. "Nous ne voulons que le bien de Montréal", a-t-il dit en conclusion.



ON ECOUTE ATTENTIVEMENT — Quelques représentants de la Cité au comité des bills privés. De gauche à droite : Me Théodore Lespérance et Philippe Beaugrand, le commissaire Pierre DesMarais, MML Lactance Roberge, Lucien Hélu et Lucien Saulnier. (Photo "Montréal-Matin", par Studio Roger Béland)

LES ADMINISTRATEURS DE MONTREAL — Le maire Sarto Fournier et Me J.-M. Savignac, président du Comité exécutif, sont au premier rang durant l'étude du bill de Montréal. A droite, on reconnaît Mes Albert Berthiaume et Théodore Lespérance. (Photo "Montréal-Matin" par Studio Roger Béland)

MTL-MATIN

JAN 13 1960

"Il ne serait pas désirable de prolonger le mandat actuel"

Québec, 12 (De notre envoyé, Lucien Langlois) — Le premier ministre de la province, l'hon. Antonio Barrette, a donné l'assurance ce soir, à la reprise de la séance sur le bill de Montréal, que les prochaines élections municipales se feront d'après le nouveau système qu'aura établi la commission d'enquête sur le mode administratif de Montréal, qu'il se propose d'instituer.

Cette promesse a eu l'honneur de satisfaire M. Pierre DesMarais qui, parlant au nom de la ligue d'action civique, avait voulu présenter trois amendements visant la façon dont seraient tenues les prochaines élections, notamment un référendum selon lequel les électeurs de Montréal auraient pu se prononcer sur l'abolition de la classe "C" chez les conseillers municipaux.

M. DesMarais a déclaré qu'il s'opposait à toute prolongation de mandat.

M. Barrette lui a répliqué: "Il ne serait pas désirable de prolonger le mandat de l'administration actuelle."

Le premier ministre a souligné qu'il ne pouvait aller plus loin que cette promesse, selon laquelle les prochaines élections seraient faites selon le nouveau système.

Des compliments

Il s'est alors attiré les compliments de M. DesMarais.

"Je n'ai plus qu'à vous remercier, a-t-il dit, et à retirer mes amendements. Vous semblez aller plus vite que votre prédécesseur. Et vous avez certainement quelques-uns de ses talents, notamment la rapidité de décision et d'exécution".

M. Barrette lui avait fait remarquer, aux craintes que M. DesMarais avait formulées sur les lenteurs ordinaires de toute commission d'enquête, que M. Paul Sauvé avait de-

Enfin, M. l'hon. Yves Prévost a souligné qu'il s'agissait d'une révision globale du système et qu'il fallait préférer cette révision à une étude fragmentaire, étude à laquelle aurait été entraîné le comité par l'étude des amendements proposés.

Deux amendements

Deux autres amendements ont été apportés de parquet, l'un soumis par Me Lacoste concernant les droits des expropriés, amendement qui a été combattu par Me Savignac qui estime que ces derniers doivent tous être traités sur le même pied et un autre par Me Marc Lacoste au nom de la Païestres Nationale.

Il s'agissait de la cession de certains terrains propriétés de la ville et de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal pour que la Païestres puisse donner libre essor à ses projets en faveur de la jeunesse canadienne-française. Me Lacoste a reçu un accueil éminemment sympathique de la part du Comité des Bills privés et de tous ceux qui y étaient présents et a eu l'honneur de déborder l'assistance en affirmant qu'aucune objection n'avait été faite contre ces projets de transaction. Or, comme il était le parrain du projet, on a trouvé très drôle qu'il l'affirme avec une telle conviction.



mandé à une commission de lui faire rapport sur les conditions de travail de 17,000 employés. On lui avait répondu: ça prendra au moins six mois. M. Sauvé avait répliqué: "Je le veux dans six semaines et il l'avait obtenu au bout de six semaines."

M. Cagliardi

Au début de la séance, M. Alfred Cagliardi a prononcé un éloquent discours sur la nécessité pour Montréal de régler sans délai ses problèmes de transport en commun et que la Cité puisse étudier elle-même le problème, ce que la loi lui refuse présentement. Il avait souhaité que le premier ministre règle au plus tôt le problème des relations fiscales et arrache à Ottawa la juste part qui revient au Québec.

L'hon. Antoine Rivard a alors fait remarquer, en répétant les remarques qu'avait formulées M. Barrette, l'après-midi, que cette question était beaucoup plus vaste et qu'il importait de l'étudier dans l'ensemble du problème qui constitue le mode administratif actuel de la métropole. Il a promis que l'étude qui sera faite de ce mode administratif sera rapide et profonde.

M. Barrette devait par ailleurs souligner qu'il entend se soumettre aux désirs de Montréal quant à tout changement du mode administratif. "Nous voulons satisfaire les vœux de Montréal", a-t-il dit.

M. Lucien Croteau a également pris part au débat, soulignant que la formule d'une commission d'enquête en était une fort sage et que la meilleure formule ne vaudrait pas seulement pour la métropole mais pour toute la région économique de Montréal. "Il y a un tas d'anomalies à corriger", a-t-il remarqué.



ENQUÊTE SUR LE MODE ADMINISTRATIF DE MONTRÉAL. — Les membres du Comité exécutif et les conseillers municipaux étaient nombreux au comité des bills privés, hier après-midi, au moment où l'hon. Antonio Barrette a annoncé qu'une enquête serait entreprise sur le mode administratif de Montréal. On reconnaît dans la photo du haut: Me J.-M. Savignac accompagné de Mes Albert Bartholomé, Théodore Lespérance et Philippe Beauregard, du Comité exécutif municipal, et, dans la photo du bas: les commissaires Alfred Gagliardi, J.-H. Dupuis et Murray Hayes, le maire Fournier, les conseillers Croteau, Shalinsky, Cummings, Savage et Bonnier, de même que M. Robert Hainault, membre de la Commission de Transport de Montréal. (Photo "Montréal-Matin", par Studio Roger Bédard)

MTL-MATIN
JAN 13 1960

Book Review

Move Suggested Prior To Fall Election System Outmoded

From Page 1

By WILBUR ARKISON

Quebec, Jan. 12. — Premier Barrette tonight told the private bills committee of the Legislative Assembly the government will appoint a commission to study a complete revision of the system of administration now in force in Montreal.

Premier Barrette declared steps would be taken to have the proposed commission bring down a report before September and he promised he would call a special session of the Legislature at that time.

"A special session would implement the recommendations of the commission and the new system of administration would be in effect for the Montreal municipal elections scheduled for October," Mr. Barrette said.

Voters in Montreal are scheduled to go to the polls Oct. 31. He told the Montreal delegation that "everyone seems to agree that the present system of administration in Montreal is outmoded and no longer meets the needs of a growing metropolis."

Complete Study Needed

The premier said he believed the time had arrived when a complete study should be made of the entire system of administration in Montreal.

Leonard Trepanier, Montreal lawyer and one-time municipal candidate, had offered an amendment to the Montreal bill which would authorize the city to undertake a study of the question of mass transportation.

The Trepanier amendment said that the "most practical and economic solutions for the city of Montreal, the Montreal Transportation Commission and the Montreal Metropolitan Corporation to improve mass transportation, traffic and off-street parking, demand the putting into effect of combined projects such as expressways, autoroutes and underground and elevated roadways."

The Trepanier amendment also suggested the city be authorized:

To carry on any studies and researches necessary and to prepare all plans and specifications which it shall consider useful for the eventual improvement of mass transportation, traffic and off-street parking by the enforcement of a combined project of expressways, autoroutes, underground, elevated or surface roadways or other appropriate measures;

Transport Problems Listed

To construct, or to have constructed, within the limits of its territory, expressways, autoroutes, underground, elevated or surface roadways, in accordance with the above-mentioned combined plan for the purpose of improving mass transportation, traffic and off-street parking;

To acquire, by expropriation or by mutual agreement, the land, properties and servitudes which it needs for the purposes of the above undertaking;

To borrow the necessary funds, guarantee the loans, in whole or in part, to be utilized for the above-mentioned purposes;

To enter into any agreement with any interested person, corporation or municipality for the purposes of this undertaking;

To propose, hold and have taken, at the 1960 municipal election, a referendum on the advisability of constructing and of establishing a system of underground, elevated or surface roadways or other appropriate means to improve mass transportation, traffic and off-street parking according to a combined plan of expressways, autoroutes, underground, elevated or surface roadways.

Premier Barrette declared after Mr. Trepanier had distributed his amendment, that the question of mass transportation was but one of many facing the Montreal administration.

"We are all anxious that Montreal should retain its position as the metropolis of Canada," he said.

"Montreal is growing every

(Continued on Page 2)

year and this tremendous expansion has brought about a number of problems which will have to be settled in the immediate future."

Mr. Barrette said that representations had been received by the government from a variety of public bodies and that everyone seem to agree that the present system of administration no longer met existing conditions.

"Changes will have to be made in the mode of administration and in the system of representation on the municipal council," Mr. Barrette added.

"If this is the wish of the people of Montreal the Government of Quebec is ready to do its part. We are ready to appoint a commission to study the whole system of administration and bring down recommendations for a more up-to-date system more suitable to the times."

"I know that a municipal election is scheduled for next October in Montreal. However, I believe that a special effort could be made and that the proposed commission could bring down its recommendations before September 1. This could be accomplished, we would be ready to call a special session of the Legislature early in September to implement these recommendations so that the people of Montreal could vote under a new system next October."

When the committee resumed

sitting after the dinner-hour recess, Executive Committeeman Alfred Gagliardi spoke on behalf of the amendment produced by Mr. Trepanier.

The city, he claimed, should have the power to take action to solve the problem of mass transportation.

Attorney-General Rowland

plified that the proposal made by Premier Barrette earlier in the afternoon in which he proposed a complete investigation of Montreal's mode of administration would include study of the powers required by the city to solve the many problems with which it was faced.

Mr. Gagliardi then asked permission to withdraw the amendment proposed by Mr. Trepanier and permission was granted.

The representatives of the Montreal Civic Action League introduced an amendment which would give the city authority to hold a referendum in which the voters of Montreal would decide whether or not they wanted to abolish Class C councillors.

Once again Premier Barrette said this was a problem which could be examined by the proposed study commission.

"I know," replied Mr. Desmarais "but these commissions some times take more time to bring down their report than we expected. If the report is ready by September well and good, but in case it is not ready the proposed amendment would give the people of Montreal the opportunity of expressing an opinion on the proposal to abolish the Class C councillors."

Premier Barrette replied that the report would be ready in time and the Civic Action League withdrew its proposal.

GAZETTE
JAN 13 1960

Handwritten notes:
M. DesMarais
Réponse

DERNIERE HEURE

Pas de prolongation de mandat

QUEBEC. — Le premier ministre de la province, l'hon. Antonio Barrette, a affirmé d'une façon positive hier soir que les prochaines élections municipales auront lieu selon le nouveau mode électif et administratif et qu'il n'y aura pas de prolongation de mandat de l'administration actuelle.

M. Barrette a fait cette affirmation alors que la Ligue d'action civique tentait de faire adopter un amendement prévoyant la tenue, lors des prochaines élections, d'un référendum sur le maintien ou l'abolition de la classe "C" au Conseil municipal.

MM. Roland Bourret, conseiller municipal et Pierre DesMarais ont fait valoir que même si une commission est formée pour étudier un nouveau mode administratif il y a de fortes présomptions qu'elle n'aura pas le temps de créer le nouveau système avant les élections. Dans un tel cas, la population aurait au moins l'opportunité de faire connaître ses vues sur la classe "C" dont les membres sont désignés par des corps publics.

M. Barrette a alors demandé à M. DesMarais: "Si je vous donne l'assurance que les élections seront faites selon le nouveau mode, seriez-vous satisfait?"

M. DesMarais: "Ce serait à souhaiter, mais nous nous objectons à toute prolongation de mandat".

M. Barrette: "Ce n'est pas désirable qu'il y ait une prolongation de mandat".

Et le premier ministre de continuer: "Il est difficile d'aller plus loin pour le moment. Je garantis que les prochaines élections seront faites selon le nouveau système. Nous sommes prêts à convoquer les chambres en été ou très tôt à l'automne. Pour vous rappeler combien le gouvernement peut travailler rapidement, je vous signalerai le cas de mon prédécesseur qui a demandé une enquête sur le fonctionnarisme. On lui a dit que cela prendrait six mois. Il a répondu: "Je vous donne six semaines".

M. DesMarais a alors dit au premier ministre que devant une telle volonté de faire vite, il s'inclinait, il a félicité le premier ministre et le gouvernement de son attitude et il a retiré les amendements de la Ligue.

LE DEVOIR
JAN 13 1960

*Mode d'Administration
Références*

Barrette's Proposal Hailed

(Special to The Gazette)

Quebec, Jan. 12.—Members of the Montreal executive committee and city councillors tonight all expressed satisfaction with Premier Barrette's proposal to appoint a government commission to study a new mode of administration for the metropolis.

Mayor Sarto Fournier said it was with "extreme satisfaction" that he learned of Mr. Barrette's plan.

Pierre DesMarais, a member of the executive committee and spokesman for the Civic Action group, said he hopes the changes proposed by the study commission would improve the mode of administration in Montreal.

Edmund Asselin, councillor for Notre Dame de Grace, said he hoped the committee would examine all phases of the city administration.

Lucien Croteau, another councillor, said the commission planned by Premier Barrette would have a "tremendous job" to do.

GAZETTE
JAN 13 1960

Handwritten notes in the top left corner.

Quebec Legislature To Pare Montreal's 99-Man Council

Change Planned Before October Civic Elections

C-Category Elimination Believed Part of Overhaul

By PAUL LEDUC
Star Staff Reporter

QUEBEC, Jan. 13—Montreal's 99-man council devised in 1940 by the Liberal administration, will give way to a new form of municipal government before elections take place next Oct. 24.

Premier Antonio Barrette announced in the Quebec Legislature yesterday that his National Union government was planning formation of a special commission to study reforms at all levels of civic government in Montreal.

A government bill creating the commission is expected to be introduced at an early date in the Legislature. The commission's recommendations will be studied at a special fall session of the Legislature and will be acted upon in time for the October municipal elections.

Among the changes expected will be elimination of the non-elected C-category councillors, but this will probably be only one part of a general overhaul of the city's form of administration.

To Hear Recommendations

The commission, "preferably" composed of men without political attachments, would hear all recommendations concerning changes, and could make the recommendations by September.

"I promise that the government will call a special session of the Legislature to study this report in time for the next municipal elections, Mr. Barrette said. These are set for Oct. 24 for this year.

When it was suggested that the work required might mean prolonging the mandate of the actual civic administration, Mr. Barrette stated, "I feel it is not desirable to prolong the mandate."

At another point he said, "We do not intend to impose anything on Montreal."

He also said that "if the commission does not have enough information to allow us to act by then we would still have time to make some administrative changes."

"The first change is obviously to make sure the citizens are the ones who vote the councillors into office," the Premier declared in an obvious reference to elimination of the non-elected C-category councillor.

One of the main criticisms against the present 100-man form of government has been that 33

of the 80 councillors are non-elected, but appointed by public bodies, universities, labor unions and citizens' groups.

The system was put into force in 1940 on the proposal of Municipal Affairs Minister T. D. Bouchard during the Liberal regime of Premier Adélard Godbout. It followed a Montreal bankruptcy under a 35-man council elected on the ward system.

Mr. Barrette said the changes were "the most important question troubling Montreal at present."

He believed that a solution to this problem would also provide the key to other big issues facing the Metropolis in recent years, including a subway.

The new Premier, sitting for his first day as a member of the private bills committee, raised what he termed "suggestions my colleagues unanimously favor" during a plea by a group of Montreal councillors.

Lawyer Leonard Trepantier, who said he represented 23 councillors led by Committee member Alfred Gagliardi, wanted the government to give Montreal the power to handle any possible proposals for construction of a subway.

The group finally withdrew its demands after Mr. Barrette's announcement and his statement that he felt that the civic government should be overhauled before such problems were tackled.

The Premier also indicated that the commission's work could possibly extend "to the point of stipulating the powers of the department directors." (A firm of management consultants is currently studying reforms at that level.)

'No Longer Adequate'

"The present system is clearly no longer adequate," the Premier declared.

"I believe everyone in Montreal wants a subway. Toronto has one, and I see no reason why Montreal couldn't have one. But it's a matter which the new form of government should take," the Premier continued.

"Parliament could sit early in September to deal with the commission findings. The Legislature could then adjourn until a later date for the other work," he suggested.

Mr. Barrette's announcements, along lines planned before Christmas by the late Premier Paul Sauve, was received by applause from most of the 200 persons present at the committee session, most of them from Montreal.

"I can't do any more than give my personal guarantee that the next Montreal elections will be held under the new system," the Premier declared.

Questioned on the short period of time at the disposal of such a commission, Mr. Barrette stated: "When Premier Sauve asked a commission to revise and re-evaluate the jobs of the 17,000 civil servants he was told the job would take six months."

"He said I want it in six weeks, and he got it. This shows how fast this government can work if it wants to," he said.

Executive Committee member DesMarais, who proposed amendments to the actual system including a referendum on the C-category group with the next elections, and stiff fines to punish electoral act infractions, said he was highly pleased at the new Premier's "sign of being even faster than your predecessor."

Mr. DesMarais insisted for some time on the Civic Action League proposals he offered, but finally decided "in view of these promises, speedy action, and general air of co-operation I guess there's nothing for me to do but to sit down and offer my best wishes."

Rivard's View

Attorney-General Antoine Rivard, who was the only cabinet minister to speak at length on the announcements, added further possible fields of investigation for the commission.

He suggested that the commission could also probe "the powers of the Metropolitan Corporation, and the Montreal Transportation Commission."

"I feel the commission answers a real need. We must not go lightly. We must also make sure that the improvements brought about are in the best interests of Montreal. I feel the commission should make a study of every aspect of the metropolitan set-up," he stated.

"It must be a fast study, and a deep one. It will hear all the recommendations," he declared.

Provincial Secretary Yves Provost, QC, said: "We appear unanimous in agreeing that a non-Parliamentary commission should make a thorough study of the Montreal set-up."

Executive Committee member Gagliardi said he hoped the new system would work. "Remember that the 100-man system was supposed to be the perfect solution to the problems existing in 1939. A system alone doesn't solve problems. It's the men elected who make the system."

City Council Leader Croteau felt that the formula proposed was "the best possible one at this

STAR

JAN 13 1960

JAN 13 1960

stage. No private bills committee can hope to find the solutions to such a problem in just a few sittings here. It should be done outside of politics."

Mr. Rivard said the CAL's proposals could be submitted "in the fall, if we can't get the commission findings on time."

When the afternoon sitting got under way, Coun. Dave Rochon, MPP for St. Louis, moved the adoption of the amendment favoring the ceding of land to the Shriners' Hospital for Crippled Children on Cedar avenue for the construction of an access road and school annex to the institution.

Members of the committee were told that the road was unsuited for modern-day requirements, particularly for use by Montreal Fire Department trucks and ladders.

Coun. Rochon inferred that adoption of this amendment would be rendering a great service to the institution, which is undertaking splendid work among crippled children.

The private bills committee then received the official draft of the amendment to allow the construction of a single new television aerial and service building atop Mount Royal.

Premier's Proposal

Earlier in the day, Premier Barrette had suggested the construction of one structure atop the mountain for government and privately-owned radio and television stations.

Intended to avert all future technical complications in view of the fact that new permits are to be granted to two new local TV stations. The Premier explained that the Montreal police and taxi companies could use the tower for broadcasting purposes.

An amendment backed by Maurice Custeau, Minister Without Portfolio, will exempt councillors who are members of the Montreal Metropolitan Corporation from paying a \$20 fine for absenteeism when attending MMC meetings.

Mr. Custeau charged that it was ridiculous to require that councillors be in two places at the same time when the corporation and council hold sittings simultaneously.

"This amendment is intended to correct this undesirable situation," he told the committee.

Coun. Rochon agreed with him, claiming that it was quite unfair for a councillor to be fined \$20 for missing a vote late in the evening, despite the fact that he had attended earlier morning and afternoon sessions. The amendment was carried.

Via an amendment submitted to the committee to allow the civic administration to name one additional judge to the Municipal Court, Mr. Custeau remarked that the present staff was insufficient.

One judge had been absent for months due to illness and another, former Police Director Fernand Duressne, had never returned to the court.

Coun. J. M. Beriault asserted that the Municipal Court rolls were overloaded and, as a consequence, not one but two more judges should be named.

Rene Hamel, MPP for St. Maurice, objected to the present procedure of overlooking the Montreal Executive Committee and City Council in introducing new amendments from the floor.

Committeeman DesMarais agreed with him, pointing out that this practice had been followed since the beginning of the hearing of the Montreal Bill.

Procedure 'Irregular'

"As usual this procedure is irregular," he claimed. "Chief Judge Roland Paquette should have applied to City Council for the appointment of an additional judge. This is the first time I have heard of the matter."

Quebec Municipal Affairs Minister Paul Dozou retorted that the government was not planning by any means to name a judge then and there, but was simply empowering the city to name one whenever conditions warranted the appointment.

Premier Barrette added that "we are giving the power of appointment and council will name him." The amendment was adopted.

The private bills committee approved another floor amendment which, when enforced, will require the installation of fire alarms and detecting devices appropriate to the provincial electricity and gas boards in public buildings using gas.

A suggestion was voiced that the words "natural gas" be inserted but the recommendation was turned down.

This recommendation had been approved by City Council during study of the Montreal Bill in November on Coun. Jean Meunier's motion but, for unknown reasons, had not been included in the bill.

Protection for Police

Another extra item tacked onto the Montreal Bill and approved by the private bills committee will provide better protection from damage actions for police constables and any other civic employe.

The amendment was proposed by Lucien Tremblay, MPP, based on demands formulated by the Montreal Policemen's Brotherhood.

Brotherhood President, Capt. J. P. Lapointe, said the protection to be afforded would make the policemen less fearful of doing his duty.

At present an one suffering alleged damages where the City of Montreal was blamed had a six-month period in which to file a law suit. He must also give 30-day notice.

However, city employes who may be blamed for such damages are not protected by the six-month limit. Thus, if the claimant decides to press action seven months after the incident he must take it against the employe who may find himself saddled with a large court judgment to pay off for the rest of his life, unless the city agrees to foot the bill.

The new provision will stipulate the six-month prescription period for employes as well as for the city.

It was at this point that Leonard Trepanier, attorney, introduced a floor amendment regarding construction of underground roadways and expressways. This was followed by Premier Barrette's announcement of the possible creation of a special study commission on Montreal's administrative setup.

STAR

JAN 13 1960

JAN 13 1960

Handwritten: *Handwritten Reference*

Transformation du régime électoral

par Jacques DELISLE

Québec, 13 — Montréal aura un nouveau mode administratif, lors des prochaines élections municipales en octobre prochain.

Les prochains administrateurs de la métropole seront alors élus selon un nouveau système électif.

Le premier ministre de la province, l'hon. Antonio Barrette, l'a catégoriquement affirmé hier, au cours de l'étude du bill de Montréal au comité des bills privés de l'Assemblée législative.

L'hon. Antonio Barrette a annoncé à la délégation de Montréal que le gouvernement provincial formera une commission qui étudiera le système électif de Montréal et son système administratif. Les recommandations de la commission, relatives au système électif, seront appliquées dès octobre 1960.

M. Barrette a ajouté que ses collègues et lui-même étaient prêts à convoquer les Chambres provinciales plus tôt cette année, probablement en septembre, si nécessaire, pour mettre en application les recommandations incluses dans le rapport que soumettrait aux autorités cette nouvelle commission.

Le premier ministre a profité de cet amendement sur le transport en commun à Montréal pour parler de la commission d'enquête dont certaines autorités provinciales avaient laissé pressentir la formation il y a quelques mois.

"Tout le monde désire le métro, de dire M. Barrette, tout le monde désire améliorer le transport en commun. Nous sommes aussi en faveur du sur un projet de métro. Ce qui semble le plus important, c'est de donner les pouvoirs à la ville de Montréal pour hâter la construction d'un métro. Toronto a un métro, il n'y a pas de raison pour que Montréal n'en ait pas un."

"Mais j'hésiterais aussi à donner à Montréal des pouvoirs qui déborderaient ses frontières. D'autres villes seraient desservies, et il faut considérer l'existence de la Commission de transport de Montréal et de la Corporation métropolitaine."

"Mais il y a une grande question en noir à Montréal qui renferme toutes les autres."

"Il faut changer le système électif. Il faut changer le système administratif. Tout le monde est d'accord là-dessus. J'ai écouté des forums à la télévision et à la radio sur le sujet. J'ai pris connaissance de"

nombreux mémoires qui s'entendent là-dessus.

"Il faudra changer le mode d'administration de Montréal le plus tôt possible. Et cette étude que ferait la commission"

proposée pourrait présenter un rapport complet, quelque chose de tellement complet que ça pourrait toucher jusqu'aux pouvoirs des directeurs de service."

"Or on pourrait atteindre cette fin par une commission d'enquête, si c'est l'avis de Montréal. Les conclusions de cette enquête pourraient avoir pour conséquence de hâter tout ce qui retarde à Montréal."

"Le système actuel ne convient plus. Le meilleur moyen d'y porter remède — former une commission pour que lors des prochaines élections, ce nouveau système électif soit mis en application, et pour que tout le monde donne son avis."

"Si cette commission d'enquête faisait rapport avant l'automne, et si l'on était qu'il vienne avant, nous verrions à convoquer le parlement provincial beaucoup plus tôt en 1960 pour étudier ce rapport afin qu'il soit adopté plusieurs"

Amendements inclus dans la charte

Québec, 13. (par J.D.) — Les quelque 15 amendements apportés hier lors de l'étude du bill de Montréal au comité des bills privés de l'Assemblée législative, à la charte de la métropole, seront inclus, avant la fin de la présente session, à la refonte de la charte de Montréal.

Le premier ministre, l'hon. Antonio Barrette, l'a annoncé hier soir à 10 heures, alors que l'étude du bill prenait fin.

Il a en effet demandé aux avocats de Montréal d'inclure dans la refonte de la charte terminée depuis quelques années déjà, les amendements adoptés hier.

"Cette refonte servira, a-t-il dit, à la commission d'enquête qui étudiera le système administratif et électif de la métropole. Elle lui servira de précieux instrument de travail."

La refonte de la charte rendra d'immenses services autant aux administrateurs de la métropole qu'à toute la population, en rendant plus claire une charte considérée par tous comme un véritable fouillis.

semaines avant l'élection.

"Et cette élection se ferait suivant le nouveau mode d'élection."

"Je lance cette idée."

"Mes collègues et moi nous sommes prêts à convoquer le parlement en septembre si nécessaire, quitte à l'ajourner après à plus tard, pour étudier le rapport de cette commission. Nous séjurerons exclusivement sur le rapport de la commission pour appliquer ses recommandations."

L'hon. Rivard

A la reprise de l'étude du bill, hier soir, l'hon. Antoine Rivard, procureur général et membre du comité des bills privés de l'Assemblée législative, a lui aussi élaboré sur l'annonce faite en fin d'après-midi par le premier ministre de l'institution d'une commission d'étude.

L'hon. Rivard a souligné que les problèmes nouveaux de Montréal ne concernent pas seulement la ville elle-même, mais aussi la Commission des Transports de Montréal, la Corporation métropolitaine.

Pour le procureur général, la formation d'une commission d'enquête répond à un besoin. Il ne faut pas y aller à la légère, dit-il, il ne faut pas faire les changements voulus sans étude.

La commission devra faire une étude approfondie et rapide. De sorte que si la chose est possible, elle puisse soumettre son rapport pour octobre prochain. Une session spéciale de la législature sera convoquée afin d'adopter le nouveau système d'administration, si alors celui que la commission proposera est jugé le meilleur. Et cela, afin que l'élection se fasse selon ce système.

Plus tard, hier soir, le conseiller Julien Croteau, leader du conseil municipal de Montréal, a souligné qu'à son sens "la formule proposée par le premier ministre, M. Barrette, est la plus sage que le gouvernement puisse préconiser à ce stage-ci."

"Le système actuel a été ins-

titué assez arbitrairement en 1940. Il peut avoir des mérites."

M. Croteau a suggéré que la commission d'étude soit formée de personnes qui ne sont pas dans la vie politique active, afin qu'aucun intérêt politique ne s'y fasse sentir.

M. Croteau a également souligné qu'il faudra que la commission prenne le temps qu'il faudra pour préparer l'avenir de Montréal.

"Nous rapportons dans une autre colonne, les commentaires de M. Pierre DesMarais, dans ce domaine, car ses commentaires ont suscité un dialogue entre le premier ministre et lui qui vaut d'être enregistré à part."

Le maire Fournier

Dans son allocution de remerciements aux membres du comité des bills privés, à la fin de l'étude du bill de Montréal, hier soir, le maire de Montréal, l'hon. sénateur Sarto Fournier, a lui aussi donné son avis sur la commission d'étude projetée.

"Le système actuel ne mérite pas tout le mal qu'on en pense en certains milieux, a-t-il dit. Il ne mérite pas non plus tout le bien qu'on en dit en d'autres milieux."

"Montréal a connu depuis 10 ans, depuis 5 ans, et plus particulièrement depuis 2 ans, un développement extraordinaire."

"Le système actuel a manifesté des imperfections, a rencontré des difficultés."

"C'est avec une extrême satisfaction que j'ai personnellement appris par la bouche du premier ministre l'intention du gouvernement de former une commission d'étude sur le système administratif de la métropole."

"Mais il ne faut pas ajouter trop d'espérance en un système. Ce n'est pas l'outil qui fait l'ouvrage mais celui qui s'en sert. Le système est bon quand les gens qui s'en servent sont à la hauteur de la tâche."

"Au point de vue budget et de population, Montréal est au 4e rang soit après le Canada, l'Ontario et le Québec."

"Mais ses cadres administratifs actuels sont loin d'être adéquats."

March 13, 1960

Civic Heads Welcome Probe Plan

The Star's Quebec Bureau

QUEBEC, Jan. 13 — Premier Antonio Barrette's proposed commission to probe Montreal's administrative system met with encouraging reactions from leading members of the city's administration.

"Very hopeful," said Mayor Sarto Fournier. Executive Committee Chairman J. M. Savignac, Vice-Chairman Murray Hayes and Committeeman Alfred Gagliardi expressed similar views.

While Committeeman J. N. Drapeau declined to comment on the proposal, his Civic Action League colleague Pierre DesMarais hoped for a better administrative setup. Council Leader Lucien Croteau was most optimistic.

Mayor Fournier had only words of praise for Premier Barrette's unexpected proposal.

"Montreal's administrative system for the past two years is far from being the best but it is also far from being the worst," he remarked.

Over a period of 20 years, the regime has become more and more imperfect, he added.

He thought that the present scope was limited, particularly in view of the fact that Montreal has the highest budget in Canada after the Federal Government, Ontario and Quebec.

"I wish to congratulate Premier Barrette for having grasped the problem and I sincerely hope that by December, initial steps will be taken towards a permanent settlement of Montreal's financial difficulties," Mayor Fournier said.

"Happy Initiative"

Chairman J. M. Savignac commented: "I wish to congratulate Premier Barrette for this happy initiative which definitely proves that the new Premier has the solution of the Canadian metropolis' problems at heart."

Executive Committeeman Alfred Gagliardi said: "We are most happy over Mr. Barrette's decision to probe our administrative setup and in time we will submit suggestions which we hope he will accept for the best interests of our great city."

Committeeman Pierre DesMarais declined to comment on Premier Barrette's move after the evening sitting of the private bills committee of the Legislative Assembly, although he had declared at the end of the session that "the period of confusion which had prevailed at City Hall had resulted in a certain apprehension on the part of Montrealers for Montreal's welfare."

"I sincerely hope that the proposed commission will accept our views and considerations," he stated.

Council Leader Lucien Croteau was pleased over the unexpected development. The proposed study commission will enable public bodies and various groups to submit their views and recommendations, he said.

In Councillor Edmond T. Asselin's opinion, the proposed committee should be able to study all possible aspects of the pressing problem.

STAR

JAN 13 1960

JAN 13 1960

voix de
Référé

M. Pierre DesMarais obtient la garantie qu'il n'y aura pas de prolongation de mandat

Québec, 13. (par J. D.) — Les élections municipales de Montréal auront lieu en octobre de cette année, tel que prévu. Le premier ministre de la province, l'hon. Antonio Barrette, a en effet donné l'assurance aux délégués de la métropole qui sont venus à Québec pour l'étude du bill de Montréal au comité des bills privés, que les prochaines élections municipales ne seront pas retardées, même si une commission d'enquête doit étudier les changements au mode administratif actuel.

Il l'a fait au cours d'un échange de paroles avec le commissaire Pierre DesMarais, membre du comité exécutif, alors que ce dernier expliquait trois amendements que la Ligue d'action civique de Montréal vou-

lait faire apporter à la charte de la métropole. Le principal de ces trois amendements, qui furent soumis devant le comité au nom de la ligue par Me Roland Bourfret, avait trait à la tenue d'un référendum, lors de la prochaine élection, sur l'opportunité de l'existence de la classe C de conseillers municipaux.

Le président du comité des bills privés, l'hon. Yves Prévoist, secrétaire provincial, puis l'hon. Antoine Rivard, procureur général et le premier ministre aussi, l'hon. Barrette, étaient tous d'avis que ce problème allait être étudié par la commission d'étude projetée.

On permit toutefois à M. DesMarais, d'expliquer son point de vue, ce qui donna occasion au premier ministre d'apporter des précisions importantes sur les projets du gouvernement. A un certain moment, M. DesMarais crut même que tout le débat était clos sur le sujet, alors qu'il n'avait pu s'expliquer.

C'est le ministre d'Etat et député de Jeanne-Mance, M. Maurice Casteau, qui intervint auprès du président du comité M. Prévoist:

— Si M. DesMarais veut s'expliquer, je crois que nous devrions l'entendre, a-t-il dit.

Et MM. Rivard, Barrette et Paul Dorais, ministre des Affaires municipales d'insister eux aussi.

M. DesMarais expliquait que le groupe qu'il représente, la Ligue d'action civique, croit depuis longtemps que le mode administratif de Montréal est loin d'être adéquat.

"Nous sommes enchantés toutefois, de dire M. Desmarais, que le premier ministre ait proposé l'établissement d'une commission d'étude. Nous sommes enchantés de cette prise

de position du premier ministre actuel.

"Mais, M. le premier ministre, et Messieurs les députés, nous avons assez l'expérience, et vous aussi, des commissions d'enquête qui n'aboutissent jamais à rien.

"Je suis assuré que vous allez réussir le miracle que nous espérons tous, et que la solution qui sera trouvée par la commission d'étude vous agréera et agréera à la population.

— A la population d'abord, de dire M. Barrette.

— Nous sommes d'accord avec le gouvernement et nous le félicitons de dire M. DesMarais, de la solution qu'il propose par la formation de cette commission d'étude. Mais je ne crois pas que cela devrait éliminer les trois amendements que nous présentons.

Si les experts qui seront choisis pour faire partie de cette commission font rapport dans les délais prévus, je suis d'accord, tout est réglé.

Mais s'ils n'ont pas le temps de présenter leur rapport avant la prochaine élection, je crois que nous devrions donner l'opportunité à la population de se prononcer sur au moins une partie du problème. Ce sera déjà une indication pour les membres de la commission. Le verdict de la population apporterait au moins des correctifs partiels.

L'hon. Barrette — Si nous vous donnons, M. DesMarais, l'assurance que la prochaine élection se fera selon le nouveau mode administratif.

M. Desmarais — Si vous me permettez, M. le premier ministre, je tiendrais à dire ici, que nous nous objectons, et je suis autorisé à parler pour le groupe que je représente, que nous nous objectons à quelque prolongation de mandat que ce soit.

M. Barrette: D'accord. Ce n'est pas désirable de prolonger le mandat. Le gouverne-

ment vous donne la garantie que les prochaines élections seront faites selon le nouveau mode administratif.

"Pour vous illustrer, d'ajouter le premier ministre, la rapidité avec laquelle le gouvernement travaille, permettez-moi de vous rappeler que mon prédécesseur avait demandé à une commission un rapport très important.

"Il avait fait venir l'intéressé pour lui demander ce rapport. "Combien de temps cela vous prendra-t-il", lui a-t-il demandé. Et ce rapport concernait 15.000 employés. "Six mois", de dire l'interlocuteur. "Je vous donne six semaines", de répondre l'hon. Sauvé. Et le rapport fut publié au bout de six semaines."

M. Desmarais: Je vois que le premier ministre a hérité des talents de son prédécesseur. Je vous remercie, et dans ce cas, il ne me reste plus qu'à m'asseoir.

M. Barrette: Je vous remercie de vos bons sentiments.

M. Desmarais: Je suis heureux des paroles du premier ministre. Il semble vouloir aller encore plus vite que son prédécesseur.

Le maire Fournier

Dans les remerciements d'usage qu'il a adressés au premier ministre et aux membres du comité des bills privés pour l'accueil qu'ils ont menagé à la délégation de Montréal hier, le maire, l'hon. sénateur Sarto Fournier, a tenu à déclarer que personnellement lui aussi, il est "opposé à ce que la date des élections soit retardée".

"Je crois, a-t-il dit, que ce serait manquer de loyauté envers la population. Elle nous a élus pour trois ans. Et même si le travail de la commission d'enquête n'était pas terminé à temps, nous ne devrions pas retarder la date de l'élection."

LA PRESSE
JAN 13 1960

Need for
Reforms

Smaller Council Urged With 'Dedicated' Men

Peering into the near future when Montreal may get rid of its administration of 99 "wrangling" men, Coun. Hugh Savage said yesterday an ideal administration would be one of 35 to 50 "dedicated" men.

Speaking to members of the Maisonneuve Kiwanis Club, Mr. Savage, a councillor, said he hopes the new city hall format will include a few "C" councillors, for "fair play."

Before giving his views on how Montreal is facing up to its future, he added, Mr. Savage said Montreal is a "creature of the province."

"Anytime the city wants to buy a suit, it has to ask Quebec. Then the minister for municipal affairs, Mr. Dozois, says yes or no."

He said Toronto faces much better, being also the seat of the Ontario Provincial Government.

"When Toronto wants a suit," he said, "it gets it. In Montreal's case, we have to cope with Quebec's hand of iron."

To face the future, Montreal should look not five years ahead, but 25.

There are many things to be dealt with. Traffic conditions should be improved. Better access to the island should be provided.

"Business-wise, we must have more bridges, several bridges," he said.

Mr. Savage pointed out the city has no direct route for truck traffic. "We need a two-level waterfront expressway badly," he said.

He is not too sure Montreal needs a subway. He said other vital improvements must be made first.

Urgently needed are an accident prevention program and a pollution control, he said.

Mr. Savage said he hopes that within two years all traces of political parties will have been chased out of the city hall.

"The city was meant to be administered by proprietors, tenants and representatives of official bodies," he said. "There are enough politicians in Quebec; we don't need them in our city's administration."

GAZETTE

JAN 14 1960

Quebec Ref. 10/10/60

New System Is Montreal's Need

The main trouble with Montreal is that while the city itself has been going ahead, its form of civic government has been lagging behind. The civic government, instead of opening and easing the way to progress, has all too often curbed and constrained it.

Worst of all, there has been a general decline in the hope that, with the existing form of government, any important improvement was to be expected.

The only hope has been some new system that would be modernized in relation to the pressing needs. For much of the opposition towards stronger metropolitan administration has risen from the reluctance of many well-run suburban municipalities to be drawn too closely into the sort of government that Montreal has had to endure. When the sort of government at the core of a great metropolitan area is such that other governments wish to maintain detachment from it, the time has certainly come for a change.

But it is not only that the heart of good metropolitan government is good civic administration for Montreal. It is Montreal itself that needs change most of all. When the late Premier Sauve spoke of appointing an impartial commission to consider a new form of civic government for Montreal, the news was widely welcomed. The Montreal District Chambre de Commerce hailed the proposal and urged immediate action. Of the existing form of government, it said: "The situation is liable to cost Montreal its standing as the Canadian metropolis."

Equal support for the proposal came from the Montreal Board of Trade. "For some time," said the Board in an official letter to the Premier, "the Board has been of the opinion that our administrative system is, in some respects, functioning poorly, and there is no doubt that an objective commission of inquiry is both necessary and timely."

It is good to know that the death of Premier Sauve will not delay the appointment of such a commission. Premier Barrette has said clearly that it will be appointed soon; that it will be asked to have its recommendations ready by September; and that the Quebec Legislature will hold a special session to take action. All this will be needed, if a municipal election is to take place in October.

In one sense, this might seem little time for so great a project. Yet, as is often found, when no time limit is set on such an investigation, it tends to be indefinitely prolonged. Investigating commissions, like other groups, or persons, are likely to be governed by Parkinson's Law — the law that work will expand to fill the amount of time available for its completion.

The shorter period of investigation may have another advantage. It was Premier Sauve's intention that the commission should be composed of citizens of such high standing in public respect that their conclusions would carry with them the weight of public opinion. Had the investigation been planned for a longer period, some leaders in the community might fear that they would be unable to give sufficient time to its work. But it is hard to believe that eminent citizens, if called to serve on a commission of such importance for only a few months, will decline so evident and limited a call to public service.

Many have complained about the way things have been done in Montreal, or the way they have not been done. Here, at last, is the opportunity for Montreal to put its house in order.

The important thing now is that the commission which will decide the form of government for Montreal's future should be of the highest quality, detached from the petty squabbles that have made City Hall a cock-pit, and capable of performing one of the greatest services that any group of men can ever render to this city.

GAZETTE

JAN 14 1960

Handwritten notes: "Hand 01" and "Régime"

"Nous procéderons sans délai", dit M. Barrette

Québec, 13 (DNC) — Le premier ministre, l'hon. Antonio Barrette, a réitéré devant les journalistes, ce matin, au cours d'une conférence de presse, sa détermination de procéder sans délai à la constitution d'un comité d'enquête sur le mode d'administration municipale à Montréal.

Interrogé à ce sujet par les journalistes parlementaires, M. Barrette a répondu qu'il présiderait, au cours de la soirée, une séance du Conseil exécutif, au cours de laquelle il soumettrait à ses collègues la question de cette enquête. Le premier ministre a précisé qu'il ne croit pas qu'une commission royale soit nécessaire à ce sujet. Il est d'avis qu'une commission ordinaire pourra profitablement étudier à fond le problème et soumettre des conclusions sur les changements à apporter au mode d'élection des conseillers et d'administration de la ville.

Le premier ministre a bien clairement affirmé que l'institution de cette commission se fera dans le plus bref délai possible. Une fois établie, elle se mettra à l'oeuvre immédiatement.

Hier, au Comité des bills privés de l'Assemblée législative, pendant l'étude du Bill de Montréal, le premier ministre avait déclaré qu'il serait prêt à recommander la convocation d'une session spéciale de la législature, probablement en septembre, de façon à ce que les recommandations de la commission d'enquête puissent entrer en vigueur pour les élections municipales d'octobre prochain, dans la métropole.

Les universités

Relativement à la correspondance avec Ottawa, au sujet des octrois aux universités, M. Barrette a dit qu'il n'avait aucune déclaration à faire pour le moment. Il a

cependant ajouté que ce qui presse le plus, c'est de mettre au point la législation que le gouvernement veut soumettre au cours de la présente session et la faire adopter.

Interrogé au sujet de l'assurance-hospitalisation, le premier ministre a noté que la question est sérieusement à l'étude. Le temps est venu, je crois, a-t-il ajouté, d'avoir dans la province un système d'assurance-hospitalisation, conforme à nos besoins et à l'organisation de nos services hospitaliers. Mais je tiens à rappeler la différence que j'ai déjà mentionnée entre l'assurance-hospitalisation et l'assurance-santé. Nous prendrons une décision le plus tôt possible au sujet de l'assurance hospitalisation.

Commission ?

Le discours du trône parlait de la création d'une commission d'étude pour étudier le problème de l'assurance-hospitalisation. M. Barrette n'a pas précisé si cette commission serait créée, mais il a profité de la circonstance pour dire que chaque fois que son gouvernement créerait une commission d'étude ou d'enquête, cette commission devrait faire rapidement son travail et produire son rapport au cours de la session suivante.

En réponse à une autre question au sujet du textile, le premier ministre a observé qu'il s'est toujours intéressé et s'intéresse encore à cette question. C'est, a-t-il noté, une question très importante, devenue plus sérieuse à cause du conflit qui existe à l'heure actuelle.

JAN 14 1960
JAN 14 1960
MTL-MATIN

Local Administration
Reference

City Reform Plans

step further the proposals of Premier Sauve's regime for an investigation of Montreal's form of government and administration. During Mr. Sauve's brief tenure it was announced that an investigation would take place. Mr. Barrette promises that it will take place before the municipal election date this year and that the voters will vote under a new system in October.

No one will be displeased by the prospect of change except those who may have made use of the current system for their own purposes. Many will doubt, however, the wisdom of rushing reforms through between September and the end of October.

Mr. Barrette says he will call a special session of the Legislature to deal with the proposals, but a special session in September to deal with proposals that must be implemented by October 24 will give little time for adequate consideration of the city's needs. There will be little time in which to acquaint the public with its rights and duties under the new system, little time to prepare for the election itself. The need for making nominations several weeks in advance of polling cuts down the time available for organization. Mr. Barrette will want to place neither the voter nor intending candidate at a disadvantage.

When it was first announced that a commission would investigate Montreal's administrative set-up this newspaper wrote thus:

"The commission the government intends to name will find its first difficulty one of establishing priorities. It will be clear, however, from the beginning that electoral reform alone will not remedy the situation. Priority will need to be given to administrative reform."

This remains true and in its terms of reference to the commission the government will doubtless have the present involved administrative procedures in for prior consideration.

STAR

JAN 14 1960

M. DesMarais
Réforme

Blocs-Notes

Notre régime municipal

La promesse de M. Barrette de modifier le mode d'administration de Montréal rencontre l'approbation générale. Tous les journaux de la métropole sont d'accord sur la nécessité d'une réforme, MM. Fournier et Savignac s'entendent là-dessus avec M. DesMarais. C'est donc la preuve que le système actuel est indéfendable. Mais ce n'est pas là une évidence nouvelle, et il faut craindre les manoeuvres qui pourraient limiter l'ampleur du changement qui s'impose.

Ainsi, un rédacteur de la Gazette écrit que la ville s'est développée, est allée de l'avant, tandis que sa forme de gouvernement civique est devenue désuète, a tiré de l'arrière, et au lieu de favoriser le progrès l'a trop souvent gêné ou empêché. C'est une interprétation dangereuse du problème, car cela implique qu'on pourrait se contenter de changements qui tiendraient compte de l'évolution de la métropole. Bien au contraire ce régime n'a jamais été bon, il était déjà mauvais et inacceptable quand il a été imposé à Montréal il y a vingt ans par M. Bouchard. Les ce moment il portait les causes profondes du gâchis actuel. Le maire Fournier a dit que depuis vingt ans, le régime est devenu de plus en plus imparfait; cela non plus ne va pas assez loin même si c'est l'admission d'une imperfection initiale.

La vérité c'est que ce système néfaste a empêché depuis ces 20 ans toute participation réelle de l'opinion montrealaise à l'administration de la ville. Ce fut moins évident au début, pendant la période de la guerre où l'activité était au ras du sol en dehors de ce qui touchait à l'effort de guerre. Mais le système était une cause de frustration pour le civisme municipal et cela explique en partie que l'émotion de l'enquête Caron n'ait pas soulevé du tout plus d'un terme l'équipe Drapeau-DesMarais.

La présente administration est d'une incompétence et d'une faiblesse qui a permis à tous les défauts du système de peser leur preuve à l'absurde. On peut soutenir que le plus mauvais

regime est susceptible de donner des résultats convenables avec de bons administrateurs; mais l'administration publique n'est pas une course à obstacles, et ce n'est pas souhaitable que le mode de gouvernement multiplie les embûches et les pièges sous les pas des hommes politiques.

Administration homogène

La situation actuelle rend la plupart des critiques inhérentes au système. Les classes A et B étant dominées par des groupes rivaux, c'est la classe C, non équilibrée et aucunement représentative qui détient le contrôle, tant au Conseil qu'à l'Exécutif. La division au sein de l'Exécutif compromet l'action même de ce gouvernement municipal, qui devient une assemblée contradictoire.

Cela indique qu'il faut supprimer la classe C, et peut-être aussi la classe A. De toute façon il importe que l'Exécutif soit élu par l'ensemble du Conseil et non pas par des groupes de conseillers. Ainsi les membres du Conseil assureraient à la ville une administration homogène qui pourrait travailler sérieusement, tandis qu'à l'heure actuelle la majorité du Conseil porte à sa tâche à elle-même.

Dans divers milieux on a parfois déploré la formation de groupes organisés en vue de la prise du pouvoir à l'hôtel de ville. Ce n'est pourtant pas un mal, car il s'agit d'administrer une grande ville et cela demande une équipe de la classe d'un gouvernement. Si le Conseil ne présente pas une majorité un peu organisée, l'Exécutif n'a

pas non plus beaucoup de cohésion; il pourra être le résultat d'accords et solidarités éphémères. Or quand l'Exécutif est divisé ou composé de membres plutôt isolés, cela ne favorise pas l'efficacité administrative.

L'ideal serait même qu'on arrive à une certaine répartition, entre les membres de l'Exécutif, des principaux services ou domaines de l'administration. Autrement, et c'est ce qui arrive d'ordinaire, il n'existe aucune division du travail, de sorte qu'il faut étudier à l'Exécutif toutes les questions même secondaires. C'est un lourd fardeau qui disperse les efforts. Pour les questions importantes, il est normal que l'étude se fasse au Comité, mais dans une attitude de solidarité et de confiance, les affaires de routine dans l'administration où existerait assez sérieux domaines pourraient faire l'objet d'un examen préliminaire par un membre avec les fonctionnaires compétents, de sorte que la tâche soit préparée et qu'on ne perde pas de temps à des inutilités.

L'élection du Conseil

La réforme électorale est aussi d'importance majeure. Les districts à plusieurs conseillers créent dans l'électorat une confusion dérangeable. On l'a souligné autre fois à pas un Montréalais sur mille qui peut nommer de mémoire les six conseillers de son district. Pour que les contribuables s'intéressent davantage à la vie municipale il est nécessaire que la représentation soit simplifiée, par un retour aux quartiers électoraux chacun son conseiller. Les gens savent alors à qui s'adresser pour formuler des requêtes, des élections des hommes.

La autre vice du régime actuel c'est l'impuissance et l'inutilité du Conseil. Il importe de lui redonner des pouvoirs de contrôle sur l'administration puisqu'il est lui qui a reçu le mandat de la population. L'équi-

libre est peut-être difficile à atteindre parfaitement, mais il faut éviter à la fois que l'Exécutif puisse ignorer le Conseil, ce qui est à peu près le cas aujourd'hui, ou que les conseillers puissent paralyser ou entraver l'administration.

C'est en visant à rendre le régime municipal plus démocratique et plus efficace que la Législature et le gouvernement de la province respectent l'autonomie de Montréal et favoriseraient le choix de conseillers et d'administrateurs compétents et dévoués.

P. S.

LE DEVOIR
JAN 15 1960

*Mode Administratif
Réforme*

MONTREAL, VENDREDI, 15 JANVIER 1960

Une enquête sur notre mode administratif

La ville de Montréal possède, depuis vingt ans déjà, un mode administratif qui ne satisfait à peu près personne. Des cités, plus considérables que la nôtre, possèdent beaucoup moins de conseillers et tous ces conseillers sont élus par le peuple.

Chez nous, nous possédons trois classes de conseillers et trente-trois conseillers pour chacune de ces classes. La ville a été divisée en onze districts, alors qu'autrefois elle comptait quelque 35 quartiers représentés par un échevin chacun. Chaque district possède donc six représentants élus, trois par la population en général et trois par les propriétaires seulement. Règle générale, on ne connaît pas les conseillers de son district. Les trente-trois autres conseillers sont désignés par différents organismes, certains vraiment représentatifs et d'autres, très peu. Le résultat d'un tel système c'est que l'électeur se sent loin, très loin de ceux qui le représentent.

Qu'aujourd'hui, plus que jamais, on se rende compte à Montréal et à Québec de la nécessité d'une réforme administrative, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Le régime actuel a été imposé par des hommes politiques voulant s'emparer du contrôle de la cité de Montréal et ayant toujours considéré la métropole comme une "vache à lait".

Tout le monde apprend donc avec satisfaction qu'une commission d'enquête étudiera à brève échéance l'administration montréalaise et soumettra des recommandations assez tôt pour que les prochaines élections municipales se fassent selon le nouveau mode administratif.

Le gouvernement de l'Union nationale, qu'il ait été dirigé par M. Duplessis ou M. Sauvé, ou qu'il le soit par M. Barrette, ne veut rien négliger pour que notre ville conserve son titre de métropole. Les délibérations sur le bill de Montréal, celles qui viennent de se dérouler comme les précédentes, ont toujours permis de constater que l'Union nationale ne songeait qu'à secourir les efforts des administrateurs de notre Ville, qu'ils se nomment Savignac, Fournier, Drapeau, Desmarais, et autres.

MTL-MATIN

JAN 15 1960

Revue
1960

Sur le mode administratif de Montréal

Commission d'enquête formée suivant une loi du Parlement

Aucune nomination avant l'adoption de la loi

par VINCENT PRINCE

Québec, 15. — La commission d'enquête sur le mode administratif de Montréal sera instituée en vertu d'une loi du Parlement.

Aucune nomination en ce qui concerne les membres qui en feront partie ne sera faite tant que cette loi ne sera pas adoptée. Par contre, cette loi sera présentée en chambre le plus tôt possible.

C'est ce que le premier ministre Barrette a révélé, tard hier après-midi, au journaliste de LA PRESSE qui l'interrogeait à ce sujet. Il a laissé entendre que la question avait été discutée, la veille au soir, à la séance du cabinet, mais uni-

quement pour faire ratifier par l'ensemble des ministres le projet qu'il avait lui-même annoncé devant les représentants de Montréal au cours de l'étude du projet de loi de la métropole.

Apparemment, le premier ministre veut consulter les autorités municipales de Montréal et certains organismes publics qui ont appuyé le principe de l'institution d'une telle commission sur le caractère précis qui devait être donné à cette dernière.

M. Barrette a dit, notamment, qu'il y a deux théories qui s'affrontent en ce qui concerne la constitution même de la commission projetée. Certains sont d'avis que ses membres devraient se recruter totalement en dehors des rangs de la politique municipale active; d'autres aimeraient que des gens ayant l'expérience vécue de cette politique en soient également membres.

La loi prévoira de toute façon le mode de nomination habituel par le lieutenant-gouverneur en conseil, c'est-à-dire par le cabinet. M. Barrette n'est pas encore fixé sur le nombre de membres qu'il conviendra de nommer.

Cette commission, ainsi que l'a déclaré M. Barrette devant les représentants de Montréal, devra produire son rapport à temps pour que le Parlement de Québec, convoqué en session spéciale en septembre 1960, puisse s'inspirer de ses recommandations aux fins de modifier le système électif actuel de la métropole. Les prochaines élections municipales, en octobre, se feront sûrement en vertu du nouveau système.

Si M. Barrette a dit que la loi instituant la commission d'enquête sera présentée aux législateurs le plus tôt possible, il n'a pas précisé de date.

Il a souligné, toutefois, que dans la conception qu'il se faisait de cette commission, cette dernière tiendra sûrement des séances publiques au cours desquelles tous les organismes ou individus ayant des recommandations à faire ou des mémoires à présenter pourront se faire entendre.

LA PRESSE
JAN 15 1960

Montreal Administration
Reform

Montreal Probe Soon As Possible

By WILBUR ARKISON

Quebec, Jan. 14. — Premier Antony Barrette said yesterday the commission which would be named to revise the present mode of administration in Montreal would be appointed "as soon as possible."

The Premier told a press conference he would take the necessary steps to set up the commission with the "least possible delay" because a report would have to be made early in September.

When the Premier made the announcement at a sitting of the Private Bills Committee this week, he declared he would ask that the report of the commission be ready for early September.

Mr. Barrette said that if the report was ready at that time he would call a special session of the legislature to implement the report's recommendations so that the new system of administration could be put into effect for the next Montreal municipal election which is scheduled for the fourth Monday in October.

It was Mr. Barrette's predecessor, the late Premier Sauve, who first suggested that a commis-

sion be appointed to study the

consideration by the cabinet. However, it is considered unlikely that legislation of such a wide-spread importance would be brought before the House during the current session.

It is more likely that a commission will study the various aspects of such a project and that a report will be brought down at the next session of the

Quebec Report by Wilbur Arkison

sion be appointed to revamp Montreal's system of administration.

Mr. Sauve at that time declared that the "abuses" which have been tolerated in Montreal in recent years have "spilled over" into neighboring municipalities.

Mr. Sauve declared that the most serious problem was to find competent and able men to sit on the commission. He said he had one or two men in mind but it is not known whether the late Premier had the opportunity of approaching these men before his death.

The Premier was also questioned on the possibility of Quebec setting up its own system of hospital insurance and he replied that the matter was now under

legislature.

Premier Barrette, as a matter of fact, said today that in the future all government commissions will be obliged to bring down a final report at the session of the legislature following their appointment.

The Premier was asked if news would be forthcoming shortly on the Quebec Government's reaction to the latest letter sent by Prime Minister Diefenbaker to the late Premier Sauve on the question of federal grants to universities.

Mr. Barrette said the matter would probably be discussed at the next meeting of the provincial cabinet and that he might have some news on this subject within a few days.

GAZETTE

JAN 15 1960

Reforme
Mode Adm.

Un nouveau mode d'administration?

Le projet du gouvernement provincial de nommer une commission pour préparer une révision complète du mode d'administration de Montréal constitue une excellente nouvelle, à condition qu'on fasse diligence et que les changements proposés puissent entrer en vigueur avant les élections municipales qui se tiendront en octobre prochain, comme le désire le premier ministre Antonio Barrette.

Le mode d'administration actuel était peut-être une amélioration sur l'état de choses précédent, au moment où il fut institué à une époque difficile de l'histoire montréalaise. Presque n'importe quel changement peut parfois donner de bons résultats, parce qu'il arrive des moments où il faut absolument faire un grand ménage d'une façon ou d'une autre. C'était sans doute le cas lorsque le système des 99 fut institué, mais le temps semble maintenant venu de modifier le régime une fois de plus.

Ce qui compte surtout, c'est que Montréal puisse vraiment continuer à jouer le rôle de métropole du pays, ce qui suppose que l'administration municipale obtiendra des pouvoirs et des sources de revenus suffisants pour faire face à ses obligations grandissantes. Il y a certainement des travaux, par exemple la construction d'autostrades, qui devraient être financés en grande partie par le gouvernement provincial, avec ou sans l'aide fédérale, puisqu'il n'y a pas que Montréal qui en profite. Il n'est pas juste, non plus, que tous les revenus provenant des véhicules-moteurs, plaques d'immatriculation, permis de conduire, et vente de l'essence, aillent aux gouvernements supérieurs, alors que ce sont les autorités locales qui doivent surtout régler les problèmes de la circulation.

Il importe aussi que les pouvoirs des diverses municipalités de l'île de Montréal et ceux de la Corporation de Montréal métropolitain soient clairement définis le plus tôt possible, afin que de nouveaux bills privés ne soient plus requis chaque fois qu'on désire faire quoi que ce soit sortant un peu de l'ordinaire. Il y a évidemment de grandes améliorations à apporter aux chartes municipales de la plupart des villes de la province, et de Montréal en particulier, car autrement la Législature provinciale ne serait pas obligée de voter à chaque session un aussi grand nombre de lois d'exception. Ce qu'il faut, ce sont des lois de portée plus générale permettant de faire face aux situations qui pourront se présenter et de régler une fois pour toutes nombre de problèmes importants, sans qu'il soit nécessaire de gaspiller trop de temps et d'efforts à lutter contre des obstacles artificiels attribuables à une structure inadéquate des lois et des régimes municipaux actuels, surtout dans la région de Montréal.

Conrad LANGLOIS

LA PATRIE
JAN 17 1960

*Piquonave
M. de O.*

**L'administration
de Montréal**

sera enfin remaniée

© Le Premier Ministre Antonio Barrette a eu une bonne nouvelle pour les Montréalais: On procédera avec diligence pour réorganiser le mode administratif de Montréal d'ici les élections devant avoir lieu en octobre. La Législature Provinciale tiendra une session spéciale au besoin, a-t-il dit, pour donner suite aux recommandations de la commission d'enquête qui sera nommée sous peu. Tout le monde est d'accord pour affirmer que le système actuel est mauvais et paralyse les progrès de Montréal depuis déjà trop longtemps. Enfin, c'est la crainte de ce système qui pousse les municipalités de banlieue à combattre tous les projets tendant à les rapprocher de la Métropole sur le plan administratif. Espérons que la commission d'enquête comprendra des citoyens éminents qui n'ont jamais rien à avoir avec les chicanes politiques des dernières années.

DIMANCHE-MATIN

JAN 17 1960

Reference
March 1960

'City Probe' Proposal By Dozois

(By Gazette Staff Reporter)

Quebec, Jan. 21. — Agenda of the Legislative Assembly today carried notice by Municipal Affairs Minister Paul Dozois of a bill "respecting the administrative system of the City of Montreal."

While no details are provided in the notice and copies of the bill (No. 64) have not been distributed, it is believed the purpose is to constitute a commission to study and make recommendations for improvement of Montreal's administrative system and methods.

If ready, the bill will be given first reading tomorrow, as will the resolution to vote loads.

GAZETTE
JAN 22 1960

Reforme
Marché Ad.

Projet de loi sur le système administratif de Montréal

Québec, 21 (DNC) — Le ministre des Affaires municipales de la province, l'hon. Paul Dozois, a fait inscrire au feuillet de l'Assemblée législative, aujourd'hui, son projet de loi concernant le système administratif de Montréal.

La mesure sera votée en première lecture demain, vendredi, et le ministre aura alors l'opportunité d'en expliquer les modalités. De toute évidence, il s'agit de l'initiative du gouvernement, annoncée la semaine dernière par le premier ministre, pour former une commission qui fera une enquête approfondie sur le mode d'élection et d'administration municipales à Montréal.

D'autre part, on a appris ce soir que le projet de loi de la Corporation de Montréal métropolitain doit être soumis mercredi de la semaine prochaine, le 27 janvier. Aucun autre projet de loi n'apparaîtra sur l'ordre du jour du Comité des bills privés de l'Assemblée législative, ce jour-là.

On attend une autre délégation imposante de Montréal à cette occasion.

MTL-MATIN

JAN 22 1960

Revue
Nord Ad.

A L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Avis d'un projet de loi sur le mode administratif de Montréal

QUEBEC. — Cinq ministres du cabinet Barrette ont donné avis, hier, dans l'appendice au feuilleton de l'Assemblée législative qu'ils présenteront sous peu six nouveaux projets de loi.

Le ministre des affaires municipales annonce une "loi concernant le système administratif de la cité de Montréal." Il s'agit vraisemblablement d'un bill créant la commission dont la tâche sera d'enquêter sur le système administratif qui conviendrait le mieux à la cité de Montréal, projet qui avait été annoncé la semaine dernière lors de l'étude du bill de Montréal.

Le premier ministre, M. Antonio Barrette, a donné avis lui-même de deux projets de loi s'intitulant "loi modifiant la loi de la Législature" et "loi constituant en corporation la fondation Cardinal Léger". Aucun détail n'a encore été fourni sur ces bills.

Le ministre de l'agriculture, M. Barré, annonce un bill pour modifier la loi autorisant l'établissement d'une école provinciale de médecine vétérinaire. Le procureur général, M. Antoine Rivard, donne avis d'un bill modifiant la loi des tribunaux judiciaires et le ministre de la chasse et des pêcheries, le docteur Camille Pouliot, annonce une mesure modifiant la loi du département des pêcheries.

Echec de Repentigny

Le comité des bills privés de l'Assemblée législative a refusé hier à la municipalité de Repentigny, près de Montréal, la permission de garantir des émissions d'obligations par des entreprises privées. Il serait dangereux, a déclaré le procureur général, M. Rivard, de permettre à une municipalité d'accorder ainsi des garanties à des entreprises privées, parce que cela pourrait réduire son propre crédit.

L'Abord-à-Plouffe

Le comité a aussi approuvé hier, en y apportant des amende-

ments mineurs, un bill amendant la charte de la ville de L'Abord-à-Plouffe, dans la région de Montréal. La municipalité a été autorisée à imposer certaines taxes spéciales en se basant sur l'étendue en front ou suivant la superficie des lots affectés, au lieu de les fonder sur l'évaluation des propriétés concernées. Un autre article permet à L'Abord-à-Plouffe d'annexer un territoire actuellement attaché à la ville de Laval-des-Rapides, le long du boulevard Lévesque.

Expérience prolongée

Le Comité des bills privés de l'Assemblée législative a décidé de prolonger de deux ans une expérience tentée ces deux dernières années, dans le comté de La Saint-Jean Est.

Diverses corporations municipales avaient été autorisées alors à mettre en commun dans ce comté leurs pouvoirs de taxe de vente, et les revenus ont été ensuite distribués aux municipalités concernées par la ville d'Alma. Toutefois, le bill présenté cette année amende la base de la distribution per capita.

Steel Co. devra payer plus

Le Comité des bills privés du Conseil législatif a modifié, hier, les ententes conclues pour fins fiscales entre la Steel Co. of Canada et la Corporation de la paroisse de Contrecoeur, ainsi que les commissaires d'école de cette municipalité. Le bill qui avait été approuvé par l'Assemblée législative établissait à dix ans la durée de ces ententes. Le Comité des bills privés du Conseil législatif l'a réduite à sept ans dans les deux cas. De plus, le Conseil a porté de \$1,250 à \$1,500 le montant de la taxe que versera annuellement la compagnie à la municipalité, et de \$9,000 à \$10,000 le montant de la taxe scolaire.

LE DEVOIR

JAN 22 1960

*Reform
Bill*

f City Rule Changes In Motion

(By Gazette Staff Reporter)

Quebec, Jan. 22 — The Legislative Assembly today gave first reading to a bill, introduced by Municipal Affairs Minister Paul Dozois, to set up a commission to study and to report on Montreal's administrative system.

Mr. Dozois told the House the bill has not yet been printed. He gave no other details.

Premier Antonio Barrette has disclosed that the projected commission would be asked to make recommendations by next September aimed at giving Montreal improved administration. He said a special session of the Legislature would be convened to implement the recommendations, so that the next municipal elections in Montreal, slated for Oct. 14, can be held on the basis of the new system.

Another bill given first reading incorporates the Cardinal Leger Foundation. Premier Barrette, who introduced the bill, said it provides for creation of a fund, for purposes of charitable donations, which Cardinal Leger and collaborators have in mind.

GAZETTE
JAN 23 1960

D'abord un bon nettoyage

L'esclandre de M. Gagliardi au comité des bills privés du Conseil législatif aura souligné les rivalités qui divisent l'administration montréalaise et la nécessité de modifier un régime qui produit de tels résultats. Le sujet qui l'a provoqué prend aussi valeur de symbole, car M. Gagliardi voulait obtenir pour la ville le pouvoir de construire ou de faire construire le métro proposé l'automne dernier; or dans le gâchis actuel des finances municipales et le conflit de juridiction que soulève notre transport en commun, il est difficile d'imaginer un projet plus aventureux et plus contestable.

La semaine dernière, lorsque M. Léonard Trépanier a présenté le même amendement devant le comité de l'Assemblée législative, M. Barrette a répondu en annonçant une commission d'enquête sur notre régime municipal et l'adoption d'un nouveau mode d'administration avant les élections de l'automne prochain. Un bill du gouvernement a été adopté en première lecture hier à cette fin. C'est assurément la question la plus urgente. Il faut d'abord donner à Montréal un régime propice au choix de bons administrateurs et à une bonne gestion de la chose municipale.

La future équipe pourra ensuite aborder les questions litigieuses de l'heure, et aura plus de chance de refléter l'opinion des Montréalais. Le gouvernement qui promet un grand ménage à l'hôtel de ville se contredirait s'il allait octroyer un pouvoir aussi important que le lancement d'un métro à une administration dont la confusion et l'affolement ont contribué à discréditer le système administratif.

L'aménagement régional exige aussi beaucoup de prudence. Le Comité exécutif de Montréal a raison de s'opposer aux demandes qu'adresse à la Législature la Corporation de Montréal Métropolitain au sujet du contrôle des routes, car il y va de l'intérêt de Montréal comme des autres municipalités en cause.

Le cas du boulevard métropolitain montre que le changement de juridiction serait prématuré. A la fin de décembre, la C.M.M. a annoncé que la largeur prévue pour cette voie serait probablement réduite aux deux extrémités, et que ces travaux seraient ajournés jusqu'à ce que la circulation soit plus intense.

Cela paraît sage si l'on en juge par l'hostilité que soulèvent dans plusieurs municipalités les cotisations réclamées pour ce boulevard. Le mode de paiement était décidé depuis longtemps, mais certaines villes considèrent qu'elles n'ont pas à payer pour une route que leurs citoyens n'utiliseront guère. Cela pose tout le problème de l'aménagement régional. Faudrait-il établir des zones différentes de contributions selon les travaux?

C'est surtout en fonction de l'avenir que la question doit être étudiée. S'il ne devait y avoir que le boulevard métropolitain à payer ce serait relativement facile, mais ce n'est qu'un début. Avant longtemps il faudra multiplier les voies

de communication rapides, soit par des autoroutes élevées ou autrement. Il est clair que les travaux qui s'imposent d'ici quelques années dépassent les moyens financiers et les ressources fiscales des municipalités de la région. C'est encore plus évident si le taux d'intérêt sur les emprunts publics doit demeurer aussi élevé qu'aujourd'hui.

Donner des pouvoirs exorbitants ou prématurés à la C.M.M. ne réglerait rien. Ou bien la Corporation hésiterait à s'aventurer au delà des possibilités financières des villes de son ressort, et cela ne corrigerait pas la menace d'asphyxie qui pèse sur la région; ou bien il faudrait ensuite réparer les pots cassés et trouver après coup un moyen de payer une dépense écrasante pour la région. Il vaut sûrement mieux prévenir que guérir.

La requête de la Corporation d'être autorisée à "étudier tout problème concernant le transport en commun sur l'île de Montréal" est moins dangereuse, s'il ne s'agit que d'étudier. Ce serait quand même illogique, dans la mesure où Montréal estime que le projet de métro relève de la ville, en liaison avec la Commission de transport qui est du reste l'auteur du projet. Charger la C.M.M. d'étudier cette question c'est un peu la faire juge dans un conflit où elle est l'une des parties.

Ce serait préférable que l'autorité provinciale, par une commission d'enquête ou autrement, règle le problème de juridiction sur le transport en commun. Il importe notamment de corriger l'anomalie antidémocratique qu'est notre Commission de transport, qui jouit d'une indépendance excessive pour un corps non élu par les contribuables. Montréal n'a à l'égard de la Commission que des obligations financières sans détenir d'autorité sur cette régie municipale. Il y a quelques mois, l'administration Fournier-Savignac songeait à passer ce fardeau à la C.M.M., changement qui n'aurait rien réglé. L'affaire du métro paraît avoir modifié l'attitude de l'administration montréalaise, mais le statu quo ne vaut pas mieux pour cela.

Quand un bon régime administratif aura permis à la métropole d'avoir des administrateurs représentatifs et compétents, les autres problèmes pourront être étudiés de façon plus utile, à cause du rôle majeur des délégués de Montréal à la C.M.M. Les problèmes inséparables que sont le transport en commun et la circulation devront être étudiés alors comme un tout, et il faudra probablement revenir aux vues du rapport Tremblay sur le partage des dépenses d'aménagement régional, c'est-à-dire en remettant à la Province la responsabilité des grandes routes régionales et locales dont la fonction est d'envergure provinciale. Commençons par faire un bon nettoyage à Montréal, ce qui améliorera sensiblement le personnel de la C.M.M. Les autres réformes pourront venir ensuite.

Paul SAURIOL

Reform
mode d'admin

C'est une initiative privée

Un referendum sur le monde administratif de Montréal

par Pierre Pelletier

Deux conseillers municipaux, MM. Nat Aronoff et Jean-Robert Bonnier, lanceront un referendum à Montréal, la semaine prochaine, sur le futur mode administratif de la métropole. Et c'est sérieux! Cette enquête, menée partout en ville, durera environ cinq mois. Ensuite, lorsque la commission récemment instituée par le gouvernement provincial fera part de ses constatations, les deux conseillers se rendront à Québec et diront: "Voici ce qu'en pensent les Montréalais! Voici ce qu'ils aimeraient obtenir de vous!"

On se souviendra que le premier ministre, M. Antonio Barrette, annonçait dernièrement que les élections qui doivent avoir lieu cet automne, à Montréal, se feront sous un nouveau mode administratif, c'est-à-dire que le nombre des conseillers sera changé que leurs catégories ne seront plus les mêmes et que le mode administratif de la métropole ne sera plus le même. Cela signifie que le régime actuel des 100, institué par le gouvernement provincial en 1939, aura duré 21 ans.

L'avenir de Montréal!

"C'est l'avenir de Montréal qui se joue, nous confient les deux conseillers. Il faut envisager le nouveau régime comme s'il devait exister pendant un siècle et plus. En outre, il faut redonner au peuple montréalais le pouvoir qu'on lui a enlevé en 1939 lorsqu'on lui a imposé le régime actuel qui est loin d'être démocratique".

"Les Montréalais se débattent dans une situation déplorable, nous déclarent MM. Aronoff et Bonnier: ils ne connaissent pas le mode administratif de leur ville parce qu'il est trop compliqué. D'abord le nombre des conseillers est beaucoup trop élevé ainsi que celui des catégories. Ensuite, le gouvernement municipal n'est pas démocratique puisqu'un tiers de ses conseillers ne sont même pas élus par le peuple. Ces privilèges peuvent voter, ce qui fait que leurs votes peuvent annuler et annulent de fait ceux des élus du peuple, de plus, ce sont eux qui, en ce moment, détiennent la balance du pouvoir".

"Enfin, le Comité exécutif trop puissant, ce qui lui permet d'ignorer souvent le Conseil de passer outre à ses recommandations".

Les conseillers continuent: "Il faut absolument que le nouveau gouvernement municipal de Montréal soit plus démocratique, plus près du peuple. Il faut également que les minorités ethniques aient une représentation équitable dans le nouveau mode d'administration. Qu'on se souvienne que la forme idéale d'un gouvernement demeure celle qui se trouve le plus près du peuple".

Voici les six modes de gouvernement municipal que les conseillers Aronoff et Bonnier proposeront au public dans leur referendum qui doit débiter la semaine prochaine. On n'aura qu'à souligner le mode administratif nous plaisant le plus et paraissant le plus sensé.

1) Maintenir les trois classes de conseillers, mais en dimi-

nuant le nombre des C à 15 (ils sont actuellement 33); ces 15 conseillers ne représentant que les corps publics connus, existants, importants.

2) Elimination complète de la classe C. (Actuellement, comme tous le savent, la classe C est formée de 33 conseillers représentant des associations commerciales, des sociétés éducatives ou culturelles et des mouvements sociaux).

3) Seulement deux classes, les A (représentant les propriétaires) et les B (représentant l'électorat en général). Cependant, le nombre des A serait diminué à 2 conseillers, tandis que la classe B comprendrait 4 conseillers.

Dans leur quatrième proposition, les conseillers Bonnier et Aronoff suggèrent l'abolition complète des classes ou catégories. Tous les conseillers sont égaux. Tous sont élus par le peuple. On porte le nombre des districts électoraux de 11 à 12. Il y a 3 conseillers par district. Le Conseil serait donc composé de 36 membres. Le Comité exécutif (actuellement 7 membres) serait composé de 12 membres, chacun élu parmi les cinq conseillers des 12 districts. Parmi ces 12 membres du Comité exécutif, on élirait un président et un vice-président. Les dix autres commissaires dirigeraient dix commissions administratives, comme, par exemple, une commission de la circulation, des finances, de la police, etc. Chaque conseiller ferait partie d'une commission publique de sorte qu'il prendrait une plus grande part à la chose publique.

Dans la cinquième proposition ou suggestion, il s'agirait de créer une infinité de districts de 50 à 60 habitants chacun un conseiller élu par le peuple.

La sixième et dernière proposition de 12 districts ayant chacun 5 conseillers repartis comme suit: 2 pour représenter les propriétaires et 3 pour représenter l'électorat en général. Le Conseil, en plus de ses 60 conseillers, comprendrait aussi 60 conseillers supplémentaires, les trois représentant les propriétaires et les trois autres les ouvriers.

L'idéal...

Par leur part, les conseillers Aronoff et Bonnier, instigateurs du referendum, émettent la quatrième proposition, celle où l'on abolit toutes les classes de conseillers et où le Conseil est formé de 40 conseillers. "C'est cette proposition du Conseil de 40 qui se rapproche le plus de ce que nous représentons", disent les deux conseillers.

"Il faudrait envisager les 12 nouveaux districts comme douze futurs arrondissements, car, en fait, Montréal, bientôt, ce sera toute l'île de Montréal, qu'on le veuille ou non. On comprend l'appréhension des petites municipalités qui sont les dortoirs de la métropole à renoncer à leur autonomie, mais il faudra bien quand même, un jour, en venir là, c'est-à-dire, à se voir englober dans le tout-Montréal".



M. NAT ARONOFF
... c'est sérieux!



M. J.-R. BONNIER
... Montréal d'abord!

sera pas outre aux désirs légitimes des Montréalais.

—Cette commission d'enquête du gouvernement est-elle actuellement en branle?

—Nous le croyons. Cependant, nous ignorons tout de sa composition. Cette commission provinciale doit soumettre les résultats de son enquête au début de l'automne. C'est alors que nous ferons connaître les nôtres.

Le gouvernement provincial prêtera-t-il l'oreille aux revendications et aux désirs des Montréalais?

Ce sondage de l'opinion publique se fera au moyen des journaux, des programmes de télévision et de radio, par téléphone, par lettres, par agences, etc., enfin, par tous les moyens modernes de publicité dont dispose la société.

nous déclara le conseiller Bonnier.

A son tour, le conseiller Aronoff nous confia: "Il faudrait répartir les pouvoirs plus équitablement. Actuellement, le Comité exécutif est trop puissant et le Conseil trop faible".

—Comment, Messieurs les conseillers, en êtes-vous venus à cette idée du referendum?

—Comme tous les autres, conseillers, nous nous posons des questions. Personne n'a le droit d'imposer à Montréal un autre mode de gouvernement sans que le peuple de Montréal, celui donc qui se trouve directement concerné, ait eu l'opportunité de se prononcer sur la question et de faire entendre sa voix pour faire connaître aux autorités supérieures ce qu'il veut. Nous aurons que le gouvernement provincial est conciliant et ne pas-

Révisé
M. de la Presse

La commission d'étude

Après 20 ans, M. Barrette fera adopter son amendement de 1940

par Jacques DELISLE

A 20 ans de distance, l'hon. Antonio Barrette, aujourd'hui premier ministre de la province de Québec, fera voter à Québec, cette année, un amendement qu'il n'avait pu faire adopter alors qu'il était simple député en 1940, pour l'abolition du régime des 99 au conseil municipal de la métropole canadienne.

De fait, comme il l'a annoncé lui-même, c'est cette année que doit prendre fin ce régime administratif et électif à Montréal. C'est l'hon. Barrette qui, comme premier ministre, veillera à ce que se réalisent la motion et le voeu qu'il avait formulés en vain, le 13 juin 1940, pour abolir le système des trois classes de conseillers municipaux à Montréal.

C'est en effet durant la séance du matin de ce jour-là que le nouveau régime de Montréal était adopté par la législature provinciale.

Avant le vote final, le député Barrette, comme tous les autres députés de l'Union nationale, s'opposait au nouveau système d'administration dont le gouvernement libéral du temps et l'hon. T. D. Bouchard voulaient doter Montréal.

Et M. Barrette avait soumis, avant la 3e lecture du bill 57, l'amendement suivant (il était appuyé par le député Roméo Lorrain, aujourd'hui ministre des Travaux publics):

"Que tous les mots après "que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre condamne le bill no 57 intitulé "Loi modifiant la charte de la Cité de Montréal":

"a) Parce que ce bill viole l'autonomie de la Cité de Montréal et empiète sur les droits des contribuables et des électeurs de Montréal;

"b) Parce que ce bill donne au gouvernement de la province des pouvoirs législatifs contraires au régime parlementaire et aux principes démocratiques."

L'amendement Barrette était

rejeté par un vote de 49 contre 11.

Avaient voté pour l'amendement, les députés suivants:

MM. Barrette, Bégin, Duplessis, Elié, Gagnon (Matane), Houde (Mt-St-Marie), Laflamme, Lorrain, Morin (Champlain), Sauvé (Deux-Montagnes), Talbot.

Avaient voté contre l'amendement: MM. Allard, Bastien, Beaulac, Beaulieu, Biron, Bonvouloir, Bouchard (St-Hyacinthe), Boucher, Bouthillier, Caron (Hull), Casgrain (Gaspé-Nord), Casgrain (Kam-Riv-du-Loup), Chalout, Connors, Côté, Dansereau, Delagrave, Desmarais, Drouin, Dubreuil,

Dufour, Dumoulin, Fillon, Francoeur (Montréal-Mercier), Gauthier, Girouard, Godbout, Gosselin, Goulet, Groulx, Guibord, Hamel, Hartt, Houde (Mégantic), Hyde, Joyal, Lapointe, Lawn, Mathewson, Messier, Nadon, Panet, Plamondon, Potvin, Rajotte, Ross, Sabourin, Thisdel, Toupin.

La motion principale fut alors adoptée par le même vote, mais en sens inverse, rapporte le procès-verbal de cette séance de l'Assemblée législative du 13 juin 1940.

L'échec qu'avait connu M. Barrette ce matin-là, il lui aura fallu 20 ans pour le faire tourner en succès.

C'est en effet M. Barrette lui-même qui, à la mi-janvier, annonçait la formation prochaine d'une commission d'étude pour modifier le mode administratif et le mode électif du gouvernement municipal de Montréal.

C'est aussi sous sa direction que ce changement s'opérera: Dès cette année, pour ce qui est du mode électif du moins, comme il l'a lui-même annoncé.

Curieux retours de l'histoire! Clairs échos d'un passé aux résonances combien actuelles!

Demain: Echos des commentaires de députés, à la Chambre basse, en juin 1940, sur le régime proposé des 99.



L'hon. Antonio BARRETTE

LA PRESSE

FEB 3 1960

Mardi 23
Reforme

La commission d'étude CE QU'EN PENSAIT M. HOUDE EN 1940

par Jacques DELISLE

L'ancien maire de Montréal, M. Camillien Houde, s'était opposé en 1940, avec les quelque 15 députés de l'Union nationale



M. CAMILLIEN HOUDE

à Québec, au changement de mode administratif de la métropole, tel que proposé par le gouvernement de M. Adélard Godbout.

On retrouve, dans les comptes rendus des journaux du temps, les raisons que M. Houde avait énumérées pour la transformation politique.

"Le gouvernement, dit-il, a cru que la situation de Montréal exigeait la transformation du régime politique montréalais.

"Mais encore convient-il d'ajouter, poursuit l'ancien maire, pour donner à chacun ce qui lui

est dû, que la situation actuelle n'est pas due au conseil municipal actuel".

Pour celui que l'histoire a déjà baptisé du nom envié de "Monsieur Montréal", la situation de Montréal en 1940 était due à trois grands facteurs.

Et nous citons maintenant M. Houde:

"Premièrement: Les abus du passé. Ce chapitre comprend l'annexion de Maisonneuve dont la dette de 18 millions dépassait l'évaluation municipale, les expropriations de Notre-Dame-de-Grâce, l'achat de la Montreal Water et la formation de la Commission métropolitaine.

"Deuxièmement: La mauvaise volonté de certaines banques. La ville aurait pu trouver l'argent nécessaire pour rembourser les banques, mais certaines ont refusé. Quels étaient leurs motifs? Est-ce la haine, la jalousie ou l'envie? Est-ce à cause de la défaite que je leur ai infligée aux dernières élections? Je ne le sais pas. Mais si on ajoute à ces dettes, les \$5,000,000 que la ville a réclamés en vain aux gouvernements provinciaux, quels qu'ils fussent, on arrive au montant total de \$30,000,000 dû par Montréal. C'était un bon commencement.

"Troisièmement: \$60,000,000 de travaux de chômage. Nous

avons prétendu partout que le chômage ne nous appartenait pas".

Et M. Houde poursuit il touche au projet de loi visant à inclure au conseil des représentants de corps publics (classe "C"): "Qu'est-ce qu'ils ont fait ces gens pour régler le problème? Quel concours ont-ils apporté? Qu'on examine les dégâts qu'ils ont accumulés dans la province. Ils ont fait perdre des centaines et des centaines de millions. Ils ont pris nos forêts pour faillir avec elles, ils ont pris nos pouvoirs d'eau pour dégringoler avec

"On a choisi aussi l'Université de Montréal. Je n'en parlerai pas ici. J'ai déjà dit, que je voulais me mêler de mes affaires. Serait-il permis de donner le même conseil à l'université de Montréal?"

"Le président de l'Association des marchands détaillants est le candidat que j'ai défait aux dernières élections. Incapable d'entrer par la porte de devant, il se faufila par en arrière. On me dit que le chef de l'opposition actuel n'était pas indifférent à son sort. Mais je l'ai battu avec le concours de la plupart des députés libéraux coin et ils se disent tournant actuels. Encore un qui ne veut pas rester battu. Il veut revenir on va être conseillers de Montréal par la porte d'en arrière: il réal. On n'était pas capable de le rebattre.

"La ligue du progrès civique maintenant.

"Qu'est-ce qu'elle a fait progresser cette ligue, à part ses affaires? Ils sont trois dans cette ligue qui s'agitent et que je ne nomme pas.

"Et le comité des citoyens? Qu'est-ce qu'ils ont fait ces gens? D'où viennent-ils? Où vont-ils? Le gouvernement a-t-il étudié le passé de ce comité avant de le choisir?"

M. Camillien Houde: — Le comité des citoyens, le ministre peut-il me dire quel est son statut et qu'est-ce qu'il y a là-dedans? Le nombre des membres? Si cette association est enregistrée et si on peut les accepter comme des gens im-

portants? Si le ministre veut enquêter, il va s'apercevoir que les membres de ce comité de citoyens sont distribués partout.

Comme je le disais ce matin, ils ont l'air d'hélices qui tournent tout le temps et on ne sait pas si c'est du vent ou quelque chose de solide. Je dis que vous avez dans votre liste des associations qui ne méritent pas d'être inscrites. Elles vivent des entrevues qu'elles font passer dans les journaux. Il y a d'autres associations plus importantes.

M. Leduc: — L'Union de prières?

M. Houde: — Je crois que si le ministre examinait mieux la liste, il verrait qu'il pourrait remplacer certaines associations par beaucoup mieux. Je vous dis encore une fois que le comité des citoyens se divise partout. Quand un membre ne peut pas avoir une entrevue dans les journaux comme membre du comité des citoyens, il la demande au nom de la ligue du progrès civique, etc. Ce sont les mouches du coche.

Et il me semble les voir, ce soir. Ils sont réunis dans un coin et ils se disent tournant actuels. Encore un qui ne veut pas rester battu. Il veut revenir on va être conseillers de Montréal par la porte d'en arrière: il réal. On n'était pas capable d'être élus, mais on va enfin réussir!"

Dire que ce sont des gens qui ne sont pas capables de se montrer, ni de se présenter et de se faire élire nulle part!

Domain: Ce qu'en pensait M. Duplessis.

Mode Ad.
Réforme

Une métropole ou un village?

Montréal est-elle une métropole ou un village qui a trop grandi et passe par des crises de croissance?

C'est à cette question que devra répondre la commission d'enquête que le gouvernement de la province a décidé de créer. A cette question plutôt que cette commission devrait pouvoir répondre, car il n'est pas sûr qu'elle puisse poursuivre ses investigations au-delà des limites de l'administration municipale proprement dite.

Rien dans le projet de loi qui vient d'être soumis à l'Assemblée législative n'oblige la commission à étudier le mode d'administration de Montréal en fonction de la région métropolitaine dont la ville est le centre. On semble n'avoir songé qu'à la municipalité en oubliant son orbite. Il y a pourtant autour d'elle une trentaine de municipalités qui sont, au sens le plus rigoureux d'un terme qui est malheureusement devenu péjoratif en politique internationale, des satellites de Montréal. Réformer le régime administratif de la ville sans tenir compte de cette énorme excroissance qu'est sa banlieue, ce serait négliger de voir la réalité, ce serait traiter Montréal simplement comme un gros village, non comme une métropole.

Une réforme s'impose, c'est entendu. Il faut modifier ce régime qui n'a pas donné les résultats qu'en espéraient ses fondateurs. L'adjonction aux conseillers élus par le suffrage populaire de représentants de corps publics, plus désintéressés que les professionnels de la politique, croyait-on, n'a pas apporté au conseil municipal l'élément de pondération et d'équilibre qu'on espérait de cette innovation il y a vingt ans.

Il faut modifier le régime. Il faudrait aussi réformer les hommes. Car le meilleur régime du monde ne vaut pas mieux que les hommes qui le dirigent. Mais c'est plus difficile de réformer les hommes que les institutions. Comme nous ne devons pas nous faire d'illusion sur ce point, espérons du moins que la commission

d'enquête et la législation qu'elle recommandera nous donneront un mode d'administration municipale dont il ne sera pas trop facile de fausser les rouages en y introduisant des combinaisons inavouables, pour ne pas parler de la gabegie.

Le projet de loi qu'a déposé le ministre des Affaires municipales étend l'enquête aux principaux aspects d'un problème aussi vaste que difficile. Il donne beaucoup de latitude aux commissaires. Il précise un certain nombre de points importants sur lesquels l'enquête devra nécessairement porter. Mais il n'inclut pas parmi ces points le caractère métropolitain de Montréal, les relations de la ville avec sa banlieue, les services interurbains qui débordent du cadre municipal et englobent toute la région.

Quelques paragraphes du projet de loi donnent toutefois aux commissaires une certaine latitude pour faire porter leur enquête au-delà des sujets qui lui sont imposés de façon précise. Le préambule leur enjoint d'étudier soigneusement "tous les aspects" du problème. Et l'énumération des questions à aborder inclut parmi celles-ci "toute autre question ayant trait au système d'administration de la Cité", ainsi que "tout autre problème susceptible d'intéresser la Cité que pourra lui soumettre le lieutenant-gouverneur en conseil."

On aurait préféré que les autres problèmes auxquels pourra s'étendre l'enquête ne soient pas limités à ceux que le gouvernement pourra soumettre aux commissaires, mais qu'ils comprennent également ceux que les commissaires pourraient de leur propre initiative juger à propos d'étudier. Tout dépendra de la façon dont les enquêteurs eux-mêmes interpréteront leurs instructions. C'est à eux qu'il appartiendra de juger si le préambule de la loi leur permet d'aborder les aspects métropolitains des problèmes municipaux de Montréal. Nous aurions préféré que cela eût été précisé dans le projet de loi lui-même. Il n'est peut-être pas trop tard pour le faire.

LA PRESSE
FEB 4 1960

Revue
Maurice Duplessis

La commission d'étude CE QUE DUPLESSIS PENSAIT EN 1940 DU REGIME DES 99

par Jacques DELISLE

L'ancien premier ministre de la province de Québec, l'hon. M. Duplessis, n'était pas favorable, en 1940, à l'instauration d'un régime de 99 conseillers dans la Métropole.

Il est intéressant de relever, dans les débats du temps, ses commentaires au cours de la discussion. Nous en relevons ici quelques-uns, tirés des comptes rendus de LA PRESSE du début de juin, alors que le changement de régime était à l'étude à Québec.

L'hon. M. Duplessis pose au ministre la même question qu'à la séance du matin : Quel est le nombre des membres de chacun des corps publics désignés dans la loi ?

L'hon. M. Drouin répond qu'il aura des renseignements à fournir au cours de la séance.

L'hon. M. Duplessis : En attendant, le ministre pourrait-il me dire de quelle façon les corps publics mentionnés choisiront leurs représentants au conseil municipal ?

L'hon. M. Drouin : Le chef de l'opposition sait que la plupart de ces institutions ont un grand nombre de directeurs.

L'hon. M. Duplessis : Et par quelle formalité cette élection

tes les tâches importantes. Il est logique et absolument démocratique qu'ils soient appelés à remplir cette importante mission d'élire les conseillers qui représenteront leur association. Ils ont le droit de parler au nom de leurs membres.

Pas même bedeaux

L'hon. M. Duplessis : Certains directeurs de ces associations ne pourraient même pas se faire élire bedeaux dans leur paroisse. Aucune qualification n'est requise par la loi : Le Board Of Trade pourrait élire un Chinois.

Lors de la séance du 12 juin, l'hon. M. Duplessis dit que la ville de Montréal va être conduite en réalité par six membres dont quatre au moins vont être les porte-parole des capitalistes, ceux qui représenteront les propriétaires et ceux qui représenteront les corps publics.

L'hon. M. Drouin : Dans les corps publics, il y a les unions catholiques, les unions ouvrières, les universités, etc., qui ne sont certainement pas des capitalistes.

L'hon. M. Duplessis : Je sais que ce bill est le résultat de démarches faites par les financiers pour prendre en mains l'administration de Montréal. Les mêmes démarches ont été faites auprès de moi quand j'étais premier ministre.

L'hon. M. Godbout : Ceci est absolument faux. Nous avons cherché le moyen d'améliorer la situation de Montréal et personne ne nous a imposé les conclusions auxquelles nous en sommes venus."



M. MAURICE DUPLESSIS

devra-t-elle être faite ? Faudra-t-il un avis de convocation du bureau de direction ? La loi ne prévoit rien. Aucune garantie d'impartialité. Il est évident que cette loi est mal faite.

L'hon. M. Godbout : Il est évident que les membres du bureau de direction représentent le sentiment de tous ceux qui les ont élus. Les directeurs sont élus pour accomplir tou-

LA PRESSE
FEB 5 1960

Reference
M. J. M. Savignac

La Commission d'étude

Pourquoi a-t-on songé à un changement en 1940?

par Jacques DELISLE
— IV —

Lorsque l'on tente de retracer les motifs qui ont amené les autorités gouvernementales à modifier le mode administratif de la métropole en 1940, (les motifs avoués pour le moins), on se pose trois questions.

Pourquoi avoir d'abord songé à un changement ?

Pourquoi avoir opté pour un conseil municipal de 100 membres, soit un maire et 99 conseillers ?

Pourquoi enfin avoir donné une représentation aussi forte aux propriétaires dans le nouveau conseil ?

Les événements de 1940 donnent une réponse à la première question.

Nous trouvons ensuite dans la bouche du père du nouveau régime, l'hon. T.-D. Bouchard, depuis plusieurs années retiré de la politique et aujourd'hui demeurant à ses appartements Trafalgar, chemin de la Côte-des-Neiges, la réponse à la deuxième question.

Enfin, le premier ministre libéral du temps, l'hon. Adé-lard Godbout, répondra à notre troisième question, de même qu'un autre père du nouveau régime, l'ancien conseiller Emery Sauvé, alors président de la Ligue des propriétaires de Montréal.

Nous ne nous attarderons aujourd'hui qu'à la première question : "Pourquoi avoir songé à un changement de mode administratif ?"

Lundi l'hon. Bouchard répondra à la deuxième.

Voici maintenant, en résumé, les événements qui ont précédé immédiatement le changement de régime à Montréal.

Bref historique

Le 16 février 1940, M. Camillien Houde, alors maire, et M. J.-M. Savignac, président de l'exécutif, annoncent un

déficit de \$5,681,815. Les dépenses s'élevaient à \$55,479,769 et les revenus à \$49,797,854.

Le 23 février, on parle de l'établissement d'un nouveau régime administratif à Montréal.

Le 3 mars, la ville faillit à ses obligations financières. La ville ne peut rembourser ses emprunts à courts termes aux banques.

Le 27 avril, le premier ministre, l'hon. A. Godbout, annonce que la province aidera Montréal.

Le 29 avril, les banques refusent tout crédit à la ville.

Le 16 mai, le gouvernement provincial annonce que les créanciers de Montréal seront remboursés de ce qui leur est dû.

Le 17 mai, Montréal tombe sous la tutelle de la Commission municipale.

Le 5 juin, à l'Assemblée législative, première lecture du bill de Montréal modifiant la charte de la métropole. Le 6 juin, la deuxième lecture du bill. Le 7 juin, la 2e lecture se poursuit.

Le 12 juin, le bill est adopté en deuxième lecture par un vote de 36 contre 10.

Le 12 juin également, le bill est adopté en 3e lecture par un vote de 49 contre 11, les députés de l'Union nationale, et M. Camillien Houde votant contre.

M. H. Parent

M. Parent, dans une étude sur "L'administration municipale", publiée en 1943 dans "Montréal Économique", et publiée sous la direction de M. Esdras Minville, directeur des Hautes études commerciales, résume en ces quelques paragraphes, la situation à cette époque :

"En février 1940, dit-il, les autorités dressèrent le budget du prochain exercice, avec un découvert avoué de \$7,500,000.

Le déficit réel était beaucoup plus élevé: il dépassait \$10,000,000. Il faut ajouter que l'administration avait à honorer des échéances d'emprunt, durant l'exercice qui allait commencer, au montant de \$13,500,000; et de \$11,455,000 durant l'exercice suivant, soit en tout \$25,000,000 de renouvellement à prévoir pour les deux ans prochains. Elle devait en outre aux banques environ \$24,000,000 remboursables à même des règlements d'emprunts. Dans les neuf années à venir, il fallait pourvoir à \$50,000,000 de nouvelles échéances et combler un découvert de \$10,000,000 dans les réserves.

"La ville était aux abois. Incapable de renouveler ses emprunts, elle était même impuissante non seulement à bouclier son budget, mais même à réaliser un emprunt d'équilibre."

Reform
M. A.

La Commission d'étude

Pourquoi un conseil de 100 pour la métropole?

par Jacques DELISLE

— V —

Pourquoi le nouveau conseil municipal de 1940 devait-il se composer de 100 membres : 99 conseillers et le maire ?

Nous avons déjà posé la question, dans une entrevue qu'il nous accordait à sa demeure de Montréal, à l'hon. sénateur T.-D. Bouchard, père du système administratif dont le gouvernement provincial libéral du temps dota la métropole. Nous nous permettons aujourd'hui de rappeler son témoignage.

M. Bouchard nous a répondu catégoriquement :

"Le nombre restreint de membres de l'ancienne admi-



Hon. T.-D. BOUCHARD

nistration municipale avait permis aux tripoteurs de tout calibre de se créer une majorité aussi docile que vénale; par sa connivence, ils avaient acculé

à la banqueroute la plus grande ville de langue française d'Amérique.

"L'ère des pots-de-vin était finie, dit-il; le grand nombre d'échevins rendait presque impossible la formation d'un bloc de comploteurs d'une force suffisante pour dilapider les fonds publics. La confiance des financiers renaquit du jour au lendemain et la métropole fut sauvée du désastre."

— "Pourquoi avoir choisi le chiffre de 100 pour la formation du nouveau conseil ? demandons-nous à M. Bouchard.

— "Au cours de voyages en Europe, aux Etats-Unis et au Mexique, j'avais étudié la formation des différents conseils municipaux. Certaines villes possédaient des systèmes similaires.

— "Pourquoi avoir confié le tiers de la représentation aux propriétaires ?

— "Les propriétaires sont plus intéressés que les autres au bien-être d'une ville.

— "Pourquoi avoir choisi telle ou telle association pour être représentée au sein de la classe "C" des conseillers ?

— "Nous avons choisi les plus représentatives.

— "Gardez-vous toujours, M. Bouchard, la même opinion du système des 100 ?

— "C'était le meilleur pour le temps. Aujourd'hui, je ne sais pas, de répondre laconiquement le sénateur, qui n'ose s'aventurer dans les querelles politiques dont il se repose maintenant depuis un certain nombre d'années.

Aujourd'hui

L'une des raisons que l'on in-

voque aujourd'hui pour modifier le régime des 100, c'est précisément que les conseillers sont trop nombreux, que les électeurs s'y perdent lorsqu'ils ont six représentants à élire dans leur district, qu'un seul pourrait être tenu plus facilement responsable...

L'argument des pots-de-vin, invoqué par l'hon. Bouchard, vaut-il autant pour le conseil des 100 aujourd'hui que pour le conseil des 35 qui avaient précédé ? Je serais tenté de le croire, jusqu'à un certain point. Il est certainement plus difficile de "voir" une majorité de conseillers pour faire passer un projet quand ils sont 100 que lorsqu'ils sont 35.

Mais où en sommes-nous rendus, lorsqu'il nous faut juger du nombre de membres d'un conseil municipal en se fondant sur le critère de la malhonnêteté des gens ?

LA PRESSE

LEZETTE

FEB 9 1960

*mode selon
réformes*

La Commission d'étude

En 1937, une commission municipale avait étudié le système administratif

par Jacques DELISLE
VII

Déjà avant 1940, une commission d'étude avait étudié les problèmes administratifs de Montréal en vue d'y apporter des réformes.

Mais cette commission était municipale.

Par un bill soumis en 1937, clause 132, le conseil municipal de Montréal était autorisé à créer une commission composée d'un certain nombre de membres du conseil, et de représentants de divers corps publics pour suggérer des modifications possibles "au système actuel d'administration". Cette commission devait soumettre son rapport avant le 1er mai 1938.

Le 22 décembre 1937 elle fut nommée. Elle se composait du maire Adhémar Raynault, et des représentants des organisations suivantes : L'Est central commercial limitée ; le Conseil des métiers et du travail de Montréal ; le Conseil central des syndicats catholiques et nationaux ; le Montreal Board of Trade ; l'Association des hommes d'affaires du nord ; la Chambre de commerce de Montréal ; la Ligue des propriétaires de Montréal ; la Federation of Jewish Philanthropies ; l'Association des propriétaires de N.D.G. ; la Ligue des propriétaires de l'Est ; l'Association des propriétaires et des hommes d'affaires du quartier

ville-Marie ; l'Association catholique des voyageurs de commerce ; la Financial Federation ; la Catholic Federated Charities ; le Comité des citoyens de Montréal ; le Business Men's Association of the North End Inc. ; la Canadian Manufacturers Association ; la Fédération des oeuvres de charité canadiennes - françaises ; l'Association des marchands de taillants du Canada, et la Dominion Commercial Travellers Association.

Tous les membres de la commission, dès le début de l'étude, étaient favorables à un changement quelconque dans l'administration de la ville.

Tous surtout favorisaient une nouvelle délimitation des limites des quartiers de manière à égaliser la représentation et faire disparaître l'injustice "criante" des divisions des quartiers, où l'on pouvait compter moins de 3,000 électeurs dans certains alors que d'autres en comptaient 18,000. Le même problème se pose aujourd'hui, et peut-être le plus grave.

Presque tous étaient aussi en faveur de la représentation multiple par laquelle les quartiers pourraient être groupés en quatre, cinq ou sept grandes divi-
ce que l'on souhaite aujourd'hui détruire.

Tous les membres de la Commission, à quelques exceptions près, favorisaient la réduction du nombre des échevins, la



M. ADHEMAR RAYNAULT

sions, avec trois, quatre ou cinq représentants chacune. C'est ce qui fut fait par la suite, et nombre suggéré variant de 15 à 25 selon les divers projets.

La plupart des projets maintenaient toutefois le statut du maire élu par l'ensemble des électeurs, président des séances du conseil, et représentant de la ville aux cérémonies.

Une nouvelle idée fut lancée : celle de créer une commission municipale du service civil qui verrait à l'embauchage et au congédiement des employés civiques.

Demain : Les différents projets soumis en 1937.

LA PRESSE

FEB 10 1960

Mode selon
réformes

La Commission d'enquête

17 nouvelles formules avaient été suggérées

par Jacques DELISLE

— VIII —

Dix-sept nouvelles formes de gouvernement municipal pour Montréal ont été recommandées à la "Commission municipale des réformes administratives", qui sous la présidence de l'ancien maire Raynault a étudié en 1937 et 1938, les modifications à apporter au régime d'alors.

La Chambre de Commerce de Montréal soumit alors un projet qui obtint l'appui de 13 autres associations : le Conseil des métiers et du travail; le Montreal Board of Trade, la Financial Federation, le Comité des citoyens, l'Association des manufacturiers canadiens, la Fédération des Oeuvres de charité canadiennes-françaises, le Conseil central des syndicats catholiques et nationaux, la Federation of Catholic Charities, qui faisaient partie de la commission, et de la Building Owners' and Managers' Association, du Montreal Real Estate Board, de la League for Women's Rights, de l'Alliance canadienne pour le vote des femmes de Québec, et de la Chambre de commerce junior de Montréal.

Ce projet était le suivant : il préconisait un conseil de 21 membres, la ville étant divisée en sept quartiers représentés chacun par trois membres élus pour trois ans; le conseil devant s'occuper des questions intéressant la ville en général et embaucher, ou destituer, par une majorité des deux-tiers, les chefs de service qui sous l'autorité du directeur des services, verraient à l'exécution des mesures adoptées par le conseil.

Pour sa part, la Ligue des propriétaires de Montréal recommandait la division de la ville en quatre grands districts qui auraient eux-mêmes été divisés en trois quartiers choisissant chacun trois échevins. Dans chaque district, les propriétaires seulement auraient droit d'être un représentant devant faire partie du comité exécutif, lequel serait appelé à remplir les fonctions de l'exécutif actuel. Ce projet eut aussi l'appui de la N.-D. G. Property Owners Association et de l'As-

sociation des propriétaires et hommes d'affaires du quartier Ville-Marie.

Un autre projet fut soumis, celui de l'Association des marchands détaillants, et préconisait un conseil municipal de 60 membres, dont 40 élus à raison de deux échevins pour chacun des 20 quartiers qui diviseraient la ville et 20 représentant les corps publics.

La Business Men of the North End Inc., préconisait pour sa part l'abolition du comité exécutif et la répartition de ses pouvoirs entre le maire et le conseil municipal.

L'Association des hommes d'affaires du nord, une autre association, préconisait dans son projet, un exécutif de cinq membres pour représenter chacun cinq quartiers, chaque quartier élisant aussi quatre échevins. L'exécutif choisirait son président et le maire en serait membre ex-officio, mais sans y avoir droit de vote.

LA PRESSE

FEB 11 1960

Méd. admin.
réformes

La Commission d'étude

Un référendum suggéré qui ne fut jamais tenu

par Jacques DELISLE

IX

La principale recommandation que la Commission municipale de réformes administratives a faite, dans son rapport final, le 29 avril 1938, fut la tenue d'un référendum sur le choix, par la population de Montréal, entre deux des nouvelles formules proposées de régime administratif.

Des 17 formules suggérées alors par différentes personnalités ou groupes à la commission, deux avaient retenu à la fin, l'attention de membres de cette commission: celle de la Chambre de commerce de Montréal, et celle de l'Association des hommes d'affaires du nord. La proposition de la chambre avait reçu l'appui de 13 autres associations.

Les deux questions recommandées par la commission pour le référendum, qui incidemment n'eut jamais lieu, furent donc les suivantes, (la première étant le projet de la Chambre, et la seconde, celui des hommes d'affaires du nord):

1. Êtes-vous en faveur du gouvernement de la ville par un conseil de 21 conseillers élus dans sept districts électoraux, à trois par district électoral, pour trois ans, le maire étant élu par tous les électeurs, pour trois ans, et les chefs de services, sous le directeur des services, ayant charge d'administration sous le contrôle de la majorité absolue du conseil?

2) Êtes-vous en faveur a) de l'élection du maire par tous les électeurs pour un terme de trois ans? b) de la division de

la ville en cinq quartiers? c) que chaque quartier soit représenté par quatre conseillers élus pour trois ans? et d) que la ville soit administrée par une commission responsable aux électeurs, composée de cinq commissaires élus chacun dans une des divisions électORALES?

La commission de réformes administratives fit d'autres recommandations à la suite de son étude.

Elle suggéra 1) la formation d'une commission de la charte dont le but serait d'effectuer la refonte de la charte de la ville.

2) la formation d'une commission des finances, pour recommander les moyens d'améliorer le contrôle et l'administration de la ville, au point de vue financier.

Les bills de Montréal

La Commission de réformes administratives aborda également le problème des bills

en conséquence, les recommandations suivantes à ce sujet:

a) que le conseil municipal nomme, parmi ses membres, un sous-comité de législation n'excédant pas cinq membres, qui aurait pour fonction d'étudier constamment les modifications à faire à la charte de la ville.

b) que tous les amendements proposés à la charte de la ville soient soumis audit sous-comité.

c) que les amendements soient autant que possible conçus et rédigés de manière à se rapporter à la charte municipale même et n'être pas traités comme des mesures additionnelles pour suppléer à la charte.

d) que ledit sous-comité soumette son rapport au conseil et que ce dernier approuve les amendements qu'il désire soumettre à la législature au moins à la date de l'ouverture de la session.

e) que les amendements à la charte de la ville approuvés par le conseil doivent être rendus publics et imprimés comme étant les amendements à être faits par ledit conseil.

f) que les délégués de la ville au comité des bills privés devraient insister respectueusement qu'aucun amendement ne

soit inséré dans le bill de Montréal avant que le conseil de la ville ait eu l'avantage de l'étudier.

Demain: Les conseils de M. Lactance Roberge, en 1944, aux administrateurs municipaux futurs.

que la ville de Montréal doit presque chaque année faire adopter par le parlement provincial.

Le rapport final de la commission fait les observations judicieuses suivantes à ce sujet:

Chaque année, la ville présente à Québec, un bill comprenant de 30 à 150 clauses, contenant les amendements à la charte de la ville. Un grand nombre de ces amendements n'ont même pas l'approbation réelle de la majorité du conseil et ne sont insérés que dans l'attente confiante qu'ils seront renvoyés par la législature. Chaque année, un bon nombre de ces amendements (on pourrait en citer des exemples au besoin) ont pour résultat de détruire la confiance dans l'administration municipale. D'autres ont été préparés sans soin suffisant, de manière à nécessiter des modifications par le Comité à Québec. De plus, un certain nombre d'amendements sont présentés à Québec, sans même avoir au préalable été soumis au conseil et sans les avis requis ou même sans un avis quelconque."

Et les commissaires de faire

LA PRESSE
FEB 12 1960

Mode action
réformé

'La Commission d'étude

Que Montréal ne sorte jamais de son champ d'action propre...

par Jacques DELISLE

Dans le premier budget qu'il soumit à l'administration municipale du temps, après la réorganisation financière de la ville, en 1944, le directeur des finances d'alors, M. Lactance Roberge, qui est toujours trésorier de la métropole, donnait différents conseils aux administrations futures.

Pour qu'elles évitent de faire tomber à nouveau la ville "en défaut".

Et parmi ces conseils, qui sont, on le remarquera dans les paragraphes qui suivent, toujours d'actualité, il en est un qui l'est plus encore : Que la ville ne s'en tienne qu'à des dépenses essentiellement municipales, et ne sorte jamais du champ d'action qui lui est propre.

Les administrations municipales qui se sont succédées depuis 1944 ne sont peut-être pas complètement à blâmer de n'avoir pas su se départir des responsabilités qui n'étaient pas de leur juridiction. Après tout, Montréal n'est qu'une créature juridique de la province, et les gouvernements provinciaux qui se sont succédés (la plupart du temps, durant cette période, à eux-mêmes), n'ont pas cru devoir réclamer cette part "d'autonomie" qui était leur; ils ont préféré voir cette part de leur "autonomie" partagée par la métropole, qui pouvait à leur avis supporter ce fardeau additionnel.

A quelque 16 ans de distance,

il est intéressant de rappeler les conseils que donnait M. Roberge en 1944, aux administrateurs municipaux des années à venir et de réfléchir sur chacun pour constater s'ils ont tous été suivis et jusqu'à quel point.

Ces conseils, M. Roberge les donnait dans son rapport annuel pour l'année financière 1943-44, rapport publié le 30 juin 1944.

"Maintenant que la ville a regagné son crédit, dit-il, elle doit le maintenir à l'avenir, et voici, à mon avis, les principes qu'elle devra suivre pour y arriver :

"I — La ville doit honorer ses obligations;

"II — La ville doit le moins possible hypothéquer son avenir financier;

"III — La ville doit adopter des méthodes administratives qui assurent une efficacité de rendement".

Et M. Roberge expliquait ainsi chacun de ses trois conseils :

"I — La ville ne doit pas risquer de tomber une seconde fois en défaut. Le public perdrait confiance dans l'habileté de la ville à s'administrer elle-même.

"Pour éviter qu'il en soit ainsi, la ville doit maintenir une saine politique budgétaire.

"Si l'on examine les revenus et les dépenses actuels, on remarquera que l'année financière 1943-1944 a été une année de prospérité qui a enregistré un rendement sans précédent de taxes. On doit prévoir qu'après

la guerre, les revenus reviendront à leur niveau normal.

"D'autre part, par suite de la prospérité et de l'augmentation du coût de la vie, les dépenses administratives autres que celles de bien-être social ont augmenté considérablement. Ces dépenses, formées en grande partie des traitements et des salaires, sont difficilement compressibles. La ville doit, en conséquence, s'administrer efficacement en maintenant ses dépenses au strict minimum.

"Une révision de chaque activité de la ville s'impose donc pour assurer que chacune d'elles est essentiellement municipale, et que son rayon d'action n'excède pas les limites de son territoire. En premier lieu, on devrait voir à ce que les gouvernements supérieurs prennent charge de telles activités. En second lieu, on devrait voir à ce que tous ceux qui bénéficient de ces services que Montréal leur rend, contribuent leur juste part au coût de telles dépenses.

"II — La ville doit hypothéquer le moins possible son avenir.

"Moins une municipalité possède de dettes, meilleur est son crédit, parce que la garantie de ses emprunts est plus grande. Le service de dette, tel que réorganisé, s'étend sur une période plus prolongée que normalement. Pour obvier à cette difficulté, on doit continuer à avoir recours le plus souvent possible à la politique du "pay-as-you-go" pour les dépenses, n'ayant recours aux emprunts que lorsqu'il est impossible de les financer à même les revenus courants.

"Le service des emprunts devrait toujours prendre en considération la capacité de la ville à payer, les termes de ces emprunts ne devant pas normalement excéder 25 ans.

"III — La ville doit adopter des méthodes administratives qui assurent un rendement efficace.

"A la base de ces méthodes, je place les points suivants :

a) le maintien de la classification uniforme des revenus et des dépenses.

b) l'établissement des coûts d'opération et d'un fonds distinct pour chaque service public et chaque activité interne.

c) la préparation du budget à l'aide de statistiques des frais d'opération".

LUNDI : Faut-il changer de régime administratif à Montréal ?

LA PRESSE

FEB 13 1960

Mise à jour
révisé

La Commission d'étude

Montréal a connu plus d'un changement de régime administratif

par Jacques DELISLE
XI

Dans les dix premiers articles de la présente série, nous avons évoqué quelques rappels historiques. Nous avons souligné certaines circonstances qui ont entouré le changement d'administration municipale, à Montréal, il y a 20 ans.

Mais ce changement n'était pas le premier. Le quinzième, peut-être.

Et ce ne sera pas le dernier sûrement.

A croire que chaque fois que quelque chose va mal à Montréal c'est toujours le système administratif qui sert de bouc émissaire.

Trop souvent par contre, des changements sont opérés pour éloigner des personnages considérés encombrants par les gouvernants du temps. C'est ainsi que la raison invoquée du changement d'administration en 1940, pour plusieurs, fut le limogeage du maire Camillien Houde.

Jusqu'ici, dans cette série d'articles, des personnages du passé nous ont fait leurs commentaires sur le changement d'administration en 1940.

A compter de demain, nous publierons, en résumé, les commentaires de personnages de la politique active d'aujourd'hui, sur le changement projeté pour les prochains mois, de l'administration municipale.

Avant d'y arriver, qu'on nous permette de citer quelques observations d'un ancien directeur des services de Montréal, Me Honoré Parent, qui fut également à certaine période de l'histoire de la métropole, administrateur délégué du Québec, à Montréal.

Dans l'introduction à l'histoire de Montréal qu'il a écrite pour les études sur le Montréal économique, publiées sous la direction de M. Esdras Minville en 1943, il affirme :

"C'est en vain qu'on chercherait à discerner dans les régimes successifs qu'a subis

Montréal, une évolution constante, logique et même, au point où nous en sommes, le fruit de l'expérience ou de la sagesse des générations passées.

"On ne trouve rien de ce côté.

"L'histoire politique de cette ville n'est qu'une suite de progressions suivies de reculs, d'arrêts, de recommencements voués à de nouveaux échecs. Après trois siècles d'existence, Montréal se cherche encore un régime politique, comme les grenouilles de la fable se cherchaient un roi. La constitution anglaise a évolué dans le sens d'un progrès constant. La constitution canadienne s'est, en quelque sorte cristallisée en 1867. Le pays a évolué de l'état de colonie à celui de nation. A l'intérieur, les gouvernements provinciaux ont atteint, semble-t-il, leur forme définitive.

"Il n'en est pas ainsi de la métropole canadienne, de dire Me Parent. Elle tourne rond dans un champ aride et ténébreux." Les siècles passent, l'exemple des villes qui l'entourent, ses propres expériences dans toutes les formes de gouvernement possibles ne lui ont rien appris. Son histoire ne manque pas pourtant de "ces grandes et terribles leçons" dont parle Bossuet : vains efforts, tentatives illusoire, amendements éphémères, repentirs sans suite.

LA PRESSE
FEB 15 1960

Montreal
ref.

La Commission d'étude 49 conseillers et sept commissions échevinales

par Jacques DELISLE
XII

Avant d'aborder les commentaires des chefs de file actuels de l'hôtel de ville de Montréal sur le changement proposé de l'administration municipale nous nous permettons de rappeler ici le témoignage d'un ancien membre du comité exécutif de Montréal : à deux reprises de 1931 à 1937, et de 1938 à 1940, M. Hector Dupuis.

M. Dupuis avait fait des suggestions au gouvernement libéral de 1939, lorsqu'il était question d'un changement d'administration pour la métropole. S'il avait été bien reçu par l'hon. T.-D. Bouchard, dans le temps, son projet était toutefois demeuré dans les archives. Il y dort peut-être encore.

Ce projet a certain mérite, comme on pourra en juger dans les paragraphes qui suivent. Il consisterait, s'il était adopté, de créer de sept commissions municipales sur chacun des services municipaux.

On se plaint souvent que les conseillers municipaux, les élus du peuple, n'ont pas beaucoup à dire dans la politique générale des services municipaux. On s'en plaignait, semble-t-il en 1939.

La solution de M. Dupuis portait remède à ce problème. La voici en résumé.

M. Dupuis suggérait des 1939, et il maintient ses recommandations aujourd'hui, que le nombre des conseillers soit de 49, élus dans 49 quartiers. Il proposait également une représentation numérique plus juste des électeurs dans chaque quartier.



M. Dupuis recommandait aussi la formation de sept commissions échevinales, composées de sept échevins chacune.

Pourquoi sept commissions? Parce qu'il y avait alors sept services municipaux, chaque commission devant avoir juridiction sur un service.

Or aujourd'hui, il y a exactement deux fois plus de services. La solution de M. Dupuis: chaque commission aurait juridiction sur deux services.

Le président de chacune de ces commissions deviendrait automatiquement membre du comité exécutif. Et le président de l'exécutif serait élu par les présidents de ces commissions. Le maire serait membre ex officio de l'exécutif mais sans droit de vote.

Les suggestions des commissions échevinales seraient soumises à l'exécutif par leurs présidents respectifs, dit-il.

Les directeurs de chacun des services de Montréal ou un représentant assisteraient à chaque réunion des commissions échevinales.

Au cas du rejet par le comité exécutif d'une recommandation d'une commission échevinale, cette dernière pourra toujours soumettre sa recommandation directement au conseil, à la suite d'un avis de motion.

Le comité exécutif pourra toujours adopter ou rejeter toutes mesures ou suggestions d'une commission échevinale, mais dans les deux cas, il devrait faire rapport au conseil municipal.

Par contre, l'exécutif pourrait toujours présenter au conseil toutes mesures qu'il jugerait à propos, lors même qu'elles auraient été rejetées ou qu'elles n'auraient pas été soumises à une des commissions du conseil.

Demain: Commentaires de M. Lucien Croteau, président du Ralliement du Grand Montréal.

LA PRESSE
FEB 16 1960

note adm.
ref.

La Commission d'étude

"Un seul vote par contribuable", dit M. Lucien Croteau

par Jacques DÉLISLE

Les chefs de file que nous avons interrogés sur les problèmes auxquels la métropole doit faire face actuellement, sont tombés d'accord pour admettre qu'ils existaient, ces problèmes.

Dans plusieurs cas, en outre, ils s'entendent pour recommander des solutions similaires, alors même que nous les avons interrogés séparément, va sans dire, mais sans dévoiler à l'un les commentaires que l'autre nous avait faits.

C'est ainsi que nous avons interrogé en premier lieu, le chef du conseil municipal, M. Lucien Croteau, également président du Ralliement du Grand Montréal. Plusieurs solutions suggérées par M. Croteau, rejoignent celles que nous a faites M. Jean Drapeau, ancien maire de Montréal et président honoraire de la Ligue d'action civique. On le constatera dans les articles qui vont suivre.

Preuve que lorsque nos hommes politiques étudient des problèmes objectivement, en dehors du contexte "politique",

leurs idées se rejoignent souvent.

Mais venons-en aux commentaires de M. Croteau, dont on ne peut mettre en doute les vastes connaissances de la chose municipale.

M. Croteau admet qu'il y a des problèmes à Montréal et que ces problèmes sont complexes.

Il n'y voit toutefois de solution véritable que dans un retour aux grands principes de la démocratie. C'est le seul moyen d'apporter un remède efficace, selon lui, aux anomalies du régime actuel.

Tout notre système s'appuie, pose-t-il d'abord en prémisses, sur la démocratie. Mais qu'est-ce que la démocratie sinon le gouvernement responsable.

Et comment peut-on avoir un gouvernement responsable sinon par l'égalité des citoyens devant la loi? Un homme, un vote. Un seul vote par contribuable.

Une loi, de dire M. Croteau, qui ne donne pas à tous les citoyens la même égalité de droits de vote, n'est pas adéquate. Montréal est la seule ville, à son sens, qui soit ainsi organisée.

"Des gens à Montréal, peuvent avoir droit jusqu'à 60 votes à l'élection, dit-il. Alors qu'en véritable démocratie, ce n'est pas le degré de fortune qui doit décider du nombre de votes. Petit ou gros contribuable, chacun est égal en démocratie, le jour de l'élection.

Or à Montréal, de poursuivre M. Croteau, un propriétaire peut voter dans 11 districts (s'il y possède des propriétés dans chacun), se choisir 67 représentants au conseil (66 conseillers et le maire). Puis, s'il fait partie de la Ligue des propriétaires, il se choisira trois autres représentants, et s'il fait partie du Board of Trade, de la Ligue du progrès civique, de l'Association des marchands détaillants, trois autres pour chacune de ces associations.

"Tandis que le locataire, qui en définitive paie toutes les taxes, parce que les propriétaires et les marchands peuvent trouver des compensations à leurs hausses de taxes, ne pourra élire que trois conseillers."

Demain: M. Croteau soutient en outre que Montréal devrait avoir un régime en vertu duquel le vote de l'électeur voudrait dire quelque chose.

LA PRESSE
FEB 17 1960

M. Croteau
réforme

La Commission d'étude M. Croteau favorable à l'existence de groupes à l'hôtel de ville

par Jacques DELISLE

Pour M. Lucien Croteau, chef du conseil municipal de Montréal et président du Rassemblement du Grand Montréal, penser à une réforme du système administratif de la métropole serait illusoire si l'on n'avait pas l'intention de s'instaurer sur les principes de base de la démocratie.

Hier, dans son rapport de loi des exigences de ce principe, l'égalité de contribution devant la loi. Qui en contribuant n'a le droit que le seul vote, quelle que soit sa fortune, le système actuel à Montréal, enfreint ce principe.

M. Croteau soutient en outre, qu'à vrai dire, même principe démocratique du même principe de l'établissement d'un gouvernement vraiment responsable, le régime administratif de Montréal devrait assurer que le vote donne à l'élection, quelle que soit la cause, en regard de cette responsabilité et que le citoyen qui se rend aux urnes sache quel geste il pose.

Or, dit-il, M. Croteau, dans le système actuel, à Montréal, cela n'existe pas.

Comment, se demande le chef du conseil, un électeur qui a élu trois ou six conseillers dans un district donne, peut-il une fois l'élection passée, apprécier leur rendement. Et d'autre part, comment ces trois ou six hommes la vont-ils pouvoir donner leur plein rendement, alors que leur activité n'est soumise pour eux qu'une suite de compromis, obligés qu'ils sont parfois de garder l'harmonie entre eux.

Par exemple: Si il y a quelque chose qui se va pas dans un district, et qu'un contribuable appelle un conseiller pour le blâmer, il puisse facilement lui répondre: "Je ne suis pas le seul, il y a cinq autres con-

seillers". Et s'il se fait quelque chose de bon par ailleurs, un seul conseiller peut en tirer tout le crédit. Un conseiller habituellement traîne les cinq autres.

De plus, poursuit M. Croteau, il n'y a pas 10 personnes dans un district qui sont capables de donner des six conseillers qui les représentent à l'hôtel de ville. Évidemment, s'il y a dix personnes dans un district, les conditions donnent un vote éclairé le jour de l'élection, ils en connaissent peut-être un ou deux dans un district, et pour élire un quatre autres, ils se ferment les yeux et font leur choix.

... qui a fait un certain système, c'est qu'il tenne à intéresser le citoyen à la chose publique. Or le système actuel obtient le résultat tout à fait contraire.

Et bien plus, une fois que le citoyen a fait élire le candidat de son choix, ce n'est pas lui qui a le contrôle de l'administration pour laquelle il a pourtant donné son vote. Son vote est perdu.

Favorable aux groupes

M. Croteau pousse plus loin ses commentaires.

"Je suis favorable à l'existence de groupes à l'hôtel de ville. De groupes qui priment des programmes définis.

"Alors le citoyen ne voterait pas seulement pour un homme, mais pour une idée. Aujourd'hui, le malheur, c'est qu'on est obligé de se prononcer à l'élection sur des individus, alors que la population devrait se prononcer sur des idées. L'élection serait alors presque un référendum sur un programme.

Handicap aujourd'hui

M. Croteau, poursuivant son

raisonnement, souligne que quelle que soit actuellement la tendance du vote populaire, ce dernier est handicapé en parlant, par 33 votes.

"Il y a un potentiel de 33 votes contre le vote populaire dans le système actuel. Le système le permet. Trente-trois votes qui contrôlent la balance du pouvoir." M. Croteau ne précise toutefois pas davantage.

"Et dans un tel contexte, ajoutera-t-il, l'électeur a voté pour rien. S'il s'en aperçoit, il ne peut être que découragé d'aller voter."

"Aucun système ne peut s'instituer sans qu'il y ait des groupes à l'hôtel de ville. Il y en a toujours eu. Il est même désirable qu'il y en ait. Constitutionnellement les partis n'existent pas au pays, mais la tradition aujourd'hui fait presque loi dans ce domaine.

"Qu'un groupe fasse élire ses candidats qui se sont présentés avec un programme, et la population pourra les juger.

"Or, actuellement une fois élu, le candidat sait à l'avance que quand même il voudrait exécuter tel programme, il ne le pourrait pas, car 33 conseillers ne sont pas liés par la décision de l'électorat.

"On se plaint que les gens ne vont pas voter. Si l'on gardait le système actuel, on continuerait à désintéresser de plus en plus le public de voter. Si le vote continue à être inutile, que sert-il d'aller voter, se dira l'électeur."

Demain: La plus grande faiblesse du régime actuel, selon M. Croteau.

LA PRESSE

FEB 18 1960
FEB 18 1960

Mode Admin.
reformé

La Commission d'étude La plus grande faiblesse du régime administratif actuel de la métropole

par Jacques DELISLE
- XV -

La plus grande faiblesse du système actuel d'administration à l'hôtel de ville, selon M. Lucien Croteau, chef du conseil, c'est le manque d'homogénéité au comité exécutif.

"Si notre régime administratif doit être basé sur la démocratie, dit-il, le mode actuel que nous avons à Montréal est absolument faux, philosophiquement parlant.

"Je me demande ce qui se produirait à Québec ou à Ottawa, dit-il, si la structure de l'organisation administrative permettait que le cabinet soit formé de représentants de tous les groupes politiques.

"Or le système de Montréal, dans son essence même, prévoit qu'il n'y ait pas d'homogénéité au comité. Le système de classes ou de catégories de conseillers nie ce principe. La classe A est formée de représentants de propriétaires, la classe C, de

représentants de corps publics, soit des intérêts diamétralement opposés. A l'étude du budget, par exemple, les conseillers de la classe A souhaiteraient hausser la taxe d'eau, ceux de la classe C, la taxe foncière, et combattraient une hausse de taxes d'affaires, et ceux de la classe B combattraient une hausse de la taxe d'eau, etc.

"Un bon tiers des membres du conseil n'ayant pas à répondre de leurs gestes devant le peuple, ne peuvent pas songer aux mêmes attitudes que ceux qui sont élus par le peuple.

"Avec le temps, poursuit le chef du conseil, cela s'aggrave. N'ayant pas à répondre devant le peuple, tu en viens à croire que c'est toi le peuple, que c'est

toi l'Etat. Ils n'ont pas à répondre de leurs gestes.

"Et alors le vote de l'élu est annulé par le vote de celui qui n'est pas élu.

"Je suis personnellement bien à l'aise actuellement pour en parler, parce que c'est le conseil qui m'a nommé et non le peuple qui m'a élu. Et malgré ça, j'aurai quand même à répondre de mes actes devant la population, un jour ou l'autre, alors que les membres de certaine classe, non.

"La solidarité ministérielle est essentielle si l'on veut un comité exécutif vraiment efficace.

"Et ensuite, comment voulez-vous qu'un conseil municipal soit sérieux, quand dans la tête, c'est fautif. Ça pêche dans l'organisme directeur. Une voiture qui serait tirée par deux chevaux, l'un à chaque extrémité et en sens inverse, ce serait illogique. Il n'est pas un gouvernement qui puisse faire du travail sérieux, si les gens qui le forment ne s'entendent pas sur des problèmes majeurs. Si le système est bon à Ottawa ou à Québec, pourquoi ne pas l'adopter à Montréal."

Un représentant par quartier

M. Croteau est en outre favorable à ce qu'il n'y ait qu'un représentant de la population par quartier. Les électeurs sau-

ront alors à qui ils ont affaire. C'est ce qui existe partout dans le monde où l'on a le système démocratique.

M. Croteau est aussi d'avis que la population devrait être en mesure de se prononcer sur le nouveau mode d'administration. "A moins que les gouvernements supérieurs soient d'avis que la population qui élit ses députés soit imbécille. Eux qui trouvent les citoyens assez intelligents pour les élire, doivent continuer de les trouver assez intelligents pour élire ses représentants au municipal.

Si la population n'est pas en mesure de juger de la valeur d'un mode d'administration et de la valeur des candidats soumis à son choix, elle n'est pas non plus en mesure de choisir ceux qu'elle se voit soumettre au municipal ou au provincial.

DEMAIN : Les commentateurs de l'ancien maire de Montréal, Me Jean Drapeau, président honoraire de la Ligue d'Action civique.

LA PRESSE

FEB 19 1960

Voilà de
adm. reforme

La Commission d'étude Me Drapeau favorise une "solidarité ministérielle" à l'exécutif de Montréal

par Jacques DELISLE
XVI

L'ancien maire de Montréal, Me Jean Drapeau, président honoraire de la Ligue d'action civique, souhaite que les changements qu'on apportera au mode administratif de Montréal, s'inspirent de quelques vérités fondamentales, qui sont, entre autres, la réalité de la juridiction municipale, la réalité de la démocratie municipale, et la réalité d'une autorité administrative solidement fixée dans des textes non équivoques.

Ces textes, Me Drapeau voudraient qu'ils s'inspirent, "mais



Me JEAN DRAPEAU

en le disant franchement, de la solidarité ministérielle qu'on ne peut pas imaginer absente au gouvernement fédéral ou provincial.

Lorsqu'il parle de respect de la réalité de la juridiction municipale, Me Drapeau comprend que la métropole ne doit pas avoir un mode administratif de "tutelle déguisée".

"Que le nouveau mode tienna compte, dit-il, qu'il y a le tiers de la province.

"Montréal a une importance numérique et budgétaire, sociale et économique qui en fait l'équivalent de la 4e province du pays, disait-il dans sa récente conférence au St-Denis, sur le sujet. On ne peut, poursuivait-il, raisonnablement calquer son mode administratif sur un modèle de village ou de paroisse.

"On doit avoir assez de lucidité pour mettre au point une formule qui serait débarrassée de l'hypocrisie officielle de nos textes constitutionnels reconus qui, eux, ignorent les groupes, mais n'en prescrivent pas moins des régimes dont l'application serait, sans eux, impossible.

Réalité de la démocratie

"Ce qu'il ne nous faut pas à Montréal, de dire l'ancien maire, c'est une démocratie aux deux-tiers." M. Drapeau fait allusion à la composition du conseil municipal par 66 membres élus et 33 autres non-élus.

"Or, pour un tiers, d'ajouter Me Drapeau, le régime actuel s'admet pas le système démocratique".

Textes non-équivoques

Lorsqu'il réclame un système qui reconnaisse la solidarité ministérielle, le président honoraire de la Ligue d'action civique soutient que "tant qu'on tournera autour du problème, on ne le règlera pas".

"Il faut qu'il y ait une administration puissante comme un gouvernement. Il faut que le citoyen sache qui est le gouvernement, qui est responsable.

"Si l'on n'admet pas ça au départ, les changements qu'on pourra apporter ne donneront rien".

"La condamnation qui semble frapper l'existence même de groupes fermement identifiés au municipal, ne diffère pas de la condamnation qui a toujours marqué l'existence de partis politiques aux niveaux fédéral ou provincial. Une condamnation que l'on retrouve dans les textes constitutionnels.

"Ces textes constitutionnels ignorent les groupes, mais ils les présupposent toutefois.

"Il est normal qu'à mon sens l'on songe pour Montréal, qui a, je le répète, le rang d'une 4e province au pays, à un mode administratif qui s'inspire du système parlementaire.

"Que l'on change le nombre des électeurs dans un district, ou le nombre de conseillers à l'hôtel de ville, cela ne servira de rien et l'on continuera de tourner en rond, si l'on n'adopte pas un régime qui s'inspire de ce système de la solidarité ministérielle.

"On ne conçoit pas que le chef d'opposition fasse partie du cabinet. Personne ne peut se faire avocat d'un gouvernement d'union permanent.

D'ailleurs, dans le passé, à Montréal, les groupes politiques ont toujours existé. Même si la chose n'était pas officielle. C'était la politique du "à donnant, donnant".

"Il est mauvais, répète l'ancien maire, que l'opposition fasse partie de l'exécutif à l'hôtel de ville.

"Il est absolument essentiel que les grands projets soient étudiés dans le secret. Et dans ces études, que le pour et le contre soient pesés, avant que les projets ne soient soumis aux représentants du peuple.

"Tous les systèmes ont été essayés à Montréal. Qu'on essaie donc celui-là. Ça ne va pas si mal dans la province et au Canada avec ce système là."

"Seriez-vous favorables, demandons-nous à Me Drapeau, à ce que certains corps publics, les plus importants de ceux qui sont actuellement représentés au conseil municipal, y conservent encore leurs représentants?"

"Quelle preuve nous ont-ils donnée, répond l'ancien maire, qu'ils étaient meilleurs que les autres. Je ne blâme pas certains conseillers qui ont été plus faciles à identifier que d'autres et dont la conduite est plus facile à reconnaître. Mais l'inspiration était la même.

"La solidité des principes n'est pas à toute épreuve, pas plus dans un groupe que dans l'autre. Ou bien il manquait à certains du courage.

"Il n'est pas prouvé qu'un seul représentant de ces 11 corps publics — là ait eu assez de courage pour afficher toujours ses convictions. La qualité sur papier — de cette formule là est plus facile à prouver.

"Cette formule serait peut-être acceptable si l'on pouvait établir que l'accroc qu'elle constitue à la démocratie puisse compenser certaines faiblesses de la démocratie. Mais ce n'est pas le cas à Montréal. Au contraire.

"Ces conseillers ont très vite cédé à des mots d'ordre. Ça devenait un pouvoir identifié en coulisse."

Terminons ces commentaires de Me Drapeau par ce passage de sa causerie récente du St-Denis:

"La vie municipale de la métropole du Canada est trop complexe pour se payer le luxe de laisser les contribuables électeurs dans la situation inconcevable de ne pouvoir reconnaître, de ne pouvoir identifier rapidement les véritables responsables d'une administration néfaste, à cause de la confusion du nombre et du système."

Lundi: Commentaires du président du comité exécutif, Me J.-M. Savignac.

Mode admin.
reformé

La Commission d'étude Un conseiller de Montréal devrait résider à Montréal affirme M. J.-M. Savignac

par Jacques DELISLE
XVII

C'est au milieu de ses multiples occupations quotidiennes que nous avons pu rencontrer le président de l'administration municipale, Me J.-M. Savignac.



M. J.-M. SAVIGNAC

notaire, pour lui demander à brûle-pourpoint, ses commentaires sur le mode administratif actuel, ses faiblesses, ses lacunes et comment un nouveau système pourrait y porter remède.

Il nous a fait quelques ré-

flexions, les premières qui lui viennent à l'esprit à mesure que la conversation se poursuit.

Nous lui soulignons que nous n'avons pas l'intention dans aucune des entrevues de la présente série d'épuiser le sujet, mais seulement de lancer quelques idées qui pourront faire leur chemin.

Me Savignac est tout d'abord d'avis, que dans un nouveau mode d'administration, à Montréal, "le conseiller municipal élu devrait demeurer et résider à Montréal. On ne peut faire autrement, dit-il, pour bien servir Montréal. Un conseiller municipal de Mont-Royal ou de St-Laurent demeure à Mont-Royal ou St-Laurent. Ce devrait être la même chose à Montréal.

"Un conseiller de Montréal qui réside à Outremont, verra à ce que le taux de la taxe d'eau d'Outremont, qui est fixé par le conseil municipal de Montréal, ne soit pas haussé, alors que l'intérêt de Montréal demanderait peut-être d'adopter un autre mode de perception pour le service d'eau que Montréal fournit à Outremont."

Le chef de l'administration municipale soutient en outre qu'un seul représentant devrait être choisi par quartier.

Me Savignac verrait également d'un bon oeil une révision de la carte électorale, pour une meilleure répartition des quar-

tiers et tenant compte de la population et du caractère homogène de chaque quartier. Il cite en exemple, les quartiers de Rosemont, de St-Eusèbe, et de Préfontaine, qui forment le même district, et qui ont des mentalités différentes et des besoins distincts. Ils pourraient former des districts distincts. Ainsi du district Villeray-Ahuntsic, formé de deux secteurs qui pourraient former des quartiers distincts.

Pour Me Savignac, il faudrait autant que possible tenir compte des groupes ethniques également, dans la création des quartiers.

Le chef de l'administration municipale est aussi d'avis que la formation du comité exécutif devrait relever de l'ensemble du conseil, et non pas des différentes classes séparément. Actuellement les classes A, B, et C de conseillers se choisissent chacun deux représentants à l'exécutif : seul le président est élu par le conseil municipal comme tel.

Il faudrait que l'on revienne au système qui existait avant, de lire Me Savignac, alors que c'est le conseil, en son entier qui choisissait les membres de l'exécutif. Cela assure une mentalité homogène à la tête de l'administration.

Me Savignac soutient en outre que l'on devrait établir plus de coordination dans les services municipaux.

"Il faudrait changer la charte de la ville, selon lui, pour que les chefs de service soient responsables directement au directeur des services, qui lui à son tour serait responsable à l'administration. Le budget du bureau du directeur des services devrait être augmenté, mais cette coordination des services sauverait de l'argent à la ville".

Demain : Commentaires de M. Alfred Gagliardi, membre du comité exécutif.

LA PRESSE

FEB 22 1960

La Commission d'étude

Rendre l'élu responsable devant l'électeur, suggère le commissaire Gagliardi

par JACQUES DELISLE
XVII

Le conseiller Alfred Gagliardi, membre du comité exécutif, nous a fait ses commentaires, lui aussi, à notre demande, sur le mode administratif actuel de la métropole et sur les correctifs qui pourraient y être apportés.

A son avis, "ce ne sont pas les modes administratifs qui sont indispensables, pour une bonne administration

"Ce sont d'abord les hommes.

"De bons hommes, dit-il, dans un mode administratif ou laisse à désirer peuvent accomplir de la bonne besogne, mais un bon mode administratif avec de bons hommes peuvent accomplir de l'excellente besogne.

"Il ne fait pas de doute, souligne M. Gagliardi, que le présent mode souffre d'imperfections et qu'il est nécessaire de l'améliorer.

"Premièrement, il est trop compliqué pour l'élu et l'électeur.

"Deuxièmement, il permet à l'élu d'échapper à l'identification positive par l'électeur et, dans une métropole, il est de nature à rendre indifférent l'électeur."

Les remèdes

Pour le commissaire Gagliardi, le premier remède à apporter à ces problèmes c'est de rendre l'élu responsable devant l'électeur. Pour ce faire, il ne faut pas qu'il y ait six conseillers par district. C'est ridicule. C'est absurde. Il devrait y en avoir au plus deux, par division électorale.

"De plus, mon principe, à moi, c'est que toute personne âgée de plus de 21 ans, homme et femme, est à mon avis un contribuable par la taxe de vote et nombre d'autres taxes qu'il paie; elle devrait donc avoir droit de vote.

"Trois, à mon avis, il faudrait rendre chaque membre du comité exécutif responsable d'un département. Par exemple, un commissaire responsable des

Travaux publics qui soumettrait à l'exécutif les rapports de ce service et les défendrait au conseil. Actuellement, le président de l'exécutif doit répondre pour 21 services, ce qui est impossible.

"Il faudrait aussi amender les règles du conseil pour les rendre plus sévères et assurer plus de discernement, pour les rendre plus libres. De plus, ce devrait être une personne autre que le maire ou, plutôt, une personne qui n'a pas une



M. ALFRED GAGLIARDI

spécialité. Le leader du conseil, par exemple, un peu comme ça se pratique à Québec et à Ottawa. Une personne telle assurerait plus de continuité dans les décisions rendues.

"Il devrait également y avoir une redistribution des districts, et non seulement pour que ce soit plus juste, mais pour assurer que certains secteurs, qui ont de plus grands besoins que d'autres, obtiennent en proportion les services municipaux. Par exemple, un secteur à caractère purement ouvrier a besoin de beaucoup plus de conseils d'un homme public qu'un secteur de bourgeoisie dont les citoyens savent comment procéder, ont des aviseurs légaux.

Le service au public devrait être le principe de base de la division des sièges."

M. Gagliardi poursuit ses commentaires.

"Pour assurer l'honnêteté, l'intégrité de l'homme public, dit-il, tout en tenant compte qu'il veut servir, on doit reconnaître qu'il a droit à une juste et équitable rémunération. Sinon on finit à succomber aux tentations nombreuses pour subvenir aux besoins de sa famille.

— Quel nombre de conseillers recommanderiez-vous pour former le conseil ? demandons-nous à M. Gagliardi.

— Le nombre de conseillers sera la résultante de la redistribution des districts. Ce qui fait c'est d'établir les besoins des districts avant d'en faire une nouvelle distribution.

— Comment recommanderiez-vous que se fasse le choix des membres de l'exécutif ?

— On devrait d'abord, pour le choix des membres de l'exécutif, garder les mêmes 11 districts. Les commissaires devraient être élus par l'électeur comme membres de l'exécutif. C'est peut-être le seul moyen à prévoir pour éliminer les clans et les groupes, à moins que ceux-ci ne soient officiellement admis dans le champ municipal.

— Êtes-vous opposés aux partis à l'hôtel de ville.

— Pas nécessairement. Ce serait peut-être l'idéal, mais un idéal non désirable.

M. Gagliardi aborde ensuite un autre problème :

"Les résultats de l'enquête de la firme Woods and Gordon vont nous révéler des choses susceptibles de nous faire désirer une nouvelle structure administrative.

"Avant de faire des changements au premier temps, on devrait attendre le résultat du 2e temps.

M. Gagliardi, soutient qu'avant de recommander des changements du monde électif, on devrait attendre les résultats de l'enquête administrative actuellement en cours.

"Sinon, dit-il, ce serait mettre la charrue peut-être avant les boeufs.

— Que pensez-vous de la classe C ?

— Elle a rendu des services. Mais elle a plus d'influence qu'on a voulu lui en donner lors de l'adoption du régime des 96 en 1940.

En 1951, j'ai réussi, dans ma demande, de faire changer la date des élections qui avaient alors lieu avant Noël, le 26 lundi de décembre.

J'avais aussi alors demandé un changement de mode administratif, mais ma motion fut battue au conseil. Je ne trouve pas démocratique le nombre de conseillers accordé à la classe C, et cela abolit le jeu démocratique des votes au conseil.

Nous vivons dans un régime de confusion, de conclure M. Gagliardi, et c'est cette confusion qu'il faudra dissiper dans un nouveau mode administratif.

DEMAIN : Commentaires du maire de Montréal, hon. sénateur Sarto Fournier.

LA PRESSE

FEB 23 1960

note de la commission

La Commission d'étude Le système administratif de Montréal "insuffisant" selon le maire S. Fournier

par Jacques DELISLE
XIX et FIN

Pour le maire de Montréal, l'hon. sénateur Sarto Fournier, le mode administratif actuel de la métropole s'avère insuffisant.

Nous lui avons demandé ses commentaires sur les projets de modification du système administratif de Montréal.

Sa première observation fut la suivante:

"Il ne faut pas accorder, dit-il, trop de vertu à un système administratif. Parce que sa valeur étant plutôt instrumentale, il dépend surtout de la compétence, de la qualité et de la valeur de celui qui s'en sert.

"En ce qui regarde le système administratif actuel de la ville de Montréal, poursuit M. Fournier, système qui à l'origine me paraît avoir été un essai loyal de corporatisme, il s'avère, après 20 ans d'expérience, insuffisant.

"Il comporte trop de monde au conseil, poursuit le maire, un système d'élection extrêmement compliqué et une distribution des responsabilités tout à fait inadéquate.

"De plus, permettre à un tiers d'un corps législatif de voter les impôts et leur répartition à l'occasion d'un budget, sans avoir au préalable été dûment élu, me paraît la négation totale du principe de la

responsabilité sur lequel se base formellement toute la structure démocratique, parti-



Hon. sén. S. Fournier

culièrement dans les pays britanniques."

Voilà le problème tel que le maire le voit.

"Quel est le remède? se demande-t-il.

"D'abord, diviser la ville en un certain nombre de districts ou de collèges électoraux dont chacun n'élirait qu'un repré-

sentant. A mon sens, il faudrait autant que possible, sauf les cas où l'équité paraît exiger le contraire, voir à ce que le nombre d'électeurs de chaque district soit à peu près égal.

"Chez nous, étant donné que la paroisse après la famille est la première cellule sociale, qu'elle se constitue comme un tout, non seulement au point de vue religieux mais également aux points de vue social et économique, je crois qu'en autant que cela se pourrait, la géographie de ces districts devrait être calquée sur celle des paroisses.

"Ainsi, l'élu serait un citoyen connu à cause de sa présence régulière sur les lieux.

Abolir toutes les classes

— "Etes-vous favorable au maintien ou à l'abolition de la classe "C" au conseil?"

— "Pour l'élimination de toutes les classes. Le système de classes est un ferment de divisions et de malentendus.

"Je crois cependant, qu'en raison des services éminents qu'un certain nombre de membres de la classe C ont sûrement rendus à la ville, tant par leur action que par leur participation aux débats, je verrais d'un bon oeil que les corporations les plus importantes actuellement représentées devraient continuer de l'être.

— "Lesquelles, par exemple?"

— "Les universités, les chambres de commerce, les unions ouvrières et d'autres.

"Mais je peux difficilement admettre, soutient le maire, qu'il leur soit donné de décider du budget. Entre parenthèses, le sénat canadien n'étant pas un corps élu, n'a pas à se prononcer sur le budget.

— "Vous voyez ces quelques représentants de certains corps publics, participer au débat sur le budget, mais sans droit de vote..."

— "C'est cela, ils participeraient à la discussion, sans voter. Mais ils ne seraient qu'un pour représenter chaque corps, et non pas trois!"

Autre inconvénient

Le maire souligne ensuite un autre inconvénient du système administratif actuel de la métropole.

"Il est un autre inconvénient, dit-il. C'est que l'exécutif ait à s'occuper chaque matin de petites choses qui pourraient être discutées autrement. J'ai participé des heures durant à des discussions sur des insignifiances.

— "Etes-vous favorable au mode d'élection actuel des membres de l'exécutif?"

— "Peu importe la manière, pourvu que ce soit les meilleurs hommes qui soient désignés."

Les partis

M. Fournier aborde un autre sujet. Celui des groupes, à l'hôtel de ville, des groupes politiques.

"Le régime des partis, dit-il, je trouve ça funeste, que ce soit à Montréal ou dans toute autre municipalité.

"Les pouvoirs que nous exerçons en tant qu'autorité municipale sont des pouvoirs délégués par une autorité supérieure qui en l'occurrence, dans tout le Canada, se trouve à être les législatures provinciales.

"Les disciplines de partis n'ont pas leur place et sont à mon sens contre-indiquées.

"Cela n'empêche pas qu'un groupe de candidats s'entendent et s'unissent sur l'exécution d'un programme et non sur la promotion d'un parti politique qui s'affirme ouvertement ou qui se déguise.

"Et ici, poursuit le maire, l'élu se trouve lié à un programme au lieu d'être placé dans la camisole de force d'un parti politique et de se voir obligé de penser et d'agir et de parler en fonctions des intérêts de son groupe qu'il place au-dessus de l'intérêt et du bien commun de la cité."

Le maire voit aussi la responsabilité ministérielle au sein de l'exécutif. Il approuvait qu'un membre de l'administration soit chargé de présider l'administration d'un département. "Ce membre ferait rapport au comité exécutif qui, lui, s'en remettrait au veto du conseil sur une proposition donnée."

LA PRESSE

FEB 24 1960

*Montreal
reform*

Letters From Readers

Montreal Needs New Administrative System

Sir, — On Feb. 4 last, Premier Barrette officially announced the Government's intention to form a commission which will study, consider, and recommend a new form of administration for the City of Montreal.

The present method of administration was established in 1940 and does not now meet the requirements of the people of Montreal. The reasons are many; the voting procedure is too complicated; there is too great a spread between the City Council and the Executive Committee as the latter monopolizes to its advantage the greater part of powers. Councillors are impotent in settling critical municipal questions such as: housing, traffic, city planning, etc., etc., and the list of justified complaints from the ratepayers could be extended to fill a book.

Previous to 1940, the population of our City vigorously demanded a basic change in government. It had manifested its displeasure with the dictatorial actions of the 35 councillors in their respective wards. The public rose up against abuses of patronage; contracts awarded by sympathy; promotions made through pull; and the growing inability of the City to meet its financial obligations. The result was that the City of Montreal was put into tutelage by the Provincial Government of the day.

This present system of government which is now coming to an end, was accepted by the public without too much complaint even though it was far removed by anything that had until that time been known in Canada or the United States. It was felt, at the time, that anything would be better than the system which it had replaced if the City was to avoid bankruptcy.

After having lasted for 20 years, our administrative system has been found wanting and does not meet the needs of the times. It is too complicated and should be scrapped. In order that Montreal may recover its balance and its stability, a new method of government is urgently needed. The new Commission must be prepared to receive all petitions or briefs which would be apt to give our city an ideal system of government and administration.

Conditions today are not the same as in 1940. With a population of more than 1,500,000, made up of two great cultures, its many ethnic groups, and its cosmopolitan character, et cetera, the commission must take into account a great many factors, so that a solution will evolve, little by little, as our people, individually and collectively, will make known their wishes. There must be justice and equality towards all classes and nationalities, proprietors and tenants, employers and employees.

Ratepayers must take an abiding interest in public matters. Thus they must be informed and in a position to obtain data promptly on all municipal problems. Montreal has a great future before it if Providence grants us an administration which will be progressive and at the grass-root level. It is up to everybody to contribute his share of attention to the problems of the day and to the establishment of a system of administration for the City of Montreal, which will serve the best interests of the people.

City Councillor
NAT ARONOFF
City Councillor
J. ROBERT BONNIER
LOUIS SHEFF
Montreal, Feb. 25

GAZETTE
MAR 2 1960

Mod. adm.
réforme

Le prochain gouvernement municipal

Si la Confédération canadienne s'achemine rapidement vers son premier siècle d'existence, sans avoir subi des transformations substantielles dans ses structures fondamentales, le régime municipal de Montréal ne connaîtra pas la même longévité. Vingt ans après sa mise en vigueur, on s'entend de tous côtés à reconnaître qu'il était mal conçu et qu'il a procuré des résultats affligeants. Des critiques acerbes se sont fait entendre dès le début de son fonctionnement et elles n'ont fait que se généraliser et s'amplifier au fur et à mesure que les années s'écoulaient. Si bien que pour correspondre au vœu populaire, les autorités provinciales ont dû s'engager à mettre sur pied une commission d'enquête qui devra étudier la situation et procéder à des recommandations concrètes dans le plus bref délai possible.

Les vices du système actuel sont nombreux et ils sont voyants. Il paraît peu sage et peu démocratique de répartir les citoyens en des catégories différentes d'électeurs, comme s'ils n'étaient pas tous des Montréalais à part entière. Pourquoi, par exemple, faire une distinction tout à fait artificielle entre le propriétaire et le locataire? On répondra que le premier, parce qu'il acquitte l'impôt foncier, est en droit de bénéficier d'avantages particuliers. Peut-on raisonnablement prétendre que le second, du fait de son loyer, n'acquitte pas lui aussi le même impôt foncier, même si l'opération s'effectue par personne interposée? La vérité, c'est que l'un et l'autre sont au même titre des résidents de la ville, qu'ils paient le coût des services publics, de l'entretien et des améliorations. Propriétaires et locataires possèdent un intérêt commun et l'on comprend mal qu'il soit équitable de pratiquer une forme quelconque de discrimination en faveur des uns et au détriment des autres.

Il y a ensuite la troisième catégorie, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et qui renferme dans son sein les représentants de quelques organismes publics. Tout d'abord, on peut s'interroger pour savoir en vertu de quel décret inflexible et inchangé tels groupements sont reconnus tandis que d'autres ne le sont pas. Sans entrer dans des détails qui pourraient être blessants, on peut remarquer sans hausser le ton que certains groupements qui ont leur entrée à l'hôtel-de-ville sont moralement et numériquement moins importants que certains autres qui en ont été exclus dès l'origine. Ces organismes ont souvent délégué parmi leurs directeurs ou leurs membres des représentants bien qualifiés, mais il n'est pas généralement admis qu'ils se soient adéqua-

LA PATRIE
MAR 6 1960

Mod. adm.
Reforme -

LE PROCHAIN GOUVERNEMENT MUNICIPAL. (suite).

tement adaptés au milieu ou qu'ils aient pu ou voulu y jouer un rôle correspondant au prestige dont ils étaient censément entourés. Et puis, il subsiste ce fait, légitimement déplaisant pour leurs collègues, qu'ils ne sont pas soumis aux servitudes électorales habituelles, ce qui a tout naturellement tendance à développer un esprit de caste ou de classe nuisible à l'harmonie indispensable à une saine administration.

Dans la liste des griefs, il est difficile de ne pas mentionner le nombre des conseillers. Nous avons l'impression que les conseillers sont trop nombreux et que les membres de l'Exécutif ne le sont pas assez. L'influence utile des 99 tend à se dissoudre dans un grand tout et l'on ne retient plus que le tumulte de leurs voix contrastées. Le public se trouve dans l'impossibilité de s'y reconnaître. Il y parvient d'autant moins que le mode électoral est fautif à sa base même et entraîne des malentendus et des mécomptes. Dans de vastes circonscriptions taillées arbitrairement et qui tiennent peu compte des régionalismes locaux inséparables d'une grande ville, les électeurs doivent inscrire leur vote en faveur de trois et souvent de six candidats qu'ils ne connaissent pas ou qu'ils connaissent mal. Il s'ensuit forcément des maldonnés.

En revanche, les membres du Comité exécutif ne sont pas en nombre suffisant pour s'acquitter avec efficacité de leurs lourdes responsabilités: deux par catégorie et le maire, cela ne fait que sept personnes. C'est très peu, pour une ville comme Montréal dont le budget s'accroît rapidement et qui impose à ses grands commis des obligations qui se comparent aisément à celles que doivent assumer des ministres. Ainsi, lorsqu'il arrive que tel ou tel membre de l'Exécutif doit s'absenter par maladie, pour ses vacances ou pour quelque affaire pressante, le quorum fait souvent défaut. Combien de fois n'a-t-on pas vu que de pareilles circonstances ont retardé des décisions qui étaient urgentes? Ces délais constituent une déplorable pratique administrative.

La commission d'enquête aura à étudier plusieurs projets. Elle devra surtout, à notre avis, garder constamment présente à l'esprit que Montréal ne se définit pas exclusivement par la municipalité de ce nom. La prolifération de plusieurs municipalités suburbaines sur le territoire de l'île de Montréal exige une solution d'ensemble, si l'on veut éviter des doubles emplois coûteux et nuisibles. Que la ville ne perde pas son identité, on en convient aisément, mais il ne conviendrait pas non plus de maintenir des équivoques ou des rivalités qui en définitive ne bénéficient à personne.

Roger DUHAMEL

LA PATRIE

MAR 6 1960

*Article de
Réforme*

Réforme administrative

Monsieur le Rédacteur,

La création d'un corps administratif, comme celui qui sera appelé à gouverner et à diriger la destinée de la Cité de Montréal, est un événement qui ne peut pas laisser les concitoyens consciencieux indifférents.

Un corps administratif est une personnalité morale supérieure à un simple individu, qui doit mériter et conserver le respect des citoyens en leur procurant une administration conforme à leurs besoins et à leur bien-être.

La continuité administrative est une des premières qualités nécessaires à un corps représentatif pour accomplir son devoir et mériter l'estime des citoyens.

La discontinuité administrative, telle que nous la connaissons aujourd'hui, engendre l'irresponsabilité, provoque la prodigalité par le manque de financements appropriés, nous fournit un cortège de malaises qui nous placent vraiment dans des conditions de sous-développement civil.

Un bon système représentatif et administratif peut être fourni par des districts électoraux composés de quatre ou cinq représentants, qui individuellement et à tour de rôle, annuellement, seraient appelés à se faire élire; ce qui permettra aux citoyens de mieux juger et apprécier leur administration.

Jos. Nap. Massé,
Jacques Cartier

LA PRESSE
MAR 30 1960

Handwritten notes in top left corner

New Plans For Council Suggested

The majority group in Montreal's City Council should elect all the members of the Executive Committee, Councillor Norman English said last night.

Mr. English told a meeting of the N.D.G. Community Council that such an arrangement would enable the committee to do more useful work instead of spending a great deal of its time on disputes.

This would make the Executive Committee similar in concept to Federal and Provincial Cabinets.

Mr. English drew another analogy from the setup of higher political institutions by proposing that Category C councillors (representing public bodies) be retained, but in a supervisory capacity, like the Federal Senate.

No Veto Powers

"They should have the right to review measures passed by the Council and return them for reconsideration, but should not have the veto power. A proposal passed twice by the Council should stand even if the Category C body is against it."

Mr. English also proposed that city council seats be more equitably distributed. Dr. J. S. Lynch, who was a candidate in the last municipal elections, proposed that the divisions between category A councillors (representing ratepayers) and category B councillors (representing tenants) be entirely removed.

"Everybody eligible to vote in Federal elections should vote on an equal basis in City Council elections," Dr. Lynch said.

Dr. Lynch also suggested that the chief of police be drawn from the ranks of the senior officers of the RCMP. Such an officer would be on loan to the City of Montreal and he would be under control of the Council for the duration of his term.

STAR
APR 5 1960

Des suggestions à N.-D.-G.

45 conseillers, tous élus -- Un comité consultatif constitué de 15 à 25 "C"

Invités à porter la parole à une assemblée du Notre-Dame de Grâce Community Council Inc., hier soir, un conseiller municipal de la catégorie "C" et un candidat défait dans le district no 3 (quartier Notre-Dame-de-Grâce) lors des dernières élections montréalaises, en 1957, ont dit quelle devrait être selon eux, la composition du conseil municipal.

Pour un, le conseiller Norman English, qui est actuellement un des trois représentants du Comité des Citoyens de Montréal, à l'hôtel de ville, a dit qu'il n'y a pas lieu de mettre complètement fin à la catégorie "C".

M. English préconise la création d'un comité consultatif qui serait composé de 15 à 25 membres nommés par des corps publics qui ne seraient pas nécessairement les mêmes que ceux qui nomment les 33 conseillers "C" actuels. D'après M. English, le comité consultatif ne siègerait pas en même temps que les conseillers élus. Ce comité consultatif se réunirait sept jours après la fin d'une assemblée du conseil pour étudier les décisions que viendrait de prendre ce dernier. Si le comité consultatif approuvait telle résolution adoptée par le conseil, elle serait du même coup confirmée et définitive. S'il en rejetait une, elle serait référée de nouveau au conseil, à son assemblée suivante, et il y faudrait un vote favorable des deux tiers pour qu'elle sub-

siste, à défaut de quoi le rapport serait retourné au comité exécutif pour plus ample étude.

Autre suggestion

Quant à l'autre orateur, le Dr J. Sylvio Lynch qui a brigué les suffrages sous la bannière de la Ligue d'Action civique, en 1957, il a déclaré que, personnellement, il favorise que la Ville soit divisée en environ 45 sièges et que chaque conseiller représente de 12,000 à 15,000 électeurs. Il explique que chacun des 11 districts actuels pourrait être divisé en autant de sièges qu'on y compte de "15,000 électeurs".

D'après le Dr Lynch, tout citoyen canadien âgé de 21 ans et demeurant à Montréal ou y étant propriétaire devrait pouvoir participer au scrutin.

Il a dit avec insistance que des mesures devraient être prises pour que, définitivement, une personne qui est directement ou indirectement intéressée dans un contrat avec la Cité ne puisse pas être candidat à un poste de conseiller ou poste de maire. Le Dr Lynch a dit avoir en mains une liste de 10 conseillers qui ne respectent pas actuellement la charte de la Cité.

Le Dr Lynch a aussi proposé, entre autres choses, que le directeur du service municipal de la police soit un membre de la Gendarmerie Royale du Canada.

LA PRESSE

APR 5 1960

What's Wrong at City Hall

Three-category City Council System Served Montreal Well, Originator Says

By W. A. WILSON
(Third of a Series)

Hon. Telephore Damien Bouchard has no regrets about authoring the three-category, 99-councillor government for Montreal—nor is he disappointed to see it under investigation.

"After 20 years any system of government can be subject to scrutiny," the 78-year-old senator says.

"It was established to crush out the shameful boodling and safeguard against it in years to come."

"Boodling" is the senator's personally-coined word for the pre-1940 days of Montreal administration and he defines it this way:

"The limited number of the old administration permitted schemers of all kinds to create a majority as docile as it was corrupt. By their scheming they had reduced America's biggest French-language city to bankruptcy."

Outspoken Liberal

Age and illness have reduced "Teddy" Bouchard from the booming, outspoken Liberal who in 1936 was simultaneously minister of municipal affairs, trade and commerce and lands and forests, and minister of roads and public works in 1939.

But he can still be fierce in his insistence that a three-category council is a good system.

"I'm sure Montreal has a better administration now. It's not perfect, but then nothing is."

The three categories not only give a cross-system of protection of the public interest "but provide a broader opportunity to discover capable men."

The senator believes, too, that whatever may be wrong with today's government in Montreal, a badly-battered thing called honesty seems to have made some inroads during the past 20 years.

Author Bouchard (Memoirs of a Water-Carrier's Grandson), a one-time newspaper-publisher and mayor of St. Hyacinthe for all but two years from 1917 to 1944, and his daughter Cecile Ena, ex-women's editor and wartime CWAC major, are neighbors in the same apartment building on Cote des Neiges road.

Need Public Interest

Sen. Bouchard says he isn't the first, nor likely to be the last, to assert that public interest in politics is the strong medicine that can save Montreal government from periodic major surgery.

"Government at all three levels,

awareness and the sense of responsibility for public affairs should be an essential of education in all our schools," he says.

T. D. Bouchard was only 26 when he became chairman of St. Hyacinthe's finance committee after being an alderman for two years. On the way up in civic and provincial government he served three years as city clerk of St. Hyacinthe.

Of the Montreal financial collapse ended in 1940 he recalls:

"During many of my trips to Europe, the United States and Mexico I had studied the formation of various municipal councils. Many had similar (to the proposed council of 99 plus the mayor) systems. It was the best system at the time.

"The era of bribery in Montreal was finished. The large num-

ber of councillors made it nearly impossible to form a bloc of schemers to dissipate the public funds. The confidence of the financiers was reborn and the municipality was saved from disaster."

Whether the system can still be made to work as is, the senator concedes: "I don't know."

Research and Appraisal

Efficient government demands research and an appraisal of what other cities and other countries are doing about it.

Sen. Bouchard hasn't yet reached the stage of frailty that makes him mince words.

"If Montreal representatives could bring back information useful enough to justify the expense, they ought to seek out the best features of government in other cities and incorporate them into Montreal's.

"I'm no Communist but I wouldn't hesitate, for example, to adopt some aspect of Russian government if it could be helpfully applied to our way of life."

The senator is studying the Russian language as well as Russian government administration, along with brushing up on his German, Italian, Spanish and Esperanto.

He has no idea whether anyone wants advice from a man who won international recognition for his knowledge of municipal affairs (he has spoken on it in several U.S. cities including Washington) and finance, who was a founding father of the Union of Quebec Municipalities and has served as its president as well as that of the Union of Canadian Municipalities.

"But if I can be of any help, I'm available."

STAR

APR 27 1960

Word Count
Reference

What's Wrong at City Hall?

Language Problems Bring Difficulties Not Seen Elsewhere

By W. A. WILSON
(Fourth of a Series)

The name of one man is as close to being synonymous with good government here as any other and he believes Montreal's financial affairs have never been as well run as they have been during the 20 years the present system of government has lasted.

The man is George C. Marler, vice-chairman of the executive committee during the first years after Hon. T. D. Bouchard had devised the existing type of council and executive, with its provisions intended to safeguard as far as humanly possible against corruption and venality. Marler was J. O. Asselin's close colleague during the days when this city's disordered financial affairs, reduced to chaos by the preceding administrations, were being set right again.

Marler has since left municipal politics first for provincial and then for federal affairs and no longer lives here but in the series of interviews on which these articles are based his name cropped up repeatedly. There is a body of opinion here which wants Marler back.

"Montreal has never been better governed financially than it has been in that time," Mr. Marler said in a recent interview. "Never has so much progress been made, as in that time."

"We've had some very sound administrations, I can't say I think it's been wholly progressive and I don't agree with all that's been done."

Has Stood Test

"But I must say, I'm surprised how well it has stood the test of time."

Looking at Montreal, however, Mr. Marler does not quite feel that all is for the best, in the best of all possible worlds.

"I doubt if any metropolitan problem is more difficult than Montreal's," he observed. "The question of sharing the common burden is not peculiar to Montreal — it exists right across the United States—and you have a characteristic situation where people spend their days in the centre and their nights in selected areas which are not carrying their share."

"It's extraordinarily difficult to solve because on top of the normal metropolitan problems you have this miserable question of what language we are going to speak."

"This miserable question of language is one of the hearts of the problem. With this racial question involved, you don't have the same feeling of unity."

The problem of Montreal's lack of a feeling of unity, both within the city itself and within the metropolitan area, probably is not sufficiently understood as one of the great problems of government here. Mr. Marler was one of only two men who mentioned it at all during the interview underlying this series of articles. The other was a distinguished French-Canadian leader speaking off the record.

Lack of Interest.

"Generally speaking, Canadians are not sufficiently interested in government and I do not care what level you are talking of," Mr. Marler continued. This also would appear to be one of Montreal's great problems since the refusal of the English-speaking business leaders to take part in the city's affairs is almost universally regarded in Montreal as one of the major difficulties.

"Individual councillors have come to achieve a status far in excess of that which they were expected to have," Mr. Marler said of the present governmental situation here.

"Suppose the XYZ Co wants to build a covered passage from one building to another. The district councillors 'have to be seen' and other councillors will not act without them because they feel that next week it may be them."

"Bouchard didn't have in mind this sort of thing. There is language in the charter saying that everything on the order paper must be disposed of."

"He had in mind that no one was to be too important when you had 100 — that no one could have undue importance if he was only one of 100. I think the idea was basically good and it was easier then to get business done, although God knows, it took long enough."

"Time and time again, all the time at a council meeting was spent on inconsequential items which everyone could understand and not enough time on the ones that should have been explained."

"The executive was involved in a mass of routine. There's something wrong with this system where all this detail crowds in on you. If I were back in the business again I'd try to change it. When we tried to streamline the business though, we found an objection in the way — when you tried to take away the power of the council to deal with insignificant things, there were cries that we were taking their power from them."

Describing the problem of detail which weighs down the executive, Mr. Marler remarked that there was always "le fin du panier", the bottom of the basket with its mass of unfinished business for which there had not

STAR
APR 28 1960

been time, still a problem at city hall.

"You cleaned up la fin du panier every three months or so," he commented. "You took hasty action and that was always the report you had trouble with in council."

In this connection of the mass of detail weighing down the executive, it is significant that during the seven-year period, the question of a subway here was never discussed in the executive committee although it was viewed as a pressing subject in much of the city as a whole. The executive was too busy trying to keep le fin du panier clear of its mass of detail to take up such a fundamental problem. Executive committeemen did, of course, discuss the question among themselves but never in committee.

Thus Mr. Marler sees the period of the 100 man council as one in which government was sound, much progress was made but in which the mass of detail confronting the executive was a problem and in which the power of individual councillors to block action "until they had been seen" was a problem. He sees also another problem which seldom is mentioned here -- the vested interest. A class of councillors have in blocking expenditures. They represent proprietors.

if you have a new form of administration, it wouldn't have a class with an interest against spending money wisely. I thought the proprietors group was inclined to sit too hard on the cash box. I would hope we wouldn't have a vested interest with special representation."

"I thought C category (the appointed councillors) made a great contribution, though. And so did some of the people labor sent -- I wouldn't include Claude Jodoin, but I thought some of the others made an excellent contribution. So did Pitts (the late Gordon McL. Pitts, a subsequent vice-chairman of the executive under Asselin) and Guy Vanier and others.

"I'd be awfully sorry to see C-category tossed out -- I think we should see if we couldn't conserve this element. I know I'm awfully old-fashioned in my view that the Legislative Council in Quebec and the Senate here in Ottawa are needed to tidy up legislation but if you saw how some legislation is made, you'd say that someone is needed to tidy it up."

Items For Revision

These are the problems Mr. Marler thinks any revision of Montreal's system of administration should be aimed at:

1. Lack of action on major problems on the city's doorstep -- "I think there's some complacency among some of the permanent people at City Hall -- when Duplessis offered the city the right to expropriate property with immediate possession, an ordinary enough right, we practically had to fight with the city lawyers to get them to accept it."

2. The system should be designed to get away from a situation "where it costs the taxpayer money to persuade people to do something."

3. Getting elected to the executive committee tends to be expensive for B councillors and to some extent for those from A-class and this would be hard to get away from, although desirable, except by having the executive elected "by so many as one could pay them."

4. Party politics which, in their present form, are a "miserable compromise." "I think the GMR and the CAL are just a curse -- I look on them as rather narrow, self-seeking groups. But perhaps the big political parties should take more part in civic government as they do in the United Kingdom. We have the worst features of party government now but none of the advantages of a party taking responsibility for what goes on."

5. The electoral districts should be recast so as to carry out a redistribution of councillors since they now vary widely in population although each has the same representation. Powers should be redistributed between the civil service and the executive and council should lose the power it now possesses on points of detail. "Bouchard had in mind that the council would meet only four times a year."

STAR
APR 28 1960

5. 12. 1960
Reference

Administration System Lauded by B of T Head

The present system of municipal government in Montreal, which has been in effect for the past 20 years, "is basically sound," the president of the Montreal Board of Trade, E. R. Alexander, said last night.

Mr. Alexander, speaking at a reception for new members of the board at the Board of Trade Building, said the sensible approach to revising the city's government is to preserve "the best features while reorganizing aspects which have been found wanting."

"The 'C' Class councillors (33 of the total 99) appear to have provided a stabilizing influence sadly lacking before 1940," he said.

"On the other hand, the size of the Council might be considered too large, and some method of avoiding deadlocks by the Executive Committee might be found necessary."

The Montreal Board of Trade urged the Quebec government to

form a commission to examine and recommend possible revisions of the city's administrative and corporate organization, late last year. Since then the Champagne Commission was established.

Mr. Alexander said the Board's civic affairs committee is now working on a brief to be recommended to Council for presentation to the commission.

Some 325 new representatives of member firms of the Montreal Board of Trade attended the reception yesterday. The Board's total membership now stands at 2,819.

Mr. Alexander predicted that the Montreal Metropolitan Corporation will occupy the attention of the Board's Council for some years.

"The Board is always interested in the efficiency of the City of Montreal's government," he said, "and in helping to ensure that a maximum value for the expenditure of tax dollars is obtained."

STAR

APR 28 1960

Frank Hanley

What's Wrong at City Hall?

Lopsided Electoral Areas Need Revising

By W. A. WILSON
(Fifth of a Series)

The most urgent single problem facing the commission studying government here is probably the easiest to correct.

Representation of the city's 11 electoral districts has grown completely lopsided in the 20 years since the present form of administration was adopted. The same imbalance to an even worse degree existed in 1940 when the administration was revised but it has been ignored since then and this has had direct political consequences.

One district of Montreal — the one represented by Frank Hanley and his group — has six city councillors to represent 10,701 people. The city's largest district has six city councillors to represent its 46,195 people. This is more than a four to one disparity in favor of Mr. Hanley's district. There are, in all, three districts with more than 40,000 electors and there is only one as grossly over-represented as Mr. Hanley's territory.

Three Categories

Montreal's 99-man city council consists of 35 councillors in three groups, A, B and C.

The A category councillors are elected by property owners and property owners may vote for A category councillors in each district in which they hold property.

The B category councillors are elected by property owners and tenants.

The C category councillors are appointed by various public organizations such as the Board of Trade, the Citizens Committee, the Property Owners' League, the Chambre de Commerce, the City Improvement League and the Canadian Manufacturers Association.

The following table demonstrates the lopsided nature of the elected representation at city hall.

Dist.	Electors 1957	Prop. Owners 1957	Electors 1957
1	21,295	6,913	19,418
2	10,701	7,692	11,706
3	33,745	10,956	19,991
4	44,023	8,034	21,817
5	19,543	5,390	21,631
6	21,629	11,178	22,100
7	20,198	4,594	18,411
8	21,319	5,297	26,013
9	45,196	14,445	23,925
10	37,649	12,187	27,162
11	44,906	17,487	22,812

Today the most grossly under-represented districts are in the centre of Montreal and in the northern areas which have grown extremely rapidly in the last dozen or so years. Point St. Charles' equally gross over-representation was built into the present electoral system in 1940, apparently to ensure that its largely Irish population would have a loud and clear voice at city hall. This has had certain practical consequences.

Control of Key Votes

Mr. Hanley has twice been able to dominate B category elections to the executive committee by controlling a key group of votes.

The first occasion was several years ago when he and Lucien Croteau were elected to the executive committee on the same ticket after a succession of votes which gave no one a majority. Mr. Croteau has insisted at times since that events moved so rapidly during that election that he was unaware at the time that he was on the same ticket as Mr. Hanley. But his insistence has met with a certain scepticism among some of his fellow councillors.

The second occasion was three years ago when a battle between the Civic Action League and the Greater Montreal Rally repeatedly blocked election of various candidates, including the independents from Notre Dame de Grace, to the executive. Mr. Hanley controlled a key group of votes and used them to block every candidate put up until, in the end, he and his small band of followers voted for Alfred Gagliardi.

Between these two occasions, when a councillor elected by the smallest electorate in Montreal was able to dominate executive committee elections, Mr. Hanley

had been so sharply criticized by Mr. Justice Caron during the vice probe that his own election to the executive committee was accepted as impossible in 1957. His influence at city hall has never depended on a council majority or even a B-category majority.

Analysis of these two elections of B-category executive committee members demonstrates the connection that can exist between representation of the city's districts and the events that follow at city hall.

There are others.

Feeling in N.D.G.

Even today, there exists in Notre Dame de Grace a widespread conviction that this district's interests will never receive adequate attention from the city government, although during the lifetime of the present form of administration its independent councillors have actually been successful in getting attention paid to their area's problems. This partly reflects the fact that J. O. Asselin for 14 years the chairman of the executive, is elected by NDG's property owners.

The feeling, however, is still strong, especially among people who have lived most of their lives in that electoral district. The feeling, invalid today, accurately reflects an earlier situation: until 1940, NDG was the most severely under-represented district in Montreal and this has not been forgotten.

In 1938, Lafontaine Ward was the smallest in the city and had 2,770. NDG was the largest and had 18,545. The other seriously under-represented wards at that time were Villeray, Rosemount and deLorimier. Ste. Anne — the Point St. Charles district which Mr. Hanley and his running mates represent — had 4,006 electors in the 1938 election. This was about average. The wards tended to have 4,000 to 7,000 electors.

Basically, there are two ways in which bad representation can be corrected and both contain practical political implications. The districts may be left the same and their representation

cut or increased as population dictates or the boundaries of the districts can be redrawn, depending on the conclusions of the men who carry out the redistribution.

Political Implications

The implications include these: By re-drawing the boundaries of districts, existing political organizations become ineffective since they must operate in new territory. Thus if the boundaries are left unchanged, a certain number of present councillors have a better chance of re-election than if they have to fight an election on new territory. This applies not only to independent councillors but also to members of the Greater Montreal Rally and the Civic Action League.

If boundaries are re-drawn, the two parties — the CAL and the GMR — presumably would find it easier to adapt their machinery to the changed situation than any independent would.

Any councillor today contemplating re-election under a new but still unknown electoral system faces these difficulties: he does not know whether his previous political organization will be adequate or not and he has no means of knowing whether friends with whom he was elected in 1957 will still be allies or will have been turned into opponents.

STAR
APR 29 1960

Copy
March

What's Wrong at City Hall?

Mayor Warns of Problems

By W. A. WILSON
(Sixth of a Series)

A warning of one of the serious problems confronting Montrealers as their system of government undergoes study with the prospect of changes in it came from Mayor Sarto Fournier.

Montreal's method of administration has already been changed many times and a good many different systems already have been tried here, to the point where it is clear that some, at least, of the people who live here believe change is good in itself.

"Montreal's method of administration is not perfect and it cannot be perfect," Mayor Fournier commented, "and experience has shown certain possibilities for improving it."

"But it will be a big mistake to think that any system of administration can be the whole thing in itself, or anything except a means to an end put into the hands of those who, through the people, are given the responsibility of administering affairs."

"Experience has shown that the quality of the tool does not guarantee the quality or the skill of the one using it."

Fournier Cautious

Mr. Fournier was notably cautious in discussing the sort of changes that might be made — he would not say whether he thinks the executive is confronted by too much detail or not —

but his warning that a good system does not necessarily guarantee that there will be good men to run it is not far from that of another Montreal citizen interviewed on this problem. He felt his position prevented him from speaking if he were to be identified but he has given problems of government a good deal of thought and had at least an indirect part in them.

He had this to say on the subject:

"The system will become corrupt because it is in the nature of men to be corrupt. All men, not just from the Latin side of our population. So it is good to change the system from time to time."

He had no recipe for changing the men who will use it.

Mayor Fournier, discussing administration in very general terms, also said: "Any system of administration is subject to being improved, when it becomes obvious that improvements can be brought about, there must not be any hesitation in doing the things that have to be done."

"In Montreal it has become obvious that our electoral and administrative system is too complicated."

"A better distribution of responsibility, and clarification of the legislative body, is something that has to be taken into serious consideration."

"Montreal has grown so much that today it has become a greater concern than many of the Canadian provinces. We feel in municipal affairs as if we were

in a straight-jacket but in spite of that it remains possible to ensure the progress of our city."

For The Common Good

"But if important changes were made to the system, we would certainly be in a better position to accomplish more for the common good."

Mr. Fournier said he did not wish to be more specific about the changes that should be made.

J. M. Savignac, chairman of the executive committee and a man who has now spent many years at City Hall, had certain specific suggestions. He had said, for instance, that he feels that Montreal city councillors should live in Montreal.

Mr. Savignac also saw a need for a revision of the electoral map with special attention to securing representation that would reflect homogenous areas. He cited cases where existing districts contain quite different areas with different needs and suggested that in such instances representation of each, rather than over-all representation of the district would be helpful.

The head of the present administration urged that a new method of electing the executive committee is necessary. Confronted himself with a badly divided executive as a result of the present method of electing it by individual categories of voters, Mr. Savignac said he believes it should be elected by council as a whole. This would ensure more unity in the administration, he suggested.

STAR

APR 30 1960

What's wrong
Studies

What's Wrong at City Hall? Size of Council Could Be Only Part of Trouble

By W. A. WILSON
(Seventh of a Series)

Men without faith in Montreal's present system of government almost always insist at some stage that "it's too cumbersome."

On the face of it, this means that 99 council members and a mayor are too many people to be running a city and that the number should be reduced.

The next step taken by many critics of the administration is to look at the 33 C category councillors who are appointed by various public bodies. The argument then runs that this is not democratic anyway and that by abolishing this group of councillors, a smaller and more democratic body would result.

There are, however, serious students of Montreal's affairs who doubt whether this easy view touches the problem of administration here. Some would even question that the issue of size, in itself, is of any importance.

London, for instance, is considered a well-governed city and the London County Council has 144 members. The 28 metropolitan boroughs under it have councils with 35 to 70 members. All told, including the City of London, there are 1,604 local councillors. Situations such as this have caused the doubt that it is the size of Montreal's 99-man council that makes government here cumbersome.

Need Sounding Board

"Montreal is big enough that it should have a sounding board for all segments of the population," commented one widely-known Montreal businessman who, because of his company's interests, felt he could not be identified by name. "If you tried to reduce council to a workable administrative size, you would freeze out representation for some of the smaller groups in the city."

"I think we should have a large council and I don't think 99 is too big. But with a council that large you are up against the same situation as in Parliament, where the house is the sounding board having its effect on the cabinet but where the cabinet is the operating body."

"I don't think you could run this country with a House small enough to be the operating body and I don't think you could run this metropolis that way."

"The public has the wrong idea regarding the present functions of city council. They are comparing the function of city council in Montreal to that of a city council in a small city and I don't think the functions are the same."

"In a smaller city, the council can represent a community which usually is fairly homogenous and still be an efficient operating unit, assuming that you have good permanent officials."

In this man's view, those who seek a smaller council are trying to impose on Montreal a form of government designed for smaller communities.

The operation of Montreal actually involves more money, more people and more resources than the operation of all but the largest Canadian provinces. Their legislatures are not much smaller, as a rule, than Montreal's city council and they are not regarded as unduly cumbersome because they are not engaged in the actual running of the province.

What then has made the Montreal system so cumbersome that the provincial government, in deciding it must be changed, is almost certainly in accord with local opinion?

"The introduction of party politics into an administrative structure which was not designed to take them," commented E. T. Asselin, one of the independent councillors who represent Notre Dame de Grace in the council. Like the other NDG men there,

he is not a member of either the Greater Montreal Rally or the Civic Action League, the two parties, or quasi-parties, at city hall.

"Hon. T. D. Bouchard (author of the present form of government) designed this structure with the idea of independent councillors in his mind," Mr. Asselin said.

"The last executive committee elections at city hall showed that as soon as you have parties as things are now, you can have a situation in which no one can secure control — the executive committee today is split so badly that it does not function well. There are at least three factions in it."

Under the present system, each category of councillors elects two members of the executive, and they do it by groups. That is, the A and B category councillors do not vote while C category is choosing its members of the executive. Thus, if there are groups at city hall it is possible for A category to elect two men from one party, B two from another and C two from still a third.

This could be considered one of the systems of checks and balances which men design in distrust of letting too much power get into the hands of one man or one group. Systems involving checks and balances, however, can be carried to the point where everyone can frustrate everyone else. Under these circumstances the system itself is likely to be swept away in impatience.

Cohesive Council

"I am sure that if the executive committee was strong and united it could effectively run the city, even with a 99-man council," commented C. M. Drury, vice-president of the Citizen's Committee, a group which tries to bring French and English opinion on civic affairs together and which sends C-category members to council.

"How do you get a cohesive council? You can allow one man to pick the other members of the executive committee, the way a prime minister picks his cabinet and perhaps he will pick five good men."

"Or you can have a régime of the J. O. Asselin type, in which he had so much moral authority that the balance of the committee resitated to gainsay him."

One problem which will confront the specialists called in to prescribe again for Montreal's municipal ills, the commission which will study government here, will be the discovery that many of the apparently-obvious remedies have already been tried.

While many today think the 99-man council is too big and cumbersome, the city has already had completely disastrous experiences with small councils. It has had mayors with wide powers and mayors with no power at all. It has had authoritarian government, through administration by men appointed by the province, and it has had very democratic government.

It has not yet, however, had a system of parliamentary government along the British line which has been adopted as the model for all the Canadian provinces and for the central government itself — an elected chamber with a head of government free to choose his own cabinet.

The city has never had straight party government, either. Many men who regard the party system as an absolute essential to good provincial or federal government abhor it on the municipal level. A possible reason may be that many of them have come to big cities from smaller ones.

The non-party system of municipal government which seems to work well in smaller cities, involving a small council of independent men running the city's affairs directly or through a manager, may not come close to meeting a great city's needs. If this is so, as some of the men interviewed in the preparation of this series of articles believe, the answer may then lie in an entirely different direction.

George Marler suggested that the city needs more party politics, not less, with the big political parties taking a direct part in civic affairs and replacing the quasi-parties of today, the CAL and the GMR.

STAR

MAY 2 1960

W? 's Wrong at City Hall?

Business Leaders Needed on Council

By W. A. WILSON

(Eighth of a Series)

The most welcome newcomers to the government of Montreal would be a sprinkling of men from the peak of the city's business community.

Although this means they would in all probability be English-speaking Protestants it seems clear that they would be welcomed by many of the French and the Irish Catholics as well. Self-deception probably is more general on this subject than on any other involved in Montreal's governmental problems: their attitude is that they would be unwelcome.

The refusal of the English-speaking business leaders — for instance, the presidents of the great corporations based here — to take any part in the city's affairs is so pronounced that it probably has acquired an importance in people's minds much greater than it has in reality. With one partial exception, every one who discussed the question in the interviews on which these articles are based thought it desirable that men of this type should play some part in the city's affairs. No one came to grips with the fact that the C. D. Howes of the world are rare and that many corporation presidents may be completely unsuited to service as municipal leaders.

Stock Answers

The business community itself has some stock reasons for its refusal to take part and most of them sound to an outsider like rationalizations. One prominent Montrealer, himself the head of a great firm and a member of a distinguished Montreal family, probably came closer to the real reasons why such men do not go to City Hall:

"They are more interested in making money, they'd just as soon be in Toronto as here and they don't really care. Besides, they aren't bilingual.

"They don't give a damn."

This comment referred to the corporation executives here, the men in the professional management class who work for salaries. It is notable that the only interest in civic affairs which leading businessmen in Montreal have shown has come from members of family businesses, not corporation executives. Henry Birks, for instance, was a city councillor before becoming president of his family's chain of retail stores. Bartlett Morgan has taken an active interest in re-development of the centre of the city and has sought solutions to its traffic problems. C. M. Drury, a Montreal businessman who is vice president of the Citizens Committee and a former deputy minister of national defence, is among the small group ready to speak publicly about civic affairs. Hartland Molson is a senator. Raymond Dupuis has public interests.

Either . . . Or

In contrast to a tiny handful of men like these, all of whom are connected with family businesses, there is the case of a corporation man who was once a promising city councillor here, with ability that appeared above the City Hall average. His employers, a great Canadian company with its head office here, made his future promotion conditional on his getting out of city government. He left City Hall.

One of the reasons for the corporation attitude is clear: there is a widespread feeling among executives and their directors that involvement in local issues may adversely affect the com-

pany through associating it with controversy. This partially ignores the problem that corporations as well as individuals have reason to care what sort of environment they live in, but the general solution is to make some representations at various government levels through the impersonal agency of Boards of Trade, Chambers of Commerce and national associations of manufacturers and retailers.

There appears to be another reason, effective at the individual level. This is an unwillingness to accept the risks of politics. Elections are lost as well as won. One of the defences of the existence of C category councillors is that it brings to City Hall men who would not stand for election.

This defence is usually keyed to the suggestion that they would not put up with the rough and tumble of politics with its criticism and attacks, sometimes beneath the belt, but when it is probed it usually contains some elements of the belief that men of this type would be afraid to risk defeat.

Close Analysis

One of the more penetrating analyses of the attitude of these men toward government here — New York has the same phenomenon of business leaders resolutely refusing any part in their city's affairs — came from a distinguished French Canadian who felt obliged by his position to speak only without attribution to himself by name. He is well known and widely respected.

"The leading businessmen here are mostly of English extraction in a city with a French majority and a large Jewish minority. If this man were an Irish Catholic he probably would stand up and speak but he does not.

"His attitude has changed — I think 50 or 60 years ago it was about the same as that of an Englishman living in India. They have changed, but even today these men just come into Montreal for their business and live somewhere else. When there is an election, it's as if it were the Far West or the Far East for them.

"They would rather stand aside and pay \$5,000 extra in taxes on their businesses and have some peace.

"They have the feeling that they couldn't get elected anyway, so they say, 'Why should I bother? If the French make the city bankrupt, we'll see what can be done then.'"

Attempt Fails

One businessman, interested and experienced himself in public affairs, did this to say of the city's problem in this regard:

"There was an endeavor before the last election to organize businessmen to elect some outstanding candidates. It turned out to be a lamentable failure, engendered by a feeling of hopelessness and preoccupation with more interesting and more profitable pursuits."

Another man from the same class, socially, professionally and economically, said:

"The best way to get businessmen there is to keep C category. I don't think that under the present set-up you get the type of businessmen who would be in the best interests of the community."

Mr. Drury's Views

Mr. Drury had this to say on the problem of getting men of this type into council:

"There is basic merit in the idea of having a number of councillors who are there because they were pushed in. I think we should be able to get this sort of man put up as a C class councillor. Murray Hayes (the present vice-chairman of the executive) is not a bad case in point. He doesn't particularly want to be a member of the executive and he has been able to bring an objective and independent approach to it."

Mr. Drury believes, however, that the present administration of the city is not good and that much of this stems from "lack of interest on the part of people who have the influence to do something about it."

"It is not bad enough for the general population to put in something like a reform administration and this is probably the worst period in which to find yourself.

"The administration of the city suffers from apathy on the part of the general population. The result is that you perhaps don't get the best people sitting on city council and the result of that is that you are not going to get satisfactory administration."

STAR

MAY 3 1960

Wid. Q. L. M. C. A. S.

What's Wrong at City Hall?

Wider Streets, Larger Blocks One Man's Optimistic Answer

By W. A. WILSON
(Ninth of a Series)

The commission studying this city's form of government will find in its explorations that the civic atmosphere of Montreal is a mixture of hope, fear, cynicism and downright pessimism with here and there a little touch of optimism.

One of those who is, currently at least, optimistic is probably the most prominent Montreal businessman who has done his share of attempting to solve some of the city's pressing problems, Bartlett Morgan.

The traffic problems of the central part of the city, the way in which they have strangled parts of what should be among the most valuable areas of Montreal and the way in which they have held back redevelopment, have disturbed him for years, and he has sought specified courses of action on them. Detailed traffic studies and plans for redevelopment have been prepared by the Morgans at their own expense and urged upon the city.

Mr. Morgan's approach, by no means common among the Montreal business community, has been to work for redevelopment of as much of the central part of Montreal as possible—the mixed area lying east of University and Philips Square, south of Sherbrooke as far down as the financial district and east beyond Bleury to the Concert Hall district. The Morgan family's own business enterprises are in this district and they have been willing to spend their own money on plans for its revitalization.

Mr. Morgan's plans would involve the construction of new traffic arteries and new buildings in an area where the assessed value of the land today is often three times greater than the assessed value of the buildings on it. This is an unhealthy relationship of values, both for the city since it affects tax revenues and for the owners of property since it affects their revenue as well.

For several years Mr. Morgan has pressed his view that a solution to the traffic problems of this area by the provision of new,

wider streets, larger city blocks and adequate parking facilities is the key to its rehabilitation.

The provision of major traffic arteries involves heavy outlays of public money but it has been found that this becomes self-liquidating. The increased property values and the higher tax revenues they bring very soon repay the original capital outlay on streets and services.

The skyscrapers currently under construction along Dorchester street from Windsor Plaza east to Hydro Quebec's new building would not be there, with the enormous tax yield they will bring the city over the years, if a lot of money had not been spent to widen Dorchester street from a narrow, congested small-town thoroughfare to a modern traffic artery. Next to St. Catherine street itself, Montreal's highest land values today are along the central portion of the new Dorchester street where property is reported to be valued as high as \$65 a square foot.

It is this type of redevelopment which Mr. Morgan is seeking on a large scale and it is a civic activity which sets him aside from most Montrealers. There has been no decision on his project but he is today optimistic that his work—and his own and his family's expenditure of money to finance it—will contribute to the redevelopment of an important part of Montreal.

This type of activity is not, in itself, directly political but it becomes a part of the civic life of Montreal.

As far as city government itself is concerned, Mr. Morgan believes in general that an attempt should be made to get as good candidates as possible to run for civic office and in particular that this city's leader must be a politician. This is in contrast to the hopeful theory that a leading businessman would make a good executive head of the government, Mr. Morgan believes, however, that the position as formal head of the city—that of mayor—might even be made non-political. As for the top executive position, now that of chairman of the Executive Committee, he had this to say:

"You've got to have a politician to run Montreal and you've got to have an able one."

Bilingualism Advantage

Mr. Morgan had one other comment on the problems of government here—the fact that many English-speaking men feel at a political disadvantage because they have never troubled to become bilingual.

"Bilingualism is a factor in politics here and the English do feel at a disadvantage. It's a great advantage to be completely bilingual."

Mr. Morgan did not suggest anyone in particular as the sort of executive head of the city needed today but several others interviewed in the preparation of these articles did. The name of George Marler was raised during several of the other interviews by men who felt that he is the sort of person Montreal needs as its executive leader.

Mr. Marler, now a provincial politician, is a former vice-chairman of the Executive Committee who later went to the provincial legislature and still later to the House of Commons in Ottawa where he became minister of transport in Louis St. Laurent's government. He lost his seat in the last Federal election and an attempt to lure him back to the municipal field probably will be made before the next election here.

Part of the environment in the city whose government is about to come under study is a deep undercurrent of doubt whether the wholly democratic systems of municipal government meet the needs or suit the preferences of its people but it is not a subject which many men are prepared to discuss frankly. Its expression is usually indirect as in these comments, both by men qualified to speak on city affairs:

"I'm not interested in the method of election — I'm interested in the results, and for results give me the C-category councillors (who are appointed, not elected)," one of the city's most prominent businessmen said in discussing politics here.

"The mess in 1940 was a completely democratic mess and you can have it again very easily by abolishing the A and C categories of councillors," said another well-known Montrealer.

An element of appointment, rather than election, is widely accepted in British and Canadian governmental structures; our judges are appointed, not elected, in contrast to the American practice; London's famed Metropolitan Police and Scotland Yard are carefully kept clear of municipal politics by keeping them under the direct administration of the Home Office. The London County Council has nothing whatever to say about the policing of the world's greatest city.

Limitations Unpopular

It is not, however, popular to discuss the advisability of putting limitations on democratic procedures and one of the few men interviewed who would talk about it on the record was C. M. Drury, a former deputy defence minister and a vice-president of the Citizen's Committee which nominates C-category councillors.

"I believe there is a French-Canadian liking for an authoritarian regime and here a democratic regime has been imposed for various reasons. Where you have a democratic system imposed on people who don't much like it you have the inefficiencies of democracy compounded.

"Duplessis was politically a great success because of his authoritarian approach — I am speaking of the earlier rather than the later years when he became, perhaps, a little whimsical. In the earlier years, when he was constructive and energetic, he was very well liked in Quebec.

"If you look back on the premiers of this province who have been successful they've been authoritarian. Those who have been most democratically-inclined haven't got very far.

"Montreal is largely French — the Anglo-Saxons tend to live outside the city and merely come here every day to work. Businessmen, as businessmen, are authoritarian because business is hierarchical. I don't think this would be as much anathema to them as you might think.

Authoritarian Set-up

"We have the set-up to run quite an authoritarian show here now — many of the officials are virtually guaranteed their tenure of office and their authority in legal terms is quite extraordinary. The executive committee, for instance, cannot meet unless the director of services is present. A tough character in there could really make things hum."

Mr. Drury's comments were made in the course of a discussion of basic attitudes here and he was not advocating that Montreal should turn its government into dictatorship.

STAR
MAY 4 1960

W. A. Wilson
Montreal
1960

What's Wrong at City Hall?

Civic Government 'Intensely Local'

By W. A. WILSON
(Tenth of a Series)

One Montreal businessman whose contact with City Hall has been extensive sees it as a sort of breath-taking melange, mixing improbable forms of good and bad.

He finds this essential difference between civic government and any other form of administration: "it is of such intensely local interest, on a street by street basis." Not everyone is interested in civic government as such but almost everyone is interested in the problems it deals with.

This particular businessman was one of those who felt that, because of his other interests, it was impossible for him to discuss city problems if he were identified, a fear that proved commonplace in discussions of Montreal's method of administration. It is closely linked with one of the most common complaints about Montreal: that the leaders of its business community take no part in the administration.

"Basically, I don't think good civic government comes from an administration organized along the lines of a provincial or a federal government," he said. "I don't think cities are capable of being run by large numbers of people."

"The executive committee members are not necessarily schooled in politics and good government and they have to go from one extreme to the other, from broad policy questions to the detailed administration."

Lack Briefing

"They have no personal staffs and no briefing and they have to do their homework in front of each other, under this umbrella of politics which is always subject to springing a leak."

"I have an extraordinarily high respect for the senior level of the city officials. They are men of conscience, of very high ability and they are subject to every nuance of politics. They are also very overworked. But they really are good—I am speaking of men like Hetu (Lucien Hetu, director of departments.)"

This businessman, who is English-speaking, believes the question of Montreal's two national backgrounds has reached the stage where "it is time it was finished as a reason for not trying to think your way through something."

His contacts with City Hall have been numerous and they have led him to the conclusion that there is great difficulty, under the present form of government, "in holding any one person here responsible for anything."

"There is no correlation of responsibility for a given civic function to a specific individual."

He suggested that among the

things Montreal needs most, in the interests both of efficient government and of honest administration, is the establishment of some codified procedure for keeping zoning regulations up to date.

"Today there's no machinery for it. It doesn't come before an administrative board. It has to go to council where it becomes a political matter."

Non-political Dealing

He said he believes that it is impossible for a big city to keep all of its zoning regulations up to date all the time—but he believes it should be possible to establish proper machinery which can deal with problems such as this as they arise in a non-political atmosphere. He also believes the creation of administrative machinery of this type would eliminate the biggest single cause of graft in civic government.

Among the problems he feels he has detected at City Hall is a failure to establish some means of seeing that a given problem is dealt with at the appropriate level—that is that minor problems are dealt with by juniors, moderately serious problems by moderately important officials and key problems by key people.

"The director of departments, as it is today, may have to deal personally with the most tawdry little triviality. Department directors are scared stiff of the 99 councillors because they behave in such an extraordinary way and they can be forced to deal themselves with the most minor things."

Dominating Desire

"The desire not to go to council if it is avoidable dominates the directors of departments because council maintains the most minute supervision of the directors. How much is there that doesn't get done because of this?" he asked. "I'd hate to know—it's much more a squandering of civic resources than having too many clerks."

This point bore on one made by George Marler, a former vice-chairman of the executive. Mr. Marler commented that in his day council meetings occupied themselves with the obvious and often the minute, tending to ignore the difficult questions that should have been well explained.

Finally, this businessman has found Montreal's present form of government "woefully cumbersome" and as C category councillors were concerned, within his field of observation "nobody paid any attention to them."

STAR

MAY 5 1960

Déchéance de la classe "C"

Même si la forte majorité des mémoires présentés à la Commission Champagne sont d'accord avec l'opinion publique pour réclamer l'abolition de la classe "C", quelques groupements qui élisaient ces conseillers demandent le maintien de ce privilège. C'est peut-être une attitude normale, mais il y a là un manque de réalisme. Car après une expérience de vingt ans, tout le monde sait que les corps publics n'ont pas du tout exercé l'influence modératrice que l'on attendait de leur compétence, de leur dévouement au bien général de la ville, de leur indépendance des clans politiques et autres arguments du même genre.

L'on peut soutenir qu'en général, sur le plan individuel, les conseillers "C" ont été des gens au-dessus de la moyenne générale des membres du Conseil; plusieurs jouissaient même d'une haute réputation. Or malgré cela, la majorité de ces conseillers se sont comportés trop souvent comme de petits politiciens dont les votes manquaient d'objectivité, qui étaient influencés par des préjugés et des hostilités qu'ils auraient dû savoir surmonter pour apporter un jugement plus serein.

Ainsi, l'administration Fournier-Savignac a pris le contrôle de l'Exécutif grâce à l'appui de la classe "C", qui a désigné au comité deux conseillers favorables au R.G.M. A la fin du terme, et après les trois budgets sensationnels que l'on sait, peut-on dire que la classe "C" a fait alors un choix judicieux, conforme à l'intérêt de la ville? Les deux groupes politiques en présence à l'élection avaient pris chacun le contrôle d'une des deux autres classes. La classe "C" devenait de ce fait l'arbitre et elle a choisi. Les contribuables peuvent-ils s'en féliciter? Les corps publics ont-ils lieu d'être fiers de l'appui qu'en leur nom les conseillers "C" ont donné au Conseil, depuis trois ans, à cette administration dont leurs deux représentants faisaient partie?

Prenons un cas où la classe "C" a manqué une belle occasion de servir l'intérêt supérieur de la ville, le vote du 25 juin 1958, au sujet du plan Dozois. C'est ce jour-là que fut donné le vote décisif par lequel le Conseil faisait un choix définitif. L'attribution de ce secteur à des fins domiciliaires était fort discutée, le Centre Commercial de Montréal appuyait le projet de la Cité des Ondes, qui était encore possible à ce moment-là.

Le conseiller Léon Lortie, de la classe "C", a signalé au Conseil qu'une étude avait été faite à sa demande par un groupe de l'Université de Montréal, et que ces spécialistes en questions sociales avaient exprimé l'avis que si l'on relogeait les familles, habitant antérieurement le secteur, dans le même endroit, il y avait danger que la criminalité augmente, et que pour éviter un tel malheur il faudrait prendre des précautions.

D'autre part, la Commission Gordon, dans ses études sur le développement urbain, avait formulé la conclusion que la

partie centrale d'une grande ville, le quartier des affaires, devait être réservé pour des fins communautaires, d'ordre artistique, culturel, commercial, de préférence à des fins domiciliaires.

Avant la décision finale et irréversible, des conseillers ont proposé une étude du projet de la Cité des Ondes, qui répondait aux vues du rapport Gordon. Or cette demande fut rejetée par un vote assez curieux. La majorité des conseillers de langue française — 56% — se prononcèrent en faveur d'un ajournement pour la tenue d'une enquête; par contre, la presque totalité des conseillers de langue anglaise — 95% — votèrent contre cette demande.

L'on se souviendra longtemps de cette décision regrettable, d'autant plus que des gens qui étaient alors favorables au plan Dozois estiment maintenant qu'on aurait dû utiliser autrement ce secteur. C'était un coup de force contre l'Est, et presque tout le vote anglophone au Conseil s'est solidarisé pour imposer un programme devant lequel la majorité des conseillers de langue française hésitaient encore et demandaient une plus ample étude.

La classe "C" aurait pu faire triompher cette mesure de sagesse, cet ajournement qui ne compromettrait pas le programme si une enquête conduisait à sa confirmation. Or la représentation de la classe "C" renforçait proportionnellement la représentation anglophone au Conseil, et a contribué à cette décision qui semble avoir été influencée par les intérêts particuliers de la partie ouest du quartier des affaires plus que par le souci d'un développement harmonieux du cœur de la ville.

L'on pourrait multiplier les exemples de ce genre où une forte partie des membres de la classe "C" ont pris des attitudes partisans fort contestables. L'expérience a aussi démontré que les conseillers "C" une fois désignés ne reflétaient que d'une façon fort lointaine les vues du groupe qui les avait désignés. Certains groupements ont même soigneusement évité de donner des directives à leurs délégués pour éviter de prendre parti sur des questions litigieuses. Comme ces corps publics n'étaient guère représentatifs des groupes sociaux qu'ils étaient censés représenter, le mandat et les attitudes des conseillers "C" n'avaient guère de base démocratique.

S'il y a aujourd'hui une enquête qui doit conduire à un changement de mode d'administration, c'est parce que ce système est discrédité de façon définitive, et ce discrédit vient surtout de l'impopularité de la présente administration. Or c'est la classe "C" qui a opté pour ces administrateurs et qui a continué de les soutenir depuis trois ans, sauf pour les budgets trop amers. Comment les corps publics peuvent-ils encore soutenir que leur représentation au Conseil est un facteur de bonne administration et de civisme?

Paul SAURIOL

Blocs-Notes

Le gouvernement municipal

La réforme du mode d'administration de Montréal est une tâche complexe, même si le point de départ paraît devoir être de s'éloigner notablement du système actuel. Il ne faut pas oublier que l'enquête de la Commission Champagne, et les promesses du premier ministre Barrette qui réitéraient celles de M. Sauvé, viennent de ce que le régime qui dure depuis vingt ans est la cible d'une condamnation à peu près unanime.

Cela ne suffit pas, évidemment, à indiquer quelle doit être la nouvelle formule; les suggestions sont déjà nombreuses et variées. Ce qui est assez étonnant, c'est que les mémoires soumis à la Commission Champagne divergent non seulement dans leurs propositions concrètes, mais aussi quant aux objectifs de la réforme nécessaire.

Même en laissant de côté la question plutôt anachronique d'un rôle électoral de divers groupements ou corps publics, que la déconsidération de la classe "C" paraît écarter dès le départ, certains mémoires insistent sur l'aspect démocratique de la représentation sans tenir compte des exigences d'une gestion efficace; d'autres veulent au contraire édifier un système armé de mécanismes d'équilibre et d'arbitrage en oubliant qu'il s'agit d'un gouvernement local subordonné à la Législature provinciale et plus ou moins coordonné à une autorité métropolitaine.

Le maire

Le personnage du maire tient un rôle dominant dans notre organisation municipale traditionnelle, mais qui ne peut pas être le même dans une grande ville et dans un village. Il faut aussi tenir compte de la tradition montréalaise. Dans notre ville, le maire a souvent été un personnage dynamique jouissant d'une grande popularité et qui portait ombrage aux gouvernants provinciaux; d'où la tendance à restreindre ses prérogatives, surtout quand on pouvait lui reprocher une politique budgétaire plus ou moins démagogique et qui menaçait la stabilité financière de la ville.

Si l'élection fait du maire le personnage central, seul mandataire de l'ensemble des contribuables, il tend à devenir un chef, et c'est le poste que visera l'animateur d'un groupe qui veut prendre le pouvoir à l'hôtel de ville. Dans ces conditions, donner au maire un rôle exclusivement re-

présentatif, semble contradictoire. D'autre part, si comme un groupe l'a proposé le maire est élu par le Conseil, l'élection perd un élément majeur de son intérêt traditionnel, et c'est mauvais pour le civisme municipal déjà peu vigoureux.

Le Conseil

Donner au maire un rôle politique proportionné à son mandat, c'est compromettre l'autorité du Conseil, ou du moins installer dans le système un élément de conflit. Or la majorité des mémoires insistent sur un retour à la représentation démocratique. Cela exige non seulement la suppression de la classe "C", mais aussi la représentation de chaque quartier par un seul conseiller élu par l'ensemble des électeurs municipaux du quartier. Les groupes qui préconisent le maintien d'une représentation multiple de quartiers ou districts devraient se rendre compte qu'ils affaiblissent grandement la valeur démocratique du vote; le système actuel a prouvé que les électeurs ne savent pas qui les représente, ce qui tend à affaiblir le sentiment de responsabilité des élus envers leurs commettants.

Comme la représentation du contribuable-électeur doit être fondée d'abord sur le conseiller, plutôt que sur le maire,

parce que le conseiller est le mandataire d'un groupe restreint et de besoins particuliers, il convient aussi que le Conseil dispose de la décision finale et soit l'autorité supérieure à l'hôtel de ville.

A cause du prestige qui s'attache au poste de maire, le chef d'un groupe ou parti pourra désirer ce mandat général de la population; si son groupe l'emporte au Conseil, il jouera un rôle dominant par son ascendant sur la majorité des conseillers. En faire une sorte d'arbitre en cas de conflit entre l'Exécutif et le Conseil, ou encore comme on l'a aussi proposé, lui confier d'office la présidence de l'Exécutif, c'est compromettre toute l'administration dans le cas où le maire élu aurait contre lui une majorité du Conseil.

L'Exécutif

C'est dans la formation du Comité exécutif que les mémoires divergent le plus. Le souci d'une représentation démocratique, fort louable quand il s'agit des conseillers, se fourvoie quand on veut l'étendre à l'élection des membres de l'administration. C'est la majorité des élus au Conseil qui doit décider du choix et de l'orientation des administrateurs. Faire élire les membres de l'Exécutif dans les districts, c'est établir au départ une division au sein de l'administration car les divers districts peuvent favoriser des groupes politiques différents. L'on aboutirait à la division actuelle où une partie de l'Exécutif incarne l'opposition au sein même de l'administration.

C'est contraire à l'efficacité qui exige une certaine solidarité entre les membres de

l'administration et même une répartition des tâches qui était impossible depuis vingt ans avec les représentants des trois classes, même lorsqu'ils ne se faisaient pas la guerre entre eux.

Un autre grand défaut du présent régime, c'est que l'Exécutif est une puissance égale sinon supérieure au Conseil; en cas de conflit entre les deux, comme la chose s'est produite dans les derniers budgets annuels, l'administration est en mauvaise posture. Pour clarifier les choses, il faudrait que le Conseil puisse, moyennant certaines soupapes ou précautions, comme en propose la Ligue d'action civique, congédier l'Exécutif et en élire un autre. Ainsi l'administration devrait continuer de mériter la confiance de la majorité du Conseil, ce qui serait un bon stimulant.

Il faut éviter que des conflits sans solution puissent se prolonger entre l'Exécutif et le Conseil, ou entre le Conseil et un maire qui aurait des pouvoirs peu compatibles avec la suprématie du Conseil. Les groupes qui veulent que l'Exécutif soit directement élu par la population, ou qui veulent sanctionner l'élection du maire par des pouvoirs étendus risquent de mettre en opposition des représentations démocratiques distinctes ou rivales. Il vaut mieux que tout soit harmonisé à partir d'une seule délégation démocratique, celle des conseillers. Cela n'empêche pas de laisser élire le maire par l'ensemble de la ville selon la tradition; il jouera alors un rôle proportionné à son influence au Conseil et dans l'administration.

notes administratives

L'administration est enlisée dans des problèmes de routine

--M. M. W. Hayes

L'administration municipale est si enlisée dans la routine qu'elle n'a pas le temps d'étudier les grands problèmes de Montréal, a déclaré hier, devant le club St. George Kiwanis, M. Murray W. Hayes, vice-président du comité exécutif

de la métropole, et candidat de l'Union Nationale dans le comté de Westmount-St. George, à l'élection provinciale du 22 juin prochain.

Le dîner avait lieu en l'hôtel Reine-Elisabeth. M. Hayes représente au conseil municipal de Montréal, à titre de conseiller de la classe C, la section montréalaise de la Canadian Manufacturers Association.

"Ces grands problèmes de Montréal, de dire le conférencier, impliquent l'avenir même de Montréal en tant que métropole de la nation."

M. Hayes a la ferme conviction que les gouvernements supérieurs sont disposés à aider la ville à compléter son programme de dépenses capitales de l'ordre de \$500,000,000, mais il a ajouté que ce problème doit être traité sur une base

d'affaires."

Pour le vice-président de l'administration montréalaise, le conseil actuel, composé de 99 conseillers et d'un maire, est "un corps difficile à contrôler, créant la confusion."

Il a critiqué la présence de membres de l'opposition au sein du comité exécutif, alors que ce dernier est, en fait le cabinet du gouvernement municipal. Il a dit que le comité exécutif actuel comprend trois membres du Ralliement du Grand Montréal ainsi que deux de la Ligue d'action civique.

Il n'était que juste, a-t-il souligné, pour les deux conseillers de la classe C du comité exécutif, d'appuyer l'administration pourvu que les mesures préconisées soient dans l'intérêt de la ville.

"J'ai voté pour et contre l'administration. J'ai essayé de la diriger vers des lignes de conduite raisonnables", a dit M. Hayes.

Il est fort regrettable, a-t-il ajouté, qu'une politique de partis ait émergé à l'hôtel de ville. Il aurait été bien mieux pour chaque conseiller d'être indépendant.

"Peut-être cela n'est-il qu'un voeu utopique. Jadis, là où il n'y avait pas de partis, il y avait des clans ou des combinaisons."

"Il semble bien qu'une politique de partis soit à l'hôtel de ville pour y rester, du moins pour quelque temps. Je trouve ridicule que l'opposition siège avec le parti au pouvoir à des séances, qui sont réellement des séances du cabinet".

M. Hayes est aussi d'avis que "le directeur des services devrait avoir des pouvoirs accrus. Son devoir serait de surveiller l'activité quotidienne des différents services municipaux. Il devrait aussi prendre la responsabilité d'une grande partie des travaux de routine qui, en ce moment, incombent au comité exécutif. Il devrait de plus avoir un contrôle direct sur les services".

LA PRESSE

JUN 1 1960

notes
administrative

Council Impeded By City 'Bosses'

Department directors at City Hall are, in effect, "bosses of the city's administrators," Murray W. Hayes, vice-chairman of the city's Executive Committee, said yesterday.

Mr. Hayes, who is National Union candidate in Westmount-St. George in the current provincial election campaign, was speaking to the St. George Kiwanis Club at the Queen Elizabeth Hotel.

He said the civic administration is so bogged down with routine that it has little time to undertake the study of Montreal's big problems.

Big Backlog

He also said he was sure that higher governments were willing to help the city catch up with a backlog of \$500,000,000 in capital expenditures, but a business-like approach was necessary.

A "C" category councillor representing the Canadian Manufacturers' Association for nearly six years, he called the present council set-up of 99 councillors plus a mayor "an unwieldy body" leading to public confusion.

In the last fiscal year, said Mr. Hayes, most of the nearly 8,000 resolutions adopted by the Executive Committee dealt with "questions which should never have been even considered by the Executive Committee — things like a news kiosk permit, the location of a public telephone booth, and so on."

"These questions surely are not matters for the cabinet of a

government. They are questions which should be decided by the director of the department concerned.

"Either these directors are capable or they are not. If they are capable, we should trust in their judgment. If they are not we should get rid of them."

This, too, was a problem under the present system. It required a two-thirds majority of council to dismiss a department head, "a virtual impossibility."

It meant that directors, in effect, were "bosses of the city's administrators." Under the city charter, the Executive Committee could do nothing unless the department head concerned recommended a measure.

"This means," said Mr. Hayes, "that the administration's hands are tied. It means that the Executive Committee can be reduced to the role of a rubber stamp."

He criticized the presence of opposition members within the policy-making Executive Committee which is, in effect, the cabinet of Montreal's government.

He regretted that party politics had emerged at City Hall but it seemed to be there to stay, at least for a time.

"That being the case," said

Mr. Hayes, "I think it is ridiculous that the opposition sit with the party in power at what are really cabinet sessions."

He urged added powers for the Director of Departments, whose job it should be to oversee the day-to-day operations of the various civic departments, relieving the Executive Committee of routine so that it could plan the major works that would ensure Montreal's growth, development and economic stability.

The provincial as well as the federal government would help with finance, if the request were made in an intelligent way.

"We must show a program of priority projects," said Mr. Hayes, "We must show how vital these developments are to the city, the province, the nation as a whole. Let us act like businessmen."

STAR
JUN 1 1960

modes
administratifs

MONTRÉAL, SEMAINE DU 12 JUIN 1960

Un maire anglais

Que sera le prochain système d'administration de Montréal ? On a fait valoir, avec raison, que le régime actuel ne répondait plus aux exigences de l'heure, et l'on a nommé une commission provinciale qui étudie les modifications qui s'imposent dans la composition et les rouages de notre gouvernement municipal. Parmi les nombreux projets soumis, il en est un qui suscitara sans doute bien des commentaires.

Il s'agit de la nomination du premier magistrat. Le Comité des citoyens de Montréal a recommandé que la nomination de ce dernier relève désormais du Conseil, "ce qui permettrait, dit-on, d'avoir de temps à autre un maire de langue anglaise ou même d'origine juive, et ce ne serait pas mauvais pour la bonne entente entre les divers groupes ethniques".

Nous doutons fort que cette requête, toute raisonnable qu'elle est, puisse prévaloir. La coutume établie depuis longtemps d'un maire canadien de langue française, élu au scrutin général d'une ville aux trois quarts canadienne-française, ne pourrait être abolie sans soulever des récriminations nombreuses et des débats sans fin. Nous ne voyons pas quelle autorité aura le courage d'imposer une telle mesure.

Il n'y a pas eu de maire de langue anglaise depuis le règne du pittoresque Médéric Martin, le plus original de nos premiers magistrats après l'unique Camillien Houde. Il y a de cela, croyons-nous, plus de quarante ans. Un candidat d'une origine autre que la nôtre aurait-il des chances ? On en doute fort, même s'il est d'un mérite supérieur. Est-ce l'indice d'une certaine hostilité ? Sûrement non. Nous croyons que, dans la métropole, les relations entre les groupes ethniques sont excellentes. Tout simplement, il faut trouver naturel que la majorité se porte de préférence vers le candidat qui, pour ainsi dire, fait partie de la famille.

En principe, on reconnoitra pourtant qu'il serait juste que notre cité, une fois tous les dix ou quinze ans, pût se donner un maire de la minorité. Celle-ci a son importance, puisqu'elle compte au moins 350,000 contribuables, paie des taxes et contribue à toute la vie économique, sociale et religieuse de la cité.

PETIT JOURNAL
JUN 13 1960

mod's administrative

WEDNESDAY, JUNE 15, 1960

"C" Councillors And Ethnic Groups

IT has been argued that retention of the "C" Councillors in a reformed City Council would assure representation to ethnic groups who might otherwise be left out. The French-language newspaper *Le Devoir* argues that "C" Councillors in the past have given the English group more representation than they were entitled to. It is a problem the Champagne Commission will have to work out, for it is generally agreed that any new system imposed should provide representation for a group that might very easily be swamped by the majority.

Le Devoir's case is that "the privilege granted certain groups has unduly favored the English minority." It examines the list of "C" Councillors, takes account of the fact that two have French names but are really English and one an English name but is really French, and concludes that 45 per cent of the "C" group are English—"which far exceeds the representation to which the English minority are entitled."

Let us note the admission that the English group are entitled to representation. It would be impossible to set up any system that would ensure absolute equity. *Le Devoir* doesn't try but it does argue that on a population basis French Canadians would

have two-thirds of the Council places. If *Le Devoir's* calculation is right English representation reaches the remaining one-third only in the "C" group. In the Council as a whole English representation doesn't attain the one-third to which *Le Devoir* agrees the group is entitled.

The simple arithmetic calculation isn't of course the best way of analyzing the existing "C" group. It assumes, to begin with, that English-speaking "C" Councillors represent only English-speaking electors. This isn't so. Several of the organizations which nominate "C" Councillors have mixed French and English membership and the representation of all of these is not wholly English.

Take the Board of Trade. It sends two representatives to the City Council. One of these is English, the other French. But both represent an organization which in turn represents a mixed French and English group, and those companies which may be considered English employ thousands of French Canadians. The point here is that the ethnic lines are not so clearly drawn as to make possible a clear division of representation. All that can be ensured is that the majority does not swamp the minority.

STAR
JUN 15 1960

Notes administratives

L'administration de Mtl

M. Lortie: Que la voix des corps publics se fasse entendre

Le conseiller Léon Lortie souhaite que dans le prochain mode administratif dont la métropole sera dotée, après que la commission Champagne aura terminé son enquête, les corps publics continuent à "avoir quelque chose à dire."

Et il a nommé certains organismes publics qui selon lui devraient se faire entendre au sein de la future administration de Montréal: en plus des universités, le Board of Trade, la Chambre de commerce, les unions ouvrières, et la Canadian Manufacturers Association.

"Dans la réorganisation de l'administration, a-t-il souligné, nous devrions tâcher d'ajuster les droits de la démocratie aux

exigences d'une bonne administration."

M. Lortie a fait ces suggestions dans un discours qu'il prononçait au déjeuner offert par la ville de Montréal à un groupe de 70 jeunes chefs politiques des pays de l'OTAN de passage à Montréal hier. Le conseiller Lortie représentait le maire de Montréal à cette occasion, et il a donné à ses hôtes de multiples explications sur la composition ethnique de Montréal, sur son histoire, sa double culture, son industrie, etc. Il a également parlé de l'Université de Montréal.

A ce sujet, alors qu'il élabore sur le service des cours d'extension, il a souhaité pouvoir prochainement aller se renseigner sur la formule de l'"Université à l'usine" adoptée en France, et qu'il "espère transplanter à Montréal."

Au nom des invités, le délégué de la France, M. Pierre Mahias, député de Loire et Cher, a remercié la ville de Montréal de son accueil généreux.

Il a rappelé que l'OTAN avait été formée par suite de la menace à laquelle les pays de l'Europe de l'Ouest avaient à faire face, et qui alors "n'était pas aussi visible qu'elle l'est aujourd'hui."

Au nom de ses collègues, il a remercié le Canada et les Etats-Unis, de participer à l'Alliance atlantique.

"Nous avons tous les mêmes idées, a-t-il dit en terminant, la même civilisation, la même conception de la vie, de l'homme, du travail, de l'amour, de la vie politique. Souhaitons à l'Alliance atlantique un brillant avenir."

LA PRESSE

JUN 15 1960

Four Major Questions For Montreal Posed By Election Of Liberals

Advent of the Liberal Party to power in the province is seen here as carrying immediate significance for Montreal in at least four major fields.

These are its form of administration with the inherent question mark surrounding the next municipal elections, the Montreal Metropolitan Corporation, the cross-island Metropolitan Blvd., and the future role of the Civic Action League — City Hall's apparently sole cohesive political group.

The Champagne Commission appointed by the outgoing National Union Government to recommend a new form of administration for Montreal is nearing completion of the first phase of its task and doubtless will have its report concerning an elective system ready by deadline date of Aug. 30.

Outgoing Premier Barrette had indicated that Montreal's next municipal elections, scheduled for Oct. 24, would be held on the basis of the Champagne Commission's recommendations, which presumably were to be made into law at a Legislature session convened for Sept. 7.

Though there were strong doubts among City Hall observers here that this was procedurally feasible, the likelihood seems even slimmer now that the National Union no longer holds power.

The Sept. 7 date may have been convenient for the Barrette Government, which had a fairly good idea of the legislation it intended to introduce and could have some of it drafted even while the election campaign

time the Champagne Commission was set up. But the fact remains that several public bodies of considerable standing and influence indicated in their submissions to the commission that basically the system was satisfactory.

Under the circumstances, and making allowance, too, for the fact that the system was sponsored by a Liberal regime, it is felt in municipal circles that the Liberal Government-elect will not be inclined to act as rapidly as the National Union might have on recommended changes but will wish to give them longer study and possibly even wish to arrange for a referendum.

Such being the case, observers here believe the Oct. 24 election may be permitted to proceed as scheduled on the existing basis, but that the term of office may be cut from three to possibly two years. This would allow of sufficient time for complete study of proposed changes and for referendum if wanted.

The Lesage Government also is expected to take a searching look at status of the Montreal Metropolitan Corporation.

This body was created by the National Union Government after longtime criticism by the late Premier Duplessis of the Montreal Metropolitan Commission, which it superseded and which had been set up by a former Liberal regime. The powers and function of the corporation when it was first launched were largely those of the commission it replaced but they have been since somewhat broadened.

There was some speculation yesterday as to whether the chairman of the corporation, who now is in Europe and who was appointed by the outgoing Barrette Government, would resign in view of the provincial election results.

The situation concerning the 33-mile Metropolitan Blvd. appears less complicated than that of the corporation itself, one of whose duties is construction of the traffic artery.

Premier-elect Lesage has declared during the election campaign that if the Liberals came to power the province would absorb the entire cost of the motor road.

Metropolitan Boulevard Changes Likely

In view of complaints by several of the 32 contributing island municipalities about the burden of cost of the boulevard, scope of the original plans had been scaled down. Presumably now the corporation will push for completion of the project along the fuller lines first envisioned.

The island municipalities, including the City of Montreal, already have borrowed nearly half the estimated \$120,000,000 cost of the boulevard, and doubtless the Montreal Metropolitan Corporation will initiate talks at Quebec with a view to recovery.

As for the Civic Action League, whose entry into the provincial political field following the elections just finished had been widely anticipated, observers see a strictly municipal role for the immediate present at least.

Chief bugbear of the CAL in the provincial sphere was the late Premier Duplessis, whose Government it wished ardently to bring down. With leadership of that Government having passed to others, however, and with the Liberals having toppled the National Union from power, the impression gained ground that CAL would decide to restrict itself to the Montreal municipal arena for now.

By Meyer Negru

was being waged. It would, however, appear to be rather early for the Liberals, who have yet to form the new Cabinet and to decide on the business they wish to bring down and have it prepared.

But City Hall observers see another reason which they believe will tend to delay adoption of a new form of administration for Montreal.

The city's present elective system was long criticised by the late Premier Duplessis and popular dissatisfaction with its workings was manifest by the

STAR

JUN 24 1960

modèles administratifs

Et à Montréal?

Répercussions de la victoire libérale à l'hôtel de ville

par Jacques DELISLE

Aucunement lié

La victoire du parti libéral aura des répercussions sur l'administration de la métropole.

A l'hôtel de ville de Montréal, on les supputait ce matin, dans tous les bureaux.

Actuellement, la principale question à Montréal est l'imminence des prochaines élections municipales.

Elles sont prévues, de par la charte de la métropole, pour octobre prochain, dans quatre mois.

Les préparatifs de routine étaient déjà commencés, mais ils allaient s'intensifier, dès après l'élection provinciale.

Pour ce qui est des élections municipales, une enquête est actuellement en cours, sur le mode électif de Montréal et, indirectement, sur un nouveau mode administratif dont on voulait la doter.

L'ancien gouvernement de l'Union nationale, comme d'ailleurs la plupart des chefs politiques de la province, favorisaient un changement d'administration et un changement dans le mode électif des administrateurs.

L'ancien premier ministre, l'hon. Antonio Barrette, avait promis que le mode électif serait changé avant le mois d'octobre. Il avait promis la tenue d'une session du Parlement au début de septembre pour adopter les changements prévus.

Une commission de cinq membres, présidée par le juge Paul Champagne, avait été chargée de faire une enquête à Montréal sur les nouveaux modes électif et administratif de la métropole.

Les auditions publiques sur la première partie de l'enquête, le mode électif, sont terminées, et la commission Champagne délibère; elle doit présenter son rapport pour le 30 août.

Les autorités municipales se demandent maintenant ce qu'il en adviendra.

Le gouvernement libéral n'est en effet aucunement lié par les promesses d'une session spéciale en septembre sur le mode administratif de Montréal.

Les prochaines élections municipales auraient-elles lieu suivant le mode administratif actuel?

C'est une des questions que l'on se pose à Montréal.

Et ces élections, si elles se tiennent en octobre, suivant le mode actuel d'administration établi par le gouvernement libéral de 1940, prendront-elles une autre tournure que celles de 1957, où l'Union nationale appuya à fond de train les candidats du Ralliement du Grand Montréal?

Les candidats de la Ligue d'action civique auraient-ils cette fois les coudées plus franches?

On se demande en outre, à l'hôtel de ville de Montréal, si les dirigeants de l'administration actuelle, si le maire, candidat élu du Ralliement et rejeté par le parti libéral; si le président de l'exécutif, Me J.-M. Savignac, ami personnel de l'hon. Barrette que l'on a vu sur la tribune de ce dernier lors du ralliement du Palais du commerce et ancien ami de l'hon. M. Duplessis; si le vice-président du comité exécutif, M. Murray Hoyer, candidat de l'Union nationale défilé dans le comté de Westmount-St-George, ne seront pas moins bien vus du nouveau gouvernement libéral qu'ils ne l'étaient de l'ancien gouvernement.

Les libéraux de l'hôtel de ville

Les libéraux de l'hôtel de ville nourrissent les plus grands espoirs pour Montréal. Ils se rappellent les engagements pris par l'hon. Jean Lesage, lundi soir dernier au grand ralliement du Palais du Commerce, devant quelque 25,000 personnes.

Le chef libéral avait promis que son gouvernement une fois élu:

1—prendrait entièrement à ses frais le coût de construction et d'entretien du boulev. Métropolitain.

2—prendrait à sa charge les chemins conduisant à la métropole et à l'extérieur de celle-ci.

3—fournirait de l'électricité en plus grande abondance et à meilleur compte à Montréal, notamment en aménageant les rapides de Lachine.

4—assurerait l'autonomie de Montréal et ferait cesser les pèlerinages annuels de ses 99 échevins, grâce à son système de péréquation pour les municipalités.

5—favoriserait la construction d'un plus grand nombre de maisons par la mise en application d'un crédit à l'habitation familiale, et participerait financièrement à un programme d'élimination et de transformation des zones vétustes, ce qui contribuerait en même temps à enrayer partiellement le chômage.

6—accorderait une plus forte représentation de l'île de Montréal au parlement de la province.

7—assainirait les eaux polluées de la région métropolitaine.

8—réglerait le problème du taxi.

9—ferait tout en son pouvoir pour garder à Montréal son titre de métropole.

Une autre question que les autorités municipales de Montréal se posent à la suite de la victoire libérale concerne la Corporation de Montréal métropolitain.

Qu'en adviendra-t-il? Son président, M. Roland Chagnon, nommé par le cabinet Duplessis, gardera-t-il son poste, et la rumeur de sa démission qui avait circulé il y a plusieurs mois se concrétisera-t-elle?

La constitution même de la Corporation sera-t-elle appelée à des modifications, lors d'une prochaine session?

Autant de questions auxquelles les prochains mois apporteront des réponses.

LA PRESSE

JUN 25 1960

Le résultat de l'élection laisse planer un gros point d'interrogation sur Montréal

Par Jean-Marc LALIBERTE

Le résultat de l'élection provinciale laisse planer un gros point d'interrogation au-dessus de Montréal.

Qu'advient-il des nombreux projets qui sont dans l'air depuis quelques mois? C'est la question que l'on se pose à l'hôtel de ville au lendemain de l'élection.

Chez les administrateurs les réactions ont été diverses. Le président du comité exécutif, M. Jos-Marie Savigneu a tout simplement déclaré: "Je respecte le verdict de l'électorat. Pour le reste, j'attends".

Le maire Sarto Fournier, qui a été élu sous l'égide du Ralliement du Grand Montréal qui avait l'appui de l'Union nationale, s'est dit "heureux" de joindre ses félicitations à toutes celles que le nouveau premier ministre, M. Jean Lesage, a déjà reçues.

Il a ajouté qu'il avait l'intention de maintenir "la politique de loyale et de franche collaboration avec les gouvernements supérieurs" qui a été établie par l'administration municipale.

"J'ai toujours compris que ce serait un bien mauvais service à rendre à la population de Montréal, dit-il, que de transformer son administration en un organisme d'opposition".

Le leader de la Ligue d'action civique, M. Pierre DesMarais a manifesté un enthousiasme fort compréhensible. Lui qui fut la cible de feu M. Maurice Duplessis a déclaré que "la victoire libérale est une victoire évidente de la population sur la pègre".

Après avoir dit que le Québec a élu "une excellente équipe", M. DesMarais a ajouté que celle-ci "connaît les problèmes de Montréal et a pris des engagements non équivoques qui permettent d'espérer pour Montréal d'abord un changement de régime, et ensuite une collaboration très étroite entre des équipes imbues de civisme".

DEUX QUESTIONS EN TETE

A l'hôtel de ville quand on parla des résultats de l'élection provinciale on a deux questions en tête. Que fera le nouveau gouvernement au sujet du boulevard Métropolitain, et le régime électoral de Montréal sera-t-il modifié.

Dans le premier cas il y a eu engagement de la part de M. Jean Lesage. Lors du grand ralliement libéral au Palais du commerce, le chef libéral a promis que son gouvernement prendrait entièrement à sa charge le boulevard Métropolitain.

Quelques jours plus tôt, M. Antonio Barrette avait annoncé que le gouvernement assumerait 50 p.c. du coût de construction du boulevard, M. Lesage, lui, avait affirmé que le boulevard est strictement une artère provinciale et qu'il est évident que la province doit en assumer la pleine responsabilité financière.

L'autre question est le mode électoral. Le gouvernement Barrette s'était engagé à tenir une session spéciale au début de septembre afin de donner suite aux recommandations de la Commission d'étude des problèmes électifs et administratifs de Montréal, présidée par le juge Paul Champagne.

On se demande aujourd'hui, à l'hôtel de ville, si le nouveau gouvernement pourra tenir une session hâtive dès septembre. Comme, selon la charte l'élection municipale doit avoir lieu à la fin d'octobre, on s'interroge donc sur la possibilité de modifier le système électoral avant la tenue de cette élection. Là-dessus plusieurs doutes sont soulevés bien que certains observateurs croient que le nouveau gouvernement fera tout en son possible pour modifier en temps le système.

On semble cependant d'accord que, advenant l'impossi-

bilité de changer le mode électoral avant l'élection, le nouveau gouvernement n'accordera pas une prolongation de mandat à l'administration actuelle.

On dit qu'il préférera laisser les choses comme elles sont pour le moment et au cours du prochain mandat il fera connaître ses intentions et à l'élection municipale de 1963 la nouvelle formule sera mise en application.

Il est donc un peu tôt pour se prononcer sur la nature des relations qui s'établiront entre Montréal et le gouvernement provincial. Chose certaine, cependant, c'est que l'avènement du nouveau gouvernement ne favorisera pas la préparation de la campagne électorale des administrateurs actuels.

LE DEVOIR
JUN 25 1960

notes administratives

Blocs-Notes

L'avenir de Montréal

Les observateurs politiques prévoient de nouvelles élections provinciales d'ici un an, après une session qui permettrait d'amorcer les principales réformes du programme libéral. Même dans cette éventualité, il semble que le nouveau gouvernement devra s'occuper sans tarder des problèmes de la région montréalaise. Cela tient non seulement à l'urgence des besoins de la métropole mais tout autant à l'intérêt politique du parti de M. Lesage.

Tout d'abord, le nouveau cabinet va hériter d'une promesse de l'Union nationale qui répondait à un vœu général des Montréalais et qu'il devra honorer. La métropole a supporté une contribution majeure à l'avènement au pouvoir du parti libéral, et ce serait décevant pour les contribuables de la métropole si le changement à Québec allait compromettre ou même différer la réforme administrative si nécessaire au plan municipal.

Il est vrai que notre présent système d'administration nous fut donné il y a vingt ans par un ministre libéral. Mais c'est surtout M. Duplessis qui a imposé à la métropole la prolongation d'un régime qui avait depuis longtemps donné des preuves indéniables de ses déficiences et de ses dangers. L'ancien premier ministre le trouvait commode pour garder Montréal en sujétion. La présente administration municipale, qui avait partie liée avec l'Union nationale, a fini de reconsidérer ce système, et le gouvernement Lesage doit le changer avant la prochaine élection municipale d'octobre. Du reste, la haute compétence, l'impartialité et l'indépendance indiscutable du personnel de la Commission Champagne facilitent la transmission au nouveau gouvernement d'une tâche commencée sous M. Barrette.

L'asphyxie urbaine

Lundi dernier, à son assemblée du Palais du Commerce, M. Lesage a formulé à l'adresse des Montréalais des promesses qui ont dû contribuer à la défaite marquée de l'Union nationale dans la métropole. Quelques-unes peuvent être honorées sans retard, comme le paiement par l'Etat provincial du coût du boulevard métropolitain. L'aspect le plus important de cette promesse c'est qu'elle a

été faite sous le signe du rapport Tremblay. Il ne s'agit pas d'un expédient, d'un remède approximatif et isolé comme le paiement de la moitié du coût promis par M. Barrette, mais de l'application d'un principe général et d'une politique d'ensemble.

La région montréalaise a besoin de voies nouvelles. Nous sommes en retard de dix ou quinze ans, et il faudra mettre les bouchées doubles pour éviter que l'encombrement de la circulation paralyse le développement et l'essor de Montréal. De ce côté nous ne pouvons pas nous attendre à un élan immédiat. Le nouveau gouvernement aura bien des tâches, et le partage nécessaire des fonctions entre Montréal et la Corporation métropolitaine exigera quelque temps.

Néanmoins, si l'orientation politique est claire dès le départ, si la répartition des dépenses municipales selon leur caractère local, régional et provincial doit se faire selon les principes exposés par la Commission Tremblay; si les revenus de Montréal, doivent être proportionnés aux contributions que le budget provincial reçoit de la métropole, ainsi que l'a promis M. Lesage, cela permettra d'amorcer la préparation technique de programmes qui pourront être mis en marche dès que le gouvernement aura eu le loisir de faire adopter les législations nécessaires, en particulier quant aux revenus de péroration.

Le recensement décennal des Etats-Unis suscite actuellement des inquiétudes chez nos voisins quant à l'évolution des grandes villes. Les banlieues ont progressé tandis que les grands centres eux-mêmes cessent de croître ou commencent même à décliner. Or on attribue ce phénomène surtout aux diffi-

cultés de la circulation urbaine. C'est une leçon pour nous, et nous ne devons pas laisser aggraver un encombrement déjà aigu. Montréal souffre d'asphyxie, et cela vient pour une part de l'ostracisme du régime Duplessis contre un électoralat urbain qui lui était plutôt hostile et qu'il pouvait plus difficilement terroriser.

En plus de la réforme administrative indispensable, Montréal a besoin d'une transfusion fiscale que M. Lesage a promise.

Redistribution

M. Duplessis tenait les villes en suspicion et il manoeuvrait pour réduire les effets de leur relative indépendance électorale. D'où le déséquilibre flagrant de la représentation. Sur ce point aussi M. Lesage a fait une promesse formelle, qu'il a tout intérêt à tenir des avant les élections que l'on prévoit. M. Sauvé avait amorcé timidement une correction dans un comté voisin du sien où la disproportion touchait au scandale. L'avènement de ce nouveau comté montréalais a contribué à la victoire libérale, car au lieu de prendre seulement Laval, le parti a aussi conquis Bourget.

Un rajustement plus sérieux s'impose. Ainsi, dans les deux comtés tirés de l'ancienne division électorale de Laval, on pourrait tailler quatre ou cinq comtés qui seraient encore parmi les plus peuplés de la province. D'autres circonscriptions montréalaises sont aussi trop peuplées.

En plus des exigences démocratiques d'une telle réforme électorale, l'on peut invoquer également des arguments d'ordre politique. Car si le régime Duplessis a pu ostraciser les villes et notamment Montréal, c'est que la carte électorale lui permettait de le faire sans trop craindre les contre-coups. Tandis qu'au contraire, une représentation convenable, en donnant aux électeurs urbains une influence parlementaire plus forte, incitera l'Etat provincial à plus de justice à l'égard des villes. Dans le cadre du développement urbain de notre époque, il est

évident qu'un traitement plus équitable à l'égard des populations des villes ne pourra que profiter au progrès et à l'épanouissement de l'Etat provincial sous tous rapports.

P. S.

LE DEVOIR

JUN 27 1960

Midis administratif

MONTREAL, LUNDI, 27 JUIN 1960

Quel régime aura Montréal?

Le résultat de l'élection provinciale de la semaine dernière pose la question du régime électif et administratif de Montréal. A cette question, M. Lesage seul peut donner une réponse et il n'est peut-être pas en mesure de le faire dès maintenant.

S'il n'a pas hésité à se prononcer clairement et à s'engager formellement sur certains des problèmes métropolitains, comme le boulevard interurbain, la représentation parlementaire de la région, le partage des revenus entre la métropole et la province, il s'est gardé de prendre position sur le problème municipal proprement dit, c'est-à-dire le régime électif et administratif de la ville. Il n'avait pas à le faire durant sa campagne électorale parce que la Commission Champagne poursuivait à ce moment même son enquête sur cette question.

Il a toutefois donné à entendre qu'il avait des idées là-dessus et qu'il considérait Montréal comme partie ou noyau du grand tout métropolitain. C'est la seule façon logique et réaliste d'envisager le problème. Trop de services publics, sans parler des voies de communications et des transports en commun, sont métropolitains avant d'être montréalais pour que leur administration soit fragmentée entre plusieurs municipalités.

Or la Corporation de Montréal métropolitain, dont les membres ne sont pas élus, a à la fois trop de pouvoirs et pas assez. Elle se superpose dans certains cas aux autorités municipales mais pas à celles de toute la banlieue, tandis qu'elle reste impuissante à trancher des problèmes qui sont d'un caractère nettement métropolitain. Il faudrait donc mettre plus d'ordre et de clarté dans tout cela et nulle solution au problème purement municipal de Montréal ne sera valable qu'en autant qu'elle

sera accompagnée d'une solution correspondante du problème métropolitain.

Pour faire cela, M. Lesage aura les mains entièrement libres. Il n'est aucunement lié par les engagements qu'avait pris M. Barrette ni par les intentions que pouvait avoir le gouvernement de l'Union nationale. Il n'est pas non plus tenu d'attendre les recommandations de la Commission Champagne, bien que les mémoires qui ont été soumis à cet organisme puissent l'aider à se former sa propre opinion. Il n'y a qu'une chose qui le lie, c'est la volonté bien nettement exprimée par la population de Montréal de mettre fin au régime des quarante-neuf et de donner à la ville une administration à la fois plus efficace et plus représentative.

La Commission Champagne avait reçu de M. Barrette le mandat de terminer son travail avant la session qui était alors prévue pour le mois de septembre. Il n'est pas sûr maintenant qu'il y ait une session en septembre et, à défaut d'une loi modifiant la charte de la Cité, des élections municipales auront automatiquement lieu à la fin d'octobre.

S'il n'est pas prêt à doter Montréal d'un nouveau régime dès l'automne prochain, M. Lesage, en ayant soin de faire connaître d'avance son intention pour ne pas disloquer l'administration municipale, pourrait fort bien convoquer les Chambres à la mi-octobre et faire passer une loi qui retarderait d'un an le scrutin. Cela lui donnerait une année pour étudier toutes les données du problème et trouver une formule homogène et durable au lieu d'une solution bâclée qu'il faudrait sans cesse retoucher comme ce fut le cas du régime actuel. Un an de délai, cela pourrait s'admettre. Mais personne ne veut prolonger de trois autres années le mode actuel d'élection et de représentation.

LA PRESSE

JUN 27 1960

Blocs-Notes

La réforme du régime municipal

La victoire du parti libéral suscite des commentaires au sujet des prochaines élections municipales à Montréal qui doivent normalement avoir lieu le 4^{ème} lundi d'octobre. Il est évident que M. Lesage n'est pas lié par les promesses de M. Barrette de doter la métropole d'un nouveau mode d'administration qui s'appliquerait au prochain scrutin.

D'autre part, l'opinion publique, telle qu'elle s'est exprimée de maintes façons et en particulier dans les mémoires soumis à la commission Champagne, souhaite un changement. L'on peut dire de plus que les promesses faites par M. Lesage au sujet de la métropole s'accommoderaient mal du maintien du présent système. Ainsi, le premier ministre élu a déclaré catégoriquement qu'il veut mettre fin aux pèlerinages annuels du maire et des conseillers auprès de la Législature pour faire amender la charte. Cela suppose un mode d'administration plus efficace que l'encombrant système actuel.

Les promesses de M. Barrette supposaient une session d'urgence de la Législature dès les premières semaines de septembre, afin de modifier la charte à temps pour que les préparatifs de l'élection soient terminés avant le scrutin d'octobre. Cela paraît peu probable avec un changement de gouvernement provincial dans des circonstances qui vont imposer plusieurs tâches urgentes au nouveau premier ministre.

Deux erreurs

Dans ces conditions, les partisans du maintien de la classe "C", qui sont peu nombreux mais disposent de moyens de publicité, ont lancé

l'idée qu'il vaudrait mieux ne rien bâcler trop vite et prendre le temps de préparer avec soin les changements désirés. Pour cela, à leur avis, il suffirait de laisser les choses comme elles sont et d'ajourner la réforme à 1963. Le prochain Conseil serait élu sous le système présent et le tour serait joué; la classe "C" survivrait au moins trois ans et l'on verrait ensuite.

D'autres, qui veulent un changement de régime mais pensent qu'il n'est pas possible de l'avoir à temps, se résigneraient à une prolongation du mandat de la présente administration pour une année, en remettant les élections à 1961. Ni l'un ni l'autre de ces compromis n'est acceptable. Le présent système est trop discrédité pour qu'on le prolonge de trois ans, et l'administration actuelle a déjà causé assez de dégâts sans qu'on lui confie un quatrième budget annuel.

La vraie solution

Il existe pourtant une solution. M. Lesage vient d'en indiquer la possibilité en annonçant une session d'automne. Il a déclaré de plus qu'avant de prendre une décision au sujet de Montréal il attendra le rapport que la commission Champagne doit soumettre au gouvernement provincial le 20 août. En supposant que la

Législature siège en octobre, il suffirait de retarder les élections municipales de quelques semaines, si la chose est nécessaire, afin d'adopter un nouveau mode de représentation et de l'utiliser pour le prochain scrutin.

Cela ne présente aucune difficulté insurmontable. La tâche la plus longue ce serait de préparer une nouvelle carte électorale de Montréal. La plupart des mémoires préconisent le retour à la représentation unique des quartiers en portant le nombre des quartiers à environ cinquante. Il suffirait de reprendre la plupart des anciens quartiers, et de subdiviser ceux de la périphérie dont la population a fort augmenté depuis vingt ans. Des projets de carte électorale peuvent être préparés d'avance, selon diverses hypothèses de travail, et la législation pourrait être mise en vigueur sans trop de délai.

Il suffirait pour cela de retarder le vote de quelques semaines. Ce serait bien mieux que de faire durer un système répudié par les contribuables, ou de prolonger une administration qui s'est révélée lamentable. M. Lesage éviterait ainsi de mécontenter l'électorat montréalais qui lui a fait confiance.

P.S.

Faire disparaître les "honorables"...

Le programme du parti libéral provincial ainsi que le style et le ton de la campagne qu'il a menée, donnent à sa victoire quelque chose qui rappelle celle de Honoré Mer-

LE DEVOIR

JUN 30 1960

(suite. La réforme du régime municipal)

cier: la prise du pouvoir par un parti "libéral national". Entendons un parti qui a intégré au moins officiellement (et avec sincérité chez plusieurs de ses candidats les plus en vue) quelques-uns des grands thèmes du nationalisme authentique: réforme et gratuité de l'enseignement, politique des ressources naturelles, défense attentive et rayonnement des valeurs françaises, souci de la qualité de la langue française, etc.

A ces divers problèmes, le programme du parti consacre quelques articles qui, même appliqués partiellement, pourraient avoir un effet salutaire et durable. Un effort soutenu du parti libéral en ce sens confirmerait la tendance de la fraction majoritaire des "nationaux" à rallier ses rangs.

Nationalisme et libéralisme sont d'ailleurs deux aspects d'une même volonté de libération et si, chez nous, il y a eu divorce entre eux pendant de longues années, c'est justement que le parti libéral avait abdiqué tout souci national et était devenu une succursale, voire une officine du parti libéral fédéral. Le progrès du Québec comme l'intérêt même du parti libéral exigent que celui-ci n'ait plus rien à voir avec le parti fédéral du même nom.

Et puisque dès ces jours-ci se pose la question de la formation du cabinet, peut-on espérer que la direction du parti libéral provincial voudra traduire son souci culturel en éliminant une répartition des ministères et un vocabulaire qui sont strictement britanniques? Il y a d'abord cet affreux "honorables" dont on affuble les ministres et dont un long et douteux usage fait que désormais tout "honorables" suscite une mise en garde, une sorte de méfiance.

L'équipe jeune et dynamique qu'on nous promet doit se défaire et nous défaire de ces oripeaux: voyez-vous ça "l'honorable René Lévesque"? Cela a quelque chose de péjoratif. Partout dans le monde, sauf en pays britanniques, on estime que même le chef de l'Etat doit être désigné comme "Monsieur" sans plus: il

est temps d'en venir à cette pratique. Il y a aussi le sempiternel "orateur" qui ne veut absolument rien dire en français: il n'existe pas dans notre langue un "orateur" mais bien un "président de l'Assemblée" et si on tient absolument à conserver au poste une petite saveur "british", alors mieux vaut dire carrément "speaker".

Plus sérieuse est la division du travail entre les ministères. Il semble probable que nous aurons enfin un "ministère de l'éducation nationale" et qu'on cessera d'avoir peur des fantômes en déguisant cette réalité sous le titre de "secrétariat de la province". Ce dernier pourrait être utilement relayé par un "ministère de l'intérieur" qui réunirait trois éléments actuellement dispersés sans raison: le cabinet du "procureur général" ou ministre de la justice provincial, toute la partie du travail du secrétariat actuel qui concerne les incorporations de sociétés, les rapports de Québec avec les dites sociétés, etc., enfin les affaires municipales. C'est exactement là le domaine d'activité du "ministère de l'intérieur" dans tous les pays latins d'Europe et d'Amérique: la justice, les rapports avec les firmes et associations de toutes sortes, les affaires départementales et municipales.

Enfin, il est des ministères qui pourraient être regroupés avec avantage: voirie avec travaux publics, énergie et ressources naturelles, terres et forêts avec agriculture, ce qui faciliterait l'apparition de nouveaux départements nécessaires comme le "ministère des affaires culturelles" que laisse prévoir le programme du parti libéral.

Tout cela n'a pas une importance souveraine, bien sûr, mais n'est pas négligeable. Des modifications de cet ordre, en plus d'illustrer notre caractère français, marqueraient avec éloquence le souci de rajeunissement et de transformation qu'il convient d'attendre du nouveau régime.

J.M.L.

LE DEVOIR

JUN 30 1960

Provis
Administration

Liberals Want Full Study

Longer Term Likely For City Council

The Star's Quebec Bureau

QUEBEC, July 5 — The new provincial government taking office today under Premier-elect Jean Lesage may extend the three-year term of office of Montreal's city government by one year, political observers said here today.

Purpose of the extension, if it takes place, would be to give the new administration time to study Montreal's form of government on which the Champagne Commission is to present a report by Aug. 31.

Premier Barrette had intended to call an autumn session of the Legislature to deal with the commission's recommendations before the scheduled October civic election in Montreal. Mr. Lesage has merely said that he will study the report when it is available, and that he plans to take action on the Montreal electoral system. He has given no public indication of his ideas on the subject, but he has said that the proposed September session of the Legislature would be impossible with a newly-elected government in office.

The regular session of the Legislature probably will start earlier than usual.

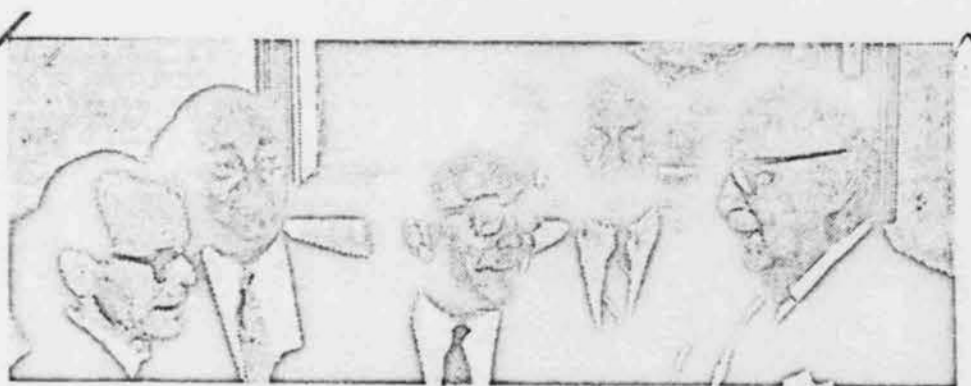
Observers here saw one other course open to the new premier as an alternative to extending the present term of Montreal's council. Mr. Lesage could let the Montreal elections proceed as scheduled, but with the new council to serve for a shorter period than the three years for which it would normally be elected. It was suggested that the premier might impose a one or two-year term for a council elected in October and then revise the Montreal system before the next election.

The Champagne Commission itself is expected to call for considerable revision of the Montreal system under which 99 councillors and a mayor are now elected or appointed for three-year terms. The councillors fall into three categories, two elected and one appointed by public bodies. Each category elects two members to the Executive Committee. The system was devised under the government of the late Adelard Godbout after Montreal's previous government had reduced the city to bankruptcy which resulted in it defaulting on bond payments.

Thirty-three of the elected councillors are chosen by property owners alone. The other 33 elected men are chosen by both property owners and tenants. Groups such as the Canadian Manufacturers' Association, labor unions, universities, the Board of Trade, Chambre de Commerce and smaller organizations name the remaining 33.

STAR

JUL 5 1960



La commission Champagne, dont le rapport est attendu en août...

Les 99 resteront... pour un temps

A Montréal: pas de changement dans le régime électoral, mais la classe "C" disparaîtrait...

L'équipe Fournier-Savignac est vouée aux orties

QUEBEC. (DNC) — Il n'en a été nulle part question officiellement — les hommes politiques de Québec ont d'autres soucis pour le moment — mais il est certain que les élections municipales du 24 octobre prochain auront lieu selon le mode actuel.

Autrement dit il y aura, comme depuis 1945, trois classes: la classe « A », fief exclusif des propriétaires, qui éliront 33 conseillers; la classe « B », ouverte à tous les contribuables montréalais, qui aura, elle aussi 33 représentants; et la classe « C », composée de 33 conseillers nommés par divers corps publics de la métropole.

Le 100^e membre du conseil municipal de Montréal c'est le maire, élu au scrutin général par tous les électeurs.

Le premier ministre sortant de charge, M. Antonio Barrette, avait annoncé qu'une session spéciale aurait lieu en septembre. On prévoyait que le mode d'élection des administrateurs montréalais serait alors modifié à la lumière des recommandations de la commission Champagne, créée au cours de la dernière session.

Elle doit présenter la première partie de son rapport au plus tard le 31 août. Elle portera sur le mode d'élection. La deuxième partie, sur le mode d'administration, doit être déposée au plus tard le 31 décembre 1960.

M. Jean Lesage, qui deviendra premier ministre à 3 heures cet après-midi, a affirmé qu'il n'était nullement lié par l'engagement de M. Barrette de tenir une session hâtive en septembre. Il a dit que la session aurait lieu à une date encore indéterminée cet automne.

On ne croit pas dans les milieux parlementaires qu'elle puisse être convoquée à temps pour modifier le système électoral de Montréal. Même si on le faisait il est douteux que les fonctionnaires municipaux aient le temps de préparer ou de modifier les documents et la procédure en temps utile.

Quant à prolonger le mandat de « Sarto Fournier et Cie » il n'en est pas question.

LA CLASSE « C »

Il n'est pas impossible, toutefois, que la classe « C », celle des non-élus, disparaisse de la charte municipale dès la prochaine session du parlement provincial.

Créée par l'ancien ministre T.-D. Fouchard, elle est le sujet de critiques de plus en plus virulentes depuis quelques



« Aux orties, moi ? Jamais... »

mois. Nombreux sont les corps publics qui ont demandé ou la disparition de cette classe ou la diminution du nombre de ses membres.

La Ligue d'action civique est fermement opposée à cette classe, qu'elle juge anti-démocratique. Son rôle, dit la ligue, a souvent été de contrecarrer les décisions prises par les 66 conseillers élus par la population de Montréal.

Un des conseillers de la ligue, M. Jean Meunier, a brigué les suffrages sous l'étiquette libérale cette année. Il a été élu dans le comté de Bourget. Un autre conseiller de la LAC, M. Prosper Boulanger, était un des principaux organisateurs de M. Jean Lesage au cours de sa récente tournée à travers la province.

Dans les cercles politiques québécois il ne semble pas faire de doute que le maire Sarto Fournier et son équipe s'en vont à une retentissante défaite en octobre.

Si M. Jean Drapeau, dit-on, décide de briguer de nouveau les suffrages à la mairie il sera élu avec une grande majorité.

Il y a aujourd'hui des facteurs qui militent en faveur de sa victoire et de celle de la LAC: la mauvaise administration Fournier-Savignac et la victoire libérale, à laquelle la LAC n'a pas été étrangère dans le district de Montréal.

notes
administratives

17 JUILLET 1960

DIMANCHE-MATIN

Les élections municipales

Un référendum pour décider le cas des conseillers "C"

La Ligue d'Action civique croit avoir trouvé la solution la plus simple au problème complexe que présente le changement de gouvernement à Québec quelques mois avant la date prévue pour les élections provinciales. On sait que l'ancien premier ministre Antonio Barrette avait promis de remanier le mode électoral en se fiant au rapport que doit présenter, à la fin d'août, la Commission Champagne. Il avait annoncé une session spéciale de la Législature provinciale.

Mais M. Barrette n'est plus premier ministre et M. Lesage semble vouloir y aller plus lentement dans le domaine de l'administration municipale à Montréal. C'est normal. Ce qui est inquiétant, c'est

la possibilité que les contribuables de Montréal soient encore gouvernés en vertu du mode actuel : 99 conseillers dont 33 n'ont pas à rendre compte au peuple.

"Dimanche Matin" a appris que la Ligue d'Action Civique veut présenter au premier ministre Jean Lesage un projet fort simple qui serait déjà une grosse amélioration.

Le nouveau gouvernement libéral convoquerait une très courte session provinciale pour régler différents problèmes urgents, parmi lesquels se trouve le cas de Montréal.

La Législature ordonnerait alors la tenue d'un référendum

bre des conseillers tombera automatiquement à 66. Encore trop, mais tout de même un bon commencement.

Et à sa session régulière, la Législature Provinciale pour

rait réellement prendre son temps pour donner à la métropole du Canada un mode électoral et une administration municipale supplantant le marasme actuel.

DIMANCHE-MATIN

JUL 17 1960

(Suite: Les élections municipales...)

été mentionné comme candidat pour le 24 octobre prochain, mais M. DesMarais l'a à maintes reprises au cours de réunions publiques, salué comme "le prochain maire de Montréal". Il semble que Me Drapeau n'a pas encore pris personnellement de décision à ce sujet.

Quand au groupe du Ralliement du Grand Montréal, qui a subi bien des déveines depuis octobre 1957, rien de défini n'a encore été annoncé. Son chef, le conseiller Lucien Croteau, est actuellement en vacances, mais il y a quelques semaines, il avait affirmé que lorsqu'il aura une déclaration à faire au sujet des prochaines élections, elle serait "sensationnelles".

Liste électorale

Le service des estimations de la ville travaille pour sa part à la préparation de la liste électorale qu'il doit remettre à M. Morin, le président des élections, avant le 23 août prochain.

L'ancien premier ministre, M. Antonio Barrette, avait promis la tenue d'une session spéciale de la Législature pour le début de septembre aux fins d'adopter un nouveau mode administratif pour la métropole. Il avait nommé une commission d'enquête pour faire des recommandations au gouvernement et au parlement sur le mode électif et le mode administratif à adopter pour Montréal, en remplacement du présent régime.

La commission, que préside le juge Paul Champagne, a entrepris l'étude de la première phase de cette enquête sur le mode électif. Ses auditions publiques ont eu lieu, et elle doit soumettre un rapport sur le sujet au gouvernement, comme la loi l'y oblige, avant le 30 août. Elle devait étudier la 2e phase, sur le mode administratif à suggérer, et faire son rapport sur ce sujet avant le 31 décembre.

On avait souligné la difficulté pour la commission Champagne de faire une étude du mode électif sans tenir compte du mode administratif à suggérer.

Comme il n'y aura pas de session provinciale avant les élections municipales, on peut en déduire facilement qu'à moins d'imprévu, ces dernières auront lieu le 24 octobre et qu'elles respecteront le mode d'administration, la charte de Montréal demeurant inchangée.

Le président d'élection devra, en prévision du jour du scrutin, se procurer de nouvelles boîtes de scrutin car 407 des 1,547 utilisées; il y a trois ans, aux élections de 1957, sont gelées par trois contestations d'élections.

Le nombre des électeurs s'élèvera à environ 30,000 en octobre prochain; il était de 340,000 à la dernière consultation populaire municipale.

LA PRESSE

JUL 20 1960

Midi action -

Les élections municipales de Montréal se tiendront le 24 octobre et respecteront le vieux régime administratif

par Jacques DELISLE

La chose est maintenant claire et certaine. Les élections municipales auront lieu tel que prévu, le 24 octobre prochain.

C'est ce que l'on a déduit aujourd'hui, à l'hôtel de ville de la métropole, de la nouvelle annoncée hier soir à Québec par le premier ministre, M. Jean Lesage, et selon laquelle la prochaine session de la législature aurait lieu à la fin d'octobre, ou au plus tard au début de novembre.

Cette nouvelle écarte toutes les incertitudes qui existaient depuis le 22 octobre dernier, à l'hôtel de ville, quant à la date des élections. Certains croyaient qu'elles seraient retardées d'un an et qu'elles se feraient selon un nouveau mode d'administration.

La nouvelle annoncée par M. Lesage porte aussi les chroniqueurs municipaux à conclure que la prochaine élection sera conforme au présent régime d'administration. Le conseil municipal est composé de 100

membres : du maire et de 99 conseillers. Le groupe des 99 est réparti en trois classes : 33 sont de la classe A (propriétaires); 33 de la classe B (propriétaires et locataires); ces 66 sont élus par la population à raison de 6 pour chacun des 11 districts, finalement 33 sont de la classe C (organisme publics).

Un comité exécutif de sept membres est formé par le conseil à raison de deux élus dans chacune des catégories par leurs membres respectifs, et du maire *ex-officio*.

C'est dire que le président des élections municipales, M. Gabriel Morin, également greffier de la ville, intensifiera désormais ses préparatifs d'élections, car il ne reste plus maintenant que trois mois avant le jour du scrutin.

Candidats

Le maire, M. Sarto Fournier, a pour sa part annoncé à maintes reprises qu'il sera candidat à la mairie à la prochaine élection.

Le président de la Ligue d'Action Civique, M. Pierre DesMarais, membre du comité exécutif actuel, a annoncé pour sa part que son groupement sera en lice à la prochaine consultation populaire. La Ligue aura des candidats à tous les postes.

Nous lui avons demandé quel sera le candidat de la Ligue à la mairie. "Nous recommanderons un candidat à la mairie également" s'est-il contenté d'affirmer.

Le nom de l'ancien maire Jean Drapeau n'a pas encore

Voir ELECTIONS en page 2

LA PRESSE

JUL 20 1960

mode 100

LE DEVOIR, MONTREAL, JEUDI, 21 JUILLET 1960

Montréal gardera son régime des "100" pour trois autres années

La déclaration faite à Québec par le premier ministre de la province, M. Jean Lesage, à l'effet que la prochaine session de la Législature n'aura pas lieu avant la fin du mois d'octobre a une signification d'importance pour les Montréalais.

C'est donc dire que le mode électoral de Montréal ne sera pas change avant les prochaines élections municipales qui, en vertu de la charte, doivent avoir lieu le 24 octobre prochain.

Il est donc maintenant certain que les électeurs montréalais auront à élire un maire et soixante-six conseillers municipaux soit 33 élus par les propriétaires, classe "A" et 33 par les locataires et propriétaires, classe "B".

Le prochain Conseil municipal comptera donc encore 33 conseillers non élus, désignés par les corps publics, les sénateurs de la classe "C".

En dépit de l'incertitude qui subsistait depuis le printemps dernier alors que le gouvernement Barrette a nommé la Commission d'étude du mode électoral et administratif de Montréal, présidée par le juge Paul Champagne, incertitude qui s'est accentuée depuis le 22 juin dernier à la suite des résultats de l'élection provinciale, le président de l'élection municipale, M. Gabriel Morin, s'en est tenu aux prescriptions de la charte et les listes électorales sont en préparation.

La déclaration faite par M. Lesage élimine donc cette incertitude, et il ne fait pas de doute que ceux qui ont des ambitions "municipales" vont maintenant se mettre à la tâche pour préparer leur élection.

La Ligue d'action civique avait déjà décidé de présenter des candidats à tous les sièges quel que soit le mode électoral. M. Pierre DesMarais a déclaré hier que son groupement aura des candidats à tous les postes. On ne sait pas encore cependant si l'ex-maire Jean Drapeau viendra faire la lutte au maire sortant, M. Sarto Fournier qui, lui, a déjà annoncé sa candidature.

Le Ralliement du Grand Montréal qui a fait élire les administrateurs actuels de Montréal et dont le chef était M. Lucien Croteau, n'a fourni aucune indication quant à la "résurrection" probable à la veille des élections. Cependant M. Croteau a déclaré, il y a quelque temps, qu'il aurait à faire une déclaration "sensationnelle". Actuellement il est en vacances.

La commission Champagne

La Commission d'étude que préside le juge Paul Champagne poursuit de son côté la tâche qui lui a été confiée par l'ancien gouvernement de trouver un nouveau mode électoral pour Montréal et de faire des suggestions quant au mode administratif.

Depuis les élections du 22 juin, cette commission a continué son travail n'ayant reçu aucun avis contraire du nouveau gouvernement. En vertu de la loi qui l'a créée, cette commission doit faire rapport à la fin d'août quant à ses recommandations concernant le mode électoral, et au mois de décembre quant à celles concernant le système administratif.

On ne sait pas quel sort le nouveau gouvernement réservera aux rapports de cette commission, mais il semble bien que s'il décide de changer le mode électoral et administratif de Montréal, ce changement ne prendra effet qu'à la fin du terme de la prochaine administration, soit en octobre 1963.

En certains milieux on a affirmé que le gouvernement soumettrait à la population de Montréal diverses formules au cours d'un référendum qui serait tenu au cours du terme de la prochaine administration. Les modifications, basées sur le choix des électeurs, entreraient en vigueur à l'expiration de ce terme.

C'est donc dire que les changements à apporter aux modes électifs et administratifs le seraient simultanément.

LE DEVOIR

JUL 21 1960

Local
Admin.

THURSDAY, JULY 21, 1960

The Basic Problem Of Civic Government

ONE of the problems facing the Champagne Commission on the future of civic government is to combine the need for adequate representation of local opinions with the greatest possible degree of efficiency in civic planning and administration. There is, apparently, no question of the Commission advocating the retention of the 99-member Council on its present basis. The witnesses heard all agreed some change was needed, and the weight of their views inclined toward a Council more purely elective than the old.

This does not mean, of course, that the idea of nominated representatives should be discarded completely. It is a highly valuable one, particularly in a city of the peculiar character and size of Montreal. A purely elective system would mean in practice that certain important elements in the city's life would go unrepresented. Some of these are racial in character, but there are others, each small in numbers but most important in terms of community life.

These would be swept aside on any tide of pure democracy, yet their interests and their abilities would make their contribution to civic government of the first importance. Some

way should be found to enlist them, and it is difficult to see how else this desirable end can be secured other than by nomination and appointment.

They would represent neither ward nor district. Their chief function would be to study Montreal's problems in the large, to express opinions and judgments about the total needs of civic life in the long run. They might also serve usefully in protecting the civic departments against the demands and importunities of councillors—there are always some—who from time to time take a short, extremely localized view of some big problem.

It will be no easy task for the Commission to work this out, yet some such balance must be found. Otherwise the City will find itself in the hands of a council, elected for only a short time and too much occupied with the thought of the election just past and the election soon to come. Piecemeal and short-term policies would tend to dominate its proceedings. There would be little time left for the long-run, imaginative planning on which Montreal's future wholly depends.

Such planning is bound often to cut sharply across the immediate electoral needs of a district councillor. Yet, if such planning is set aside, ultimate chaos can be the only consequence.

STAR

JUL 21 1960

MONTREAL, JEUDI, 21 JUILLET 1960

M. Lesage doit se raviser

Il semble désormais certain que les prochaines élections municipales de Montréal auront lieu selon le mode actuel, sous le régime des 99, à la date prévue par la charte, le 24 octobre. A moins que le gouvernement de la province ne se ravise, la loi suivra son cours.

Pour que cette loi puisse être modifiée, il faudrait que les chambres provinciales se réunissent au plus tard à la mi-octobre et qu'un projet de loi reportant le scrutin à une date ultérieure soit approuvé avant le 24 octobre. Et pour cela, il faudrait que le gouvernement fasse connaître ses intentions assez longtemps d'avance pour que l'administration de la ville ne soit pas paralysée. Comme le premier ministre a annoncé sa décision de ne convoquer les chambres qu'à la fin d'octobre ou même au début de novembre, il ne sera pas possible de modifier la charte avant la date des élections. Mais il n'est pas trop tard pour avancer d'une semaine la date de la session.

Il faut admettre que le gouvernement qui a été porté au pouvoir le 22 juin n'est pas lié par les engagements qu'avait pris le gouvernement précédent. On doit reconnaître en outre que la nouvelle équipe, déterminée comme elle l'est à apporter de profondes modifications à la structure administrative de la province, prise avec le problème des relations fédérales-provinciales qui fera l'objet d'une conférence à Ottawa la semaine prochaine, arrivée au pouvoir avec un lourd programme de réformes législatives et sociales, aura fort à faire pour mettre au point d'ici la session les projets de loi qu'elle se propose de soumettre à l'approbation des chambres.

Mais la réforme du régime électoral et administratif de la métropole ne peut attendre plus longtemps. Même les corps publics les plus importants, représentés au conseil par des hommes de leur choix qui ne sont pas élus, ne veulent plus de ce régime. Et il y a d'autres corps publics, qu'on désigne du moins comme

tels, qui nomment également des conseillers mais ne représentent en vérité qu'une poignée de citoyens. Il est devenu évident que les chambres de commerce et les syndicats ouvriers, par exemple, ne veulent plus s'identifier avec les décisions du conseil municipal.

C'est pourquoi nous avons écrit, il y a quelques semaines, que la seule solution qui nous paraissait pratique, dans les circonstances actuelles, aurait été de réunir les chambres avant le 24 octobre et de faire approuver simplement un projet de loi pour retarder de six mois ou d'un an les élections municipales. Car il nous semblait que si un nouveau mode d'élection du conseil ne pouvait être mis en vigueur des maintenant, il valait mieux ne prolonger le régime actuel que de quelques mois plutôt que de trois ans.

Il est vrai que la promesse de M. Barrette de modifier le régime municipal avant le 24 octobre avait peut-être été faite à la légère. Car c'était une gageure que de ne donner que quatre mois à la Commission Champagne pour étudier un problème aussi complexe. C'en était une autre pour le gouvernement que de prétendre instituer un nouveau régime un mois à peine après avoir reçu le rapport de cette commission. C'était aller trop vite pour faire quelque chose de sérieux et de durable.

Mais si M. Lesage n'est pas lié par les promesses de M. Barrette, il a peut-être agi lui aussi à la légère en fixant pour la session une date qui entraînerait la prorogation d'un régime municipal dont personne ne veut plus. Il a encore le temps de se raviser. Il lui suffirait, après avoir fait connaître publiquement ses intentions de convoquer les chambres à la mi-octobre plutôt qu'à la fin du mois et de faire passer rapidement une loi qui remettrait les élections municipales au printemps. Dans l'intervalle, un nouveau mode d'élection des conseillers municipaux pourrait être mis en vigueur et le régime des 99 aurait vécu.

LA PRESSE

JUL 21 1960

Uncertainty At City Hall — To Campaign Or Not? And When?

In less than three months — on Monday, Oct. 24 — Montrealers, in keeping with provisions of the city charter, should be naming a new city council for the next three years.

And just about now declarations of candidacy intent should be beginning to fill the air and electoral campaigns should be starting to take shape.

This time, however, there is every likelihood that such normal outward signs of an imminent election will be delayed considerably and that the campaigning itself — assuming the election is to be held on schedule — will be short and sharp.

The reason is that would-be candidates and groups in the municipal political field still are looking to the provincial authorities for an indication of intentions insofar as Montreal's

city hall is concerned.

They still do not know for certain whether the balloting is to proceed when due and on the present basis of administration, or is to be postponed.

They still do not know, for certain, if the election is held and on the lines of the present city council whether the term of office will be a full three-year one or will be curtailed to allow for a change in the form of administration.

And without the answers, they find it difficult to make plans.

They are hoping that before long these uncertainties will be resolved for them by word from Quebec, for they feel that decisions to seek election and preparations for campaigning cannot be put off indefinitely.

Until now, their information has been by implication.

Premier Lesage has said the call issued by former Premier Barrette prior to the June 22 provincial election for a special session of the Legislature in September to change Montreal's system of administration had been cancelled. He said the next session would open at

end of October, but this can be a relative term.

Mr. Lesage did not say definitely the municipal election is to be held as scheduled, and he still could summon the Le-

By Myer Negru

gisature a few days beforehand to decree a delay.

On the other hand, even should there be no postponement, Mr. Lesage has not said whether or when there is to be a change in the administrative setup. He merely has said he will take into consideration the report of the Champagne Com-

mission, due by Aug. 30, on the subject.

That various suggestions in connection with these matters have been reaching the provincial authorities may be taken for granted.

One which is being pushed with considerable energy is that the election be permitted to go on, with a simultaneous referendum on the question of whether the "C" category of city council (appointed by a designated group of public and educational bodies) should be retained.

As this suggestion has it, the newly appointed "C" councillors will be sworn in if the electorate favors retention of the category — otherwise, the

appointments would go for naught.

To make such referendum possible, however, legislation would have to be adopted by the Legislature before the Oct. 24 deadline, leaving sufficient time in which to have the ballot forms printed.

It is realized in municipal circles that rushing changes in the form of Montreal's administration is not advisable, and there are even some who think that the provincial authorities should first take some stand on the scope of metropolitan administration before dealing with that of Montreal.

They would, however, appreciate some light as to the timetable.

JUL 26 1960

GAZETTE

*Public Action
ref. 1000*

City Council

Final Meeting Faces Big Task

Montreal's city council has but one more meeting scheduled before the next municipal elections.

It is the statutory quarterly sitting due to open Sept. 1, and doubtless it also will prove to be the swan song of the present council.

Convening of a special meeting beforehand is unlikely because August is too popular a vacation month, or afterward because councillors then are apt to be too busy seeking re-election.

The civic executive committee

has not been in session this week, as members are vacationing, and it is slated to resume its deliberations Aug. 2, when tenders must be opened. A further adjournment may ensue.

But when the committee does reconvene one of its most important tasks will be preparation of the agenda for the Sept. 1 meeting.

This will call for decisions on how to deal with several ticklish issues which could engender a storm if council is in electioneering mood.

Two of these may be mentioned now.

On Nov. 2, the term of office of two of the three original representatives named to the Montreal Transportation Commission in 1950 by the city expires. Technically, their successors need not be named by the city council

before 60 days beyond that date, but this would leave the appointment to the incoming council. It would be most surprising if present councillors did not themselves wish to pick these two plums.

The executive committee accordingly is expected to have to decide whether to proceed with the nominations in anticipation. In the latter event there should be no dearth of candidates in the council for the \$12,000-a-year posts, with a pension of \$5,000 a year after 10 years.

The executive committee also will have to take a stand one way or the other in connection with four recommendations to the city council it made back in November, 1959.

These were that the council ask the Montreal Metropolitan Cor-

poration — a body brought into existence by the Legislature largely on initiative of the Montreal executive committee — to take over the city's role vis-à-vis the Montreal Transportation Commission, the Economic and Tourist Development Bureau of the City of Montreal, Montreal's civil defence organization, and local hospitals insofar as financial help is concerned.

GAZETTE

JUL 28 1960

Handwritten notes in the top left corner, possibly "M. Lesage" and "1960".

Uncertainty Remains At City Hall

This being the height of the vacation season, few members of city council were to be found at City Hall yesterday, but what few there were read with interest Premier Lesage's statement in Ottawa concerning Montreal's next municipal elections — scheduled for Oct. 24.

However, considerable uncertainty on their part remained despite the Premier's remarks that in order to postpone the election special legislation would be required and that "it is not our intention that a session of the Legislature be called before Oct. 24."

While prepared to assume that delay of balloting pending a change in Montreal's electoral system was all but eliminated by Mr. Lesage's declaration, they

still were not sure whether the next term of office would be a full one of three years or a curtailed one in order to implement a new form of administration as soon as possible.

They were not even certain that the move started by the

slated to submit its recommendations by Aug. 30 on a revised form of administration for Montreal, and Mr. Lesage has said merely that he would take them into consideration.

If, as the Premier has said, a Legislature session is not in-

terrupted on the question of whether the "C" category of city council (appointed by a designated group of public and educational bodies) should be retained — with the appointees to the next council to be sworn in only if the electorate votes affirmatively.

To authorize the testing of the electorate's opinion, however, it is believed legislation also would be needed.

Meanwhile, pending clarification of all these issues, announcements of candidacy are being held back.

This, however, cannot be done indefinitely, and it is expected that by end of August they should be beginning to come forth, whether or not further specific information is given by Mr. Lesage.

Under normal circumstances, declarations of intent to stand for election or re-election would be starting now.

By Myer Negru

preceding Provincial Government for modification of the city council setup would be carried to its conclusion by the present provincial authorities.

The special commission appointed by the Barrette Government and headed by Municipal Judge Paul E. Champagne is

tended prior to Oct. 24, the Montreal administrators also wondered whether it would be possible to have a referendum simultaneously with the city council elections.

Strong pressure has been reportedly exerted on the Premier for the authorization of a refe-

GAZETTE

JUL 28 1960

Un boulet à traîner

L'une des hypothèques les plus lourdes dont le gouvernement Lesage a hérité est le régime administratif de Montréal. La désaffection des Montréalais à l'endroit de leurs dirigeants n'est pas un phénomène nouveau. Le régime des cent n'a jamais été populaire. Durant quatorze ans, les Montréalais s'y sont résignés; car c'est bien de résignation qu'il s'agit puisqu'une toute petite portion des contribuables se dérangeait pour aller voter tous les deux ou trois ans. Il y eut un sursaut d'intérêt en 1954, avec la Ligue d'action civique. Mais trois ans plus tard, Montréal retombait dans ses bonnes vieilles habitudes de mauvaise administration, de politiquerie et de gabegie.

Dire que les Montréalais sont mécontents ou indifférents, c'est affirmer un truisme. Un changement s'impose, personne n'en doute.

Mais M. Lesage est en face d'une alternative: changement tout de suite ou changement dans trois ans. Changement tout de suite, cela veut dire la convocation d'une session d'urgence permettant au gouvernement de modifier le mode administratif avant le 24 octobre ou de retarder l'élection d'une couple de mois. Si cela n'est pas fait, il faudra attendre dans trois ans. On conçoit difficilement que le gouvernement chambardé le mode électif au lendemain d'un scrutin et ordonne une nouvelle élection générale dans six mois ou dans un an. S'il adoptait cette ligne de conduite, il créerait de l'instabilité administrative, doublerait les dépenses électorales de la cité et ruinerait les candidats. Il ne faut donc pas y penser.

Mais changer tout de suite le mode administratif avant le 24 octobre, cela veut dire deux choses.

La Ligue d'action civique a proposé l'hiver dernier, devant le comité des bills privés de l'assemblée législative, d'introduire dans la charte une clause visant à la tenue d'un référendum sur la classe "C" en même temps que l'élection. L'idée d'un référendum n'est pas pour déplaire; elle est démocratique et elle éclaire les dirigeants sur les désirs de la population. Mais un référendum qui porterait uniquement sur le maintien ou l'abolition de la classe "C" laisse sans solution une partie du problème. Car il faut aller plus loin que la simple suppression de la classe "C". Pourquoi maintenir les classes "A" et "B"? Pourquoi laisser intactes les frontières des districts dont les uns ont cinq fois plus d'électeurs que d'autres? C'est tout le régime électoral de Montréal qu'il faut modifier pour le ramener à une formule plus démocratique et plus proche de nos moeurs politiques. Ce qui ne veut pas dire que la suggestion de la Ligue soit à rejeter d'emblée. Au contraire, elle offre une solution incomplète mais préférable à l'état de chose actuel.

Agir tout de suite peut aussi vouloir dire pour le gouvernement de retarder l'élection de six ou sept semaines, de quoi donner amplement le temps à la commission Champagne de faire rapport, au gouvernement d'y puiser ce qu'il croit juste et aux Chambres provinciales d'adopter à temps les retouches à la charte de Montréal.

Dans un cas comme dans l'autre, il faudrait une session spéciale ou une convocation prématurée des Chambres.

M. Lesage a déclaré qu'il appellerait le Parlement en session fin octobre, début novembre. Quatre semaines plus tôt et tout pourrait s'arranger. S'il annonçait son intention de convoquer les Chambres au début d'octobre afin d'adopter une loi autorisant la tenue d'un plébiscite comme le suggère la Ligue d'action civique, ou de retarder l'élection montréalaise d'un mois et demi, tout pourrait s'arranger.

Craint-il une vigoureuse opposition de l'Union nationale? C'est peu probable. Avec les divisions intestines dont elle est affligée, compte tenu de l'engagement de M. Barrette de convoquer une session hâtive afin de changer le mode administratif de la métropole, c'est peu probable que le débat s'éternise sur ce qui deviendrait une simple formalité.

Si au contraire rien n'est fait avant le 24 octobre, les Montréalais auront une administration qu'ils devront subir durant trois ans. Elle peut être raisonnablement bonne, mais aussi catastrophique. Le régime actuel autorise toutes les spéculations. Le régime Fournier-Savignac est discrédité, mais l'appui qu'il reçoit chez les non élus, plus un petit groupe de partisans qu'il réussira à faire élire dans les classes "A" et "B", pourrait le garder au pouvoir. Ou encore pourrait-on avoir une édition légèrement révisée et nullement épurée du roman Fournier-Savignac, quelque chose dans le genre Croteau-Gagliardi-Hanley.

Montréal, quand elle est mal administrée, est un lourd boulet au pied d'un premier ministre. C'est généralement de Montréal que partent les vagues de mécontentement qui balayent les gouvernements. Car la politique montréalaise, à cause de l'importance numérique de la métropole, a un retentissement dans toute la province. Qui lit les délibérations des Conseils de ville de Québec, Sherbrooke ou Trois-Rivières? Mais ce qui se passe à l'hôtel de ville de Montréal est connu dans toute la province; une élection générale à Montréal soulève presque autant d'intérêt qu'une élection provinciale.

Un gouvernement qui se veut réformiste et efficace ne peut pas tolérer plus longtemps le chancre montréalais. Il faut qu'il y mette le fer rouge.

Gérard FILION

Requests Without Explanations

Mr. Watson Sellar, the former Auditor-General of Canada, may be said to have summarized his criticism of public finance in these words: "Give me figures that mean something."

And the firm of management consultants, in their report on the civic administration of Montreal, say much the same thing. They refer particularly to the City's annual budget, as it is presented to the City Council and to the public.

The report puts it this way: "As it stands, the budget is in effect a request for funds that does not provide adequate explanations to those who are asked to approve it." In other words, the figures are there. But they really don't mean anything.

In Montreal's annual budget the various departments state what sums of money they desire for the next fiscal year. But there "is no hint of what the department proposes to do next year with the money it is asking for."

There is no statement of what programs and activities it intends to carry on as in previous years, how many units of benefits or services it intends to provide and their cost per unit, what new projects it intends to undertake, what activities it considers of primary importance, of secondary importance, and so on.

If the budget, in its present form, fails to make clear what is to be done with the money requested, it fails no less in indicating what was done with the money voted in the previous year's budget. Too few facts are presented to permit an opinion to be formed as to how effective previous plans and policies have been.

"The reader," says the report, "has no opportunity to decide whether the City is spending too much or too little on any activity. He has no means of relating a change in a budgeted figure to an expected change in the volume of work, or of judging whether a proposed extension of a service is worth the extra cost."

All that the present civic budgets do is to provide assurance that allotments are not overspent. This, of course, is important. But they do little else.

They are not constructed or used

in such a way that those entrusted with the administration of the City's affairs can check on efficiency, follow the progress of departmental activities, judge the results attained, and revise policies and plans in the light of experience.

It does not make these deficiencies in Montreal's budgets any the less serious because similar defects are to be found in other budgets.

Mr. Sellar would no doubt agree very emphatically with the criticism of the management consultants with regard to Montreal. In reviewing the federal methods, he once pointed out that one and a third millions had been asked by the Department of Agriculture's livestock and poultry production services. "Where is the dividing line," he asked, "that Parliament intends to have drawn between production and marketing?"

Moreover, many of the estimates, he believed, needed greater details. The money requested for any purpose should be accompanied by what he called a "narrative." This narrative would describe in detail what the purpose is. To use one round term is not enough.

This is exactly the basis of criticism in this report on Montreal's administration. The report says of the municipal budgets: "An expenditure budget should be supported by important statistics and explanatory descriptions. It is in the City's interest to facilitate and develop informed opinion, but the budget does not disclose the important facts on which informed opinion must be based."

This report on the City's administration draws up a number of important suggestions, to make the budgets more self-explanatory. These suggestions are all the more impressive since they seem to place the same importance upon "informed figures" that Mr. Sellar did so constantly as the Auditor-General of Canada.

"My chief aim in these suggestions," Mr. Sellar used to say, "is to get estimates details that mean something." It is also the chief aim in the suggestions for a clearer budget in this report on Montreal's civic administration.

The Gazette

FOUNDED JUNE 3, 1778

MONTREAL, FRIDAY, AUGUST 5, 1960

★

(suite: Les syndicats nationaux Québec de retarder la date des élections à Montréal)

Edifice syndical

Le Conseil central a adopté le principe de la construction d'un édifice syndical qui logerait la CTCC et ses services, le Conseil central et ses services ainsi que les différents syndicats.

L'organisme syndical vient de toucher du gouvernement fédéral une somme de plus de \$50,000 pour l'expropriation d'un terrain cédé au Conseil central par la Cité de Montréal, en vue de construire un immeuble de plus d'un million de dollars, rue Dorchester. Avant que l'entente ne soit définitivement conclue, Ottawa est intervenu auprès de la Ville et a réclamé le terrain pour la construction de l'édifice de l'impôt sur le revenu, rue Dorchester. En guise de compensation, le Conseil central a touché plus de \$50,000.

Il a maintenant l'intention d'appliquer cette somme à la construction d'un immeuble moins coûteux mais assez vaste pour loger tous les services syndicaux qui se trouvent à Montréal.

Des pourparlers seront entrepris avec la CTCC et un comité de trois membres a été formé pour étudier une formule d'incorporation de société qui sera indépendante des organisations syndicales et qui sera chargée de construire et d'administrer l'immeuble.

Les handicapés

Les délégués ont aussi adopté une résolution demandant à la CTCC de préconiser l'adoption de mesures législatives favorisant l'emploi des handicapés physiques ou mentaux aptes au travail. S'inspirant des législations anglaise et française, notre législation provinciale pourrait prévoir : 1 — soit une obligation pour les employeurs de réserver un quota de trois ou quatre p.c. de leurs emplois à des handicapés ; 2 — soit d'établir des listes d'emplois réservés pour lesquels les demandes d'emplois devraient d'abord être adressées au Service des personnes handicapées du Bureau provincial de placement ; 3 — soit en favorisant l'organisation de petites industries où les emplois seraient strictement réservés aux personnes handicapées ; 4 — soit en instituant un système spécial d'aide à l'apprentissage dans les cas de personnes handicapées.

A cette résolution vient s'en greffer deux autres à l'effet de demander l'octroi de la pension aux invalides à toute personne pouvant démontrer 75 p.c. d'invalidité. Il faudrait également augmenter les gains permis aux bénéficiaires de la pension.

Enfin, le Conseil central demande une législation réglementant le travail à domicile. Cette forme d'emploi qui pourrait normalement servir utilement à améliorer le sort des personnes handicapées est présentement utilisée par des employeurs sans scrupule qui exploitent ainsi la classe ouvrière.

Expansion syndicale

Les délégués ont également étudié un programme d'action pour l'année syndicale 1960-1961 et procédé à la formation de nombreux comités.

Trois comités d'organisation ont été formés en vue de l'expansion du syndicalisme dans le secteur industriel, chez les employés de commerce et de bureau et dans les hôpitaux. Ces comités formés de syndiqués auront pour fonction de faire des enquêtes, de préparer des plans et de former des recruteurs bénévoles pour des campagnes d'organisation qui auront lieu dès l'automne dans les divers secteurs.

Le Conseil central a également formé des comités en vue de rapprocher les syndicats et les diverses coopératives de Montréal pour étudier et tracer un plan d'action contre le chômage.

Outre un comité de protection des consommateurs, le Conseil central a également formé un comité des problèmes scolaires. Ce comité formé de syndiqués a pour fonction de conseiller en éducation. Il sera l'étude de tous les problèmes de l'enseignement : primaire, spécialisé, secondaire et universitaire. Le comité a l'intention de se pencher surtout sur les problèmes de l'enseignement spécialisé. A ce sujet, on a révélé que la CTCC se propose de présenter un mémoire au gouvernement provincial à ce sujet.

LE DEVOIR

AUG 6 1960

1100
Administration

Les syndicats nationaux prient Québec de retarder la date des élections à Montréal

Le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CTCC) a adopté une résolution demandant au gouvernement de la province de retarder la date des élections municipales afin que la Législature puisse procéder aux réformes qui s'imposent dans le mode électif et administratif de Montréal. Le scrutin municipal est prévu pour le 24 octobre. La résolution qui a été adoptée à l'unanimité affirme qu'il serait "préjudiciable aux intérêts de la ville de procéder aux élections municipales en conservant une structure politique dépréciée et dévalorisée aux yeux du public". Elle ajoute que "le mécontentement des citoyens serait une source d'invitation à l'incivisme" et demande au premier ministre de la province, M. Jean Lesage, "de prendre les mesures nécessaires pour retarder l'élection municipale à Montréal afin que la Législature puisse procéder aux réformes qui s'imposent".

Rappelons que le Conseil central des syndicats nationaux a fait une étude approfondie du système administratif de Montréal et qu'il a soumis ses vues à la Commission Champagne. Le conseil est d'avis que l'une des principales sources de difficultés est le manque de solidarité de l'exécutif. Il croit que la majorité, que ce soit un parti municipal ou un clan disposant de la majorité au conseil devrait pouvoir élire un exécutif homogène. Le rapport Woods, Gordon, soumis au Comité exécutif mardi, favorise également une telle politique. Quant aux conseillers de la classe "C", le Conseil, tout en préconisant son

abolition, souhaite la formation d'une espèce de "conseil" formé de représentants de divers organismes représentatifs. Ce "conseil" qui n'aurait aucune voix au conseil municipal, pourrait cependant faire des recommandations sur les sujets qui leur seront soumis.

Le chômage

Le Conseil central a également décidé de présenter une requête aux candidats qui seront en présence lors des élections municipales leur demandant de favoriser la tenue d'une enquête sur la ville de Montréal sur le chômage. Cette enquête porterait sur l'étude du nombre

de chômeurs, sur les industries les plus durement frappées par le chômage sur le nombre de dépendants dans les familles de chômeurs, sur l'assistance que ces familles reçoivent, etc.

On a rappelé que le Conseil central, dès le mois de mai dernier, écrivait au président du Comité exécutif, Me J.-M. Savignac demandant à la ville de recevoir les représentants du Conseil central. A ce jour, M. Savignac avait répondu au Conseil central qu'il acceptait le principe d'une entrevue en ajoutant que la date serait fixée après consultation avec l'exécutif.

Depuis lors, le Comité exécutif

n'a pas donné signe de vie. Considérant qu'une autre requête auprès du Comité exécutif à cette période de l'année serait inopportune à cause de la date rapprochée des élections, le Conseil central a tout simplement décidé de s'adresser directement aux futurs candidats en présence.

Travaux publics

A la suite d'un rapport présenté par le président du Conseil des syndicats de la construction, M. Aldéric Gusselin, le Conseil central va demander à la Confédération des travailleurs catholiques, lors de son prochain congrès à Montréal, du 24 septembre au 1er octobre, de faire des pressions auprès du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial pour élargir le programme des travaux d'hiver.

Selon l'esprit de la résolution, les gouvernements devraient s'entendre pour défrayer chacun une partie des travaux qui seraient entrepris en vue d'assurer le plein emploi. Les gouvernements s'engageraient à défrayer la moitié du coût des matériaux et de la main-d'oeuvre et le programme de travaux devrait être allongé pour fournir du travail à l'année longue. Le délégué Jean-Baptiste Delisle a dit que ce n'était pas là la solution pour assurer le plein emploi, parce que les travaux publics, construction d'édifices, de rues, de trottoirs, etc., ne favorisent que les travailleurs en construction. Il a cependant ajouté que la mise en oeuvre d'un tel programme favoriserait l'essor du bâtiment et favoriserait la prospérité des autres industries.

LE DEVOIR

AUG 6 1960

Avertissement des libéraux

Le nouveau Conseil de ville ne sera pas nécessairement élu pour un mandat de 3 ans

Avis à tous les candidats à la mairie de Montréal et au poste de conseillers. "Les gens qui seront élus, en octobre prochain, ne le seront pas nécessairement pour un mandat de trois ans".

Cet avertissement n'est pas une rumeur fondée ou non. Il est contenu dans un communiqué officiel du parti libéral provincial reçu à nos bureaux samedi et envoyé des bureaux du parti, au 2800 Chemin de la Côte Ste-Catherine.

Le communiqué est intitulé "La refonte de l'administration municipale" et parle par lui-même. En voici le texte. (les sous-titres sont de nous).

L'ancien système

"Le Premier Ministre de la Province a annoncé que la prochaine session débiterait à la fin du mois d'octobre ou au début du mois de novembre. Comme les élections pour le conseil municipal de Montréal sont censées avoir lieu le 24 octobre, des journalistes en ont conclu que ces élections se feraient selon l'ancien système des 99 conseillers.

"Une commission d'étude du système municipal avait été formée par l'ancienne administration. Cette commission devait pré-

senter un rapport préliminaire à la fin du mois d'août, et le Premier Ministre du temps avait promis que la législature se réunirait pour étudier ce rapport.

"Tous sont d'accord pour admettre que le système actuel de l'administration de Montréal doit être changé. Tous sont d'accord en particulier pour admettre que l'existence de la classe "C" pose un défi dans une démocratie. Toutefois, il est bon de répéter que la nouvelle administration n'est pas liée par les promesses faites par l'ancienne administration.

Beaucoup de temps

"La préparation d'une élection à Montréal, prend beaucoup de temps, presque autant que pour une élection provinciale. Nous ne connaissons évidemment pas les desseins de la nouvelle administration au sujet de ce problème, mais nous sommes assurés que dès que la commission Champagne aura fait son rapport, le nouveau gouvernement procédera avec célérité pour que la réforme de l'administration municipale devienne une réalité. Les gens qui seront élus, en octobre prochain, ne le seront pas nécessairement pour un mandat de trois ans. Il faut que Montréal soit

dirigée par une administration démocratique et elle le sera. Ceux qui ont toléré durant seize ans, cette administration, qu'ils veulent maintenant voir disparaître, peuvent en être assurés.

"Même si la législature ne se réunit pas avant les prochaines élections municipales, le régime des 99 a vécu et il disparaîtra"

Les candidatures

L'avertissement est donc formel. Les Sarto Fournier, Charles Campeau, Gérard Albert et Jean Drapeau et tous les autres candidats devront en tenir compte.

Le dernier candidat à la mairie, selon la rumeur est M. Charles-Edouard Campeau. Il aurait l'appui des conservateurs des gens de l'Union Nationale et de la majorité des membres du Ralliement du Grand Montréal, dont le porte-étendard aux dernières élections était le maire Sarto Fournier.

Ils ne seraient plus prêts, cependant, à appuyer ce dernier, et auraient jeter leur dévolu sur M. Campeau qui compterait en plus sur l'appui d'un bon nombre d'hommes d'affaires de la partie est de Montréal. M. Campeau pourrait peut-être même se faire accepter par l'élément de langue anglaise,

étant le président national de l'Association des Urbanistes canadiens.

Si les conservateurs et l'Union nationale veulent ainsi s'emparer de l'administration montréalaise, on ne serait pas surpris de voir le parti libéral appuyer également un candidat afin de ne pas se laisser damer le pion.

Demande à Québec

Entretemps, le Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal a adopté une résolution demandant au gouvernement provincial de retarder les élections municipales afin que la législature puisse procéder aux réformes qui s'imposent dans le mode électif et administratif de la Métropole.

Selon la résolution adoptée, les citoyens feraient preuve d'incivisme au cours d'élections pour le choix d'un régime dont la population ne veut plus.

Le conseil a déjà présenté un mémoire à la commission Champagne et réclame l'abolition de la classe "C". Il recommande toutefois, la formation d'un conseil de représentants de divers organismes qui n'aurait aucune voix au conseil municipal, mais pourrait faire des recommandations sur les sujets qui lui seraient soumis.

DIMANCHE-MATIN

AUG 7 1960

Administrative

City May Write Quebec About Election

Suspense, Uncertainty Continue To Rise

By MYER NEGRU

The suspense is becoming unbearable.

To such an extent is this true that some influential members of the executive committee are toying with the idea of having the city write to the Provincial Government for a definite statement of policy as regards the next municipal elections and Montreal's form of administration.

The elections are scheduled for Oct. 24, and Premier Jean Lesage has said it is not the intention to convene a Legislature session before that date.

Normally, this would preclude postponement of the balloting, as provincial legislation would be necessary to do that. Administration members do not consider it a categoric decision, however, but one still possible of change.

On the other hand, should the verdict be irrevocable, City Hall people would like to know whether it is the intention of the Provincial Government to go ahead with revision of Montreal's form of administration.

If so, they would like to know when — that is, will the next council's term of office be a full three year one or curtailed.

This is important from their point of view because not all potential candidates for a three-year mandate would be willing to seek election for a shorter period.

Delay May Cause Difficulties

Consequently they feel that should there be much further delay in announcement in this connection, some office seekers may be left with an extremely short time in which to campaign for election.

The Champagne Commission, appointed by the preceding Provincial Government, has until Aug. 30 to submit its recommendations concerning Montreal's form of administration.

Should the Government take this report under consideration first—before deciding whether to go ahead with revision of Montreal's council set-up, the City Hall people hold, there would be considerably under two months left to election date.

This aspect has its origin in the domain of election candidature.

But there are administrative aspects as well which make the municipal office-holders wish to have the future clarified for them.

In the first place, the City of Montreal probably will wish to present a bill of charter amendments at the coming session of the Legislature. In order to do so, under aegis of the present administration, a draft bill would have to be submitted for prior approval of the city council at its Sept. 1 meeting — its final scheduled sitting.

The administration does not know whether to proceed with preparation of such bill, which it might do if it knew the elec-

tions were to be postponed, as the draft legislation would represent the views of the present council.

But it would not bother if the balloting is to take place on schedule, as the Legislature would not have been convened by that time and the incoming council might not have the same views of the proposed charter amendments as the present one.

Another administrative consideration is the fact that four major collective agreements between the city and unions representing its employees—firemen, "white collar" personnel, manual workers, foremen—expire Dec. 1.

The present executive committee members are uncertain in this instance as to whether to start negotiating new contracts with the unions or not—as here again they do not know what the election date situation will be.

Another factor is the city charter requirement — adopted at the last Legislature session — that the executive committee submit by next Feb. 15 a six-year program of capital expenditures, with method of financing, for approval of the council at its March budget meeting.

Program Preparation In Vain?

Here as well the executive committee is in indecision as to whether any preparation of such program will be in vain, for the next executive committee may not see eye to eye at all with the present on where capital expenditures priority is concerned.

Were elections to be held as slated, this chore probably would be left to the incoming administration, to be carried out simultaneously with preparation of the 1961-62 budgetary estimates.

At City Hall, it was observed that, should balloting proceed on Oct. 24, the new administration would immediately on taking office about a month later have to plunge into preparation of a Montreal Bill of charter amendments, into negotiations with the respective unions for new agreements, into preparation of a six-year capital expenditures program, into drawing up of the next budgetary estimates—which must be deposited by Feb. 15—and the other innumerable tasks which follow balloting.

GAZETTE

AUG 10 1960

mode administratif

Situation intolérable à l'hôtel de ville

La situation est devenue intolérable. A tel point que certains membres du Comité exécutif songent à écrire aux autorités provinciales afin de savoir exactement à quoi s'en tenir concernant les prochaines élections municipales et le mode administratif que les contribuables auront.

Les élections doivent avoir lieu le 24 octobre et le premier ministre, M. Jean Lesage, a déjà déclaré qu'il n'a pas l'intention de convoquer les députés pour une session provinciale avant cette date.

Pourtant, il faudrait absolument une session provinciale pour remettre à plus tard les élections de Montréal ou adopter un changement dans le mode électif.

Quand ?

Les responsables de l'hôtel de ville aimeraient bien savoir si le gouvernement provincial a l'intention de modifier le mode électif municipal et quand. Aussi, ils sont intéressés à savoir si les nouveaux

éius le seront pour une période de trois ans.

Ces questions sont importantes car beaucoup de candidats n'aimeraient pas se présenter devant l'électorat pour représenter les contribuables pendant quelques mois seulement et d'autres se demandent même quand ils doivent entreprendre leur campagne électorale.

La Commission Champagne nommée par le gouvernement de l'Union nationale a jusqu'au 30 août pour soumettre ses recommandations sur le mode électif et jusqu'à la fin de l'année pour étudier le mode administratif.

Ils ne savent rien

Actuellement, ce qui se produit n'est pas à l'avantage de la ville de Montréal car les administrateurs ne savent pas s'ils doivent préparer des amendements à la charte ou s'ils doivent laisser ce travail à ceux qui les suivront.

Il ne fait pas de doute que le travail des nouveaux éius, si l'élection a lieu le 24 octobre comme on le croit, sera immense, car non seulement, ils devront préparer les modifications à la charte mais également négocier des ententes collectives avec quelque 15.000 employés et étudier le budget de l'an prochain.

MTL-MATIN
AUG 10 1960

Montreal's administration

Do What Law Says—Lesage

By BILL BANTEY

QUEBEC — Montreal's civic administration, reportedly snafued by uncertainty surrounding the scheduled Oct. 21 municipal election, yesterday was told by Premier Jean Lesage to "do what the law says."

He made clear that he does not intend to disclose his government's attitude regarding Montreal's electoral and administrative setup until he has received the Champagne Commission report.

"Certain newspapers are writing that there is uncertainty," the Premier said later a Cabinet meeting.

'I See No Problem Whatsoever'

"I see no problem whatsoever," he added.

"The administration has only to continue to fill its mandate. It should continue its work.

"The law is there and the administration should do what the law says."

Two weeks ago, the Premier said it would take special legislation to postpone the Montreal election and his government did not intend to convene a Legislature session before voting day.

This virtually eliminated the possibility of the election being delayed, although the government could still conceivably change its mind and call a special session.

Length Of New Term Is Question

With the announcement 10 days ago that the Legislature will be called into session only early in November, the big question mark in Montreal is how long the term of the new administration would be, if the election takes place as scheduled.

Hinging on the vote are many other questions—the city's annual bill of charter amendments, four collective labor agreements with city employees, and the capital expenditures program.

Mr. Lesage indicated he would have more to say on the subject after the government has received the Champagne report.

The commission, appointed by the preceding provincial government, has until Aug. 30 to submit its recommendations concerning Montreal's form of administration.

GAZETTE

AUG 11 1960

affaires administratives

M. Jean Lesage n'est guère explicite sur Montréal

Québec, 10. (DNC) — L'hon. Jean Lesage a déclaré, hier, que l'administration municipale n'a qu'à remplir son mandat jusqu'au 24 octobre comme le veut la loi.

C'est ce qu'il a répondu aux journalistes qui le questionnaient sur l'incertitude qui règne actuellement à l'hôtel de ville.

"La loi est là, a-t-il dit, et l'administration doit la suivre".

Il y a 2 semaines

Il y a deux semaines, le premier ministre avait déclaré qu'il faudrait une loi spéciale du gouvernement pour remettre à plus tard les élections municipales de Montréal et que son gouvernement n'avait pas l'intention de convoquer une session spéciale à ce sujet.

L'Assemblée législative ne se réunira qu'au début de novembre et les candidats à la mairie et aux postes de conseillers à Montréal demeurent dans l'incertitude concernant la longueur du mandat qu'ils seront appelés à remplir.

M. Lesage a laissé entendre qu'il ferait une autre déclaration à ce sujet après avoir reçu le rapport de la Commission Champagne, soit après le 30 août, mais on ne sait pas ce qu'elle comprendra.

LE PREMIER MINISTRE :

L'administration de Montréal n'a qu'à finir de remplir son mandat

QUÉBEC, 11 (DNC) — connaissance du rapport de la Commission Champagne, M. Jean Lesage a répété hier qu'il ne veut faire aucun commentaire sur les élections de la ville de Montréal avant d'avoir pris

On prétend qu'il y a de l'incertitude à Montréal", a-t-il dit. Je ne vois aucun problème pour le moment. Les administrateurs actuels ont un mandat jusqu'au 24 octobre... qu'ils continuent à le remplir.

Il n'y a rien de bien extraordinaire, dit-il, qu'ils agissent conformément à la loi.

On n'a pas pu avoir de commentaire sur la possibilité d'une session spéciale pour retarder l'élection de quelques mois.

MTL-MATIN

LE DEVOIR

AUG 11 1960

notes administrative

Civic Elections Near

City Administrators Have No Reason For Worry—Lesage

By FERNAND RENAULT
Of The Star's Quebec Bureau

QUEBEC, Aug. 11 — Premier Jean Lesage said yesterday he saw no reason why Montreal administrators should be alarmed over "the nearness of the municipal elections" even though the air is filled with talk of drastic city reform.

"The present administration should simply continue to administer under the mandate which holds until Oct. 24. The law is there, and I can't see any problem," said Mr. Lesage.

These words at first seemed to imply that the status quo would be maintained at least for a while, but Mr. Lesage added that he really couldn't discuss the matter "before seeing the report of the Champagne Commission," (due by Aug. 30.)

This leaves Montreal civic leaders just about where they have been for the past few weeks — in a fog of uncertainty about when, how, or whether, municipal changes will be made.

The Champagne Commission, appointed by the former National Union government, is expected to report by Aug. 30 on its recommendations for reforming the city's electoral system. A later report on administrative changes is due at the year-end.

Last week, the firm of Woods, Gordon & Co., management consultants, submitted its city-ordered critique to the Executive Committee. The report proposed a drastic overhaul of city government, but no action will likely be taken for some time.

Check Wind

With the winds of change blowing from all directions, some Executive Committee members have been feeling somewhat uncertain.

Lacking a clear statement of the Government's intentions, they felt their hands were tied. They are not sure whether they should go ahead with pressing city business — the Montreal Bill of charter amendments, union negotiations, budgetary estimates, and preparation of a six-year program of capital expenditures.

The question is whether the present administration should begin work on these tasks, or whether they should be left to the incoming administration.

City officials are acting on the assumption that the election will go ahead as scheduled on Oct. 24, in compliance with the city charter.

There is a feeling however, that the provincial government may want to shorten the term of the election, or effect some reform in municipal government, depending on how it reacts to the Champagne report. This would require a special session of the Legislature, but Mr. Lesage has already said the first session would probably be held in late October or early November, after the municipal elections.

STAR
AUG 11 1960

Notes
Administratives

Le conseil n'a qu'à remplir son mandat!

Québec, 11. (par J.M.) — M. Jean Lesage, chef du gouvernement provincial, n'a encore rien à annoncer au sujet de la forme que les autorités du Québec donneront au système administratif de Montréal.

A ce propos, le premier ministre rappelle ce qu'il a déjà dit: le cabinet attendra le rapport de la commission Champagne avant de prendre une décision. Jusqu'à présent, ce rapport n'est pas parvenu dans la Vieille Capitale.

On sait que la commission Champagne a exprimé catégoriquement l'intention de respecter les stipulations de la loi à

laquelle elle doit son existence; elle soumettra son rapport préliminaire au plus tard le trentième août.

Faisant allusion aux craintes formulées par certaines personnes au sujet de la gestion des affaires municipales dans la métropole en attendant le règlement de la question, M. Lesage affirme:

"Il n'y a pas de problème. Les membres du conseil municipal ont un mandat jusqu'au 24 octobre; ils n'ont qu'à remplir ce mandat..."

Bref le chef du gouvernement est d'avis que, dans l'attente d'un changement, les administrateurs de la métropole n'ont qu'à s'acquitter au mieux, en respectant la législation actuelle, de la mission confiée à eux par les électeurs montréalais.

On sait que le rapport préliminaire de la commission Champagne doit porter notamment sur la composition du conseil municipal et de ses comités, dont le comité exécutif, sur le mode d'élection ou de nomination des membres, sur les arrondissements électoraux, sur la répartition des pouvoirs, etc.

LA PRESSE
AUG 11 1960

City Hall Feelings 'Mixed'

By MYER NEGRU

Montreal's civic administrators, in some uncertainty as to firmness of the scheduled date, Oct. 24, for the next municipal elections and as to likelihood of changes in the city's council system, yesterday received with mixed feelings the admonition from Premier Lesage to "do what the law says."

The Premier, in a Quebec interview on Wednesday, had declared that the Montreal administration should "continue to fill its mandate" and that "it should continue to do its work."

He made clear that he did not intend to disclose his Government's attitude regarding Montreal's electoral system and administrative setup until he has received the recommendations of the Champagne Commission, which now is studying those matters.

No Change Seen In Date

The civic administrators took Mr. Lesage's words to mean that the election date definitely will not be altered, but they still remained in some doubt as to whether the next term of office would run its full three-year course or be curtailed to permit of changes in the council set-up.

In consequence, they indicated belief that many decisions regarding candidature will be delayed until after the Champagne Commission's recommendations have been studied. This was expected to be some time in September, and the municipal elections are slated for Oct. 24.

Meanwhile, the present administration will leave to the incoming one the task of submitting a Montreal Bill of charter amendments to the Legislature for consideration at the coming session.

It will also leave to its successor the negotiations with four unions of civic employees—firemen, "white collar," manual and foremen—for new collective agreements to replace those expiring Dec. 1.

GAZETTE
AUG 12 1960

notes administratives

L'incertitude continue de régner à l'hôtel de ville

Les administrateurs municipaux qui étaient dans l'incertitude concernant la date des élections et les changements qui pourraient être apportés au mode électif ont pris connaissance de la réponse du premier ministre, M. Jean Lesage, leur disant de faire ce que la loi veut.

M. Lesage a déclaré à Québec que l'administration municipale devait continuer à remplir son mandat et continuer à faire son travail.

Le mandat

Cette réponse ne leur dit pas cependant pour combien de temps seront élus les candidats qui se présenteront le 24 octobre prochain.

Tout ce qu'il rend clair est que le gouvernement n'a pas l'intention de révéler son attitude concernant le mode électif de la métropole tant qu'il n'aura pas reçu les recommandations de la Commission Champagne.

Il semble que la date des élections ne sera définitivement pas

changée. C'est la seule chose qui semble certaine et on croit généralement que plusieurs candidats qui avaient l'intention de se présenter aux prochaines élections attendront pour le faire que le gouvernement ait effectué des changements qui suivront la présentation du rapport Champagne.

MTL-MATIN
AUG 12 1960

Letters From Our Readers

What Montreal Needs In A City Council

Sir, — Montrealers will soon be voting in the municipal elections for mayoralty and city councillor candidates. It is imperative that issues looking toward a greater Montreal be debated in the elections.

Certainly in high places, night clubs, morality, conditions of city streets, etc., will be hotly debated. But what of some long range civic projects which will help keep Montreal the first city in Canada? The issues of a subway, a major sports stadium and faster progress towards downtown redevelopment have already been too long neglected. Through the years Montrealers have demanded all of these things. A civic election is the time for citizens, and the newspapers through the citizens, to button-hole the candidates for concrete pledges of performance with due dates.

Obviously, the need is for a go-getting mayor along the lines of a Richardson Dilworth, who resurrected Philadelphia from long slumber, or even an ace promoter like Nathan Phillips in Toronto. Then the

petty politics of which councillors' street will be paved first is forgotten, and the real work of the city council — to build on a grand scale worthy of Canada's metropolis — is begun.

Montreal is in special need of the kind of chief executive who has the courage, the will power and the respect to push a subway or other huge but necessary civic projects to completion. We don't have a Rocketteller who will build a monumental centre unless we include a Zeehendorf from New York; an E. P. Taylor who will personally or corporately guarantee a cultural centre such as the O'Keefe Centre in Toronto; or a Jack Kent Cooke who will supply the baseball team to create demand for a major league stadium. The money is here, but the heart is lacking.

Certainly the loss to Moscow of the World's Fair removed one of the prime incentives for overdue projects. But the Confederation Centennial should still serve as a proud target date for major accomplish-

ments. And is money really a roadblock when our traditional and smaller rival has already found the money for, and is building a second subway? Legitimate savings suggested by the Woods, Gordon report, let alone savings from the graft front, should substantially cushion the large civic projects which are needed. Moreover they are needed.

Foresight is not lacking in the city. Recently two architects, Andre Blouin and Jean Garneau, proposed a Confederation Square which would blend the performing arts and sport as an extension to the Place des Arts project. This is the kind of public project to revitalize a whole section of a great city. Only civic leadership which will cut through the red tape of tradition and ancient party struggles can carry it through to completion.

Montrealers tend to joke about and scoff at their mayors. This won't be good enough if the city is to compete with other metropolises. As a first step the voters have a right to demand the best mayoralty material. The second step is to pin the candidates to specific pledges on the project issues: subway, downtown redevelopment, sports stadium. The third step is the hardest: to decide which candidate has the qualifications to actually carry out his pledges. Voters in Philadelphia, San Francisco and Winnipeg have made the right choice in recent years. Why can't Montrealers?

B. ALFRED WARKENTIN.
Montreal, Aug. 8.

GAZETTE
AUG 17 1960

Lesage Reassures City On Election Planning

The Star's Quebec Bureau

QUEBEC, Aug. 23 — Premier Jean Lesage today denied published reports that he had said an early session of the provincial legislature might be held to make sweeping changes in Montreal's form of government before the Oct. 24 election here.

He had been quoted as saying during a visit to Montreal yesterday that an early session of the legislature could be called — probably around the beginning of September — to change the form of government here if the Champagne Commission makes recommendations for drastic alterations and if it seemed evident that they should be carried out immediately.

Mr. Lesage declared that remarks he had made earlier in Quebec still stood as a statement of the government's position at the present time.

In that statement he said he saw no reason why Montreal administrators should be alarmed over the nearness of the municipal elections despite the talk of drastic reform.

"The present administration should simply continue to administer under the mandate it holds until Oct. 24," Mr. Lesage said then. "The law is there and I can't see any problem."

Mr. Lesage then added that he could not discuss the problem of Montreal's future form of government until he has seen the Champagne Commission's report. It will be presented to the Premier at his Montreal office on Aug. 31.

Mr. Lesage's denial of the

statements he was reported to have made yesterday was interpreted in Quebec as covering only the statements themselves.

It was not taken to mean that all possibility of an early provincial session has definitely been ruled out.

There has been no indication what conclusions the five members of the Champagne Commission came to in their study of government here nor of what action they will propose.

They did, however, hear some discussion of serious problems and recommendations for drastic changes in the submissions made to them by individuals and public bodies.

One problem most observers believe they could not ignore, and on which it has been concluded that their report would have to propose important changes, is the great discrepancy in the populations of Montreal's 11 electoral districts.

These range in size from about 10,000 to over 45,000, although each elects the same number of councillors—six.

A recommendation by the commission for action to bring about some equality in the representation of the city's districts would be difficult for the provincial government to ignore even with as little time as there is before the election.

Mr. Lesage's earlier statement in Quebec—which he said today still stands—in actual fact left political life here still up in the air.

It was generally interpreted as meaning that men active in municipal politics should prepare for the election to proceed as scheduled. It is known, however, that many men who would normally run for election are reluctant to do so if they are faced with the probability of having to fight another campaign — and meet its expenses — within a relatively short time.

This could arise, for instance, if the municipal election took place with the present form of government still in effect but if it were revamped at the legislature's normal session this winter.

Most potential candidates feel they need to have made up their own minds and announced their plans by the middle of September at the latest to leave themselves time for an adequate campaign.

Other Uncertainties

The actual form of government Montreal is to have in future is not the only uncertainty involved at present.

The Civic Action League had been expected to field a full slate of candidates but the announcement that its president, Pierre DesMarais, has sent in his resignation from its executive and various rumors about his future political plans have clouded even this apparently clear picture.

Mr. DesMarais has only offered his resignation from the CAL executive and has said nothing about his other plans. But speculation at city hall covers a wide range of possibilities.

There has been no word of group plans by the Greater Montreal Rally which defeated the CAL in the last election and then fell apart into splinters itself.

Mayor Sarto Fournier is known to be planning to seek re-election but his most likely opponent, former Mayor Jean Drapeau, has said nothing about his decision.

There are reports that several city hall veterans, including the chairman of the Executive Committee, Jean Marie Savignac, will not seek re-election either under the present system or a new one.

Mr. Savignac, however, has made no statement himself indicating that he may retire.

STAR

AUG 23 1960

*Mémoire
administratif*

**MALGRE LA
DECLARATION LESAGE**

**On vit sur les
nerfs à l'hôtel
de ville de Mtl**

Toutes les rumeurs qui circulent au sujet d'une session spéciale de la Législature en septembre et d'un changement possible du mode électoral pour Montréal sèment la nervosité à l'hôtel de ville.

Personne ne semble savoir à quoi s'en tenir et les administrateurs eux-mêmes sont dans la confusion la plus complète. On espère que le premier ministre ne tardera pas à dissiper cet état d'incertitude qui règne.

La plupart des administrateurs municipaux que nous avons pu interroger semblent à peu près du même avis. La plupart, tout en demandant de ne pas être identifiés, ont déclaré qu'ils ne recherchent pas une prolongation de mandat mais qu'ils seraient très heureux de savoir à quoi s'en tenir. Ils ont expliqué que si leur mandat était prolongé, même d'un mois seulement, il leur faudrait prendre des dispositions particulières pour assurer l'administration de la ville durant ce temps.

D'autre part on affirme que cet état d'incertitude pourrait bien décourager certaines personnes sérieuses qui songeraient à briguer les suffrages lors des prochaines élections. Toutefois ces personnes, explique-t-on, ne sont pas prêtes à se lancer dans une bataille électorale sans savoir quelle sera la durée de leur mandat.

Certains observateurs à l'hôtel de ville croient que le premier ministre, M. Jean Lesage pourrait bien, après avoir reçu le rapport de la Commission Champagne, profiter du congrès de l'Union des municipalités de la province de Québec qui aura lieu à Montréal du 28 au 31 août, pour annoncer les intentions du gouvernement provincial en ce qui concerne Montréal.

Hier, encore, dans la vieille capitale, le premier ministre, M. Lesage a répété que son gouvernement ne serait pas en mesure de prendre une décision tant qu'il n'aura pas reçu et étudié le rapport de la Commission Champagne. On croit que le juge Champagne, président de cette commission, fera connaître au premier ministre ses recommandations sur la partie élective du mode d'administration de Montréal d'ici au 31 août.

LE DEVOIR
AUG 24 1960

Mode
de nomination

Le Conseil des hommes d'affaires réclame un nouveau mode électif

Le conseil consultatif des associations d'hommes d'affaires de Montréal vient de réclamer du premier ministre de la province, l'hon. Jean Lesage, sous la signature de son président, M. Camille Archambault, qu'un nouveau mode électif soit mis en vigueur pour les prochaines élections municipales de Montréal.

M. Archambault rappelle que ce conseil groupe sept associations représentant 3,600 hommes d'affaires ayant à leur emploi 150,000 personnes. "Tous,

dit-il, nous souhaitons ardemment une amélioration au système électif et administratif de la Métropole."

M. Archambault souligne au premier ministre que pour assurer la création d'un mode électif adéquat, le Conseil s'expliquerait facilement "que l'élection municipale puisse être quelque peu retardée par l'étude du rapport que vous soumettra la commission Champagne."

Le Conseil termine par ces paroles : "Avec le plus grand esprit de collaboration, aussitôt que nous connaissons le projet de loi mis de l'avant par votre gouvernement, nous serons heureux de vous faire parvenir nos commentaires."

Mercredi prochain, le juge Paul Champagne, président de la commission nommée par le gouvernement Barrette pour étudier des réformes à suggérer pour les modes électif et administratif de Montréal, doit présenter son rapport sur la première partie de cette tâche, le mode électif, au nouveau premier ministre, l'hon. Jean Lesage.

On apprenait hier, à l'hôtel de ville, que le rapport Champagne était actuellement sous presse.

LA PRESSE
AUG 26 1960

D'après la Chambre de commerce :

Les élections municipales en décembre?

par Laurent LAUZIER

Un gigantesque point d'interrogation est suspendu au-dessus de la ville de Montréal : les élections municipales auront-elles ou n'auront-elles pas lieu le 24 octobre, tel que précédemment annoncé ?

Une rumeur circule entre les branches à l'effet qu'elles pourraient être retardées au 2e ou 3e lundi de décembre, soit après l'ouverture de la session, alors qu'une loi votée dès le début amènerait le système d'administration actuellement en vigueur, ce qui permettrait la tenue des élections environ six semaines plus tard.

Anxiété

La Chambre de commerce du district de Montréal, pour sa part, est anxieuse de connaître ce qu'il adviendra des recommandations de la commission Champagne, dont le rapport sur le mode électif à donner à la métropole a été remis au premier ministre de la province mercredi dernier.

La Chambre, a-t-on signalé au représentant de LA PRESSE, est d'autant plus intéressée à cette question de grande importance qu'elle est heureuse de reconnaître que la plupart des recommandations formulées par la commission sont en accord avec celles qu'elle avait elle-même insérées dans son rapport devant la même commission, dont elle avait d'ailleurs demandé la formation dès le mois de décembre 1959.

Problème difficile

En même temps qu'elle apprécie le grand mérite du travail accompli par les commissaires, la Chambre reconnaît aussi que le rapport remis au premier ministre pose un problème assez épineux aux autorités provinciales.

Que feront-elles de ce rapport ? Convoquera-t-on une session spéciale de la Législature pour l'étudier ? Prolongera-t-on le mandat municipal pour permettre d'instaurer immédiatement les réformes suggérées, ou attendra-t-on le deuxième rapport, (sur le mode administratif), pour réviser complètement tout le système administratif de la métropole ? La Chambre se demande enfin si nous aurons des élections municipales le 24 octobre, tel que prévu...

Pour le moment, la direction de la Chambre a chargé son Comité des problèmes municipaux d'étudier les recommandations du mémoire et de faire rapport à l'exécutif. C'est à la lumière des observations qu'elle recevra, et suivant les décisions qui seront prises par les autorités provinciales, que la Chambre formulera ses commentaires et fera peut-être de nouvelles recommandations, si elle les croit justifiées.

La Chambre a déjà étudié les différentes solutions qui s'offrent en ce moment au gouvernement provincial. Elle sait qu'il peut agir immédiatement ou encore remettre toute décision à la prochaine session et saisir l'occasion de la présentation du bill de Montréal pour effectuer certains changements au système actuel.

Sans vouloir aucunement se prononcer sur les mesures à prendre dès maintenant, elle reconnaît toutefois qu'il est possible, si le gouvernement le juge à propos, de prolonger le mandat actuel par la tenue d'une session spéciale et d'apporter les changements nécessaires dès les débuts de la session régulière, en vue de permettre la tenue d'élections municipales vers le milieu de décembre. En effet, en tenant compte des délais prévus pour la préparation des listes électorales suivant la division nouvelle des districts électoraux, il serait possible de tenir les élections un mois et demi environ après qu'une décision aurait été prise par le gouvernement. Si telle était la procédure suivie et parce que les élections municipales ont généralement lieu un lundi, on peut se demander si les prochaines élections municipales ne seraient pas tenues le deuxième ou troisième lundi de décembre, au lieu du 24 octobre.

La Chambre, nous a-t-on répété, est très désireuse de connaître la décision du gouvernement sur ce problème, qui est d'une importance considérable pour le bien-être et l'essor de la métropole.

LA PRESSE

SEP 3 1960



S. Fournier G. Angrignon E. Pigeon J. Meunier A. Gagliardi R. Mondor L. Laberge P.-E. Sauvageau Pit Lessard A. Colette

Le rapport Champagne plaît aux conseillers municipaux de Montréal, dans son ensemble

Par Hervé LEPINE

D'après le rapport Champagne, les conseillers municipaux de Montréal ne pourraient plus se faire nommer aux différentes commissions de la ville, à moins d'avoir abandonné la politique municipale depuis au moins trois ans.

En général, les conseillers actuels, sans trop d'énergie tout de même, semblent être favorables au rapport de la commission Champagne, qui réduit leur nombre de 99 à 45, réduit le maire à la fonction de représentant, enlève l'élection des membres du comité exécutif aux conseillers, abolit la fonction de chef du conseil, fait que le greffier de la cité deviendrait le secrétaire du comité exécutif.

En somme c'est un genre de gouvernement provincial. D'aucuns se réjouissent de voir que le comité exécutif serait nommé par le président de ce comité. Ainsi il régnerait plus d'harmonie dans la discussion et

les décisions. Ce comité serait composé de quatre membres en plus du président, représentant chacun l'un des cinq grands districts de neuf quartiers chacun. La Commission Champagne le dit clairement dans son rapport et résume sa pensée en disant qu'elle recommande une forme administrative basée sur les principes du système parlementaire canadien.

Si les classes "a", "b", "c", disparaissent à tout jamais, selon les recommandations de la Commission Champagne, par ailleurs un organisme tout nouveau serait créé et s'appellerait : commission consultative. Ce serait en vérité un genre de classe "c", mais sans pouvoir. Cette commission consultative serait composée de deux membres de chacun des corps suivants : Board of Trade, La Chambre de Commerce, l'Université de Montréal, l'Université McGill, le Conseil du travail de Montréal et le Conseil central des syndicats nationaux.



M. le juge Paul Champagne

SEP 4 1960 LA PATRIE

*musée
archéologique*

En fin de compte, en ce qui a trait à l'élection, il n'y a que onze sièges électoraux de moins, puisque les 33 de la classe "C" n'étaient plus élus. Voici ce que plusieurs conseillers interrogés pensent du rapport de la Commission Champagne.

Raymond Mondor: Comme la grande majorité de ses collègues, M. R. Mondor est satisfait du rapport Champagne, mais il aimerait que la carte d'identité soit obligatoire pour les élections.

Paul-E. Sauvageau: Très satisfait. Enfin le contribuable aura la chance de connaître son conseiller et de lui confier ses besoins.

Roger Provost: Il craint que le nouveau système projeté n'atteigne pas la fin qu'il se propose sur la responsabilité ministérielle, puisque le conseil n'a pas les moyens ni le pouvoir de renverser le comité exécutif.

Louis Laberge: Il entrevoit que le choix de quatre membres du

comité exécutif occasionnera un marchandage politique. De plus, il est contre le fait que les pouvoirs du maire sont réduits à néant.



H. Lavardure

A. Asselin

H. Pit Lessard: Le choix du comité exécutif sera encore un encaissement politique. Il aurait aimé que la Commission Champagne recommande que l'élection de l'exécutif soit faite par la population.

Albert Colette: Il aurait voulu que la commission recommande que l'exécutif soit élu par le conseil comme cela se fait maintenant.

Le maire Fournier: Il s'est dit surpris qu'on enlève des pouvoirs au maire, mais surtout dans le sens du mot. Il n'a pas été ni déçu, ni enthousiasmé. Il ne s'y attendait pas. Mais il admire ce rapport qui apporte des suggestions ne pouvant rester ignorées.

Horace Lavardure: Il est très satisfait du rapport qui, dit-il, est à peu près le projet présenté par le Conseil des syndicats nationaux dans son mémoire.

Germain Angrignon: Il n'aime pas que les candidats ne puissent se présenter n'importe où. Il est dangereux de perdre ainsi de bons hommes, dit-il. Il y en a qui ont demeuré 40 ans dans un quartier



R. Provost

Nat Aronoff

et ne déménagent parfois que deux rues de là.

Emile Pigeon: Il aurait aimé que le maire gardât tous ses pouvoirs et les vit s'accroître plutôt que d'en perdre.

Nat Aronoff: Il qualifie le rapport de "stupide et réactionnaire". Ce mode électoral ramènerait aux années de 1930 avec les revolvers, les barres de fer, le bâton de baseball et les tuyaux.

Alfred Gagliardi: Déçu. Le rapport n'accorde pas le vote universel tel qu'il l'espérait. Gagliardi ne veut pas que le maire soit dépouillé de ses pouvoirs.

Jean Meunier: Merveilleux. Il est enchanté du projet qu'il juge très démocratique.

Edmond Asselin: Il veut que l'exécutif soit élu par tous les membres du conseil.

SEP 4 1960
LA PAIRIE

Les élections municipales

On ne sait sur quel pied danser, quand M. Lesage se décidera-t-il?

Tous les candidats possibles à la mairie ou à l'échevinage à Montréal ne savent plus sur quel pied danser. Ils effeuillent la marguerite en disant : M'aime-t-il, m'aime-t-il pas ? Sans doute veulent-ils référer à l'hon. Jean Lesage, cette grande dame provinciale qui leur tend la main à baiser et la retire aussitôt que les lèvres effleurent ses doigts.

Le Premier Ministre a, en effet, le don de laisser tout ce monde dans l'indécision. Un bon jour, il leur déclare carrément qu'il n'y aura pas de session spéciale avant novembre, donc élections à Montréal le 24 octobre avec le même mode que nous connaissons actuellement. Le lendemain, il s'empresse de lais-



M. LESAGE

ser prévoir des changements possibles mais aussitôt dit, il retire de nouveau l'appât.

Conjectures

Et voilà pourquoi tout le monde se perd en conjectures au sujet des prochaines élections municipales. Auront-elles lieu le 24 octobre tel que prévu ou seront-elles remises à plus tard.

Selon les dernières rumeurs, après la déposition du rapport Champagne qui recommande un maire et 45 conseillers tous élus par le peuple au lieu d'un conseil de 99 membres dont les deux-tiers seulement sont élus et les autres nommés, les élections pourraient être retardées au 2e ou 3e lundi de décembre, soit après l'ouverture de la session. Une loi votée dès le début de la ses-

sion amènerait le système électif actuel.

Mais comment peut-on croire que les autorités de Montréal pourraient préparer des listes électorales entièrement nouvelles en quelque six semaines? Selon l'avis de gens bien placés à l'hôtel de ville, ce travail nécessiterait beaucoup plus de temps et des élections ne pourraient avoir lieu avant le printemps soit après la déposition du budget.

A la mairie

Pendant ce temps, deux candidats sérieux ont annoncé qu'ils se présenteraient à la mairie. C'est le maire actuel Sarto Fournier et son adversaire irrésistible Jean Drapeau.

Le rapport Champagne a, cependant, décontenancé les deux. Le maire Fournier s'est dit désagréablement surpris de voir que ce rapport enlevait toutes les prérogatives au maire et en faisait un homme de réceptions. Pourtant, il serait tout taillé pour ce genre de travail, aimant représenter la population et s'é-

droits depuis trois ans.

D'un autre côté, on voit mal M. Drapeau accepter un tel emploi. Il est un chef de file et on le verrait difficilement se contenter d'être un maire d'apparat.

Le Ralliement et la Ligue

Le Ralliement du Grand Montréal est pour de bon disparu, semble-t-il, comme parti politique. Le maire Fournier, son porte-étendard en 1957, a déclaré qu'il sera candidat indépendant. Il ne rompt pas avec le groupement mais déclare qu'il ne peut accepter des cadres.

Comme de nombreux candidats du ralliement sont à couteaux tirés, on peut s'attendre à la disparition de ce groupe de la scène municipale.

D'un autre côté, nous reverrons peut-être revenir M. Pierre Desmarais sur sa décision et décider de diriger l'équipe de la Ligue d'Action Civique, car si le rapport Champagne est accepté avec tous les pouvoirs qu'il confère à un président de l'Exécutif, M. Desmarais sera certainement tenté.

DIMANCHE-MATIN

SEP 4 1954

Un homme, un vote

Les nouveaux gouvernements n'ont jamais la tâche aisée. Si, d'une part, ils héritent toujours, du soir au lendemain, de tous les problèmes demeurés en suspens, ils doivent, d'autre part, en un temps record, réaligner la politique de l'Etat afin que celle-ci soit dorénavant conforme aux données générales du programme ratifié par l'électorat.

Le gouvernement dirigé par M. Jean Lesage n'échappe pas à la règle. C'est ainsi qu'il doit maintenant décider si les contribuables de Montréal iront voter tel que prévu en octobre prochain ou si, à la suite d'une session d'urgence, il ne sera pas plus approprié de retarder l'élection municipale de quelques mois afin de permettre l'étude et l'adoption, fût-ce avec des amendements, des recommandations principales formulées par les membres de la Commission Champagne.

Dans leur ensemble, les recommandations de cette commission — du seul fait qu'elles visent à démocratiser le système administratif de Montréal — ont été accueillies avec satisfaction. Exception faite des propriétaires auxquels on reconnaissait jusqu'ici le droit de voter autant de fois qu'ils avaient d'adresses ou de maisons, la grande majorité des contribuables se félicite qu'on se propose enfin de s'en tenir à ce principe de base de toute communauté démocratique : un homme, un vote.

De même le projet d'une carte d'identité a provoqué une réaction d'autant plus favorable qu'à l'instant où elle sera instituée, on mettra fin à l'électoratisme le plus abject en coupant court aux manœuvres des "honnêtes travailleurs d'élection" spécialisés dans les télégraphes.

Montréal est la première ville du Québec. On y trouve rassemblés plus de 25 pour cent de la population du Canada français et c'est dans cette île qui baigne, hélas ! dans les eaux polluées du Saint-Laurent, que le gouvernement provincial perçoit le gros de ses impôts. Dans ces conditions, les contribuables de Montréal comprendraient mal qu'on puisse hésiter à convoquer une session d'urgence, si nécessaire, afin de leur épargner une élection qui se ferait, une fois de plus, à l'avantage des rois fainéants.

Montréal ne veut plus du mode administratif actuel et les Montréalais estiment qu'ils paient suffisamment de taxes et d'impôts pour que les députés élus le 22 juin dernier légifèrent immédiatement à leur sujet ou qu'ils prennent au moins la décision de retarder le scrutin.

Il est impensable que le régime actuel soit maintenu trois autres années quand tout le monde veut en changer !

LA PRESSE

SEP 7 1960

Lesage Ruling Awaited

Montreal Election Plans Due

By FERNAND RENAULT
Of The Star's Quebec Bureau

QUEBEC, Sept. 7 — Barring unexpected developments, Premier Jean Lesage will reveal today his government's intentions on the Montreal municipal election scheduled for Oct. 24.

The Premier, it was learned, is to make an announcement "of particular importance to Montrealers", late this afternoon after a meeting of his cabinet. The announcement would deal with the Champagne Commission report submitted to Mr. Lesage last Wednesday in Montreal.

In Quebec parliamentary circles, it is considered likely that a special session of the Legis-

lature will be called this month or early in October to deal with the coming municipal election in the metropolis.

It is believed in some quarters that the Provincial Government will take steps to have the October election conducted under the new system recommended by the Champagne Commission. But other sources say the government might simply delay the election pending further study of the Champagne Commission recommendations.

But one thing is definite. Unless the Oct. 24 election is allowed to take place as scheduled and under the existing voting system, the legislature will have to sit to approve the necessary charter amendments.

Prior to his defeat in the June

22 provincial election, Premier Antonio Barrette had announced a special fall session of the Legislature to give Montreal a new administrative system before the Oct. 24 municipal election.

But matters were left standing in mid-air when the National Union government was defeated. Premier Lesage repeatedly declined to express an opinion on the Montreal situation before having studied the Champagne Commission report.

Some observers in the provincial capital have expressed the belief that should Mr. Lesage call a special fall session, the regular session of the Legislature, which usually starts in mid-November, might be delayed a couple of weeks.

REAR STAR
STAR

SEP. 7 1960

Session speciale le 20 septembre

M. LESAGE DESAPPOINTE LES MONTREALAIS

M. Lesage n'a pas fait des "heureux à l'hôtel de ville

M. Bruno Lépine, conseiller de la classe B, district no 1, est convaincu qu'il aurait été préférable de retarder l'élection de quelques mois. "Ce qui est la cause du mal à l'hôtel de ville, a-t-il dit, c'est le fait que nous soyons 99. Nous sommes trop nombreux et cela est néfaste pour la ville. Le gouvernement aurait pu, en retardant l'élection de quelques mois, établir un système réduisant le nombre de conseillers."

Quant au référendum, M. Lépine et Hector Marchand sont tout à fait opposés à un référendum sur la seule classe C. Par ailleurs, le maire Sarto Fournier s'est déclaré très heureux et satisfait de la décision du gouvernement, laquelle, a-t-il dit, servira à éclaircir la situation.

M. Seigler

Le conseiller Max Seigler, doyen du Conseil, voudrait lui aussi une prolongation de mandat. Il croit que le gouvernement aurait tout intérêt à reporter l'élection à un an et demi. Le conseiller Moe Shalinsky, classe B, district No 4, croit également que l'élection aurait dû être retardée.

Un représentant de la Ligue des propriétaires, M. Rodrigue Moore, affirme que le gouvernement aurait dû retarder l'élection d'un an, comme cela s'est produit en 1950. Un tel délai permettrait de mettre sur pied un nouveau mode d'administration, a-t-il dit.

Pour leur part, trois représentants ouvriers de la classe C, MM. Horace Laverdure, Louis Laberge

MTL-MATIN
SEP 8 1960

Session spéciale le 20 septembre

M. LESAGE DESAPPOINTE LES MONTREALAIS

Québec, 7 (Par M. B.) — Le Parlement de la province a été convoqué en session spéciale, ce matin, pour le mardi, 20 septembre prochain. Un arrêté en conseil adopté à cet effet a été signé aussitôt par le lieutenant-gouverneur, l'hon. Onésime Gagnon.

Cette session spéciale est convoquée pour deux buts principaux intéressant exclusivement les contribuables de Montréal et qui sont :

1) Le Parlement sera invité à ordonner la tenue d'un référendum, lors de l'élection municipale du 24 octobre dans la métropole, pour permettre aux citoyens de décider s'ils veulent oui ou non abolir la catégorie de la classe C;

2) Le gouvernement demandera aussi au Parlement de décréter la tenue de nouvelles élections municipales à Montréal en octobre 1962, soit dans deux ans, après que le système administratif de la métropole aura pu être modifié au cours de la session régulière de 1961-1962.

Le premier ministre a communiqué ces deux décisions aux journalistes, cet après-midi, au cours d'une brève conférence de presse. Il a exprimé l'opinion que cette session spéciale, qu'il estime devoir être plutôt courte, sera suivie de la session régulière du Parlement dans la première partie de novembre prochain.

Un désappointement

Dans les milieux bien renseignés de la vieille capitale, on affirme que la solution à laquelle en est venu le gouvernement Lesage déçoit les Montréalais qui voulaient voir se régler dès cette année, après de longues années d'attente, leur problème municipal.

C'est afin d'en hâter le règlement que l'ex-premier ministre, l'hon. Antonio Barrette, avait proposé la formation de la Commission Champagne, dont on connaît maintenant le premier rapport, et annoncé en même temps que la Législature tiendrait une session spéciale pour rendre exécutoires à l'élection du 24 octobre les changements que proposerait la Commission au mode d'élection des conseillers.

Ces changements sont maintenant connus. Sous l'administration de l'Union nationale, ils auraient pu entrer en vigueur dès le 24 octobre prochain.

Il s'est ravisé

Après avoir affirmé à quelques reprises, déjà, et cela sans réserve, que le Parlement ne serait pas convoqué en session spéciale en septembre, le premier ministre se ravise et prend une décision contraire. Mais ce ne sera pas pour faire droit au vœu général des Montréalais.

Il est impossible, dit-il dans une déclaration remise aux journalistes, de mettre en vigueur avant le 24 octobre les recommandations de la Commission Champagne, avec ou sans modifications. En outre, il n'y a pas lieu de retarder l'élection municipale à Montréal parce qu'il faudrait la reporter à deux ans, si nous voulons qu'elle soit basée sur un nouveau système comportant une réforme complète.

MTL-MATIN

SEP 8 1960

de Montréal:

Une courte session spéciale, le 20 septembre, sur les problèmes

REFERENDUM SUR LA CLASSE C
ET ELECTION LE 24 OCTOBRE

Réactions diverses à l'hôtel de ville; Le maire Fournier et la LAC satisfaits; D'autres souhaitent une prolongation

Par Jean-Marc LALIBERTE

L'annonce faite à Québec par le premier ministre Jean Lesage que l'élection municipale à Montréal aurait lieu le 24 octobre prochain selon le mode actuel, mais qu'elle serait doublée d'un référendum sur l'existence de la classe "C" a soulevé à l'hôtel de ville et dans les cercles municipaux les réactions les plus diverses. La réduction, temporairement probablement, du mandat de trois à deux ans, a aussi été commentée. Dans l'ensemble les commentaires sont favorables à la décision prise par le cabinet provincial. Toutefois des représentants de la classe "C" s'opposent à ce que l'on maintienne le système actuel pour deux ans.

Le maire Sarto Fournier s'est dit très heureux et satisfait de la décision prise par le cabinet provincial.

La Ligue d'action civique a émis une déclaration au nom de ses membres dans laquelle elle exprime toute sa satisfaction.

Voici les commentaires que nous avons pu recueillir hier soir, avant la séance du Conseil municipal:

Le maire

Le maire, le sénateur Sarto Fournier, a déclaré qu'il était très heureux et très satisfait de la décision du cabinet provincial. "Cela, dit-il, va clarifier la situation et l'atmosphère. Maintenant nous savons où nous allons."

"Quant à la réduction du terme à deux ans et le référendum sur la classe "C", dit M. Fournier, "je crois qu'il aurait été très difficile au gouvernement de faire autrement. Cette décision est sage et très démocratique. Il appartient à l'électorat montréalais de se prononcer".

M. Savignac

M. Jos-Marie Savignac, président du comité exécutif, a déclaré qu'il préférait ne faire aucun commentaire pour le moment. "Tout cela est bien compliqué, dit-il, et je préférerais attendre d'avoir lu la déclaration de M. Lesage avant de faire des commentaires".

Le vice-président du comité exécutif, M. Murray Hayes, a demandé qu'on lui laisse quelque temps pour réfléchir aux implications avant de faire des commentaires. Au moment de mettre sous presse il ne nous avait pas encore fait connaître ses vues.

M. Gagliardi

Le commissaire Alfred Gagliardi a déclaré qu'il était très heureux que l'élection municipale n'ait pas été retardée et que tous les élus de 1957 soient placés dans une situation où ils devront rendre compte de leur mandat. "La population attend cette élection pour faire la purge qui s'impose et qui fera partie de la réforme municipale", a-t-il dit.

Quant au plébiscite, M. Gagliardi s'en réjouit encore davantage car il rappelle qu'en 1952 il avait réclamé un référendum sur la classe "C". "A ce moment-là, dit-il, tous mes espoirs sont tombés à plat et personnellement je suis tombé dans l'ignominie des membres de la classe "C" pour avoir réclamé un tel référendum. Je suis très heureux que le gouvernement provincial ait pris cette responsabilité. Cela va ajouter beaucoup d'intérêt et assurer une plus grande participation des citoyens à l'élection".

M. Gagliardi est aussi d'avis que ces premières réformes permettront à "de bons candidats" de se présenter. Il ajoute que le gouvernement a fait preuve de sagesse et de prudence en prenant tout le temps nécessaire à l'étude du problème. "Montréal, dit-il, n'est plus un village et des réformes imposent tant dans le mode électif que dans le mode administratif. Ces réformes doivent donner au Conseil municipal une représentation digne et démocratique".

Les officiers de l'exécutif de la Ligue d'action civique ont pris connaissance de la déclaration de M. Jean Lesage, premier ministre de la province de Québec au nom du gouvernement provincial à sujet de la convocation d'une session spéciale du Parlement, prochainement.

Au nom du mouvement, l'exécutif, se déclare heureux de la solution adoptée par le cabinet des ministres et se réjouit que cette solution soit démocratique. La tenue d'une session spéciale correspond aux désirs de la population de la métropole compte tenu des circonstances. La Ligue d'action civique émet le vœu que la législation proposée par le gouvernement provincial soit adoptée rapidement par l'Assemblée législative et le Conseil législatif pour répondre aux désirs des citoyens payeurs de taxes de Montréal. La formule proposée par le gouvernement et exposée par le premier ministre lors de sa conférence de presse permettra aux électeurs de Montréal de se prononcer sur un élément important du mode administratif de Montréal pour la première fois depuis le référendum de 1921.

L'action civique fera officiellement et sans restriction sa campagne auprès des électeurs de Montréal à l'occasion de l'élection du 24 octobre prochain pour l'abolition de la classe "C".

Cette importante question, parmi beaucoup d'autres, retiendra l'attention de notre mouvement.

A la suite de l'annonce de la candidature de Me Jean Drapeau à la mairie de Montréal avec l'endossement de la Ligue d'action civique, la Ligue complète actuellement, par son comité de sélection des candidats, son exécutif, son conseil d'administration, le choix des candidats aux 66 sièges puisque nous connaissons définitivement le nombre de sièges électifs pour les deux prochaines années au conseil de la ville. --

LE DEVOIR

SEP 8 1960

Une courte session spéciale, le 20 septembre, sur les problèmes de Mtl.

REFERENDUM SUR LA CLASSE C

ET ELECTIONS LE 24 OCTOBRE

(suite de P. 1)

La Ligue d'action civique invite toute la population à endosser les projets de législation que soumettra le gouvernement à la session spéciale du 20 septembre 1960, pour le plus grand bien de la population de la Cité de Montréal.

Cette déclaration de l'exécutif de la Ligue d'action civique a été approuvée à l'unanimité des membres présents lors d'une réunion spéciale tenue hier, au début de la soirée.

Cette réunion était sous la présidence de M. Pierre DesMara. Y étaient présents: MM. Jean Drapeau, président honoraire, F. A. Sénécal et le colonel Paul-E. Lambert, vice-présidents; le Dr Ruben Lévesque, le conseiller Jean Meunier, m.p.p., le conseiller Lucien Saulnier, chef du groupe des conseillers municipaux de l'Action civique à l'hôtel de ville et J. Z-Léon Patenaude, secrétaire-trésorier.

Opposés au maintien de toute classe

Trois représentants ouvriers de la classe "C", MM. Horace Lavergne du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal et Louis Laberge et Hector Marchand du Conseil du Travail de Montréal sont tout à fait opposés à un référendum sur la seule classe "C".

Tous trois ont déclaré qu'il vaudrait mieux retarder l'élection municipale de quelques mois et d'instaurer un nouveau mode administratif qui ferait disparaître les trois classes. "Il n'y a pas de raison, disent-ils, que l'on abolisse une classe plutôt qu'une autre et que l'on maintienne les deux autres en fonction ne fût-ce que pour deux ans".

M. Norman English, représentant de la Ligue du Progrès Civique est d'opinion que le gouvernement agit sagement en ne brusquant pas les choses. "Je crois, dit-il, qu'il serait difficile d'instaurer un nouveau régime en six semaines."

Le président de la Ligue des Propriétaires, M. P. J. Bertrand déclare qu'il faudra renseigner le public sur le rôle de la classe "C" avant de lui demander de se prononcer. "La population méconnaît le rôle que les conseillers de la classe "C" jouent au Conseil. Si le public était renseigné on ne demanderait certainement pas l'abolition de cette classe".

Un autre représentant de la Ligue des Propriétaires, M. Rodrigue Moore affirme que le gouvernement aurait dû retarder l'élection d'un an, comme cela s'est produit en 1950. "Un tel délai, dit-il, permettrait de mettre sur pied un nouveau mode d'administration".

M. Bruno Lapine, conseiller de la classe "C", district no 1 est lui aussi convaincu qu'il aurait été préférable de retarder l'élection de quelques mois.

"Ce qui est la cause du mal à l'hôtel de ville, dit-il, c'est le fait que nous soyons 99. Nous sommes trop nombreux et cela est néfaste pour la ville. Il faut absolument que le système des 99 disparaisse et le gouvernement aurait pu, en retardant l'élection de quelques mois, établir un nouveau système avec une réduction du nombre de conseillers."

Quant au référendum, M. Lapine craint que l'électeur n'y comprenne rien. "Nous aurons encore les bulletins compliqués pour le vote à la mairie et les classes "A" et "B". Si à cela on y ajoute un autre bulletin pour le référendum l'électeur n'y comprendra plus rien et l'on risque qu'il décide, à la dernière minute, de ne pas voter".

Le doyen du Conseil, le conseiller Max Seigler préche lui aussi une prolongation de mandat. Il croit même que le gouvernement aurait tout intérêt à reporter l'élection à un an et demi. Entre temps la population pourrait être appelée à se prononcer sur la classe "A" et sur le nouveau mode administratif.

Le conseiller Moe Shalinsky, classe "B", district No 4, est en faveur de la tenue d'un référendum sur la classe "C", mais il croit lui aussi que l'élection aurait dû être retardée d'un an.

M. Guy Vanier, conseiller de la classe "C" représentant l'université de Montréal a déclaré n'avoir pas de commentaires à faire, de même que le conseiller Jean-Baptiste Delisle.

Le conseiller Paul-Emile Sauvageau: "J'aurais aimé que tout le système soit changé immédiatement".

Le conseiller Nat Aronoff, président de la St. Lawrence Businessmen's Association, qui a qualifié le rapport Champagne "d'antidémocratique" a déclaré être très heureux de la tenue d'un plébiscite et de l'attitude du gouvernement qui semble vouloir prendre le temps d'étudier sérieusement la question avant d'agir.

Le conseiller René Clouette: "Je suis fort heureux de la décision prise par le gouvernement de M. Lesage. Enfin l'électorat de Montréal aura l'opportunité de dire s'il accepte qu'un non élu exerce un droit de vote au Conseil municipal."

Le conseiller Emile Pigeon: "C'est une bonne chose que de laisser l'électorat se prononcer sur le maintien de la classe "C". C'est une décision diplomatique sage de la part d'un politicien. Cependant je suis opposé à une élection en 1962 car cela réduit le terme d'office qui est de trois ans et je trouve que deux ans ce n'est pas assez long. Il faut du temps pour faire quelque chose".

LE DEVOIR

SEP 8 1960

Decision Pleases Fournier

By MYER NEGRU

Decision of the Provincial Government concerning Montreal's next municipal balloting reached City Hall yesterday at a time when it was practically empty of council members, who were not due to reconvene in continued final meeting until the evening.

However, Mayor Sarto Fournier, who still was at his desk, declared himself "very happy and most satisfied" with the pronouncement of Premier Lesage. He said it would clarify the situation.

As for proposed reduction of the coming term of office to two years and holding of a plebiscite on the future of "C" category of council, the mayor commented that he was "inclined to say, on the spur of the moment, that it would have been very hard for the government to decide otherwise."

Mr. Fournier already has announced that he will be a candidate for re-election.

The Civic Action League executive committee, following a meeting attended by Jean Drapeau, its honorary president, Pierre DesMarais, its president, and several other CAL councillors, declared itself in a statement to be happy with the solution adopted by the Quebec cabinet and pleased that its solution was "democratic."

"The holding of a special session is in accordance with the desires of the population of the metropolis, taking into account the circumstances," the CAL said.

The statement, in which Mr. Drapeau, who preceded Mayor Fournier in the chief magistracy and who has announced that he will again be a candidate for the office, and Mr. DesMarais both concurred, said the CAL officially and without restriction will campaign for abolition of "C" category.

'Quite Complicated' To Savignac

Executive Committee Chairman J. M. Savignac said he found the government decisions "quite complicated" and that he preferred to study their implications and consequences more before making any comment.

And Leader of Council Lucien Croteau, who as president of the now-moribund Greater Montreal Rally master-minded the campaign which placed Mr. Fournier in the mayoral seat, also withheld comment.

Generally speaking, nevertheless, it may fairly well be taken for granted that members of council holding elective seats will be pleased with the decision that the only change affecting them in the Oct. 24 voting will be the shorter term of office, though they will not be too happy about the latter.

As for members of "C" category, who are appointed by a designated group of public, educational and labor bodies, none could be reached for comment.

The plebiscite as to their future at City Hall will not cause any technical difficulties insofar as preparation of the elections is concerned, though it will mean more work and the printing of separate ballot forms.

But, as one official associated with the details of the elections observed, "it will constitute much less of a problem than would have the preparation of electoral lists in a hurry on the basis of a new form of administration."

STAR

SEP 8 1960

Vote Stand 'Approved' At City Hall

Reaction to the Provincial Government's stand on Montreal elections was varied today at City Hall with the main factions approving the decision, although there were dissenting voices.

Mayor Sarto Fournier said he was "very happy, and most satisfied," and he added "this will clarify the situation."

"As for the two-year term, and the plebiscite on the C category I am inclined to say at first glance that it would have been very hard for the Government to decide otherwise," the mayor added.

The executive of the Civic Action League met in special session on the Government decision and produced a statement in which it declared itself unanimously "happy at the solution adopted by the cabinet, and we are rejoicing at the fact the solution is a democratic one."

Both CAL President Pierre DesMarais and honorary president Jean Drapeau were at the meeting and said they concurred in the statement.

(Mr. DesMarais submitted his resignation as president of the CAL a few weeks ago but it has not yet been accepted by the executive or the directors who are slated to dispose of the matter at a meeting on Saturday. Health reasons were cited by Mr. DesMarais in his resignation proposal.)

League Takes Stand

The League said it would campaign for abolition of the C category during its election drive.

"Because of the circumstances the special session fulfills the wishes of the population of Montreal," the League continued, adding that it wished the special legislation would find quick approval in the Legislature.

The CAL added that it would now complete the full slate of candidates it plans on having for the October 21 elections.

Executive Committee Chairman J. M. Savignac said the Government decision "appears complicated."

Council Leader Lucien Croteau, president of the apparently defunct Greater Montreal Rally party which took power in 1957, withheld comment for the time being.

Committee Member Alfred Gagliardi, who has repeatedly been linked with a new civic party in recent months, said he was "very happy" that the elections would not be delayed, "with everyone elected in 1957 being called on to account for their mandates."

"Purge" Forecast

"The population anticipated this election to make the necessary purge which will be part of municipal reform," he stated.

He was particularly pleased with the referendum plan and recalled he had demanded such action in 1952 "when I was thrown into ignominy by the C councillors for making the proposal. The plebiscite will add to interest in the elections and assure a larger vote."

Three C category councillors representing labor unions, Louis Laberge, Hector Marchand, and Horace Laverdure, said they were completely opposed to a referendum on the C category alone.

All three said it would be better to delay the elections and install a new system without any of the three categories, and "there is no reason why one class should be abolished more than another."

Council dean Max Seigler also favored an extension of the present mandate, and he felt a delay of some 18 months would allow the population to pronounce itself on the C members as well as a new system of administration.

Norman English, a "C" from the Montreal Citizens' Committee, found the government decision wise, and "I believe it would have been very difficult to install a new system in six weeks."

P. J. Bertrand, a "C" from the Property Owners' League, thought it would be necessary to educate the public on exactly what role this category has filled at City Hall. He felt that if this role were well known the abolition would not be sought.

Councillor Rodrigue Moore, who was defeated at the polls in 1957 but came back to council as a C member with the same Property Owners' League, favored a one-year election delay "giving time to establish the new administrative system."

Councillor Bruno Lepine, of the B category, is convinced the elections should have been delayed and held under a system where the 89-man body would be pared in numbers.

"As for a plebiscite with the elections it will really complicate things for the electors who may decide not to vote at all because of the A and B ballots plus that for the mayorality to confuse him," Mr. Lepine said.

STAR

SEP 8 1960

Election Oct. 24

'C' Councillor Issue Subject Of Plebiscite

By FERNAND RENAULT
Of The Star's Quebec Bureau

QUEBEC, Sept. 8 — Montrealers will go to the polls as scheduled Oct. 24 to elect the same type of administration that has governed the city for 20 years, but a special session of the Legislature on Sept. 20, will be asked to shorten the term of office, and order a referendum on the question of "C" class appointed councillors.

Premier Jean Lesage announced the government's decision late yesterday afternoon during a press conference. He said that the referendum, to be held at the same time as the civic election, would ask Montreal tax-payers to decide whether they wanted to retain or discard "C" class councillors.

Mr. Lesage said the September session of the Legislature would also be asked to shorten the mandate of the next Montreal administration from three to two years. This would make possible another election in October, 1962, before which time, complete reform of the city's administrative system could be worked out.

Voters in October will therefore elect 33 "A" class, and 33 "B" class councillors, and a mayor.

Quebec Decision

Mr. Lesage said that after studying thoroughly the Champagne Commission report and evaluating the situation, the provincial cabinet had come to the conclusion it was out of the question for the government to give Montreal an entirely new administrative system until the 1961-62 session of the Legislature.

He read to newspaper men the text of a letter dated Aug. 26 in which members of the Champagne Commission informed him that they doubted they could submit their second report by Dec. 31. In view of this, he said, the Legislature would no doubt have to extend the commission's deadline "at least until March 31, 1961."

The Premier explained that by that time, the regular session which is to start "in the first part of November" should normally be over. This, he stressed, was "an extremely important" thing to keep in mind, in view of the fact that by the Champagne Commission's own admission, its second report might bring certain modifications to recommendations contained in its first report, particularly as regards the powers of the Council and of the Executive Committee.

"Besides," he Premier added "we consider that the Champagne report makes up an integrated whole."

Thus, Mr. Lesage said, the government could not logically think about the "profound" changes suggested in the first report of the Champagne Commission before having seen the second report. And prospects were that the Legislature would be unable to act on the "final" recommendations of the commission before the 1961-62 session.

Mr. Lesage also stated that the government had received over the past few days "the most contradictory advice" with regard to the Champagne Commission report. He said reactions had ranged all the way from "complete approval" to "thorough disagreement."

The Premier said that, all things considered, the government had come to the following conclusion:

1. It is impossible to implement with or without modifications, totally or partially, Champagne Commission recommendations before Oct. 24.
2. It would not be opportune to defer the Montreal municipal election because it would have to be delayed two years in order to be based on a new system involving "a complete reform."

Montreal tax-payers should decide on Oct. 24, by means of a referendum ordered by the Legislature, if the 33 non-elected Class "C" councillors ought to be retained or discarded.

Mr. Lesage said that as a result of the government's decision, the matter of Class "C" representation in the council would be settled in a democratic way.

The special session scheduled to open Sept. 20 is not expected to last more than a few days. Mr. Lesage said opening ceremonies will be "very simple."

Answering a question from a newspaper man, the premier said there will be a Throne Speech dealing exclusively with the single legislature measure to be introduced by the government. Theoretically, he said, there could be a debate on the Throne Speech.

The premier said he foresaw opening of the regular session of the Legislature "in the first part of November." He added that the Champagne Commission's mandate would be extended during that session.

STAB
SEP 8 1960

Special Session To Call Vote On C Class

QUEBEC — Premier Lesage announced late yesterday that the Montreal municipal elections will be held as scheduled Oct. 24 under the existing system of voting.

The Premier said, however, that a special session of the Quebec Legislature will be called for Sept. 20 to deal with the Montreal situation.

The government will then propose that a plebiscite be held Oct. 24 when Montreal taxpayers may decide for themselves whether or not they want to retain the system of "C" councillors, who are appointed by public bodies.

The Premier also told a press conference that the Government Bill which will be submitted to the House Sept. 20 will decree that new elections be called in Montreal in October, 1962, and that these elections be held under the new system recommended by the Champagne Commission report.

The proposed plebiscite will decide whether or not Montreal will be governed by a mayor and 99 city councillors or by the mayor and 66 councillors between October 1960 and October 1962.

The Premier made public a copy of a letter received from the Champagne Commission in which the members suggested that it would be impossible for them to complete the second part of their inquiry before the fixed deadline, Dec. 31.

Second Report Can Affect Powers

The second part of the Champagne Commission report will deal with the internal administration of the metropolis and could very well affect the powers and responsibilities of the mayor, members of the executive and the city council.

Under Montreal's city charter, municipal elections must be held every three years. The election scheduled for Oct. 24 will be for a two-year period but it is expected that after that the city will return to the three-year system).

Mr. Lesage, at the press conference, said that if the report of the Champagne Commission is not completed by March 31, 1961, the regular session of the Legislature would be over by that time and the House will be unable to take any action on the commission recommendations until the following year.

Mr. Lesage also pointed out that it would be impossible to make the necessary "territorial changes" in the make-up of the different wards in the City of Montreal in time for the municipal elections scheduled for Oct. 24.

The premier said that the government had received "contradictory comment" on the recommendations of the first part of the Champagne Commission re-

by
Wilbur Arkison

port, comment which varied from "complete approval to complete disapproval."

In any event, he said, it would be impossible to implement the recommendations of the Champagne report, either in whole or in part, in time for the Oct. 24 elections.

The government had reached the conclusion, however, that it would be possible to modify one aspect of the administration immediately.

"For some time now," said the premier, "the advantages and disadvantages of the class 'C' councillors have been under discussion in Montreal."

"The government has decided accordingly to seek the opinion of the citizens of Montreal on this subject."

Mr. Lesage said that the lieutenant-governor had already issued a writ calling a special session of the Legislature for Sept. 20.

STAN

SEP 8 1960

Plébiscite sur la classe "C" aux élections municipales d'octobre

par Jacques MONNIER

QUEBEC. — Lors d'une conférence de presse, M. Jean Lesage, premier ministre de la province, a annoncé, hier après-midi, les décisions du gouvernement au sujet de Montréal :

1 — Les électeurs de la métropole se rendront aux urnes le 24 octobre comme il avait été prévu tout d'abord;

2 — Néanmoins une session spéciale du parlement provincial s'ouvrira dans la Vieille Capitale le mardi 20 septembre pour ordonner un référendum qui

aura lieu le même jour que les élections, et grâce auquel les Montréalais se prononceront démocratiquement sur la question de savoir s'il faut, oui ou non, faire encore participer, aux délibérations du conseil municipal, des membres non élus, soit ceux de la classe "C"

3 — Pendant la session spéciale, les chambres seront également appelées à fixer au mois d'octobre 1962, dans deux ans, les élections suivantes dans la métropole, ce qui permettra à nos législateurs de modifier le mode d'administration de la

ville durant l'hiver 1961-1962.

On sait que la loi accordée à la commission Champagne jusqu'au 31 décembre prochain pour présenter son deuxième rapport aux autorités provinciales. Mais les commissaires ont fait savoir au gouvernement

Lesage que, pour préparer sérieusement le document, il leur faudra plus de temps. Le cabinet croit donc qu'il devra, probablement, prolonger le délai jusqu'au 31 mars 1961; la date exacte sera fixée dans quelques mois, c'est-à-dire au cours non pas de la session spéciale, mais de la session régulière du parlement de Québec, qui commencera dans la première partie de novembre.

Travail de la commission

M. le juge Paul Champagne

et les autres commissaires, Me Honoré Parent, M. Cecil-F. Carsley, Me Louis-A. Lapointe et M. Gérard Picard, ont formulé leur demande de prolongation en soulignant que :

"La maison Woods, Gordon et Cie a soumis à l'administration municipale un rapport très détaillé sur le fonctionnement des divers services municipaux. La commission en fera sûrement l'étude... Elle devra, de plus, lire de nombreux et volumineux mémoires que lui

organismes sur le même sujet. On nous en a d'ailleurs prévenu...

"Comme notre commission ne voudrait pas désappointer qui que ce soit, et qu'elle désire faire le travail sérieux et complet étant donné l'importance du sujet traité, elle se permet de vous indiquer aujourd'hui sa crainte de ne pouvoir fournir à temps le deuxième rapport qu'on attend d'elle..."

Commentant cette lettre, M. Jean Lesage fait observer :

Voir PLEBISCITE en page 2

SEP 8 1960

LA PRESSE

SESSION SPECIALE ET REFERENDUM

M. FOURNIER: NOUS SAVONS OU NOUS ALLONS
LA LAC: C'EST UNE SOLUTION DEMOCRATIQUE
M. GAGLIARDI: J'EN AVAIS PARLE EN 1952
LES AUTRES NE SONT PAS TOUS SATISFAITS

Le maire, plusieurs conseillers municipaux de différentes "allégeances" ainsi que les membres de l'exécutif de la Ligue d'Action Civique n'ont pas tardé hier soir à commenter la décision prise par le gouvernement provincial de convoquer une session spéciale des Chambres pour permettre notamment la tenue d'un référendum au sujet de l'opportunité de maintenir ou d'abolir la classe "C".

Pour sa part, le maire, l'hon. sénateur Sarto Fournier, s'est dit très heureux et très satisfait de la décision prise par le cabinet provincial. "Cela va clarifier la situation ou l'atmosphère, ajouta-t-il. Maintenant, nous savons où nous allons.

"Quant à la réduction du mandat à deux ans et au référendum sur la classe "C", je crois qu'il aurait été très difficile pour le gouvernement de faire autrement. Cette décision est sage et très démocratique. Il appartient à l'électorat montréalais de se prononcer".

Par ailleurs, l'exécutif de la Ligue d'action civique a déclaré, au nom de ce mouvement, être "heureux de la solution adoptée par le cabinet des ministres" et se réjouir "que cette solution soit démocratique".

Voeu et appel

Suivent d'autres extraits de la déclaration de la LAC transmise aux journalistes par M. J. Z. Léon Patenaude, secrétaire-trésorier :

"La tenue d'une session spéciale correspond aux désirs de la population de la métropole, compte tenu des circonstances. La Ligue d'Action Civique émet le voeu que la législation proposée par le gouvernement provincial soit adoptée rapidement par l'Assemblée législative et le Conseil législatif pour répondre aux désirs des citoyens payeurs de taxes de Montréal.

"La formule proposée par le gouvernement et exposée par l'hon. premier ministre, lors de sa conférence de presse, permettra aux électeurs de Montréal de se prononcer sur un élément important du mode administratif de Montréal pour la première fois depuis le référendum de 1921.

"L'Action Civique fera officiellement et sans restriction sa campagne auprès des électeurs de Montréal, à l'occasion de l'élection du 24 octobre, pour

150 exemplaires du rapport Champagne

Le comité exécutif de Montréal a commandé hier, 150 exemplaires du rapport Champagne sur le mode électif de Montréal.

La Ville en paiera les frais. Les copies seraient destinées aux membres du conseil municipal et aux principaux directeurs de services.

L'abolition de la classe "C". Cette importante question, parmi beaucoup d'autres, retiendra l'attention de notre mouvement."

"La Ligue d'Action Civique invite toute la population à endosser les projets de législation que soumettra le gouvernement à la session spéciale du 20 septembre 1960, pour le plus grand bien de la population et de la Cité de Montréal".

Oui et non

Voici d'autres commentaires de la part de conseillers municipaux :

M. A. Gagliardi : "Je suis très heureux de la décision du gouvernement provincial... La tenue d'un référendum est une décision démocratique qui me va à merveille. En 1952, j'avais osé demander pareille mesure au conseil".

M. P.-E. Sauvageau : "J'aurais aimé que tout le système

soit changé immédiatement".

M. Nat Aronoff : "Je suis heureux de la tenue d'un plébiscite".

M. P.-J. Bertrand : "Il faudra renseigner le public sur le rôle de la classe "C" avant de lui demander de se prononcer".

M. R. Moore : "Le gouvernement aurait dû retarder l'élection d'un an, comme cela s'est produit en 1950. Un tel délai permettrait de mettre sur pied un nouveau mode d'administration".

M. B. Lépine : "Il aurait été préférable de retarder l'élection de quelques mois. Il faut absolument que le système des 99 disparaisse et le gouvernement aurait pu, en retardant l'élection de quelques mois, établir un nouveau système avec une réduction du nombre de conseillers".

MM. Lucien Croteau, J.-B. Delisle et G. Vanier ont souligné qu'ils n'ont pas pour le présent de commentaires à formuler.

MM. H. Laverdure, H. Marchand et L. Laberge ont noté qu'il vaudrait mieux retarder l'élection de quelques mois et d'instaurer un nouveau mode administratif qui ferait disparaître les trois classes.

LA PRESSE

SEP 8 1960

*Regarder
à l'annuaire*

Première fois depuis 24 ans

QUEBEC, 8. (J.M.) — La session spéciale du parlement provincial, que Son Excellence le représentant de la reine, l'hon. Onesime Gagnon, vient de fixer au mardi 20 septembre pour permettre aux Chambres de prendre certaines décisions concernant l'administration de Montréal, est la première session spéciale depuis celle qui suivit l'avènement de l'Union nationale au pouvoir en 1936, il y a vingt-quatre ans.

La cérémonie au cours de laquelle le lieutenant-gouverneur fera son traditionnel discours du trône, sera très simple et n'aura pas l'éclat habituel de la séance inaugurale des sessions régulières. Le texte en français et en anglais, dont Son Excellence donnera lecture, sera court et ne fera

allusion qu'à un ou deux projets de loi, soit ceux que le cabinet demandera aux législateurs de voter pour fixer au 24 octobre le référendum, grâce auquel les Montréalais pourront se prononcer sur le sort des conseillers municipaux de la classe "C", ainsi que pour fixer au mois d'octobre 1962 les élections municipales qui, dans la métropole, suivront celles du 24 octobre prochain.

Normalement, la session qui s'ouvrira le 20 septembre, devrait être très courte, mais il se peut qu'elle dure un peu plus qu'un jour ou deux. Tout dépendra de l'opposition, car cette dernière aura le droit

d'entamer un débat sur le discours du trône et elle pourra, bien entendu, le prolonger.

De toute façon, l'adoption du ou des bills gouvernementaux par les députés et les membres de la Chambre haute sera couronnée par la prorogation; quand nos législateurs se réuniront à nouveau, plus tard, sur la colline parlementaire durant l'automne, ce sera pour une autre session, celle-là régulière.

Contrairement à une rumeur qui a couru, un député ou un conseiller législatif n'a pas droit à la pleine indemnité parlementaire pour une courte session de moins d'un mois; il ne reçoit qu'une indemnité proportionnelle au nombre de jours de travail.

LA PRESSE
SEP 8 1960

Mandat de deux ans; au besoin disparition immédiate des "C"; grands changements en 1961-62

Par Pierre LAPORTE

QUEBEC. — On sait maintenant à quoi s'en tenir sur les élections montréalaises. Au cours d'une importante conférence de presse, hier après-midi, le premier ministre, M. Jean Lesage, a annoncé les décisions suivantes : 1 — Les élections municipales auront lieu le 24 octobre prochain, tel que prévu par la loi. Le mandat des nouveaux administrateurs sera de deux ans au lieu de trois; 2 — Le 24 octobre, il y aura un plébiscite sur la classe "C", qui disparaîtra sans délai si les électeurs montréalais se prononcent contre; 3 — Il y'aura une session spéciale du parlement provincial le 20 septembre pour ordonner ce plébiscite et pour limiter à deux ans le mandat des nouveaux élus; 4 — La Commission Champagne demandera une prolongation de mandat qui lui sera accordée par le gouvernement actuel; 5 — Quand la deuxième partie du rapport de cette commission aura été déposée, alors seulement le gouvernement provincial légifèrera sur l'ensemble du problème montréalais. Cela se fera probablement au cours de la session 1960-1961, soit dans un an environ.

Impossible tout de suite

Le premier ministre a dit qu'à son avis, — et de l'avis des commissaires eux-mêmes, — le rapport Champagne constituera un tout intégré, fondé sur l'idée d'apparenter le système administratif de Montréal à notre régime parlementaire.

"Il est impossible de songer à changer la division territoriale en temps utile pour l'élection du 24 octobre", a dit M. Lesage. Il est également impossible d'opérer les changements profonds suggérés par la Commission avant que son deuxième rapport ne soit produit.

M. Lesage a dit que l'on pourrait toutefois envisager dès maintenant un aspect de la question, celui de la présence de la classe "C" au Conseil. "Le gouvernement, dit-il, a donc décidé de demander aux citoyens leur avis à ce sujet... Nous voulons démocratiquement nous en remettre au jugement des contribuables montréalais pour trancher la question. Suivant l'opinion majoritaire... le Conseil sera donc formé, pour les deux prochaines années, de 99 membres comme actuellement, ou de seulement 66, soit ceux des classes "A" et "B".

(Rappelons que les conseillers "A" sont élus par les propriétaires, les "B" par tous les contribuables, tandis que les "C" sont nommés par des corps publics).

(Suite à la page 2)

LE DEVOIR

SEP 8 1960

(suite: de P. 1 - Mandat de deux ans;....

Etude constante

Voici le texte de la déclaration du premier ministre :

"Depuis que nous avons assumé le pouvoir le 5 juillet dernier, dit-il, il est un problème qui nous a constamment préoccupés, mes collègues et moi, c'est celui du système administratif de la ville de Montréal. D'ailleurs, vous étiez là, messieurs les journalistes, pour nous le rappeler, et des centaines de personnes et d'organisations nous ont fait des représentations à ce sujet.

"J'ai toujours répondu que nous attendions le rapport de la Commission Champagne avant de nous prononcer.

"J'ai reçu le rapport mercredi dernier, il y a une semaine aujourd'hui."

M. Lesage a dit qu'il voulait remercier les membres de la Commission du travail accompli.

"Vous vous souviendrez qu'après la présentation du rapport à mon bureau à Montréal, mercredi dernier, dit-il, le président et les membres de la Commission sont demeurés dans mon bureau pour causer. Les journalistes avaient à ce moment quitté le bureau.

"Le président de la Commission m'a remis une lettre signée par tous les commissaires, lettre dont je vous remets une copie.

(On en trouvera le texte dans une autre colonne).

Délai supplémentaire

"Cette lettre est extrêmement importante, car elle nous indique que nous devons prolonger le délai que la Législature a donné à la Commission pour présenter son deuxième rapport. Il faudra sans doute prolonger ce délai au moins jusqu'au 31 mars 1961.

"A cette date, la session régulière de la Législature qui doit commencer au début de novembre, dit M. Lesage, devrait normalement être terminée. En core une fois, c'est là un point extrêmement important. D'autant plus important, que la Commission, dans son premier rapport, dit ceci à la page 23:

"La commission désire noter ici que certains problèmes s'imbriquent plus ou moins les uns dans les autres, de sorte que, dans le rapport qu'elle doit faire relativement à la seconde partie de son mandat, elle devra peut-être revenir sur des questions sur lesquelles elle se prononce dans le présent rapport, de façon à préciser davantage, si possible, les pouvoirs du Conseil, du Comité exécutif, du directeur des services et des directeur de services".

"Ainsi, il est possible qu'à la suite de ses études et délibérations futures, la commission modifie certaines des recommandations de son premier rapport, particulièrement en ce qui touche les pouvoirs du Conseil et du Comité exécutif.

Un tout intégré

"En outre, nous considérons que le rapport Champagne constitue un tout intégré, fondé sur une idée maîtresse qui est celle d'apparenter le système administratif de Montréal à notre régime parlementaire.

"Toute décision que pourront et devront prendre le gouvernement et la Législature est difficile et demande très sérieuse considération : elle est susceptible de changer les modalités de l'administration de Montréal sur chacun des aspects traités dans le rapport de la commission, soit :

"1. — La division territoriale, le cens électoral et la réforme électorale;

"2. — Les pouvoirs respectifs du maire, du Conseil, du comité exécutif et de la commission consultative et leurs relations entre eux.

"Or, il est impossible de songer à changer la division territoriale en temps utile pour l'élection du 24 octobre. Les listes électorales sont déjà dressées en vertu de la loi, et il faut donner un certain temps à l'électorat pour assimiler une nouvelle division territoriale, un nouveau cens électoral et

Attendu le rapport final

"De plus, il est impossible de songer aux changements profonds suggérés dans le premier rapport de la commission en ce qui touche les pouvoirs du maire, du Conseil et de l'exécutif, parce que la commission nous avise qu'elle peut dans son deuxième rapport nous suggérer des changements à ses premières recommandations.

"Aï-je besoin d'ajouter que nous avons reçu ces jours derniers les avis les plus contradictoires au sujet du rapport de la commission, avis allant de l'approbation totale jusqu'aux protestations les plus vives. Sans compter que de partout nous sont venus les conseils de mûre et longue réflexion.

Les décisions

"Toutes choses bien considérées, nous en sommes venus à la conclusion:

"1—qu'il est impossible de mettre en vigueur avant le 24 octobre les recommandations de la Commission Champagne avec ou sans modifications — en tout ou en partie pour les raisons que j'ai données.

"2—qu'il n'y a pas lieu de retarder l'élection municipale à Montréal parce qu'il faudrait la reporter à deux ans si nous voulons qu'elle repose sur un nouveau système comportant une réforme complète. En effet, comme les recommandations finales de la Commission Champagne ne nous seront présentées qu'après la prochaine session régulière, ce n'est qu'au cours de la session 1961-62 que la Législature pourra donner à la cité de Montréal un nouveau système administratif qui sera complet.

"3—toutefois, il est un aspect du système qui pourrait être modifié dès maintenant sans répercussion sur tous les autres.

Piétâtisme sur la classe "C"

"Depuis déjà longtemps, on discute à Montréal et même ailleurs les avantages et les désavantages que comporte la participation au conseil des membres non élus — ceux de la classe C.

"Le gouvernement a décidé de demander aux citoyens de la métropole leur avis sur le sujet. Nous avons en conséquence résolu de demander à la Législature d'ordonner un référendum qui sera tenu lors de l'élection du 24 octobre. Nous voulons démocratiquement nous en remettre au jugement des contribuables de Montréal pour trancher la question.

"Nous recommanderons également à la Législature de décréter que de nouvelles élections auront lieu à Montréal en octobre 1962 — soit dans deux ans — alors que le système administratif aura pu être changé à la session 1961-62.

"Suivant l'opinion majoritaire des contribuables de Montréal, le Conseil sera donc formé pour les deux prochaines années de 90 membres comme actuellement, ou de seulement 66 — soit ceux des classes A et B.

"Pour que la législature puisse ordonner un référendum, une session devient nécessaire, dans le plus bref délai.

Le lieutenant-gouverneur a ce matin convoqué les Chambres pour le mardi 20 septembre. Il s'agira d'une courte session spéciale tenue exclusivement pour les fins que je viens de mentionner.

Nous prévoyons que la session régulière débutera dans la première partie de novembre, dit M. Lesage.

LE DEVOIR

SEP 8 1960

An Interim Of Uncertainty

Changing any system of government is never easy, and for the next two years Montreal may have to live under very considerable uncertainty. That there will be changes, even fundamental ones, seems inevitable. But their exact nature and extent will remain vague. In the meantime, the city will have to be administered under a form that is known to be only temporary.

Uncertainty does not favor good government. But the difficulties in making a quick and sure decision have been many. For the commissioners appointed to draw up reports on civic changes are now themselves uncertain when their final recommendations will be ready.

At the time of their appointment, their work was divided into two sections. They were, by the end of August, to submit a report on the first section: the form of civic government. Then, by the end of December, they were to submit the second report, on the internal administration of the city, that is to say, upon the civic departments and their methods of operation.

The first section of their report was submitted on time. But the Quebec Government has been confronted with difficulties in reaching a decision. For the Champagne Commissioners have stated in a recent letter to Premier Lesage that they do not believe they could possibly conclude the second section of their report by December. More than this, they believe that when this second section is completed, it may require modifications in the first section.

In other words, after they have considered how the civic government ought to run its departments, they may come to the conclusion that they should revise their first conclusions about how the powers in the civic government should be distributed.

This has placed the Quebec Government in a most perplexing situation. If it were to carry the first section of the report immediately into law, it would be introducing a new form of civic government that might soon have to be changed, when the Champagne Commission concluded the second half of its work.

For this reason, the Quebec Government has decided to postpone action on the first section of the report. It will wait until the Champagne Commissioners are in a position to submit their conclusions, finally and completely.

To give the Champagne Commissioners time to complete their work,

the deadline for the second half of their report will be placed at least as late as March 31, 1961. By this time, the coming regular session of the Quebec Legislature, due to open in November, would likely have been prorogued.

With all these considerations in mind, the Government has decided a civic election should be held under the system that has been in force for the last 20 years. But instead of holding office for three years, the civic government will be in power for only two. The regular election will take place on October 24, 1960, and the next election on October 24, 1962.

The election next month will include a referendum. The voters will be asked whether they wish to have the system of "C" Councillors continued — the councillors appointed by various public organizations and institutions.

Unquestionably, time is needed by the Champagne Commissioners to complete their report, and by the Quebec Government to consider it. But this two-year period of temporary civic government is likely to be strained and confused. For two years is too brief a time for much serious action, and too long for uncertainty to be of little importance.

Instead of providing for the second elections in two years' time, it might be better to have them in one year's time, that is to say, in October, 1961. If the Champagne Commission completes its work by the end of March (or even after an additional month or two) it would still be possible for the Quebec Government to give the final recommendations adequate consideration and to call a special session of the Legislature to provide that the necessary changes be carried out. If a special session has been considered justified this month, to provide for comparatively minor matters, it would be even more fully justified to get the new system of civic administration under way.

It might be thought unreasonable to have a civic election next month for a term of only one year. But against this would have to be set the disadvantage of prolonging uncertainty for a period of two years. And there is also the alternative of simply having the present administration continue in office for one more year, and thereby avoid an immediate election, until the full changes can be made.

Every course of action has its difficulties, but as there obviously has to be uncertainty, perhaps it might best be made just as brief as possible.

GAZETTE

SEP 9 1960

MONTREAL-MATIN

Publié et imprimé par
La Fédération des Journalistes Canadiens Incorpore
 Adresse postale: C. P. 6032, Montréal 3

1124 av. St. Marie-Anna, MONTREAL MONTREAL et ENVIRONS 12 mois \$18.00 6 " 9.50 3 " 5.00	MEMBRE DE L'  ET DE LA C. D. N. A.	Téléphone: Lafontaine 4-1171 PROVINCE DU QUEBEC 12 mois \$14.00 6 " 8.50 3 " 4.25
---	--	---

ETATS-UNIS: \$20.00 — \$12.00 — \$7.00
AUTRES PROVINCES: \$18.00 — \$9.50 — \$5.00

Payable d'avance par mandat postal ou chèque au porteur à Montréal.
 Autorité comme envoi postal de deuxième classe.
 Ministère des Postes, Ottawa

MONTREAL, MARDI, 5 AOUT 1960.

Pourquoi ce refus aux Montréalais ?

Les Montréalais ne sont aucunement satisfaits du mode d'administration qu'un gouvernement libéral leur a imposé de la façon la plus humiliante qui soit en 1940, il y a donc vingt ans cette année. Autrefois, le Montréalais connaissait son représentant à l'hôtel de ville: aujourd'hui il ne le connaît plus. La ville n'est plus divisée en quartiers mais en districts groupant jusqu'à cinq quartiers d'autrefois. En outre, le tiers des membres du conseil sont nommés par des organismes qui ne comptent parfois qu'une poignée de membres actifs ou qui n'ont aucunement raison d'avoir des représentants particuliers au Conseil municipal.

Avec l'Union nationale, il était bel et bien décidé que les élections municipales d'octobre prochain auraient lieu selon un mode plus démocratique, conformément aux recommandations d'une commission chargée d'enquêter sans délai sur le mode administratif de la métropole. L'hon. Antonio Barrette avait d'ailleurs promis une session hâtive pour régler ce problème.

Aujourd'hui, l'hon. Jean Lesage refuse de donner satisfaction aux Montréalais. Ils auront encore des élections basées sur le régime des "99" et durant trois autres années nous serons administrés en vertu de ce régime condamné par presque tous les contribuables.

Le rapport d'une enquête menée sur l'administration municipale par des experts en la matière révèle de nombreuses anomalies auxquelles il faudrait remédier sans délai. Mais, avant tout, ce qu'il faut c'est donner à notre ville un mode administratif vraiment représentatif et vraiment efficace.

L'hon. Jean Lesage pourrait fort bien, sans compromettre l'avenir de la province, convoquer une session pour régler le problème de Montréal. Il le doit d'autant plus qu'il s'agit d'un héritage légué par d'autres libéraux. Il est malheureux qu'il s'entête à remettre aux calendes grecques cette grave question. Les Montréalais ont droit à un régime qui favorise le progrès de la métropole et il serait infiniment regrettable que l'administration Lesage ne juge pas le problème suffisamment important pour le résoudre sans délai.

Une profonde injustice envers les Montréalais

Il y a des individus pour qui aucune idée n'a de valeur, à moins qu'elle ne sorte de leur petit cerveau. Une idée venant d'un autre est nécessairement mauvaise. Pour qu'une chose ait quelque bon sens, il est indispensable qu'ils en soient les auteurs. Alors, c'est bien différent. Il se croient infaillibles et, s'ils en possèdent les moyens, écraseront de leurs foudres ceux qui ne pensent pas comme eux.

L'hon. Jean Lesage semble appartenir à cette catégorie de personnages peu intéressants. Le chef du parti libéral, "grand chevalier de la guillotine", manifeste un complexe de supériorité assez inquiétant quand on songe qu'il est le premier ministre de la province.

Ce complexe de supériorité, cette obstination à ne jamais suivre les idées d'autrui, il vient de les exercer envers les Montréalais en leur refusant une élection municipale faite selon leurs désirs, selon un système véritablement démocratique.

L'hon. Antonio Barrette avait pris toutes les mesures nécessaires pour que la prochaine élection municipale se fasse sans la classe "C". Il avait prévu une session spéciale qui aurait réglé cette question à la lumière du rapport Champagne dont on connaît maintenant les grandes lignes. Et les Montréalais auraient été heureux et satisfaits.

M. Lesage refuse de suivre la voie tracée par M. Barrette. Il se moque des Montréalais, il se moque de leurs griefs, il se moque de leur déception. L'élection se fera à la date prévue sans aucun changement, à la seule exception qu'on y ajoutera un référendum inutile et que le mandat du nouveau conseil ne sera que pour deux ans.

Le précédent comporte de graves dangers. Les vétérans de la politique municipale savent qu'il a fallu un quart de siècle de luttes pour en arriver au régime de trois ans. Les libéraux ont-ils maintenant l'intention de revenir au mandat illogique de deux ans? S'ils ne le veulent pas, ils posent tout de même un geste excessivement dangereux.

Avec le gouvernement de l'Union nationale, les Montréalais ont toujours été traités avec justice. Ils avaient demandé une refonte du mode électoral et M. Barrette s'appêtait à la leur accorder. Aujourd'hui, M. Lesage la leur refuse sans raison sérieuse.

A plusieurs reprises, M. Lesage avait dit qu'il n'y aurait pas de session spéciale. Il change soudain son fusil d'épaule mais, comme pour narguer les Montréalais, fait savoir que cette session spéciale ne règlera pas leur cas puisqu'elle ne permettra que la tenue du référendum et la durée de deux ans du nouveau mandat.

Les Montréalais sont profondément déçus de cet acte d'injustice du nouveau premier ministre. Et ils se demandent ce que feront maintenant un hon. René Lévesque, celui qui, le tout premier devrait se porter à la défense de nos intérêts.

MTL-MATIN
SEP 9 1960

Le référendum sur la classe "C"

La décision que vient d'annoncer le premier ministre au sujet de la réforme administrative de Montréal est un compromis qui ne saurait contenter tout le monde, mais compte tenu de tous les éléments du problème, c'est une attitude assez sage qui comporte plusieurs avantages. Non seulement elle donne du temps au gouvernement pour bien étudier la question, mais M. Lesage et ses ministres évitent ainsi de trancher eux-mêmes le sort de la classe "C" qui a encore d'ardents défenseurs principalement dans les milieux anglophones et financiers de Montréal.

A première vue l'on pourrait croire que le gouvernement s'est rangé à la solution préconisée en mars dernier par la Ligue d'action civique et qui comportait un référendum sur la classe "C" à tenir en même temps que l'élection du 24 octobre. Ce projet, adopté par le conseil d'administration de la L.A.C. le 10 mars pour présentation à la Législature, ne fut pas soumis, à cause de la nomination de la Commission Champagne par le gouvernement Barrette.

Le fait d'ordonner un référendum aujourd'hui a néanmoins un tout autre sens que le même geste décidé il y a six mois. Si la Législature avait ordonné le référendum sur la classe "C" sans envisager d'autre modification au système électoral de Montréal, on aurait pu craindre que la réforme se borne à cela et c'eût été bien insuffisant.

Mais le référendum ordonné après la publication du premier rapport Champagne prend un tout autre sens. M. Lesage a affirmé que c'est surtout le manque de temps pour effectuer une réforme complète avant les élections du mois prochain qui fait surseoir un changement, que cette réforme demeure décidée en principe et doit se faire durant la session de 1961-62, en vue des élections qui sont rapprochées d'un an à cette fin.

Le recours au référendum sur la classe "C" peut sembler une solution idéale. M. Lesage a dit que le gouvernement va demander l'avis des citoyens: "Nous voulons démocratiquement nous en remettre au jugement des contribuables montréalais pour trancher la question". Il y a là toutefois une ambiguïté et un danger. Le choix par les contribuables des hommes qui auront à administrer la ville dans un système donné est conforme à la démocratie. Mais n'est-ce pas aller trop loin que de confier aussi aux contribuables une décision majeure quant au système lui-même?

Il faut espérer que les électeurs supprimeront la classe "C" le 24 octobre. Mais si par hasard ils en votaient le maintien, quelle serait la situation? Selon la déclaration de M. Lesage on pourrait penser que le gouvernement se sentirait lié par un tel vote. En ce cas, c'est tout le rapport Champagne qui serait jeté au panier, puisque la clé maîtresse de ce document c'est le retour à une désignation démocratique de tous les membres du Conseil municipal par les seuls contribuables.

Le gouvernement est-il d'avis que pour l'élaboration du système d'administration complexe d'une grande ville, les contribuables sont plus qualifiés que les experts de la commission Champagne?

M. Lesage a raison d'ajourner les réformes étendues qui sont proposées, parce que le second rapport peut amener la commission à modifier certaines conclusions du premier. Or les contribuables n'auront pas eux non plus le béné-

ficie du second rapport. Ils n'auront même pas lu le premier dans la proportion de 99.99%.

Quel que soit le résultat du référendum, le mode actuel d'administration n'en serait pas valorisé. La preuve est faite qu'il est déficient et qu'il faut le changer. Ce sera encore vrai le 25 octobre, quelle que soit la réponse des électeurs au référendum. Cela doit donc être clairement précisé: M. Lesage ne doit laisser aucun doute sur le fait que la réforme aura lieu tel que prévu. Si nous insistons, c'est que le premier ministre a déclaré: "Nous voulons démocratiquement nous en remettre au jugement des contribuables montréalais"; fort bien pour les deux prochaines années, quant à la classe "C", mais il importe qu'on ne puisse pas ensuite prétendre que cette catégorie de conseillers a reçu la consécration démocratique et devient intouchable.

Il est heureusement fort probable que la classe "C" disparaîtra dès le 24 octobre. Mais un vote est toujours imprévisible. Et l'on peut s'attendre à une vigoureuse campagne des journaux anglais et des groupes de financiers et d'hommes d'affaires anglophones pour le maintien de cette classe de conseillers qui compte actuellement 45% de membres de langue anglaise alors que la proportion des contribuables anglophones à Montréal n'atteint probablement pas le tiers; les intérêts particuliers de ces groupes influents ne coïncident pas toujours avec le bien général de la ville.

Les arguments tendancieux ne manqueront pas. On dira par exemple: Si le rapport Champagne avait été appliqué, la classe "C" aurait été remplacée par la commission consultative de douze membres; alors doit-on supprimer immédiatement la classe "C" sans le bénéfice de cette suppléance? N'oublions pas qu'en octobre 1957, c'est le vote massif des quartiers anglais qui a suffi à renverser la majorité que M. Drapeau avait obtenue dans les quartiers canadiens-français. Le même accident peut se répéter et il ne faudrait pas lui assurer d'avance des conséquences irréparables.

Une fois cela bien précisé, il faudra tout de même que la campagne de ce référendum soit menée avec vigueur, en mettant les points sur les i. Tout le monde admet que le Conseil de cent membres est trop nombreux et il faudra saisir cette première occasion de le réduire à 67 en attendant mieux. Et en supprimant la classe "C", on éliminera un groupe qui a souvent donné des votes d'obstruction égoïste, notamment en faveur de l'ouest et contre l'est de la ville.

Même sans la classe "C" le système demeurera fort défectueux, et s'il arrivait de nouveau que les classes "A" et "B" donnent respectivement des majorités à des groupes adverses, nous aurions pour deux autres années un Comité exécutif divisé où siégerait l'opposition.

Il doit donc être bien clair que le référendum ne portera pas sur le besoin d'une réforme profonde qui reste évident, et que les contribuables ne voteront pas pour ou contre le rapport Champagne, même sur la classe "C". Après cela, espérons que la classe "C" disparaîtra tout de suite, et que la L.A.C. remportera dans les deux classes élues une majorité qui lui permettra de reprendre, en harmonie cette fois avec le gouvernement provincial, la campagne de moralité publique dont la métropole a grand besoin.

Paul SAURIOL

LE DEVOIR

SEP 9 1960

Le CTC : Plébiscite, non; 3 classes, non

Le Conseil du Travail de Montréal vient de faire savoir par télégramme, au premier ministre de la province, M. Jean Lesage, qu'il s'oppose fortement à la tenue d'un plébiscite concernant les conseillers de la classe "C" à Montréal et de l'élection le 24 octobre.

Voici d'ailleurs, ce que dit le télégramme, signé par M. Gérard Rancourt, secrétaire :

"Le Conseil du Travail de Montréal s'oppose fortement au plébiscite sur la classe "C" des conseillers de Montréal. Nous considérons ce plébiscite injuste, inutile et arbitraire. Tous les conseillers sont responsables de l'administration de la

ville. Pourquoi ceux de la classe "C" serviraient-ils de boucs émissaires ?

"Nous nous objectons également au maintien pendant deux autres années du présent système électif de la métropole parce qu'il est antidémocratique. Nous croyons que les élections devraient plutôt être retardées de six mois.

"Nos 122,000 membres veulent le suffrage universel, l'abolition des trois classes de conseillers.

"Nous vous demandons, ainsi qu'aux membres de votre cabinet, de nous recevoir le plus tôt possible pour expliquer notre position clairement".

LA PRESSE
SEP 9 1960

LES 11 CORPS PUBLICS INTERESSES VANTENT LA CLASSE C MAIS NE LA DEPENDRONT PAS DEVANT LE PEUPLE

F. M. Laberge, les élections auraient dû être retardées d'un mois ou deux.

"En outre, ajoute-t-il, qu'un propriétaire ait droit à 10 votes, et un locataire à un seul vote, ce n'est pas plus démocratique.

"La question qui se pose, souligne M. Laberge : M. Lesage veut-il faire semblant de faire quelque chose ou veut-il réellement faire quelque chose ?"

"S'il veut faire quelque chose, qu'il élimine les trois classes de conseillers."

Nous demandons à M. Laberge quelle attitude son groupe adoptera si le parlement décide que le référendum ne se tienne que sur l'opportunité de maintenir ou d'abolir la classe C ? "Il est trop tôt, répond-il, pour vous dire quelle décision nous prendrons. Mais s'il maintient sa décision de ne faire porter le référendum que sur l'abolition de la seule classe C, ce sera en dépit de nos protestations les plus véhémentes."

Le président du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, M. Horace Laverdure, nous a déclaré pour sa part que les délégués au conseil devaient être saisis du problème à la réunion d'hier soir. On trouvera le compte rendu de cette assemblée dans une autre colonne du journal.

Personnellement, M. Laverdure affirme que les classes A et B de conseillers municipaux à Montréal n'existent pas selon une formule plus démocratique que la classe C.

La Fédération du détail et des services

Pour le secrétaire général de la section montréalaise de la Fédération du détail et des services, M. Marc Brault, "la classe C a rendu d'énormes services."

Il souligne que lors de l'étude de certains problèmes spéciaux, les marchands représentés par des leurs au conseil peuvent plus facilement les comprendre et les expliquer à leurs collègues.

M. Brault soutient qu'il faudra bien se soumettre à la décision de Québec, mais que la Fédération du détail ne fera pas campagne pour ou contre l'abolition de la classe C lors du référendum.

Le président de la section de Montréal de la Canadian Manufacturers Association (l'Association des manufacturiers canadiens), M. Paul S. Smith, a déclaré que son groupe favorise le maintien de la classe C.

Le nombre des conseillers de cette classe pourrait toutefois être réduit, selon lui.

"Les gens qui paient de fortes taxes, a-t-il dit, ont intérêt à voir comment l'argent est dépensé. Ceux qui paient des \$100,000 en taxes ne doivent pas être considérés comme le gueux de la place Viger".

"Vous me direz que ce n'est pas démocratique, mais est-ce de la démocratie que quelqu'un paie et qu'un autre dépense ?"

"Pour ce qui est de savoir si nous ferons campagne contre l'abolition de la classe C, lors du référendum, je ne puis me prononcer sur le sujet, nous n'avons pas encore eu de réunion de notre conseil pour en discuter".

La Ligue du progrès civique

Le président de la Ligue du progrès civique (City Improvement League), M. Walter Hyde, n'a pas voulu trop faire de commentaires sur le sujet. Il préfère attendre la réunion prochaine de l'organisme qu'il préside : elle doit avoir lieu lundi prochain.

"Les corps publics les plus influents représentés au conseil se sont prononcés pour le maintien de la classe C et nous croyons que les autres appuieront leur attitude à ce sujet, soutient-il quand même."

"Personnellement, je crois que dans le passé, si l'on compare le système actuel à celui des administrations précédentes, la ville a tiré profit de l'existence d'un groupe de 33 conseillers qui étudiaient les dépenses municipales."

"La recommandation du rapport Champagne d'instituer une commission consultative formée de certains corps publics, placerait ce corps sous la dictature du président de l'exécutif tout puissant. S'il est bon tant nueux, et s'il ne l'est pas, alors."

Porte-parole du Comité des citoyens de Montréal, M. Michel Chevalier, qui en est le conseiller, a déclaré que le comité "maintient toujours le point de vue qu'il a élaboré dans son mémoire à la Commission Champagne."

"Nous prétendons, dit-il, que

la présence des conseillers de la classe C a été un bien pour la ville.

"Nous avons soutenu que c'est peut-être exagéré qu'ils comptent pour le tiers du conseil, qu'il faudrait peut-être abaisser cette représentation.

"Nous avons d'ailleurs catégoriquement souligné devant la Commission Champagne que notre comité ne devrait pas avoir de représentant au sein de la classe C parce que nous sommes trop peu représentatifs, mais nous sommes pour le maintien de la classe C toutefois."

"Nous ne ferons pas non plus campagne devant la population pour le maintien ou l'abolition de la classe C à l'occasion d'un référendum."

La Ligue des propriétaires

Le président de la Ligue des propriétaires, M. P.-J. Bertrand, actuellement conseiller de la classe C au conseil, ne voit pas pourquoi le gouvernement provincial ne ferait pas disparaître les classes A et B de conseillers s'il fait disparaître la classe C.

Il souligne que le rapport Champagne souligne le besoin des corps publics dans l'administration municipale.

M. Bertrand prévoit une difficulté : lors de la mise en nomination les conseillers nommés de la classe C seront déclarés élus.

"Par son projet de loi, ajoute-t-il, le gouvernement se trouvera à abolir la classe C, avant que le peuple se soit prononcé par référendum..."

"Le gouvernement soulignons-nous à M. Bertrand, n'a, dans son projet de loi, qu'à déclarer que les conseillers nommés par les corps publics ne seront déclarés élus qu'une fois le référendum tenu et seulement si le peuple est favorable à leur maintien dans le conseil de ville..."

M. Bertrand est aussi d'avis que l'on a souvent critiqué la classe C, mais qu'on n'a jamais suffisamment expliqué son rôle.

Il rappelle qu'on l'avait formé pour éviter des délégations à n'en plus finir de corps publics à Québec lors des sessions provinciales.

"Le législateur d'alors, pour éviter tous ces pèlerinages qui étaient une perte de temps pour tout le monde, a décrété que tous auraient des représentants au conseil municipal et que tous les problèmes seraient ainsi discutés à Montréal avant de parvenir à Québec".

M. Bertrand trouve ridicule la raison qu'on apporte contre l'existence de la Classe C, en disant qu'ils ne sont pas élus. "Le temps que les officiers de ces corps publics consacrent aux intérêts de la population est incalculable", dit-il.

L'Université McGill

Nous n'avons pu rejoindre le principal de l'Université McGill pour des commentaires. M. Cyril James est actuellement en Europe.

Mais un porte-parole qui a préféré garder l'anonymat soutient que la décision du gouvernement provincial de tenir un référendum sur l'opportunité de maintenir la classe C de conseillers est "une bonne chose".

Il a toutefois souligné que l'Université de la rue Sherbrooke ne fera pas campagne auprès de la population pour ou contre l'abolition de la classe C. Il a rappelé que dans le mémoire qu'elle a soumis à la Commission Champagne, l'Université McGill s'était déclarée favorable au maintien de la classe C.

"Mais après la publication du rapport Champagne, nous croyons que c'est une bonne chose que la population fasse connaître ses idées sur le sujet".

L'Université de Montréal

Nous n'avons pu obtenir d'opinions de l'Université de Montréal. Mgr le recteur et le secrétaire général de l'institution sont actuellement en congés au Mexique.

Un porte-parole de l'Université nous a toutefois dit qu'une réunion du conseil des gouverneurs doit avoir lieu prochainement et qu'il sera sans doute question de ce problème du référendum. Ce sont les gouverneurs de l'Université de Montréal qui choisissent les trois représentants de l'institution au conseil de ville de Montréal.

LA PRESSE

SEP 9 1960

LES 11 CORPS PUBLICS INTERESSES VANTENT LA CLASSE C MAIS NE LA DEFENDRONT PAS DEVANT LE PEUPLE

par Jacques DELISLE

"On ne saurait contenter tout le monde et son père!"

Le vieux dicton s'applique une fois de plus aujourd'hui. Lorsque l'on considère, ne fût-ce que très superficiellement, les réactions diverses suscitées parmi les 11 corps publics représentés au conseil municipal de Montréal, par l'annonce de la tenue d'un référendum sur l'abolition du maintien de la classe "C" à l'hôtel de ville de la métropole.

Le premier ministre de la province, l'hon Jean Lesage, a en effet annoncé mercredi, la tenue de ce référendum le jour même du scrutin municipal du 24 octobre. Une session spéciale de la Législature provinciale a été convoquée pour le 20 septembre en vue d'adopter les lois nécessaires à cette fin et pour fixer le prochain mandat des futurs élus à deux ans au lieu de trois. Cela, en vue d'adopter un nouveau mode administratif pour la métropole pour l'élection d'octobre 1962.

Comme dans la célèbre chanson de Ray Ventura, certains ont répondu: "C'est beaucoup trop!", et d'autres: "C'est pas assez!", à la question que nous avons posée hier, aux diri-

geants des corps publics qui avaient obtenu en 1940 le privilège de "nommer" chacun trois représentants au conseil de ville.

Et cette question était la suivante: "Que pensez-vous de la tenue d'un référendum sur l'abolition de la classe "C"?"

On comprendra facilement que certains corps publics ne souhaitent pas se voir privés du privilège dont ils profitent depuis deux décennies. La plupart toutefois ne feront pas campagne pour inciter la population à les maintenir au pouvoir.

Les Onze

Avant de livrer les réactions de chaque association à la question posée, qu'on nous permette de rappeler ici le nombre approximatif de membres que chacune compte (chiffres fournis par les associations elles-mêmes). Voici:

Le Montreal Board of Trade compte 4.100 membres et le Junior Board of Trade 600. La Chambre de commerce de Montréal, 3.000, et la Chambre de commerce des jeunes, 1.200. Le Conseil central des syndicats nationaux, 25.000 membres. Le Conseil des métiers et du travail de Montréal, 75.000. La section de Montréal de la

Fédération du détail et des services, 1.250. L'Association des manufacturiers canadiens, 1.000. La Ligue du progrès civique, 825. Le Comité des citoyens, 400. La Ligue des propriétaires, 2.500. Pour les universités de Montréal et McGill, on ne peut établir des chiffres comme on le fait pour le nombre de membres des autres associations, ces institutions étant d'un autre ordre.

Le Montreal Board of Trade

M Harry Gould, gérant général du Montreal Board of Trade, n'a "aucune objection à la tenue d'un référendum".

Il prévoit toutefois "que le peuple décidera de l'abolition de la classe C".

"Je crois que M. Lesage a fait ce qu'il devait faire. C'était la seule chose qu'il pouvait faire. Et sa décision est juste.

"Nous ne ferons pas campagne pour ou contre l'abolition de la classe C lors du plébiscite, a-t-il dit.

"Le peuple se prononcera pour l'abolition. Mais pour ce qui est de savoir si le peuple a raison, ce n'est pas la même chose. Le peuple ne pense pas aux résultats. Il pense seulement en terme démocratie."

La Chambre de commerce

La Chambre de commerce de Montréal tient son congrès annuel cette semaine à la Malbaie.

On prévoit que son exécutif et son conseil, qui s'y réuniront ces jours prochains, aborderont le problème du référendum prévu sur la classe C. On peut s'attendre à ce qu'une déclaration soit publiée à la Malbaie sur le sujet d'ici peu.

Le comité des problèmes municipaux, à la Chambre, a étudié le rapport Champagne, mais il n'a pu encore étudier l'annonce faite par M. Lesage de la tenue d'un référendum sur la classe C. Plusieurs éventualités consécutives à la publication du

rapport Champagne, avaient été toutefois envisagées.

Dans son rapport à la Commission Champagne, la Chambre de commerce réclamait l'abolition des trois classes.

A titre personnel, le chef du secrétariat de la Chambre, M. Maurice Chartrand, nous soulignait que le référendum devrait porter sur l'abolition des trois classes de conseillers.

Les groupes ouvriers

Pour le président du Conseil des métiers et du travail de Montréal, M. Louis Laberge le projet du premier ministre Lesage de tenir un référendum sur l'opportunité est loin d'être parfait.

"C'est une suggestion irrégulière, j'allais dire insensée", de commenter M. Laberge.

"Si l'on veut corriger une situation en vertu d'un principe, qu'on le fasse complètement. Le système de la classe C n'est pas démocratique, je l'admets, mais pas davantage les classes A et B. Je suis opposé aux trois classes de conseillers".

LA PRESSE

SEP 9 1960

La CTCC: Abolissons les classes A et C

Le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal a réclamé hier soir l'abolition de la classe "A" des conseillers municipaux de Montréal en même temps que celle de la classe "C".

Une résolution adoptée hier soir à l'assemblée régulière du Conseil central déclare que la classe "A" est aussi anti-démocratique que la classe "C" et suggère au gouvernement de légiférer, au cours de la session spéciale du 20 septembre, pour abolir ces deux groupes de conseillers, plutôt que de préparer la voie à un référendum sur l'abolition de la classe "C".

Le Conseil central a décidé de préparer un mémoire exposant les raisons qui militent en faveur de la suppression de la classe "A" en même temps que celle de la classe "C".

Plus "monstrueux" encore

M. Roger Mathieu, délégué du Syndicat des journalistes et président général de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, a déclaré, en proposant la résolution, que la seule suppression de la classe "C" rendrait le régime administratif de Montréal encore plus "monstrueux" que le régime actuel, car alors la classe "A", élue par les seuls

propriétaires, pourrait faire échec à la classe "B" élue par l'ensemble de la population.

Ce serait une administration dominée par la minorité (ce constituent les propriétaires. Ces derniers sont en effet les seuls à voter pour l'élection) que une recommandation de la Commission Champagne concernant le "conseil consultatif".

Le Conseil central des syndicats nationaux, dans son mémoire à cette Commission, avait proposé la formation d'un "conseil économique et social" sans aucun caractère législatif ni aucun pouvoir venant en conflit avec celui des représentants élus par le peuple ou pouvant se substituer à lui.

La Commission Champagne, par contre, a recommandé la formation d'un conseil consultatif qui aurait, de l'avis de la centrale syndicale, de trop grands pouvoirs.

"Selon les recommandations de la Commission, a dit M. Horace Laverdure, président du Conseil central des syndicats nationaux, le "conseil consultatif" aurait dans certains cas de plus grands pouvoirs que les représentants élus par le peuple et nous sommes complètement opposés à cela".

des conseillers de la classe "A"; ils votent également pour l'élection des conseillers de la classe "B", et ce, dans chaque quartier où ils ont des propriétés, a expliqué M. Mathieu.

Actuellement, a dit M. Mathieu, les conseillers de la classe "C", où il y a des représentants des travailleurs, des consommateurs et de divers autres organismes, peuvent tempérer l'opposition de la classe "A" à la classe "B".

33 membres d'ici 1962

Le Conseil central déclare qu'à son avis la ville de Montréal devrait être administrée d'ici 1962 par un conseil municipal de 33 membres élus par toute la population, en attendant la refonte de la carte électorale qui serait faite selon les recommandations de la Commission Champagne.

Si une telle mesure rencontrait des objections d'ordre pratique, le Conseil central croit qu'il y aurait lieu de laisser le conseil municipal tel qu'il est présentement en attendant de vraiment démocratiser l'administration de la ville.

Le préambule de la résolution déclare que le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal a toujours été opposé, depuis 1940, à la composition actuelle du conseil municipal. Il s'est prononcé depuis 20 ans, à la fois contre la classe "C", contre la classe "A", ainsi que contre le privilège antidémocratique accordé à une minorité, de voter plus d'une fois.

Dans une autre résolution, le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal a criti-

Le scrutin du 24 octobre

La décision de M. Lesage relativement à la prochaine élection municipale de Montréal a provoqué des réactions diverses mais, dans l'ensemble, approbatrices. C'est peut-être, en somme, la plus réaliste qu'il pouvait prendre s'il veut apporter une solution durable au problème du régime électoral et administratif de Montréal, plutôt qu'une solution provisoire qui serait toujours à refaire, comme il y en eut trop depuis tant d'années.

Avouons que nous aurions préféré que l'élection fût simplement retardée de quelques mois pour avoir lieu sous l'empire d'une nouvelle charte. Deux ans de plus du régime actuel, amputé ou non des conseillers de la classe "C", cela nous paraît un peu long. Mais nous devons aussi reconnaître que le premier ministre a raison de lier la réforme administrative à la réforme électorale au lieu de les faire l'une après l'autre et de doter encore une fois Montréal d'une charte en deux morceaux ou, pour reprendre une image connue, de revêtir Concordia d'un manteau fait de deux étoffes différentes et mal cousues.

M. Barrette avait pensé qu'il pouvait faire les deux réformes l'une après l'autre, trancher le problème électoral dès cet automne, en s'inspirant de la première partie du rapport Champagne, puis de s'occuper plus tard de la réforme administrative. Mais il ne savait pas à ce moment quelles seraient les recommandations de la Commission Champagne. Or, cette commission d'enquête recommande elle-même d'aborder les deux problèmes de front. En outre, elle juge à propos de tenir compte des travaux de la Commission Woods-Gordon sur le mode d'administration et demande un délai pour préparer la

seconde tranche de son rapport à la lumière des constatations de ces experts.

Dans ces conditions, il serait peut-être prématuré de modifier tout de suite le régime électoral avant d'avoir établi d'une façon définitive, sur le plan administratif, la liaison entre les titulaires des postes électifs — c'est-à-dire le maire, les conseillers, les membres du comité exécutif — et les fonctionnaires chargés de l'administration proprement dite. Aussi, à la réflexion, la décision du gouvernement provincial est-elle peut-être la plus sage, même si un mandat de deux ans pour un conseil élu selon le régime actuel nous semble un peu long.

Reste le cas des conseillers de la classe "C", ceux qui sont désignés par un certain nombre de corps publics. Il semble bien que l'immense majorité des Montréalais n'en veut plus. Même certains des corps publics qui se trouvaient ainsi représentés au Conseil n'en veulent plus.

Mais M. Lesage s'est montré fin politique en décidant de soumettre la question à la population, dans un référendum, au lieu de la trancher lui-même. La procédure est parfaitement démocratique et elle permet au gouvernement de rester étranger à une controverse purement locale.

S'il est vrai, comme nous le croyons, que les Montréalais veulent voir disparaître les conseillers de la classe "C" qui ne représentent que de petits groupes minoritaires, les Montréalais auront l'occasion de le faire savoir sans équivoque le 24 octobre. Mais il y a une condition : c'est qu'ils se rendent nombreux aux bureaux de scrutin et ne laissent pas une minorité d'électeurs trancher la question pour toute la population !

LA PRESSE

SEP 9 1960

LE SENS DU PLEBISCITE DU 24 OCTOBRE

Un vote contre la classe "C": disparition immédiate; un vote en faveur vaudrait pour deux années seulement

Par Pierre LAPORTE

QUEBEC. 10 — Même si les électeurs montréalais votaient en faveur du maintien de la classe "C" il est entendu que cette décision vaudrait seulement pour les deux années, — 1961 et 1962, — au cours desquelles le présent mode d'élection et d'administration sera en vigueur à Montréal.

Autrement dit le plébiscite qui aura lieu le 24 octobre prochain à la demande des autorités provinciales n'aura pas pour effet de modifier ou d'infirmes les conclusions de la Commission Champagne.

Ces déclarations ont été fai-

tes à Québec hier par un haut personnage de notre politique provinciale.

Une certaine confusion aurait pu naître après les propos tenus mercredi dernier par le premier ministre de la province, M. Jean Lesage. Il avait annoncé la tenue du plébiscite sur la classe "C" et déclaré qu'il s'en remettait aux électeurs montréalais.

L'ALTERNATIVE

La situation, qui a été définitivement clarifiée hier, est donc la suivante :

1— Si les électeurs se pro-

noncent contre la classe "C" elle disparaîtra définitivement.

2— Si les électeurs votent pour le maintien de cette classe de conseillers municipaux, — qui sont nommés et non élus, — le gouvernement provincial interprétera ce vote comme signifiant que les contribuables montréalais désirent qu'il y ait une classe "C" aussi longtemps que le système actuel des trois classes de conseillers municipaux sera en vigueur.

Ce vote ne vaudra en aucune façon dire que les électeurs de Montréal désirent ou souhaitent que le gouvernement

conserve la classe "C" quand on donnera à la métropole un nouveau mode d'administration.

LE RAPPORT CHAMPAGNE

Un autre point que l'on a voulu préciser c'est que le gouvernement n'est pas lié par les conclusions actuelles de la Comm. Champagne et qu'il ne le sera pas davantage par celles qu'elle produira à la fin de l'année ou dans les premiers mois de 1961.

Le premier ministre a déjà dit publiquement son appréciation pour le travail des commissaires. Il les a félicités et remerciés dans sa déclaration

de mercredi dernier, mais, c'est toujours le cas pour les enquêtes de ce genre, les commissaires n'ont fait et ne feront que des recommandations. C'est le gouvernement qui décidera ensuite.

Il est certain que les autorités provinciales attacheront une très grande importance à l'opinion de la Commission, et donneront probablement suite à plusieurs de leurs recommandations, mais la décision c'est le gouvernement qui la prendra.

LA SESSION

Le projet de loi qui sera présenté lors de la session

spéciale du 20 septembre sera décisif pour la classe "C" si les électeurs montréalais votent contre. Il énumérera tous les articles de la Charte de Montréal qui traitent de la classe "C", de même que les articles de concordance. Il décrètera probablement qu'un vote contre la classe "C" aura pour effet d'abolir tous ces articles.

Autrement dit cette classe qui groupe 33 conseillers municipaux pourrait disparaître dès que l'on connaîtra le résultat du scrutin, sans qu'il soit nécessaire d'y revenir à la session régulière du mois de novembre.

X

**Le référendum sur la classe "C"
en même temps que le scrutin
est une victoire pour Jean Drapeau**

Le programme mis de l'avant, cette semaine, par l'Hon. Jean Lesage pour régler le mode administratif de Montréal est une victoire pour Jean Drapeau et la Ligue d'Action Civique. Le Premier Ministre suit les suggestions faites au printemps dernier par M. Drapeau et auxquelles notre journal faisait écho en exclusivité, il y a deux mois. M. Lesage a été... sage dans sa décision de ne pas hâter outre mesure la réorganisation de l'administration montréalaise. Exactement comme le suggérait M. Drapeau, les élections ne siégeront que deux ans, donnant au gouvernement provincial le temps nécessaire pour établir le nouveau mode administratif. Tel que le suggérait M. Drapeau, les électeurs se prononceront en même temps sur la classe "C", formée de conseillers nommés par des associations dont plusieurs ne représentent que quelques membres et qui n'ont pas à rendre compte de leur mandat au peuple. Si les électeurs se prononcent pour la classe "C", les 33 conseillers nommés siégeront encore pour deux ans; si l'électorat se prononce contre, le conseil, pour les deux prochaines années, sera composé du maire et de 66 conseillers. Ce sera déjà une grosse amélioration!

DIMANCHE-MATIN

SEP 11 1960



Councillor CUMMINGS Comments...

"LET THE PEOPLE BE HEARD"

... said Premier Lesage this week, and so let it be! By his action in proposing that the voters at large decide by referendum whether or not Montreal shall have the "C" category of councillor on the City Council, the Premier acted in a true Democratic spirit.

And by his decision to permit the election to go ahead on October 24 while calling for a special session of the legislature on September 20 to consider the proposals of the Champagne Commission, Premier Lesage has shown King Solomon-like judgment for this reason: —

He has neither committed the Government to permitting Montreal's present administrative system to go beyond a two-year limit; nor has he indicated any other desire except to give Canada's best city the best administration possible.

THE TIME HAS COME

... when we can no longer ignore the fact that the needs of the City of Montreal are actually the needs of every man, woman and child who lives and works within the limits of this viable and historic community.

It is not enough to say that if the Executive Committee — whether it is made up of six councillors as under the present system, or five persons as proposed in the Champagne Report — merely has to function as the representatives of the people.

The members of the Executive Committee must, in addition, possess qualities that are far over and above the man who is elected to the City Council by reason of his personal popularity or even because he has, in the past, shown a special loyalty to the voters of his particular district.

What is needed on the Executive Committee, are members who are specialists in their respective fields — be it finance, mass transit, town planning or any other particular activity in which so complex an operation as a city of this size is involved.

In this way, the Executive Committee would emerge in the form of —

A CABINET OF EXPERTS

... who would be ready at all times to deal with any and all problems on the basis of knowledge and experience.

These specialists would, in addition, enjoy the confidence of members of the City Council who would certainly appreciate the fact that the Executive Committee's views and decisions are based on wisdom, rather than on the basis of catering to special interests.

Moreover, the Executive Committee or "cabinet," if you will, would set the spirit and tone of an administration that would be dedicated to running the city on an efficient, modern, business-like basis.

In this connection, while we are becoming deeply involved in debate and discussion pertaining to some of the possible changes in the city's administrative setup, it is worth considering the report recently handed down by business efficiency consultants, Woods, Gordon & Co., urging certain revisions in the city's manner of doing business.

There are few persons who will challenge the fact, that, when it comes to business methods, the city must ...

MOVE INTO THE TWENTIETH CENTURY

... and take a serious appraisal of its present methods which, in some instances, have made little real progress over many decades.

No big corporation would think of using the quill and ink, and there is no reason why a "business" like the city of Montreal, whose revenues and expenditures run into many millions of dollars annually, should conduct its affairs without using the finest Twentieth Century methods and the best in streamlined equipment.

The stockholders (taxpayers) of this great city, have every right to expect that the administration set to work immediately to devise a system which will, in the long run, save the city many millions of dollars in terms of man-hours which are now lost because of antiquated business methods.

The city is fortunate that it has reached a point where deep concern is being felt over its ...

DESTINY AND FUTURE

... and what role it will play in the years to come, when the Province of Quebec and the nation will emerge to give its citizens happy lives in happy surroundings.

The new era which is dawning upon us is probably the most important since Jacques Cartier placed his foot on the summit of Mount Royal.

Whether we make the most or the best of this great adventure, is up to us, all the citizens of Montreal.

Concordially yours,

P.S. Comments or questions on any Municipal subject are invited. Please address Councillor Harold Cummings, Care of Box D-6879, The Gazette.

GAZETTE

SEP 12 1960

Class 'C' Referendum 'Perfectly Democratic'

La Presse, Montreal: We would have preferred that the civic election be set back several months to be held under the provisions of a new charter. Two more years of the present regime, with or without the Class "C" councillors, is a little too long for us. But we must also recognize that the Premier is correct in tying administrative to electoral reform instead of doing one after the other and again burdening Montreal with a two-piece charter.

There remains the question of the Class "C", designated by a certain number of public bodies. It appears certain that the great majority of Montrealers want no more of it. Even some of the public bodies that are thus represented want no more of it. But Mr. Lesage showed himself to be politically astute by deciding to submit the issue to the population in a referendum, instead of settling it himself. The procedure is perfectly democratic and it allows the government to remain aloof from a purely local controversy.

If it's true, as we think, that Montrealers would like to see the end of the Class "C" councillors who represent only minority groups, the Montrealers will have a chance to make this known unequivocally on Oct. 24.

STAR

SEP 12 1960

Comment

French-Canadian, Press Opinion

Class 'C' Referendum Dangerous, Ambiguous

Le Devoir, Montreal: The recourse to a referendum on the Class "C" Councillors might seem to be an ideal solution. Mr. Lesage said the government will seek the opinion of the citizens: "We want to defer democratically to the judgment of the Montreal taxpayers to resolve the question". There is an ambiguity and a danger here, however. The choice by the taxpayers of those men who will administer the city within a given system conforms to democracy. But isn't it going too far to also entrust to the taxpayers a major decision vis-a-vis the system itself?

It is to be hoped that the electors will reject Class "C" on Oct. 24. But if by chance they vote to retain it, what happens then? According to Mr. Lesage's statement we would think that the government would feel itself bound by such a vote. In this event, the whole Champagne Report would be thrown in the wastebasket, since the key point of this document was the return to a democratic selection of all the members of the City Council by the taxpayers alone.

Does the government believe that to spell out a complex system of administration for a great city, the taxpayers are better qualified than the experts of the Champagne Commission?

STAR

SEP 12 1960

**Class 'C' Referendum
'Profound Injustice'**

Montreal-Matin: Mr. Lesage has just exercised his superiority complex, this obstinacy in never following the ideas of others, toward Montrealers by refusing them a municipal election the way they want one, according to a truly democratic system. The Hon. Antonio Barrette had taken all the necessary steps so that the coming civic election would be held without Class "C" councillors. He had foreseen a special session which would have settled this question in the light of the Champagne Report whose broad lines we now know. And Montrealers would have been happy and satisfied.

Mr. Lesage refuses to follow the path laid out by Mr. Barrette. He makes fun of Montrealers, he makes fun of their grievances, he makes fun of deceiving them. The election will be held on the forecast date without any changes, with the sole exception that a useless referendum has been added and the mandate of the new council will be for only two years . . . Montrealers have been profoundly misled by this act of injustice by the new Premier.

STAR
SEP 12 1960

*Transcribed
on microfilm*

Minority Interests At City Hall

PREMIER LESAGE at his press conference here clarified a number of things relating to the coming election, the referendum and the position of "C" Councillors. If the referendum goes against "C" Councillors there will be no appointed Councillors for the next two years. This does not mean that the government would be debarred from making a place for appointed Councillors two years from now when the city will come under a new electoral system.

If this is not the government's view, clarification will doubtless be forthcoming at the special session of the Legislature. Much will depend upon the form of the question to be put to the electorate. The government is consulting the electorate as to its wishes with respect to appointed Councillors and will certainly not load the referendum question for or against their retention. And it is consulting the electorate only about the "C" Councillors in relation to the next two years. It is not binding itself to abolish minority group representation in any future City Council or Executive Committee, any more than it is binding itself to accept the recommendations of the Champagne Commission.

Mr. Lesage made this clear, too, when he said the Commission had told him its second-part recommendations might alter the suggestions made in its report on the electoral system. In its first report the Commission would abolish the "C" Councillors but give representation to some public bodies representing minority interests on a Consultative Commission.

There is in this a recognition of the usefulness of minority group representation in some form or another. Indeed, the right of minority groups to representation has been widely acknowledged before this. It is the fear that this right will be lost sight of during the coming election campaign that prompts the argument either for retention of the "C" Councillors or minority representation in some other form. There is substantial fear that an electoral system based on the parliamentary model will allow the majority to swamp the minority. That is not desirable either in the interests of the minority or of the city as a whole.

STAR

SEP 14 1960

Projet de loi sur le référendum

Le projet de loi sur le référendum

QUEBEC. (J.M.) — Le projet de loi pour rendre possible le référendum du 24 octobre à Montréal, sera présenté à l'Assemblée législative par M. René Hamel, ministre des Affaires municipales.

Le mercredi 7 septembre, M. Lesage avait annoncé qu'une session spéciale du parlement provincial s'ouvrirait dans la Vieille Capitale le mardi 20 septembre pour ordonner un référendum qui aura lieu le même jour que les élections, soit le 24 octobre, et grâce auquel les Montréalais se prononceraient démocratiquement sur la question de savoir s'il faut, oui ou non, faire encore participer aux délibérations du conseil municipal, des membres non élus, soit "ceux de la classe C".

LA PRESSE

SEP 15 1960

Montréal
16 septembre 1960

Chez M. Lesage

Les syndiqués réclament l'abolition du régime des classes à l'hôtel de ville

Le Conseil du travail de Montréal rencontrait ce matin l'hon. Jean Lesage, premier ministre de la province, pour ré-

clamer l'abolition complète des classes chez les conseillers municipaux de Montréal ou la prolongation du mandat de tous les conseillers actuels jusqu'à l'adoption d'un nouveau mode électoral.

La centrale syndicale s'oppose au maintien des classes dans le conseil municipal et réclame une seule catégorie de conseillers élus au suffrage universel.

Le Conseil du travail s'oppose au plébiscite annoncé pour le 24 octobre relativement à la classe "C" et soutient que la classe "A" est aussi anti-démocratique que la classe "C".

La centrale syndicale demande, d'ici l'adoption d'un nouveau mode électoral, la prolongation du mandat de tous les conseillers actuels.

M. Louis Laberge, président du Conseil du travail, a dit hier soir que le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal devait aussi rencontrer ce matin l'hon. Jean Lesage.

Cette dernière centrale syndicale s'est prononcée, la semaine dernière, en faveur de l'abolition de la classe "A" en même temps que la classe "C".

LA PRESSE

SEP 16 1960

La CTCC demande la suppression des classes "A" et "C" à Montréal

Québec, 16. — (par Jacques Monnier) — Une délégation du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (C.T.C.C.) — a rendu visite au premier ministre Jean Lesage, à son bureau du Parlement, pour demander de faire voter une loi, lors de la session du 20 septembre, en vue de la suppression pure et simple des catégories "A" et "C", au sein du conseil municipal de Montréal.

MM. Roger Mathieu, président général de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, et M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., accompagnaient M. Horace Laverdure, président du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, M. Jean-Paul Lefebvre, premier vice-président, et M. Mar-

cel Lanouette, secrétaire-trésorier.

L'entrevue des délégués et du chef du gouvernement a eu lieu à huis clos.

Voici le texte du mémoire remis à M. Jean Lesage :

"Vous vous souviendrez sans doute qu'en date du 9 août notre Conseil vous faisait parvenir une requête demandant que le gouvernement de la province de Québec retarde les élections municipales de Montréal, afin de donner à l'assemblée législative le temps de réviser la charte de la cité et d'empêcher ainsi que les citoyens de la Métropole vivent plus longtemps dans le cadre d'une structure politique inefficace et dévalorisée aux yeux du public.

"Nous sommes maintenant informés qu'après avoir pris connaissance du rapport de la

Commission Champagne et de nombreuses requêtes s'y rapportant, votre gouvernement a décidé de remettre à plus tard la transformation des structures politiques et administratives de la cité de Montréal. Cette décision constitue une très mauvaise nouvelle pour les montrealais, mais nous voulons croire que votre gouvernement aurait difficilement pu régler en quelques mois les nombreux problèmes que suscite d'adoption d'une nouvelle forme d'administration. Ce que nous comprenons beaucoup plus difficilement, vous permettez que nous le disions bien franchement, c'est l'intention du gouvernement de soumettre la classe "C" à un référendum (dont l'issue ne saurait faire de doute) sans toucher à la classe "A".

"Vous n'ignorez pas, lit-on ensuite, que les locataires forment 81.1 pour cent de la population de Montréal. Si l'on a raison de condamner la classe "C" comme antidémocratique, nous avons la conviction que le même jugement doit être porté sur la classe "A". Il est certain, en effet, que la classe "C" est, en un sens, plus représentative que la classe "A", car elle délègue à l'hôtel de ville des personnes qui, pour n'être pas élues au scrutin populaire, n'en représentent pas moins, dans l'ensemble, des couches considérables de la population. Nous n'hésitons pas à affirmer qu'au total les conseillers de la classe "C" représentent un plus grand nombre de citoyens que ceux de la classe "A". D'ailleurs, si le

LA PRESSE
SEP 16 1960

LA CTCC

SUITE DE LA PAGE 1

référendum devait éliminer les conseillers de la classe "C", les propriétaires de Montréal verraient s'accroître énormément l'influence des conseillers de la classe "A" puisque ceux-ci formeraient désormais la moitié du conseil. Nous croyons que cette situation serait de nature à assurer la suprématie d'un petit groupe de privilégiés sur l'ensemble de la population montréalaise.

En plein accord avec la Commission Champagne et plusieurs des associations qui lui ont soumis des mémoires et selon toute vraisemblance, en plein accord avec la population de Montréal, nous réclamons, nous aussi, l'abolition de la classe "C", mais nous croyons que ce changement devrait nécessairement aller de pair avec l'élimination de la classe "A". Ces deux changements seraient dans la ligne des recommandations de la Commission Champagne. Une législation modifiant la charte de Montréal en ce sens aurait pour conséquence de réduire provisoirement le conseil municipal à 33 membres, à moins que le gouvernement ne juge à propos de décréter que chaque district élira 6 conseillers. Nous n'aurions aucune objection à ce qu'un conseil de 66 membres soit investi d'un mandat de deux ans pourvu que ces conseillers soient élus par l'ensemble des contribuables.

"Nous comprenons parfaitement qu'à une tâche déjà fort complexe s'ajoute la difficulté additionnelle que représente la diversité des suggestions qui vous sont faites. Cependant, mettant de côté toute fausse modestie et confiants de l'importance vitale de cette question pour les milliers de travailleurs que nous avons mission de représenter et pour l'ensemble de la population de Montréal, nous nous permettons d'insister pour que votre gouvernement prenne en sérieuse considération la présente requête. Nous craignons en effet que l'élimination de la classe

"C", sans modification de la classe "A", n'aggrave le caractère désordonné qui marque la politique municipale depuis bon nombre d'années et ne soit une cause importante d'incivisme et de désillusion pour l'ensemble de la population".
Veuillez nous croire, monsieur le premier ministre, messieurs les membres du conseil exécutif.

Le mémoire est suivi de la signature de M. Horace Laverdure, président du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CTCC).

Attitude semblable

QUEBEC, 16. (J. M.) — Une délégation du Conseil du travail de Montréal, accompagnée de M. Roger Provost, président de la Fédération des travailleurs du Québec, a demandé aujourd'hui à M. Jean Lesage, chef du gouvernement, de prendre les dispositions nécessaires pour que le conseil municipal de la Métropole ne se compose plus de trois catégories de membres, c'est-à-dire pour que l'on supprime la classe "A" et la classe "C".

Les délégués, dont M. Louis Laberge, président du Conseil du travail de Montréal, M. Jean-Paul Ménard, vice-président, M. Gérard Rancourt, secrétaire, et M. Hector Marchand, ainsi que M. Provost, ont expliqué leurs craintes au sujet du référendum du 24 octobre.

Le procédé ne serait pas satisfaisant, car il équivaut à rejeter sur les conseillers "C" toute l'"ignominie" du système administratif actuel, et par conséquent à rendre responsables "de tout ce qui se passe depuis dix ans", les associations représentées.

Rappelons que MM. Provost, Marchand et Laberge sont les porte-parole du Conseil du travail de Montréal au sein du conseil municipal.

LA PRESSE

SEP 16 1960

Réclamant à Québec la tenue d'un référendum

Les syndicats nationaux de Montréal: il faut également abolir la classe A

QUEBEC (DNC) — Le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CTCC) a demandé hier au gouvernement provincial de soumettre la classe "A" des conseillers municipaux montréalais à un référendum, comme ce sera le cas pour les conseillers de la classe "C", le 24 octobre.

M. Horace Laverdure, président du Conseil central a déclaré dans un mémoire présenté hier au premier ministre de la province que la classe "A" est aussi anti-démocratique que l'autre.

La CTCC, dit-il, regrette que les élections soient retardées, mais comprend que le gouvernement n'a pas pu régler ce problème à temps.

La rencontre a eu lieu à huis clos et le premier ministre n'a pas fait de commentaires.

"Votre gouvernement, dit-il, a décidé de remettre à plus tard la transformation des structures politiques et administratives de la cité de Montréal. Cette décision constitue une très mauvaise nouvelle pour les Montréalais, mais nous voulons croire que votre gouvernement aurait difficilement pu régler en quelques mois les nombreux problèmes que suscite l'adoption d'une nouvelle forme d'administration. Ce que nous comprenons beaucoup plus difficilement, vous permettez que nous le disions bien franchement, c'est l'intention du gouvernement de soumettre la classe "C" à un référendum (dont l'issue ne aurait faire de doute) sans toucher à la classe "A".

"Les locataires forment 81 p. c. de la population de Montréal. Si l'on a raison de condamner la classe "C" comme antidémocratique, nous avons la conviction que le même jugement doit être porté sur la classe "A". Il est certain, en effet, que la classe "C" est, en un sens, plus représentative que la classe "A", car elle délègue à l'hôtel de ville des personnes qui, pour n'être pas élues au scrutin populaire, n'en représentent pas moins, dans l'ensemble, des couches considérables de la population. Nous n'hésitons pas à affirmer qu'au total les conseillers de la classe "C" représentent un plus grand nombre de citoyens que ceux de la classe "A". D'ailleurs, si le référendum devait éliminer les conseillers de la classe "C", les propriétaires de Montréal verraient s'accroître énormément l'influence des conseillers de la

classe "A" puisque ceux-ci formeraient désormais la moitié du Conseil. Nous croyons que cette situation serait de nature à assurer la suprématie d'un petit groupe de privilégiés sur l'ensemble de la population montréalaise.

"En plein accord avec la Commission Champagne et plusieurs des associations qui lui ont soumis des mémoires et, selon toute vraisemblance, en plein accord avec la population de Montréal, nous réclamons, nous aussi, l'abolition de la classe "C", mais nous croyons que ce changement devrait nécessairement aller de

pair avec l'élimination de la classe "A". Ces deux changements seraient dans la ligne des recommandations de la Commission Champagne. Une législation modifiant la charte de Montréal en ce sens aurait pour conséquence de réduire provisoirement le Conseil municipal à 33 membres, à moins que le gouvernement ne juge à propos de décréter que chaque district élira 6 conseillers. Nous n'aurions aucune objection à ce qu'un conseil de 66 membres soit investi d'un mandat de deux ans pourvu que ces conseillers soient élus par l'ensemble des contribuables."

LE DEVOIR
SEP 17 1960

travaux administratifs

A cause d'un système désuet

Montréal ignore ses contribuables et mène son conseil au pire des imbroglios

par Normand Cloutier

Dans moins de six semaines, 345,678 Montréalais iront aux urnes pour élire maire et conseillers municipaux. Les 39,016 propriétaires de Montréal, soit 25 p. 100 des électeurs, auront droit d'élire à eux seuls 33 conseillers — ceux de la classe A — pour représenter leurs intérêts à l'hôtel de ville.

Onze corps publics, dont quelques associations fantômes, y délégueront 33 autres conseillers — ceux de la classe C — qui ne les représenteraient même pas, dit-on parfois. Quant aux 256,662 locataires, parties de notre mode électoral et constituant 75 p. 100 des électeurs, ils s'associeront aux propriétaires pour élire 33 conseillers — ceux de la classe B.

"Pour une élection démocratique, disait Camillien Houde le jour où le régime entra en vigueur, c'est plutôt pauvre!"

Ce sont malgré tout ces 99 conseillers — plus un maire — qui siègeront à l'hôtel de ville au moment où se jouera le sort de Montréal, où la Législature, qui n'est pas sans subir des influences, décidera des recommandations que la commission Champagne vient de publier sur le système électoral de Montréal et celles qu'elle fera sur son système administratif dès le 30 décembre. Par référendum, les électeurs auront alors porté jugement sur l'existence de la classe C.

Petite histoire

C'est en juin 1940 que la Législature a imposé le régime politique qui, à quelques changements près, prévaut aujourd'hui à Montréal.

Administrée par le maire Camillien Houde et 35 "échevins" qui représentaient autant de quartiers, la ville était au bord de la faillite et ne trouvait plus de prêteurs. Les administrations précédentes lui avaient annexé Maisonneuve, dont la dette de \$18,000,000 dépassait l'évaluation municipale. L'expropriation de Notre-Dame-de-Grâce et l'achat de la Montreal Light, Heat and Power lui avaient respectivement coûté \$15,000,000 et \$13,000,000. Pour venir en aide aux milliers d'hommes qu'une situation économique dont elle n'était pas responsable avait jetés dans le chômage, la ville avait également déboursé \$60,000,000. C'est ainsi que la dette municipale de la région métropolitaine a pu atteindre 345 millions de dollars en 1937 et que Montréal, en 1940, s'est trouvée dans l'impossibilité d'emprunter pour rembourser les \$25,000,000 de comptes courants qu'elle devait aux banques.

C'était la panique. Les propriétaires et les corps publics exigeaient d'être représentés au Conseil afin de redonner du prestige à la Ville et de surveiller de plus près le budget municipal.

Malgré l'opposition de Maurice Duplessis et de Camillien Houde, la Législature votait, 40 contre 10, le projet de régime électoral qui prévaudra lors des élections d'octobre et qui sera encore une fois à la source du plus paradoxal des imbroglios.

Non démocratique

A l'élection d'octobre 1957, 174 candidats briguaient les suffrages pour les classes de conseillers A et B, 65 sous la bannière de la Ligue d'Action civique, 56 sous l'étiquette du Ralliement du Grand Montréal et 53 indépendants.

Où se présentaient-ils?

Dans 11 districts dont le nombre des électeurs variaient de moins de 10,000 à plus de 35,000.

Qui votaient?

Environ 82,000 propriétaires avaient comme aujourd'hui le droit d'élire trois conseillers de la classe A et 3 conseillers de la classe B dans chacun des districts où il avaient une propriété. C'est ainsi que le propriétaire qui possédait alors une valeur immobilière dans chacun des districts électoraux avait conséquemment le droit de voter pour 66 candidats. Quant aux locataires, ils avaient droit de vote pour trois candidats de la classe B dans leur district respectif.

Qui sont ces locataires?

Ce sont ceux qui paient des taxes d'eau, ou des taxes d'affaires s'ils ont un commerce. Comme aujourd'hui, ils représentaient environ 70 p. 100 des électeurs, sans compter tous les autres que la loi électorale laisse pour compte ceux qui, sans payer de taxes personnelles directement, déboursent chaque mois \$100, \$120 et \$150 pour leur appartement, tous les frais compris, et qui n'ont pas le droit de vote.

Alors que 82,000 propriétaires avaient droit aux 33 conseillers de la classe A, 240,633 locataires n'avaient donc droit qu'aux 33 conseillers de la classe B. Or, une fois éliminés les bulletins annulés lors des recomptages judiciaires, ils s'est trouvé que 50 p. 100 des propriétaires contre seulement 33 p. 100 des locataires se sont prévalus de leur droit de vote, et l'on peut se demander si les propriétaires, dans un ou deux districts électoraux, n'ont pas finalement décidé de l'élection des conseillers de la catégorie B contre la masse anonyme et mal organisée des locataires.

"Avez-vous déjà assisté aux recomptages judiciaires? me demande un informateur digne de foi. On se rend compte — fait incompréhensible — que des électeurs, et particulièrement des locataires, votent à la fois pour deux candidats de parti opposé, par exemple pour un membre de la LAC en même temps que pour un membre du RGM, et qu'ils annulent ainsi la valeur de leur

suite; Montréal ignore ses contribuables...

vote pour les forces en présence au sein du Conseil".

Insuffisamment représentés au Conseil, les locataires paient pourtant des taxes

Si ces reliques du régime rural que sont les taxes foncières constituent 44.71 p. 100 du revenu de la ville, taxes scolaires comprises, il faut dire que les locataires paient des taxes de vente, des taxes sur leur appareil de téléphone, des permis d. taxi, des amendes, des taxes d'eau, et que celles-ci constituent pour l'année en cours 39.31 p. 100 du revenu de Montréal. D'ailleurs, me dit un fonctionnaire du département des Finances, je pense bien que les propriétaires augmentent le prix de leurs loyers quand la ville augmente le taux des taxes foncières.

Imbroglie

C'est donc grâce à ce mode électoral qu'ont été élus, en octobre 1957, 20 candidats de la LAC, 8 du RGM et 2 indépendants aux postes de conseillers de la classe A, ainsi que 13 candidats de la LAC, 11 du RGM et 8 indépendants aux postes de conseillers de la classe B.

C'est alors que commencèrent les maux de tête.

Chaque classe devait élire deux de ses membres au Comité exécutif, le grand administrateur de la Cité. Pour la catégorie A, tout allait bien: la LAC, détenant 20 sièges sur 33, fit nommer MM. Pierre DesMarais et J.-N. Drapeau en un tour de main.

Mais vint le choix des représentants de la classe B. Avec ses 12 membres, le RGM était sans doute en minorité, mais la LAC, avec ses 13 membres, n'avait pas non plus la majorité.

C'est alors que les deux partis tentèrent de s'attirer l'appui des 8 conseillers indépendants élus. Avec Frank Hanley Bruno Lépine, Albert Colette et André Lecours, ce fut peine perdue. Il y eut alors des appels téléphoniques à Québec, raconte-t-on, des mises en nomination, d'autres mises en nomination. Puis l'indépendant Charles C. Brown vota enfin pour un conseiller du RGM, entraînant les autres indépendants à sa suite. Et c'est ainsi que ce sont les conseillers J.-M. Savignac et Alfred Gagliardi, tous deux du RGM, qui allèrent représenter la classe B au Comité exécutif.

Les conseillers de la classe C, nommés directement par 11 corps publics, y avaient entre-temps délégué MM. W. Hayes Murray et J.-H. Dupuis, respectivement de l'Association des manufacturiers canadiens et de la Ligue des propriétaires, auxquels s'ajoutait ex-officio le maire de Montréal, M. Sarto Fournier.

Exécutif divisé

Des problèmes de toutes sortes commencèrent alors à se poser.

Au sein de l'Exécutif, deux partis politiques municipaux s'affrontaient, la LAC et le RGM. Or c'est du Comité exécutif que viennent tous les projets de loi, tous les projets de dépenses qu'approuve, que désapprouve ou que renvoie ensuite, pour plus ample étude, le Conseil de ville de Montréal. Les conseillers peuvent bien, s'ils le veulent, faire toutes les motions imaginables, et ils en abusent pour des fins publicitaires. Ils peuvent demander à l'Exécutif, par leurs motions de bien vouloir considérer que les citoyens du quartier St-Henri auraient besoin qu'on améliore leurs rues, mais c'est à l'Exécutif de répondre ou non à leur demande.

Or, au sein du Conseil deux partis s'affrontaient également.

"Pour tout ce qui mettait en cause les principes de la LAC, me confia un conseiller de la Ligue, nous votions en bloc". Les 20 conseillers du RGM imitaient en cela leurs ennemis politiques et quand ceux-ci votaient pour, ils votaient contre.

Restaient donc pour faire pencher le vote dans un sens ou dans l'autre, les 33 conseillers de la classe C.

Associations fantômes

"Je pense, me dit un informateur, que ces conseillers ont déjà rendu de grands services à la municipalité. En tout cas, ils devaient permettre à des hommes qualifiés de pénétrer dans l'enceinte du Conseil sans avoir à faire campagne électorale."

Telle n'est pas l'opinion que formulait Camillien Houde dans un discours retentissant prononcé à l'Assemblée législative, le 7 juin 1940.

"Le Montreal Board of Trade a fait tort à Montréal, disait-il en substance.

"L'Association des marchands détaillants? J'ai battu son président à l'élection de 1953 et celui-ci veut se faufiler au Conseil par la porte d'en arrière".

"Quant à la Ligue du progrès civique, ils sont trois. Qui est-ce qui connaît ça? Il y en a trois qui s'agitent et que Dieu ne mène pas. On ne sait jamais trop ce qu'ils sont. Ils font penser à l'hélice tournoyante ou aux rayons du soleil dansant. On ne sait jamais trop lequel. L'un frappe, l'autre est une illusion..."

"A part ça, il y a le Comité des citoyens. Qui sont-ils? Quand ont-ils surgi? Que représentent-ils? Ou vont-ils et d'où viennent-ils? Cela ne veut rien dire en fait, mais cela porte un nom martial, un nom à bonnet phrygien."

Puis c'est le tour des universités McGill, Montréal et la Ligue des propriétaires à subir les sarcasmes de Camillien Houde.

Aujourd'hui, 20 ans après?

Alors que ces associations, à l'exception de la CTCC, du CCT et de la Chambre de Commerce, se prononcent en faveur du maintien de la classe C, les sarcasmes dont elles sont l'objet continuent de pleuvoir.

La Ligue des propriétaires de Montréal — 2.500 membres — qui par ses trois conseillers représentent les intérêts des propriétaires déjà représentés par les 33 conseillers de la classe A, soutient qu'il faut éliminer toutes les classes si on élimine la leur. Mais candidat défait dans le district II aux dernières élections, M. Rodrigue Moore, du RGM, profite de la Ligue pour entrer au Conseil "par la porte d'en arrière".

Par l'entremise de son président, M. Walter Hyde, la Ligue du progrès civique se prononce en faveur du maintien de la classe C. Mais elle aussi constitue une "porte d'en arrière". Défait aux dernières élections dans le district No 4, M. Hugh Savage devient peu après conseiller de la Ligue. "C'est un membre du RGM," disent de lui ses ennemis de la LAC.

L'Association des citoyens, avec ses 400 membres, considère pour sa part que la classe C doit être maintenue, mais qu'elle est elle-même trop peu représentative pour déléguer des représentants à l'Hôtel de Ville.

L'Université McGill, l'Association des manufacturiers canadiens (1.000 membres) et l'Association des marchands détaillants (1.250 membres) considèrent que la classe C est nécessaire.

C'est la population montréalaise qui aura le dernier mot sur le sujet en se prononçant pour ou contre lors du référendum d'octobre prochain. La Commission Champagne, en attendant, a déjà recommandé l'abolition des classes et a proposé un système qui s'inspire des principes du régime parlementaire.

PETIT JOURNAL

SEP 18 1960

notes
administratif

UNE MODIFICATION EN CE SENS EST ENCORE POSSIBLE

Montréal: un comité exécutif élu par tous les conseillers?

Par Jules LeBlanc

La session spéciale de la Législature portant sur le mode électif de Montréal s'ouvre aujourd'hui à Québec. Pourtant, en fin d'après-midi, hier, après que le premier ministre de la province, M. Jean Lesage, eut reçu une imposante délégation de la Chambre de commerce du district de Montréal, on n'écarterait pas la possibilité — et loin de là — d'apporter une modification au projet de loi dont l'étude sera entreprise aujourd'hui au Parlement.

Dans le volumineux mémoire qu'elle a présenté au premier ministre, la Chambre de commerce a réclamé fortement, à défaut de mieux, la composition d'un comité exécutif "fort, solidaire et homogène"; elle a suggéré, à cette fin, que les membres de ce comité soient élus par tous les conseillers, sans tenir compte des classes, abolissant ainsi le système voulant que chacune des trois classes nomment ses représentants au comité exécutif de la ville de Montréal.

Au cours d'une conférence de presse qui a fait suite à l'entrevue, le président de la Chambre, Me René Paré s'est montré optimiste quant au sort

de cette recommandation. M. Lesage, a-t-il affirmé, s'est montré intéressé et a déclaré qu'il y avait des "possibilités" que le projet de loi soit modifié au cours d'un caucus que doivent tenir ce matin les ministres provinciaux.

Une large portion du mémoire de la Chambre porte sur la métropole et, en particulier, sur les recommandations de la Commission Champagne. En dépit des mesures prises par le gouvernement, les dirigeants de la Chambre "croient toujours que l'on devrait mettre en application dans le plus bref délai possible" ces recommandations. Le mémoire affirme même que la nouvelle administration puisqu'elle en a décidé autrement, "sera, — à moins de corrections, — tenue responsable du maintien d'un système désastreux pour Montréal.

Le mémoire ajoute que le gouvernement pourrait peut-être profiter de la session spéciale qui s'ouvre aujourd'hui pour "mettre en force certaines recommandations spécifiques de la Commission Champagne", notamment les quatre recommandations suivantes:

"1) En cas de vacance au Conseil, on devrait procéder généralement par élection complémentaire; 2) la charge de leader du Conseil devrait être abolie; 3) les membres du Conseil ne devraient pouvoir être nommés aux postes énumérés par la Commission Champagne; 4) l'ordre du jour d'une assemblée du Conseil devrait être déposé au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée et il ne devrait pouvoir être amendé que du consentement unanime du Conseil".

Me Paré a signalé qu'il ne croyait pas que le gouvernement change, sur ces points, la position qu'il a déjà prise. Il a précisé que la Chambre de Commerce de Montréal voulait, par cette entrevue, "alerter" le nouveau premier ministre et lui faire prendre conscience de la gravité de la situation qui existe à Montréal et de l'urgence qu'il y a d'y remédier. Me Paré s'est dit d'avis que la Chambre avait atteint ce but primordial.

Une attitude franche

M. Lesage devait recevoir la délégation dans son bureau, au nouveau palais de justice de

Montréal. Mais la délégation était tellement imposante — elle groupait quelque 75 personnes — que l'entrevue s'est déroulée dans une chambre adjacente. Le tout s'est passé à huit clos, le premier ministre, nous a-t-on affirmé, désirant parler franchement et ouvertement aux membres de la délégation. M. Lesage devait en outre accorder une conférence de presse à l'issue de l'entrevue, mais un horaire très chargé et le fait d'un avion qu'il devait prendre en toute fin d'après-midi pour retourner à Québec, l'ont amené à contremander cette conférence de presse.

Selon Me Paré, le premier ministre a adopté une attitude franche. Il aurait expliqué que le problème de Montréal était difficile et complexe et qu'il fallait prendre garde, en le réglant, de "respecter la démocratie". Il aurait précisé qu'il désirerait faire le moins d'amendements possible à la charte de Montréal avant d'étudier à fond le rapport Champagne; qu'il voulait étudier le problème avant de passer à la législation, de sorte que celle-ci soit, autant que possible, définitive.

(Suite à la page 6)

LE DEVOIR

SEP 19 1960

Montréal : Un comité...

(Suite de la 1ère page)

Se référant aux prochaines élections municipales, le président de la Chambre de commerce a alors affirmé : "Notre seule planche de salut, c'est que la population de Montréal soit bien consciente de la situation et qu'elle élise, non pas tant des régimes que des hommes capables de gouverner, d'administrer". Si le prochain Conseil municipal est semblable à l'actuel, a-t-il ajouté, la situation sera presque sans issue.

Me Paré s'est dit heureux de l'entrevue qui venait de se dérouler et a déclaré que la délégation avait été "bien reçue" par M. Lesage. Il a cependant fait remarquer : "Nous sommes loin d'avoir obtenu ce que nous avons demandé!"

Sur toutes les classes

Le mémoire de la Chambre de commerce de Montréal aborde une foule de sujets, sur lesquels, d'ailleurs, l'organisme s'est déjà prononcé officiellement. Au sujet du mode électif de Montréal, elle rappelle qu'elle a recommandé l'abolition de la classe "C" mais signale qu'un référendum, s'il y a lieu, devrait mettre en cause toutes les classes et non pas une d'entre elles seulement.

La Chambre réclame, en outre, "pour la Corporation de Montréal Métropolitain ou pour un organisme de même nature, les réformes et les moyens nécessaires à la poursuite des objectifs (qu'elle s'est fixés) et à la solution des problèmes communs aux municipalités qui constituent la métropole".

En ce qui concerne les problèmes constitutionnels, le mémoire recommande : "1) un franc retour à la constitution canadienne; 2) le respect intégral du fédéralisme; 3) une refonte de la structure des impôts; 4) la coordination des politiques entre le fédéral et les provinces; 5) un organisme permanent pour les conférences fédérales-provinciales; 6) un conseil permanent des provinces."

La Chambre insiste aussi pour "qu'on redistribue les fonctions, les responsabilités et les revenus non seulement entre le fédéral et les provinces, mais également, au sein de la province, entre la province elle-même, les régions et les organisations municipales et scolaires".

Impôts et taxes

Si l'on exclut les questions touchant directement Montréal et la région, la plus grande partie du mémoire est consacrée aux impôts et aux taxes. La Chambre de commerce demande, au sujet des impôts semblables perçus par Ottawa et Québec, qu'on s'efforce "d'harmoniser autant que possible les lois et les formules", de façon à "éviter aux contribuables des tracasseries inutiles".

Elle se dit d'avis que l'impôt sur les successions "devrait non seulement être exclusivement réservé à la province" mais être prélevé de façon à ce qu'on y "reconnaisse les droits fondamentaux de la famille, selon les prescriptions et les usages du droit civil et de la tradition française".

Le mémoire continue: "En matière de taxe de vente et des autres taxes de même na-

ture, la Chambre considère qu'une réforme s'impose quant aux barèmes employés, aux taux et aux exemptions qui ne tiennent plus compte de la réalité".

Enfin, concernant les taxes foncières, elle déclare que ces impôts "ne devraient éventuellement servir qu'exclusivement aux fins municipales", qu'il y aurait lieu "d'uniformiser les bases d'évaluation et de rendre obligatoire l'évaluation à la valeur réelle".

Une économie dynamique

Le mémoire de la Chambre touche encore des questions de politique économique, d'immigration, de chômage, d'éducation, et de faillites.

Elle considère comme "essentiel" l'établissement d'une "politique économique forte et dynamique", et comme "indispensable" le Conseil d'orientation économique récemment reformé; elle recommande qu'on accorde à ce Conseil "tout personnel et tous les moyens requis pour accomplir le mandat qu'on lui confie".

La Chambre de commerce de Montréal affirme de plus que le Québec a un "devoir strict de favoriser une immigration francophone, sélectionnée quant à ses qualités, ses possibilités d'adaptation et sa capacité de répondre aux besoins de la province".

Au sujet du chômage, elle souligne que c'est une "responsabilité collective" des gouvernements fédéral, provincial et municipal, et fait remarquer que le Conseil d'orientation économique ne peut "vraiment travailler efficacement qu'à des solutions à long terme", ce qui implique qu'il faudra "chercher ailleurs les remèdes au chômage saisonnier".

Sur le plan de l'éducation, la Chambre "encourage le gouvernement à poursuivre le plus activement possible le travail de réorganisation et de coordination en cours", tandis que sur le plan des faillites, elle déclare que le gouvernement provincial "devrait intensifier son programme d'aide à la petite entreprise".

LE DEVOIR

SEP 19 1960

Handwritten notes:
Monsieur
le Ministre

For Oct. 24 Vote . . .

'A' Referendum Asked

The Montreal Central Council of National Syndicates has asked the Quebec Government to refer the status of the "A" category of city councillors to a referendum next Oct. 24, as is being done with the "C" category.

The "A" category at city hall is made up of 33 councillors who represent property owners only. The 33 "C" class councillors are appointed by public bodies. The 33 "B" category councillors represent both property owners and tenants.

Horace Laverdure, president of the Montreal Central Council which delegates three representatives to "C" category, headed the delegation that presented the brief to Premier Lesage. Mr. Laverdure sits in the council as a Class "C" member.

He said in the brief it was difficult to figure how the Gov-

ernment could decide to submit the "C" class of councillors to a referendum and not the "A" class. If anything, the "C" group represents a greater segment of the people than the "A" group.

Mr. Laverdure further reasoned that if the "C" class is eliminated, the "A" class will gain added prestige since it then would constitute half the council, instead of only a third.

"This would be of a nature to assure the supremacy of a small privileged group over the destinies of the whole Montreal population," he said.

GAZETTE

SEP 19 1960

Travail
Administratif

La Chambre de commerce **Rencontre de dernière heure avec M. Lesage**

La direction de la Chambre de commerce du district de Montréal rencontre cet après-midi le premier ministre de la province, M. Jean Lesage, à son bureau de Montréal en vue, croyons-nous savoir, de lui faire part entre autres de certaines observations concernant les modifications que le gouvernement projette d'apporter au bill de Montréal au cours de la session spéciale qui s'ouvre demain.

La Chambre de commerce, dont la fonction principale est de travailler à l'essor de la cité, s'est intéressée depuis longtemps et d'une façon fort active aux nombreux problèmes suscités par l'administration

municipale. Elle a présenté à la Commission Champagne un volumineux rapport dont les commissaires se sont grandement inspirés dans leurs principales recommandations au gouvernement. La Chambre, comme la Commission Champagne, a recommandé un mode électif qui s'inspire de notre système parlementaire.

Principale préoccupation

Depuis la présentation du rapport Champagne et surtout depuis les décisions prises par le gouvernement de tenir les élections municipales le 14 octobre et d'y associer un référendum sur la classe C, la Chambre a étudié dans tous ses détails quelles seraient les conséquences d'une telle ligne de conduite sur l'administration de la métropole au cours des deux prochaines années. Elle a reçu les recommandations de son Comité des affaires municipales et elle a profité de son congrès annuel, tenu récemment au Manoir Richelieu, pour chercher des éléments de solution au problème fort épineux posé par les recommandations du rapport Champagne. La semaine dernière encore elle a tenu des réunions de l'Exécutif et du conseil en vue de préciser ses positions.

Il ne fait donc aucun doute qu'au cours de la réunion de cette après-midi, la Chambre aura d'importantes recommandations à soumettre au premier ministre de la province, à la veille même de la session spéciale qui doit décider, pour quelque temps du moins, du sort de l'administration municipale.

LA PRESSE

SEP 19 1960

notes
administratives

Les syndiqués ne veulent pas d'un conseil dominé par les propriétaires

M. Louis Laberge, le président du Conseil du Travail de Montréal (CTC) a déclaré, samedi, à la suite d'une entrevue, la veille, avec le premier ministre, Jean Lesage, à propos du référendum du 24 octobre à Montréal, qu'une administration ne comprenant que les classes "A" et "B" élues selon le présent système électoral serait définitivement dominée par les propriétaires qui ne représentent que 19 p.c. de la population et ne contribuent que 30 p.c. du budget municipal.

Une telle administration, en quelque sorte oligarchique, selon M. Laberge, ne serait pas compétente pour résoudre les principaux problèmes de Montréal particulièrement en ce qui concerne l'habitation et le chômage.

M. Laberge a souligné que tout le mouvement ouvrier de la région métropolitaine était unanimement opposé à la domination du conseil de ville de Montréal par la classe "A".

"Les travailleurs", dit-il, "savent qu'un tel conseil de ville demanderait vite l'abolition de la régie des loyers et refuserait de lancer des travaux publics d'envergure pour donner de l'emploi aux quelques 100.000 chômeurs que l'on prévoit dans la région pour cet hiver".

Le président du Conseil du Travail de Montréal a ajouté qu'il fallait demander l'appui de tous les organismes qui constituent la classe "C" pour faire d'autres représentations au Gouvernement provincial en faveur du maintien du présent système à l'hôtel de ville de Montréal tant que Québec ne sera pas en mesure de soumettre à la population un projet complet de réformes électorales et administratives réellement démocratique et efficace.

Il a terminé en rappelant que le Conseil du Travail de Montréal avait toujours demandé l'abolition des différentes clas-

ses de conseillers. "Nous préconisons", dit-il "un seul groupe de conseillers élus par tous les citoyens. Si les résidents de Montréal sont capables d'élire

des députés à Ottawa et à Québec, ils sont certainement habiles à désigner des représentants pour administrer la Cité de Montréal".

LA PRESSE

SEP 19 1960

Notes
Administrative

Abbreviated Session

Montreal Bill Comes Before Legislature

By PAUL LEDUC

Of The Star's Quebec Bureau

QUEBEC, Sept. 20 — The shortest session of the Legislature in the history of Quebec gets under way later today with almost no fanfare and a single, two-paragraph, Government bill of business.

The bill will shorten the mandate of the Montreal city council to two years from three for the Oct. 24 municipal elections only, and will also order holding of a referendum with the elections to determine the immediate fate of the appointed, C-category, councillors.

The first session of the 26th Legislature will last no more than two days, according to persons in Parliamentary circles, and may even be completed in one single afternoon.

An unlisted, but necessary, piece of work prior to study of the Montreal Bill will be the naming of a new House Speaker.

Premier Jean Lesage has announced he will propose Val d'Or lawyer Lucien Cléche, a freshman Liberal member, for the post, and Richard Hyde, of Westmount, for the role of Deputy Speaker.

Chief Justice Antonin Gauthier, of the Quebec Court of Appeals, will officiate at the official opening and proroguing of the session in the absence of Lieutenant-Governor Ocsimine Gagnon who is leaving for Europe on holidays. Mr. Gauthier's son, Jean-Paul, sat in the Legislative Assembly for Quebec West until a serious brain operation paved the way for Mr. Lesage's candidacy in that riding.

For the first time in 16 years the Liberals will be sitting on the right of the Speaker this year, with the defeated National Union party acting in the opposition under Parliamentary leader Yves Prévost, QC.

Mr. Prévost, who was named by a party caucus only last Friday, following the dramatic resignation of ex-premier Antonio Barrette, met with Premier Lesage last Saturday to discuss procedure for the special session.

It is understood an agreement was reached that the only subject matter to be discussed will deal with the bill on Montreal. This will be made even more easy since the speech from the throne will also stick to Montreal as well.

At a normal session the speech from the throne refers to all lines of Government policy and produces one of the longest debates of the session.

Speeches prepared for the occasion by Government members have been cut to the bone, and the seconder of the motion to adopt the speech from the throne, Harry Blank, of Montreal-St. Louis, will not even

STAR

SEP 20 1960

(suite: Montreal Bill Comes Before Legislature)

QUEBEC

(Concluded from Page One)
make a speech but simply stand as seconder. Jean-Noel Lavoie, of Laval riding, will propose the adoption.

As usual the opposition has allowed no leaks as to the tactics it plans to use, but it is expected the National Union members will also restrict speech-making to the barest minimum.

The opposition will undoubtedly serve some criticism of the Liberal Government's handling of the Montreal affair, however.

It will criticize the fact that the Champagne Commission report published Aug. 31 is not being put into force at the special session. The commission was formed by the National Union government last spring and then Premier Barrette repeatedly promised a special September 7 session would implement its report so that the Oct. 24 elections would be held under a new electoral system.

The Champagne report recommended a 45-man city council with all members elected in separate wards without distinction for categories as at present.

At City Hall the electoral officers stated at the time they could not possibly revise the system in time for Oct. 24.

Premier Lesage announced later that the report required a much more profound study and questioned the advisability of having a semi-parliamentary form of government without ministerial responsibility.

"The Champagne report foresaw selection of the chairman of a five-man executive committee by council as a whole with the chairman then picking his "cabinet" colleagues according to a geographical division.

National Union publications have already criticized the Liberal decision to allow elections under the 20-year-old system in spite of the numerous criticisms aimed at it over the years.

In addition several influential members of the NU in the Lower House have criticized the Liberal plan, which would

also immediately eliminate the C category if the plebiscite so desires with the new executive having three B members, and three A members. If the plebiscite approves a C category its 33 members would be sworn-in with the 66 elected councillors, as usual.

Former hydraulic resources minister Daniel Johnson has been quoted as terming the Liberal solution "one way of avoiding taking their responsibilities." He also said it was a "Mackenzie King" solution "since it satisfied no-one."

Such opinions are bound to come forth officially tomorrow, and some sources have indicated the opposition may also attempt to criticize the government for not having included special unemployment assistance in the emergency session, particularly since the Liberal party roundly criticized the National Union for failing to solve unemployment during the last election campaign.

The Government's laws may also share seeing to it that the session is as short as possible.

Effective members of both houses will be paid only \$10 each per day during the session, and would have the right to a regular \$8,000 sessional indemnity only if it were to last 30 days.

The National Union has a large majority in 22-man Provincial Senate or Legislative Council and could conceivably block the Liberal legislation there.

However this is believed unlikely since the precarious health of the National Union party since the June 22 defeat would make a snap election less than desirable at this time. Blocking of legislation would undoubtedly lead to such an election.

Hon. Hector Laferte is to sit as speaker in the Upper House, with Philippe Brais as Government leader. Felix Messier will move adoption of the Speech from the Throne there with Frank Connors as seconder.

One noticeable aspect of the session will be the absence of an official Montreal delegation. Since the bill is a Government one and is of a stop-gap nature

it is unlikely to go before the private bills committee where representations could be heard from all concerned.

As a result Montreal officials felt there was no point in delegating observers for the sheer act of presence. Judge Paul Champagne whose commission report is slightly involved will also be absent.

STAR

SEP 20 1960

MONTREAL, MARDI, 20 SEPTEMBRE 1960

Le début d'un gouvernement

La session qui commence aujourd'hui, à Québec, sera remarquable à plus d'un point de vue.

A moins d'un imprévu — et il y en a eu tellement depuis quelque temps sur nos scènes politiques provinciale et municipale qu'on peut s'attendre à tout... — elle sera la plus courte de notre histoire parlementaire puisqu'on pense qu'elle ne durera que quelques jours, peut-être seulement deux. Elle ne portera que sur un sujet : le régime municipal de Montréal, et sur un régime provisoire encore, de deux années seulement. Elle sera le début d'un nouveau gouvernement dont l'avènement a marqué la fin d'une ère et le commencement d'une autre. Enfin, elle fera s'affronter des forces nouvelles, pas très différentes par le nombre mais très inégales en vérité, l'une possédant toute la vigueur d'une victoire récente, la jeunesse aussi; l'autre, dirigée par un chef qui n'est qu'intérimaire, étant affaiblie par ses propres dissensions plus encore que par sa défaite.

Cette session n'a qu'un but : modifier provisoirement, sur un point seulement, le régime administratif de Montréal — un second projet de modification devant être soumis aux contribuables sous forme de referendum — en attendant qu'on puisse donner à la métropole un mode définitif, durable du moins, d'administration.

Pourquoi tant de branle-bas pour ne faire que du provisoire ? La raison est évidente pour quiconque connaît le moindre de la situation. La loi actuelle veut qu'une élection municipale ait lieu à Montréal le 24 octobre. Et les recommandations des deux commissions qui ont fait enquête, l'une sur les services administratifs, l'autre, sur le mode d'administration et le régime électoral de la métropole, ont trop de portée, elles proposent des réformes trop profondes pour servir de base à une législation bâclée qui serait à refaire à brève échéance.

Les législateurs provinciaux doivent donner

à Montréal un régime stable et durable et cela ne doit pas se faire à la hâte. La charte de la ville a été trop souvent remaniée, rapiécée, raccommodée pour être rajustée à la mesure d'une grande cité. Il faut tailler maintenant dans du neuf et le nouveau vêtement de Dame Concordia ne doit pas être improvisé si l'on veut qu'il dure tout en restant assez longtemps à la mode.

L'Union nationale s'était fait fort de doter Montréal d'un nouveau régime dès le mois de septembre. Mais elle ne savait pas quelles seraient les recommandations de la Commission Champagne. On doute qu'elle aurait pu, mieux que le gouvernement libéral, faire une oeuvre durable en quelques jours après avoir pris connaissance de ce rapport, d'ailleurs encore incomplet, et de celui des experts de la maison Woods, Gordon sur le fonctionnement des services administratifs et les changements qui s'imposent dans ce domaine. Il vaut mieux légiférer provisoirement sur les points que propose M. Lesage et connaître le sentiment que la population exprimera dans le referendum du 24 octobre.

Nous étions de ceux qui auraient préféré que l'élection fût retardée de six mois ou d'un an pour avoir lieu selon le nouveau régime. Mais à la réflexion, on se demande si la procédure proposée par M. Lesage ne vaut pas mieux.

Il n'était pas opportun, il n'était même pas très démocratique de prolonger d'un an le mandat d'une administration qui est là depuis trois ans, qui a commis beaucoup plus que sa part d'erreurs depuis 1957 et qui aurait reçu en quelque sorte un blanc seing pour les multiplier encore pendant une autre année avant d'être jugée par les contribuables. Il est temps que ceux-ci prononcent ce jugement.

D'autre part, élire un nouveau conseil pour une année seulement aurait peut-être été maladroit, car peu de candidats sérieux auraient voulu briguer les suffrages pour un an. A tout prendre, la solution proposée est peut-être la meilleure dans les circonstances.

LA PRESSE

SEP 20 1960

notes
administratif

Pressions de la Ligue des Propriétaires pour maintenir la classe "C"

QUEBEC, 20. (par V.P.) — D'autres pressions semblent devoir s'exercer sur nos parlementaires en rapport avec la législation que le gouvernement doit proposer à cette session d'urgence, sur le problème du mode électif de Montréal.

Le président de la Ligue des Propriétaires de Montréal, M. Paul-J. Bertrand, était à Québec, ce matin, en compagnie d'un collègue du même groupement, M. Emile Pigeon. Les deux conseillers de la classe "C" ont dit qu'ils chercheraient à rencontrer aujourd'hui même le premier ministre Lesage et le chef parlementaire de l'opposition, M. Yves Prévost.

MM. Bertrand et Pigeon voudraient obtenir que la décision du peuple relativement à la classe "C" ne s'applique pas pour le mandat de deux ans que doit recevoir, en général, le prochain conseil qui sera élu le 24 octobre. De toute façon, a dit M. Bertrand, l'article 273 de la charte de Montréal veut que les représentants désignés par les divers corps publics soient considérés comme élus lors de la mise en nomination. Si l'article 273 demeure dans la charte, les conseillers "C" seront déjà élus au moment de l'élection; s'il est aboli, les associations qui les élisent ne pourront en nommer pour le prochain conseil.

Le président de la Ligue des Propriétaires est évidemment en faveur du maintien de cette classe de conseillers. Il invoque également le témoignage du rapport Champagne qui favorise le principe d'une telle représentation au sein du conseil.

LA PRESSE

SEP 20 1960

notes
administratives

A la session d'urgence

Montréal n'aura pas de délégué officiel

Selon différentes sources consultées à l'hôtel de ville, hier, en fin d'après-midi, la Ville de Montréal ne sera pas officiellement représentée à Québec, au cours aujourd'hui une session spéciale des Chambres provinciales appelées à apporter des amendements relatifs au mode électif en vigueur dans la métropole depuis 1940.

Il y aura même, à l'hôtel de ville, une assemblée du comité exécutif que présidera Me J.-M. Savignac, le président.

D'après des renseignements dignes de foi, au moins six des sept membres du comité exécutif ne se rendent pas à Québec: MM. Savignac, le maire Sarto Fournier et les commissaires Murray Hayes, le vice-président, J.-N. Drapeau, J.-I. Dupuis et Alfred Gagliardi.

Pour sa part, le commissaire Pierre DesMarais, aussi président de la Ligue d'action civique, a quitté Montréal hier

soir, en direction de Québec, en compagnie de quelques conseillers élus en 1957 sous la bannière de la LAC.

Quelques autres conseillers sans aucune affiliation avec la LAC ont aussi quitté Montréal dans la même direction. Entre autres: Me Roland Savignac, président de l'Office municipal de l'habitation salubre, M. Gérard Loiselle, membre du même office et aussi député du comté fédéral de Ste-Anne, et M. Lucien Croteau.

Aucun des membres du Contentieux municipal ne s'est vu demander d'aller à Québec.

Quant au maire Fournier et au président J.-M. Savignac, ils ne vont pas à Québec parce qu'il s'agit d'un bill public (ministériel).

"On n'est pas appelé à être consulté, a souligné le maire. On ne pourrait qu'assister, des galeries, au débat".

LA PRESSE

SEP 20 1960

notes
administratives

Le sort de Montréal est dans la balance

La session débute à Québec

par JACQUES MONNIER

La "session spéciale" du Parlement de Québec s'est ouverte à trois heures cet après-midi à la Chambre haute; et comme il avait été prévu, la cérémonie qui a marqué l'événement, n'a pas eu le faste de la séance inaugurale d'une session régulière.

Son excellence le représentant de la reine, M. Onésime Gagnon, a prononcé son discours du trône devant une assistance composée presque exclusivement de parlementaires. Il portait non pas son uniforme d'apparat, aux riches broderies d'or, mais

On a remis en usage une ancienne tradition que M. Maurice Duplessis avait rompue: le lieutenant-gouverneur n'était pas entouré de tous les membres du cabinet comme sous l'Union nationale; seul le chef du gouvernement se tenait à la droite du représentant de la reine. Les autres ministres étaient avec les simples députés au fond de la salle. C'est d'ailleurs ainsi que l'on procède à Ottawa.

La "session spéciale", qui est la première depuis 1936, réunit enfin sur la colline, conseillers législatifs et députés élus lors du scrutin général du 22 juin dernier.

Préliminaires

Avant la cérémonie, le représentant de la reine a envoyé chercher les membres de la

chambre basse siégeant sous la présidence du greffier, M. Antoine Lemieux. Mais la députation étant arrivée sans avoir choisi un président pour la durée de la session, M. Onésime Gagnon a donné l'ordre de retourner dans l'enceinte de l'Assemblée législative pour en nommer un.

C'est alors qu'au lieu l'installation de M. Lucien A. Cliche, qui a été présenté par M. Jean Lesage, chef du gouvernement, et par Me Yves Prévost, leader de l'opposition.

Précédemment, soit à deux heures et quart, le conseil a été lui-même le témoin de l'installation de son nouveau président, M. Hector Laferté, présenté par M. Philippe Brais, chef du groupe ministériel, et par M. Edouard Asselin, leader de l'opposition.

seulement un veston noir et un pantalon rayé. Il n'y avait pas d'invités.

Le discours a été très bref. Le texte comprenant de quinze à vingt lignes. Il n'apprend rien de nouveau à la population puisque nos législateurs sont simplement invités par le gouvernement à approuver deux mesures déjà connues: permettre l'organisation d'un référendum le 24 octobre dans la métropole et raccourcir le prochain mandat des conseillers municipaux de Montréal.

De plus, le discours contenait un passage faisant appel à la Providence pour qu'elle bénisse les travaux de nos parlementaires.

A la Chambre basse

A l'Assemblée législative, il n'y a eu qu'un court débat sur l'adresse à la suite d'une entente conclue entre MM. Lesage et Prévost.

On dit qu'au contraire si M. Antonio Talbot avait été désigné, la semaine dernière, pour diriger le groupe de l'Union nationale, il aurait opté pour un long débat.

De toute manière, l'opposition

a profité de la circonstance pour exprimer le regret de ne pas voir les problèmes du chômage et de l'enseignement gratuit inscrits à l'ordre du jour.

Lorsque l'adresse, faite par M. J.-Noël Lavoie, député libéral de Laval, appuyé par M. Harry Blank, député libéral de St-Louis, eut été approuvée par l'assistance, on est passé à la deuxième lecture du projet de loi concernant la métropole. Le

Voir SESSION en page 2

LA PRESSE
SEP 20 1960

SESSION

SUITE DE LA PAGE 1

bill a été soumis à la Chambre par M. René Hamel, ministre des Affaires municipales.

La deuxième lecture a été précédée de l'élection de M. Richard Hyde, député libéral de Westmount-St-Georges, au poste de vice-président de l'Assemblée. A ce moment-là, il a fallu, en effet, que M. Hyde soit en fonctions pour pouvoir diriger le comité plénier dont on sait le rôle important lors de la deuxième lecture d'un projet de loi.

Durée de la session

La session durera un, deux ou trois jours. Tout dépendra de l'attitude de l'Union nationale. Il semble que les parlementaires de ce parti sont bien décidés à lancer une attaque assez rude contre le gouvernement.

Hier après-midi tous les députés montréalais de l'opposition se sont réunis au club Renaissance pour mettre au point un plan d'action stratégique avec M. Yves Prévost. Ils ont étudié, en commun, le rapport de la commission Champagne.

Tout est prêt aujourd'hui tant du côté ministériel que dans le camp adverse.

Les forces qui vont s'affronter pendant quelques heures ou quelques jours sur la colline parlementaire, sont les suivantes :

Assemblée législative. — 51 libéraux ; 42 membres de l'Union nationale ; un indépendant. — Sur les quatre-vingt-quatre sièges, l'un est vacant à la suite de la démission de M. Antonio Barrette.

Conseil législatif. — 17 membres de l'Union nationale ; 6 libéraux ; un indépendant. — Les vingt-quatre sièges de la Chambre basse ont un titulaire. Le colonel Oscar Gilbert occupe le sien aujourd'hui pour la première fois.

Facteur d'incertitude

Le passage des parlementaires de l'Union nationale dans l'opposition pose un point d'interrogation, car fort différentes sont la tactique pour la défense du gouvernement et la façon de procéder pour lancer une offensive efficace contre des positions ministérielles. Les plus jeunes des députés auront la possibilité de se mettre en valeur alors que certaines personnalités qui étaient en vedette, rentreront probablement dans l'ombre.

Par contraste, les libéraux qui, depuis quinze ans, se plaignaient d'être bâillonnés par les présidents de la Chambre basse, auront maintenant leurs franchises coudées. Beaucoup d'entre eux n'ont pas encore participé aux délibérations et devront faire leur apprentissage : il leur faudra apprendre à éviter les embûches que dresse le règlement, et à profiter des avantages que, par contraste, offre ce même règlement.

\$10 par jour

Lorsqu'une session compte moins de 31 jours, députés et conseillers n'ont pas droit à la pleine indemnité parlementaire qui est de 36,000. Pour une telle session, la loi actuelle ne prévoit qu'une indemnité quotidienne de \$10, ce qui est dérisoire.

C'est là une raison de plus pour que l'opposition ne prolonge pas les débats.

La fin de la "session spéciale" sera marquée par un second discours du Trône. Il est vraisemblable qu'il sera prononcé comme le premier par M. Onésime Gagnon, car Son Excellence le lieutenant-gouverneur ne partira pour son voyage en Europe que le 25 septembre.

Pendant l'absence du représentant de la Reine, c'est le juge en chef de la province M. Antonin Gaipeault qui le remplacera. Selon la coutume, M. Gaipeault devra prêter serment.

Rupture avec la tradition

Sous l'Union nationale, le juge en chef de la province qui remplissait temporairement les fonctions de lieutenant-gouverneur en cas d'absence de celui-ci, recevait, du gouvernement, en cadeau, le porteplume-réservoir "en or", servant à apposer la signature au bas de la formule d'assermentation dans les registres officiels.

Cette tradition serait abolie.

M. Antonin Gaipeault qui jurera, dans quelques jours, de bien remplir ses obligations de représentant de la Reine, n'emportera pas chez lui après la cérémonie le stylographe avec lequel il aura signé la formule de serment.

Le nouveau gouvernement considère que le fait de remplacer le lieutenant-gouverneur est un honneur suffisant en soi, rendant inutile le don d'un "souvenir". Ce serait aussi l'avis de M. Gaipeault.

A noter d'ailleurs que le supposé "porteplume-réservoir en or" n'était, en fait, qu'un stylographe de série, doré et non "en or".

notes
administratives

Appel de la Chambre de commerce au premier ministre Lesage

Donner à la métropole un comité exécutif homogène

par Laurent LAUZIER

Le premier ministre de la province, M. Jean Lesage, s'est engagé à prendre les décisions qui s'imposent au cours de la session qui s'ouvre aujourd'hui afin de permettre à la métropole de se donner un comité exécutif homogène et fort qui sera capable de voir à l'administration de la chose municipale après les élections d'octobre.

Telle est l'importante information que nous avons obtenue à l'issue d'une entrevue à huis clos que le premier ministre a accordée hier à son bureau de Montréal à une délégation de la Chambre de commerce du district de Montréal que dirigeait Me René Paré, président, récemment appelé par le gouvernement à diriger le nouveau Conseil d'orientation économique de la province.

Le premier ministre a même précisé qu'il convoquerait une réunion du conseil des ministres avant l'ouverture de la session afin d'étudier les principales recommandations de la Chambre et en particulier la composition et l'élection du prochain comité exécutif.

On peut donc prévoir que l'agenda de la présente session sera quelque peu modifié et que les autorités provinciales accorderont une attention spéciale à la principale recommandation que la direction de la Chambre a formulée dans sa requête au premier ministre.

La Chambre a averti sans équivoque le premier ministre que la situation de l'administration de Montréal était fort grave et que les décisions qui seront prises au cours de la session spéciale seront lourdes de conséquences. Après avoir indiqué sa préférence pour la mise en vigueur le

plus tôt possible des recommandations de la Commission Champagne, la direction de la Chambre a fait savoir au premier ministre qu'il avait la première responsabilité dans ce domaine. "A moins de corrections, vous serez tenu responsable d'un système désastreux pour Montréal, affirme le rapport lu par Me Paré.

Principales recommandations

La direction de la Chambre a insisté d'une façon particulière auprès du premier ministre sur le mode d'élection du Comité exécutif afin de lui donner l'homogénéité qu'il ne peut avoir présentement à cause des factions politiques.

Nous croyons savoir que la direction de la Chambre favoriserait l'élection des membres de ce Comité par tous les conseillers élus aux prochaines élections et non par classes de conseillers comme il l'est présentement. Naturellement, pour implanter un tel mode d'élection du Comité, le gouvernement devra modifier le bill de Montréal.

La Chambre a aussi suggéré au premier ministre de profiter de la présente session pour mettre en force certaines recommandations spécifiques de la Commission Champagne, entre autres : l'abolition de la charge de leader du Conseil, des élections complémentaires pour compléter toute vacance au Conseil, l'impossibilité pour tous membres du conseil d'être nommés aux postes énumérés par la Commission Champagne et la publication au moins cinq jours à l'avance de l'ordre du jour de toutes assemblées du conseil, celui-ci ne pouvant être amendé sans le consentement unanime du Conseil.

Quant à la nécessité de tenir un référendum sur la classe C., la Chambre souligne qu'elle en a déjà demandé l'élimination mais qu'elle est loin d'être d'avis qu'elle est la plus néfaste à la bonne administration de Montréal. La Chambre est d'avis que toute consultation populaire devrait s'étendre aux trois catégories de conseillers et non à l'une d'entre elles.

La Chambre a aussi souligné au premier ministre que comme résultat des prochaines élections municipales, il reste possible que la ville de Montréal soit privée d'une représentation responsable auprès de la Corporation de Montréal métropolitain. Au fait, les délégués actuels, qui sont nommés pour trois ans, risquent de ne pas être élus au conseil de ville et ceux de la classe C. risquent également de disparaître.

Volumineux rapport

La délégation de la Chambre qui a passé plus d'une heure avec le premier ministre a soumis un volumineux rapport dans lequel elle rappelle les buts principaux de sa formation ainsi que les nombreux travaux qu'elle a présentés en ces dernières années aux autorités fédérales et provinciales. Elle énumère les principaux objectifs recherchés en même temps qu'elle indique ses recommandations dans des champs aussi nombreux que ceux des relations fédérales provinciales, des impôts, du fonctionnarisme provincial, de la politique économique, de l'immigration, du chômage, de l'éducation, des faillites et du tourisme.

LA PRESSE

SEP 20 1960

modèle
administratif

Le discours du trône

Québec. — Voici le texte du discours du trône lu cet après-midi à 3 h. par le lieutenant-gouverneur de la province, l'hon. Onésime Gagnon, au moment où il inaugurerait la session d'urgence des Chambres provinciales :

Hon. M.M. du Conseil législatif,
M.M. de l'Assemblée législative,

Vous avez été convoqués en session spéciale pour prendre en considération une mesure d'urgence concernant l'administration de la cité de Montréal. Vous serez invités à étudier l'opportunité d'ordonner la tenue d'un référendum le même jour que les élections municipales, soit le 24 octobre prochain, afin de permettre aux électeurs de la métropole d'exprimer leurs vues concernant la composition du conseil de la ville.

Cette mesure proposera également que de nouvelles élections municipales aient lieu à Montréal au mois d'octobre 1962.

On vous présentera sur le champ un projet de loi à cet effet.

Puisse la divine Providence continuer de gratifier notre province et vous guider dans vos délibérations.

LA PRESSE

SEP 20 1960

*notre
administratif*

Montréal s'achemine vers le système parlementaire; Québec décide:

L'exécutif sera élu par tous les conseillers municipaux

Il aura ainsi la confiance du Conseil tout entier et pourra administrer normalement

Par Pierre Laporte

QUEBEC. — Le prochain comité exécutif qui administrera les affaires de Montréal sera homogène et n'aura pas à faire face — comme ce fut le cas à maintes reprises depuis quelques années — à un conseil municipal hostile. Une clause du projet de loi déposé hier par le ministre des affaires municipales, M. René Hamel, prévoit, en effet, que les six membres de l'exécutif seront élus par tous les conseillers municipaux, et non deux par deux, et ce, par chacune des trois classes qui forment le conseil municipal. Cette réforme avait été proposée par la Chambre de commerce de Montréal, qui a soumis son point de vue au premier ministre, M. Lesage, au cours d'une entrevue dans la métropole lundi dernier.

Pour le reste, le projet de loi déposé hier — il porte le numéro un — est conforme à ce qui avait été annoncé. Il prévoit un référendum sur la classe "C" et fixe au quatrième lundi d'octobre 1962 les élections municipales qui suivront celles du mois prochain. Le terme d'office des nouveaux élus sera donc de deux ans au lieu de trois. M. Hamel n'a pas prononcé plus de quelques mots. Il a dit : "J'ai l'honneur de présenter un projet de loi intitulé Loi concernant un référendum à Montréal". La première lecture a été votée à l'unanimité, après quoi la Chambre s'est ajournée à cet après-midi à 3 heures.

Cérémonie brève

Le lieutenant-gouverneur, M. Onésime Gagnon, a lu le très bref discours du Trône. En voici le texte :

"Honorables messieurs du Conseil législatif,
"Messieurs de l'Assemblée législative,

"Vous avez été convoqués en session spéciale pour prendre en considération une mesure d'urgence concernant l'administration de la cité de Montréal. Vous serez invités à étudier l'opportunité d'ordonner la tenue d'un référendum le même jour que les élections municipales, soit le 24 octobre prochain, afin de permettre aux électeurs de la métropole d'exprimer leurs vues concernant la composition du Conseil de ville. Cette mesure proposera également que de nouvelles élections municipales aient lieu à Montréal au mois d'octobre 1962. On vous présentera sur-le-champ un projet de loi à cet effet. Puisse la divine Providence continuer de protéger notre province et vous guider dans vos délibérations".

Le préambule

Le préambule de la loi expose les raisons qu'invoque le gouvernement pour présenter cette législation. Il se lit comme suit :

"Attendu que la Commission d'étude du système administratif de Montréal a produit un premier rapport suggérant un nouveau mode d'élection des conseillers et la suppression des conseillers "C" nommés par certains corps publics;

"Attendu que la prochaine élection aura lieu à une date trop rapprochée pour qu'il soit présentement possible de modifier le système électoral devant la régir;

"Attendu que, par ailleurs, la Commission a signalé qu'elle devra peut-être revenir sur des questions sur lesquelles elle s'est prononcée dans son premier rapport et a indiqué sa crainte de ne pouvoir fournir avant la fin de l'année son rapport final;

"Attendu que, dans ces circonstances, il y a lieu de prendre l'avis des électeurs lors de la prochaine élection, sur la suppression des conseillers "C", de réduire à deux ans la durée des fonctions des conseillers élus ou nommés et de modifier le mode de nomination des membres du Comité exécutif et de l'Office municipal de l'habitation salubre".

Le référendum

La section I du bill porte sur le référendum sur la classe "C". Il aura lieu le 24 octobre 1960, en même temps que l'élection municipale. On posera aux électeurs contribuables la question suivante : "Êtes-vous d'avis de supprimer du Conseil de la cité les conseillers "C" nommés par certains corps publics?" Dans les trois jours non fériés qui suivront le jour du scrutin, le président de l'élection fera rapport par écrit au ministre des affaires municipales du résultat du vote. Les dépenses encourues pour le référendum seront payées à même le budget municipal.

Elections en 1962

La section II prévoit de nouvelles élections municipales en 1962. Elles auront lieu le quatrième mercredi d'octobre, ou le jour suivant s'il s'agit d'un jour férié. Cette section prévoit également que les fonctionnaires préposés à l'élection municipale de 1960 devront attendre le résultat du référendum avant de déposer leur rapport sur l'élection des membres de la classe "C". Ce dépôt n'aura lieu que si les électeurs se prononcent contre la disparition de cette classe.

LE DEVOIR

SEP 21 1960

Montréal s'achemine vers le système parlementaire

L'exécutif

L'article 79 de la loi prévoyant l'élection du Comité exécutif se lira désormais comme suit : "A la première assemblée qui suit une élection municipale générale, le Conseil nomme six conseillers, pour former le Comité exécutif. Cette nomination se fait par vote au scrutin secret, chaque conseiller ayant droit de donner autant de votes qu'il y a de membres du Comité exécutif à élire".

Actuellement la classe "A", la classe "B" et la classe "C" élisent chacun deux membres de l'exécutif, lequel, en retour, sera assuré d'une majorité pour administrer. C'est un pas vers le régime parlementaire suggéré par la Commission Champagne.

La disparition des "C"

Toute la section IV de la loi est consacrée aux dispositions nécessaires à la disparition des conseillers de la classe "C", si les électeurs de Montréal en décident ainsi. Les articles de cette section entreront en vigueur sur proclamation du ministre des affaires municipales, proclamation qui sera émise sans délai si les électeurs votent pour la disparition de la classe "C". Les affaires de Montréal seront alors administrées par 66 conseillers au lieu de 99.

Ajournement à aujourd'hui

La séance d'hier, si on élimine les préliminaires constitutionnels, n'a duré que quelques minutes. Le premier ministre a lui-même proposé que la prochaine séance ait lieu à 3 heures cet après-midi. Il veut ainsi laisser à l'opposition le temps de se faire une opinion sur le projet de loi déposé hier. On croit que le débat sera assez bref. Seuls peut-être le ministre des affaires municipales, M. Hamel, le premier ministre, M. Lesage, le chef de l'opposition, M. Prévost et peut-être l'ancien ministre des affaires municipales, M. Paul Dozois, prendraient la parole.

Ce débat sera précédé de l'adoption de la motion de remerciements au lieutenant-gouverneur, qui a lu le discours du Trône hier. Le proposeur en sera M. Jean-Noël Lavoie, député libéral de Laval, et le second, M. Harry Blank, député libéral de Montréal - Saint-Louis. On ne croit pas que cette procédure dure plus de quelques minutes.

LE DEVOIR
SEP 21 1960

Mess
Administration

MONTREAL, MERCREDI, 21 SEPTEMBRE 1960

Une drôle de session d'urgence

Une session d'urgence s'est ouverte hier dans la capitale provinciale. Cependant, il s'agit d'une drôle de session d'urgence.

Elle a été convoquée pour régler une seule question urgente alors que, selon les déclarations de M. Lesage lui-même, il y a à peine trois mois, il y avait de multiples questions urgentes exigeant une solution immédiate et libérale.

Et ce qu'il y a de plus tristement amusant, c'est que la question urgente qui fait l'objet de cette session provinciale, le gouvernement Lesage ne la règle pas du tout. Il prend tout simplement les moyens pour en retarder la solution en décrétant un référendum parfaitement inutile.

Le gouvernement de l'hon. Antonio Barrette avait convenu de convoquer une session qui réglerait la question du mode d'élection à Montréal. Nous aurions donc eu des élections qui auraient donné satisfaction à toute la population. Au lieu de cela et en dépit de protestations générales, nous aurons des élections semblables à celles que nous avons depuis l'instauration du ridicule régime des 99, par les libéraux, et tout sera à recommencer d'ici deux ans.

Convoquer une session spéciale d'urgence coûte très cher et le public se demande pourquoi M. Lesage n'en profite pas pour remplir quelques-unes de ses promesses. Il serait si facile d'en profiter pour décréter que le gouvernement provincial acquittera tout le coût du boult. Métropolitain, qu'il distribuera de nouvelles allocations familiales, qu'il appliquera la gratuité scolaire de l'école élémentaire à l'université, qu'il mettra fin au chômage, qu'il accordera à tous l'hospitalisation gratuite, etc.

En mai et en juin dernier, l'hon. Jean Lesage et ses lieutenants ont parlé avec tant de fougue de tous ces problèmes qu'ils ont dû les étudier à fond. Pourquoi attendre davantage? Pourquoi remettre à demain ce que l'on peut faire aujourd'hui?

En 1936, quand l'Union nationale fut portée au pouvoir, son chef, feu M. Duplessis, s'empressa de convoquer une session spéciale d'urgence pour régler les problèmes les plus aigus de l'heure, pour remplir ses principales promesses. Et c'est ainsi qu'une session d'urgence nous valut, entr'autres mesures de première importance, le crédit agricole qui devait arracher au marasme non seulement nos campagnes mais aussi nos villes.

En convoquant une session d'urgence qui ne règle rien, M. Lesage et son gouvernement donnent l'impression de se moquer magistralement de la population.

MTL-MATIN
SEP 21 1960

Travaux
Administratifs

Le projet de loi sur la métropole adopté en 1er lecture

Québec, 20 (DNC) — L'Assemblée législative a adopté unanimement en première lecture, cet après-midi, l'unique projet de loi dont elle sera saisie au cours de cette session d'urgence. Le débat a été reporté à la séance de demain.

Ce projet de loi a pour but de prendre l'avis des électeurs de la Cité de Montréal au sujet des conseillers "C" et de décréter l'abolition immédiate de cette catégorie de conseillers si c'est le désir de la majorité des contribuables. En outre, la durée des fonctions du prochain Conseil municipal, qui doit être élu le 24 octobre prochain, est réduite à deux ans, en vertu de la même mesure.

Ce projet de loi est inscrit au nom du ministre des Affaires municipales, l'hon. René Hamel. Celui-ci en a proposé la première

lecture, au début de la première séance après l'ouverture de la session, et l'Opposition y a consenti.

Nostalgie de Me Lapalme

Québec, 20. (DNC) — Le procureur général de la province, l'hon. G.-E. Lapalme, a provoqué un incident qui a déridé toute la Chambre, cet après-midi. Immédiatement avant l'élection de l'orateur, M. Lapalme a traversé le parquet pour aller serrer la main à l'hon. Yves Prévost. Sous les éclairs de magnésium des photographes, M. Lapalme s'est assis dans le fauteuil de chef de l'Opposition qu'il a occupé pendant de nombreuses années, pendant que tous les membres de la Chambre s'esclaffaient.

La discussion sur ce bill, demain, promet de faire écho aux opinions contradictoires que la décision du gouvernement a provoquée en divers milieux de la métropole. Nous avons déjà eu l'occasion de montrer que l'initiative est loin de plaire à tous les Montréalais.

Des changements
La Chambre de Commerce de Montréal, pour sa part, a déjà réussi à faire modifier des articles importants du projet de loi, ceux qui concernent la constitution du Comité exécutif et de l'Office municipal de l'habitation salubre.

Sur les instances de cet organisme, à la suite de la présentation d'un mémoire au premier ministre, la version originale du bill a été retirée et remplacée par une autre, dans laquelle il est statué que la nomination des membres du Comité exécutif et de l'Office de l'habitation sera faite par l'ensemble du Conseil municipal, au lieu de l'être par chacune des catégories de conseillers.

Un caucus de l'Union nationale est convoqué pour demain matin au cours duquel des députés discuteront le bill proposé et décideront de leur attitude.

Question au peuple
Le Bill 1 stipule que lors du referendum, aux élections municipales du 24 octobre, la question suivante sera posée aux contribuables: "Êtes-vous d'opinion de supprimer le conseil de la cité

les conseillers C nommés par certains corps publics?"

Dans les trois jours non fériés qui suivront le jour du scrutin, le président de l'élection fera rapport par écrit au ministre des Affaires municipales du résultat du vote et, si la majorité des votes donnés est dans l'affirmative, une proclamation sera émise qui mettra en vigueur les changements à la charte découlant de l'abolition de la classe C et qui sont spécifiés dans le projet de loi.

Un autre changement qui a été décidé à la dernière minute, et qui a nécessité aussi une réimpression du bill, concerne le cas du successeur d'un conseiller qui meurt dans l'exercice de ses fonctions. Au lieu d'être élu par l'ensemble du conseil, le nouveau conseiller le sera par la catégorie à laquelle il appartenait.

L'élection générale

En vertu du Bill 1, l'élection générale qui suivra celle du 24 octobre prochain aura lieu le 1er lundi d'octobre 1962. En conséquence, la durée des fonctions du maire et des conseillers élus ou nommés en octobre 1960 sera de deux ans.

À la première assemblée qui suivra l'élection municipale, l'ensemble des conseillers sera appelé à nommer les six membres du comité exécutif. La nomination se fera au scrutin secret et chaque conseiller aura droit de donner autant de votes qu'il y a de membres du comité exécutif à élire. De même, les six conseillers appelés à former l'Office de l'habitation salubre seront nommés par l'ensemble du conseil.

La prise en considération du discours du Trône et le débat sur le Bill 1 ont été remis unanimement à demain après-midi. Vers 4 heures, cette première séance de l'Assemblée législative prenait fin.

MTL-MATIN

SEP 21 1960

Municipal Administration

Study Opens Today On Montreal Bill

By FERNAND RENAULT
Of The Star's Quebec Bureau

QUEBEC, Sept. 21 — Actual study of the 26-clause Government bill dealing with the Montreal municipal administration is scheduled to begin today in the Legislative Assembly.

Sponsored by Municipal Affairs Minister Rene Hamel, the measure was distributed yesterday in the Lower House following the election of a new House speaker and the reading of a brief throne speech in the Upper House.

Unanimously chosen speaker of the Legislative Assembly was 44-year-old Val d'Or attorney Lucien Cliche, Liberal member for Abitibi East riding.

In nominating Mr. Cliche, Premier Jean Lesage recalled the extensive powers held by the speaker in the Lower House. He said he wanted the authority of the speaker to be absolutely impartial.

"If I am in the wrong, let him rule without fear and without remorse," Mr. Lesage said. "If the ministers or Government members are in the wrong, let him call them to order. Let impartiality be the hard and fast rule."

The Premier said Mr. Cliche had numerous qualities which made him "exceedingly well prepared to occupy the high and delicate function."

Opposition leader Yves Prevost seconded the Premier's motion. He said the new House speaker would "realize that the Opposition does not plan on doing systematic obstruction."

Mr. Prevost stated that the opposition had an "important" role to play in the Legislature. He said it was the opposition's task to scrutinize legislation, make "constructive criticism," watch over the spending of public funds and focus attention on flaws in the administration.

At the opening of today's afternoon sitting, adoption of the traditional address in reply to the Throne speech will be proposed and seconded respectively by Jean-Noel Lavoie (L. Laval) and Harry Blank (L. Montreal-St. Louis).

It is understood that, neither Mr. Lavoie nor Mr. Blank will make extensive remarks on this

occasion. It was also learned that both the Government and the opposition intend to adopt the Throne Speech without discussion.

According to a National Union source, the opposition would forsake the opportunity it has to discuss the general policies of the Government concerning the various fields of provincial administration.

Rather, the opposition would wait until the Throne Speech debate which will follow opening of the regular session of the Legislature in mid-November.

Following is the complete text of the throne speech opening yesterday's session — the first of the 26th legislature.

"Honorable gentlemen of the Legislative Council, gentlemen of the Legislative Assembly:

"You have been summoned for a special session to take into consideration an urgent measure concerning the administration of the City of Montreal. You will be called upon to study the advisability of ordering that a referendum be held the same day as the municipal elections, that is the 24th of October next, in order to allow the taxpayers of the metropolis to express their views regarding the composition of the City Council. This measure will also propose that new municipal elections be held in Montreal in the month of October, 1962. A bill to this effect will be submitted to you at once.

"May Divine Providence continue to protect our province, and to guide you in your deliberations."

Unless last-minute tactical changes are made, Municipal Affairs Minister Rene Hamel will deliver today the first main speech of the session when he proposes second reading of the Government's bill. Mr. Hamel will then speak on the principle of the bill.

Opposition leader Yves Prevost, who served for many years as minister of municipal affairs, is expected to reply to Mr. Hamel. Another opposition member who may take the floor is Paul Dozois (NU-Montreal-St. James), who held the municipal affairs portfolio in the Barrette cabinet.

The clause-by-clause study of the bill in committee is likely to begin late this afternoon or early this evening.

Yesterday, prior to the official opening of the session by Lieutenant-Governor Onesime Gagnon, Hon. Hector Laferte was installed as new Speaker of the Upper House. Mr. Laferte, who succeeds Hon. Jean-Louis Baribeau, was recently appointed speaker by the provincial cabinet.

During the same ceremony, Quebec city newspaper publisher Oscar Gilbert, a newly-appointed member of the council for Bedford district, was officially introduced to the other councillors.

STAR

SEP 21 1960

*Wolfe
Administration*

1 Texte du bill de Montréal

QUEBEC (J.M.) — Le bill concernant la Métropole, que le parlement provincial est appelé à étudier et à voter au cours de la "session spéciale" ouverte hier, porte le no 1 et est intitulé "Loi concernant un référendum à Montréal". En voici le texte :

Attendu que la Commission d'étude du système administratif de Montréal a produit un premier rapport suggérant un nouveau mode d'élection des conseillers et la suppression des conseillers C nommés par certains corps publics :

Attendu que la prochaine élection aura lieu à une date trop rapprochée pour qu'il soit présentement possible de modifier le système électoral devant la régie :

Attendu que, par ailleurs, la commission a signalé qu'elle devra peut-être revenir sur des questions sur lesquelles elle s'est prononcée dans son premier rapport et a indiqué sa crainte de ne pouvoir fournir avant la fin de l'année son rapport final :

Attendu que, dans ces circonstances, il y a lieu de prendre l'avis des électeurs lors de la prochaine élection, sur la suppression des conseillers C, de réduire à deux ans la durée des fonctions des conseillers élus ou nommés et de modifier le mode de nomination des membres du comité exécutif et de l'Office municipal de l'habitation salubre :

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

Section 1 REFERENDUM

1. Le lundi 24 octobre 1960 ou, si ce jour devenait férié, le jour juridique suivant, la question suivante sera soumise à tous les électeurs ayant droit de vote pour l'élection du maire de Montréal :

"Etes-vous d'opinion de supprimer du conseil de la cité les conseillers C nommés par certains corps publics ?"

Voir LE TEXTE en page 2

LA PRESSE
SEP 21 1960

LE TEXTE

SUITE DE LA PAGE 1

2. Le greffier de la cité de Montréal fera imprimer des bulletins de vote suivant la formule de l'annexe de la présente loi.

3. Ces bulletins seront distribués, marqués et recueillis suivant les dispositions de la charte de la cité de Montréal (8-9 Elizabeth II, chapitre 102) régissant les bulletins de vote pour l'élection du maire et en même temps que ceux-ci, s'il y a scrutin pour cette élection.

S'il n'y a pas alors scrutin pour l'élection du maire, ces bulletins seront distribués, marqués et recueillis au lieu des bulletins pour l'élection du maire.

4. L'article 486 de la charte de la cité de Montréal et les articles du titre VI sur le régime électoral, à l'exception des articles 351 à 360, s'appliqueront à ce vote, mutatis mutandis, sauf incompatibilité avec les dispositions de la présente section.

5. Lors du dépouillement du scrutin, chaque scrutateur fera un relevé spécial du vote donné sur les bulletins visés à l'article 3 et il les placera dans des enveloppes distinctes.

Le président de l'élection fera une addition définitive spéciale de ce vote, basé sur le relevé de chaque scrutateur.

6. Dans les trois jours non fériés qui suivront le jour du scrutin, le président de l'élection fera rapport par écrit au ministre des Affaires municipales du résultat du vote prescrit par la présente section et, si la majorité des votes donnés est dans l'affirmative, le lieutenant-gouverneur, sur l'avis du conseil exécutif, émettra une proclamation mettant en vigueur la section III.

7. Les dépenses découlant de la présente section seront payées à même le budget municipal comme si elles y avaient été prévues.

Section II ELECTION GENERALE EN 1962

8. L'élection générale qui suivra celle d'octobre 1960 aura lieu, par dérogation à l'article 231 de la loi 8-9 Elizabeth II, chapitre 102, le quatrième lundi d'octobre 1962 ou, si ce jour est férié, le jour juridique suivant.

En conséquence, la durée des fonctions du maire et des conseillers élus ou nommés en octobre 1960 sera de deux ans sous réserve de disposition de la présente loi quant aux conseillers C.

9. Par dérogation à l'article 272 de ladite loi, pour l'élection générale d'octobre 1960, le dépôt des résolutions désignant les conseillers C n'aura pas lieu au jour et à l'heure fixés pour la présentation des candidats, mais, si la majorité des votes donnés au référendum est négative, ce dépôt se fera le vendredi qui suit la date du scrutin.

Section III COMITE EXECUTIF ET OFFICE MUNICIPAL DE L'HABITATION SALUBRE

10. L'article 79 de la loi 8-9 Elizabeth II, chapitre 102 est modifié en remplaçant le premier alinéa par les suivants :

79. A la première assemblée qui suit une élection municipale générale, le conseil nomme six conseillers pour former le comité exécutif.

Cette nomination se fait par vote au scrutin secret, chaque conseiller ayant droit de donner autant de votes qu'il y a de membres du comité exécutif à élire.

11. L'article 80 de ladite loi est modifié en retranchant, dans les quatrième, cinquième, sixième et septième lignes du premier alinéa, les mots "seuls les conseillers de la catégorie qui a nommé celui qu'il s'agit de remplacer ont le droit de voter pour la nomination de son successeur".

12. L'article 5 de la loi 5-6 Elizabeth II, chapitre 23, est modifié en remplaçant le premier alinéa par le suivant :

5. L'office, si le conseil en décrète la constitution, sera composé de six conseillers. Le conseil élira parmi eux un président et un vice-président de l'office.

13. L'article 8 de la dite loi est modifié en retranchant la seconde phrase du premier alinéa.

Section IV MODIFICATION DE LA CHARTE

14. L'article 54 de la loi 8-9 Elizabeth II, chapitre 102, est modifié en remplaçant dans la deuxième ligne les mots

"quatre-vingt-dix-neuf" par les mots "soixante-six."

15. L'article 56 de la dite loi est abrogé.

16. L'article 74 de ladite loi est modifié en retranchant dans les première, deuxième, troisième et quatrième lignes les mots "un corps visé par l'article 56 ne fait pas, dans le délai prescrit par l'article 272, une nomination qui lui incombe ou si".

17. L'article 125 de la dite loi est modifié en remplaçant, dans la onzième ligne du premier alinéa, le mot "trente-quatre", par le mot "vingt-trois".

18. L'article 196 de la dite loi est modifié en retranchant, dans la quatrième ligne, les mots "ou nommée conseiller C".

19. L'article 197 de la dite loi est modifié en retranchant dans les deuxième et troisième lignes du paragraphe C, les mots "ou de la catégorie C".

20. L'article 198 de la dite loi est modifié

A) En retranchant, dans la quatrième ligne du premier alinéa, les mots "ni être nommé conseiller C".

B) En retranchant, dans les troisième, quatrième, cinquième et sixième lignes du paragraphe A, les mots "ou s'il pose sa candidature à la même élection comme conseiller "A" ou "B" ou comme maire alors qu'il est nommé conseiller C".

21. L'article 231 de la dite loi est modifié en retranchant dans la troisième ligne du premier alinéa, les mots "et les conseillers C" sont nommés".

22. L'article 272 de la dite loi est abrogé.

23. L'article 273 de la dite loi est remplacé par le suivant :

273. Dès l'expiration du délai fixé pour la présentation des candidats, le président de l'élection doit proclamer élus les candidats auxquels s'applique l'article 271 et il doit donner avis public de leur élection au plus tard le lendemain."

24. L'article 858 de la dite loi est modifié en remplaçant, dans la septième ligne du paragraphe 1, le nombre "24" par le nombre "23".

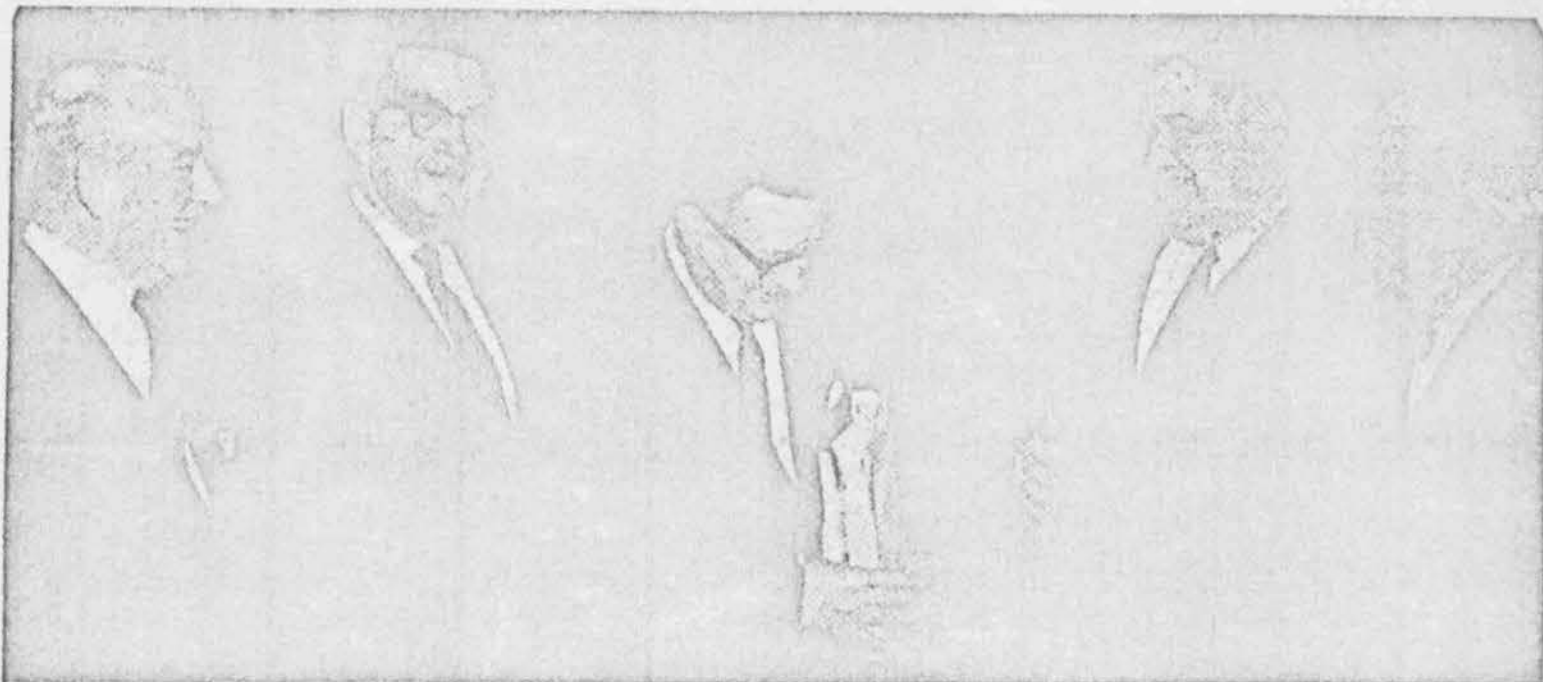
25. Les deux conseillers de la catégorie "C" qui sont membres de l'Office municipal de l'habitation salubre cessent d'en faire partie. Il est loisible au conseil de la cité de Montréal de les remplacer pour la durée non écoulée des fonctions de leurs prédécesseurs.

Section V ENTREE EN VIGUEUR

26. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction, sauf la section IV comprenant les articles 14 à 23 inclusivement, laquelle n'entrera en vigueur qu'à la date fixée par la proclamation prévue à l'article 6.

SEP 21 1960

LA PRESSE



CONSEILLERS MUNICIPAUX A QUEBEC — A sa sortie de l'Assemblée législative, après l'adoption en première lecture du projet de loi relatif au système électif de Montréal, hier après-midi, l'hon. RENE HAMEL, ministre des Affaires municipales dans le cabinet Lesage, a salué quelques conseillers municipaux qui se sont rendus à Québec à l'occasion de la session d'urgence.

photo LA PRESSE
Ci-haut, de gauche à droite, les conseillers LUCIEN CROTEAU et H.-P. LESSARD, ce dernier aussi député du comté de St-Henri aux Communes, M. Hamel, ainsi que les conseillers ROLAND SAVIGNAC, aussi président de l'Office municipal de l'habitation salubre, et ÉMILE PIGEON.

SEP 21 1960

LA PRESSE

Montreal Bill Change Made

By PAUL LEDUC
Of The Star's Quebec Bureau

QUEBEC, September 21 — A last minute addition to the special Government bill amending the electoral system in Montreal appears likely to produce more solidarity in the executive committee.

This solidarity is the aim of the Government and followed pressing demands made by La Chambre de Commerce in Montreal Monday when this body submitted a brief to Premier Jean Lesage.

In fact the decision to add these provisions looms as probably the most important part of the legislation and will be effective whether or not the referendum maintains or abolishes the appointed C-category.

It provides that the six members of the executive will be elected from council ranks without consideration of categories, the three of which presently elect two members each from their ranks.

If the C-category disappears, as is believed likely, the new method of choosing the executive will give assurance that the executive committee will be composed of men in whom a majority of the city council has confidence.

It may also give added power to a civic political party should one elect a majority of council members. By having more than 50 per cent of the councillors such a party would elect its own favorite sons for a homogeneous executive.

Another provision which will likely influence the choice of the new administration is that in future election of the six members of the executive will be done in council by secret ballot, rather than by spoken vote as at present.

Thus councillors who feel bound by party or "compromise" ties may thus vote according to conscience without fear of "retaliation" since his vote will be made by secret ballot.

According to the new plan each councillor will list the six colleagues he wishes to have on the executive in the written ballot. Council will then elect a chairman and a vice-chairman from the six.

One aspect of the bill which may produce some controversy deals with the sanitary housing bureau which was formed to implement the city's first slum clearance plan. Its members have been selected in the same manner as the executive with two councillors from each of the three categories elected by each category to the six-man bureau.

'Clean-Up' Job

The bureau says it has only about six more months of work to do on the \$15,000,000 project, most of which lies in landscaping and "cleaning up."

The bill before the House provides that in future its six members will also be named "at large" from council ranks, but this applies only "if the constitution thereof is ordered by council."

This "if" indicates that council will have the latitude of simply doing away with the housing bureau. Effectively its work could be completed by the regular executive committee since the bureau was formed because the Civic Action League executive at the time refused to proceed with the slum plan despite council approval.

The new proposal for more harmony at the executive committee did not receive a completely warm reception on the part of the handful of city councillors present in Quebec.

In fact council leader Lucien Croteau felt it could lead to "even more injustice." He foresaw the possibility that the majority of city council could decide to select the six executive members from the ranks of the A category councillors who are elected by property owners only.

Since only one-eighth of Montreal taxpayers are property

owners Mr. Croteau feels it would be unfair for them to control the city's administration exclusively.

The Government bill contains 26 articles divided into five divisions, but most of these are aimed at handling details and consequences resulting from the new procedure in electing the housing bureau and the executive, possible disappearance of the C-category due to the October 24 referendum, and cutting of the term of office of the new council to two years from the existing three.

Another important clause provides that vacancies in council will be filled by a vote of council as a whole and not simply the remaining members of the category to which the former member belonged, as at present.

The bill inscribed in the name of Municipal Affairs Minister Rene Hamel is entitled simply "An Act Respecting a Referendum in Montreal."

Champagne Report

The preamble refers to the Champagne Commission report and its first report recommending abolition of the C-category among other suggestions. It also states that "the next election will be held at too early a date to permit changing the electoral system in time."

The first "division" of the articles consists of seven articles dealing with the referendum, and a sample copy of the ballot to be used in it is included as an appendix. It simply provides a space for a "yes" or "no", following the question "are you in favor of eliminating C councillors appointed by certain public bodies from the city council?"

The results are to be forwarded to the municipal affairs department and if the plebiscite approves abolishing the appointed councillors the Government will apply 12 other articles in the bill. These will remove mention of the C category from the city charter.

If the council is thus pared to 66 members from 99, the quorum at a meeting will be reduced to 23 from the present 34, according to the bill.

The second division of articles cuts the mandate to two years, and provides that if the C category is retained such councillors will be officially designated on the Friday following the October 24 elections.

Division three refers to nomination of the executive committee, and the housing bureau, a fifth division refers to the coming into force of the bill.

STAR

SEP 21 1960

notes
administratives

Régime municipal antidémocratique

Québec, 21 (DNC) — Le député de Montréal-Mercier, l'hon. Gérard Thibeault, a affirmé ce soir, en Chambre, que le gouvernement libéral reste sourd aux protestations de Montréal en maintenant dans la métropole un régime municipal antidémocratique.

M. Thibeault s'est demandé si, en retardant l'application du système préconisé par la Commission Champagne, le gouvernement veut punir cette dernière d'avoir été formée par l'ancien gouvernement de l'Union nationale. A moins, a-t-il ajouté, que le gouvernement refuse de mettre fin à un régime municipal qui a été conçu et instauré par M. Y.-D. Bouchard.

Le député de Montréal-Mercier a

fait le procès du régime des 99 conseillers et a cité les critiques auxquelles il a donné lieu, notamment dans un article du magazine "Time", dans un mémoire de la Chambre de Commerce et dans celui du Conseil des syndicats catholiques.

L'hon. Johnson

Puis l'hon. Daniel Johnson a pris la parole. Pour justifier son intervention, lui qui représente un com-

té rural, M. Johnson a affirmé qu'aucun député de la Chambre ne peut rester indifférent aux problèmes de Montréal. L'ancien ministre a lancé plusieurs flèches aux membres du gouvernement à certains moments de son discours. En bref, il a reproché au gouvernement d'imposer aux Montréalais pour deux ans un régime dont ils ne veulent pas.

MTL-MATIN
SEP 22 1960

notes
administratives

L'Exécutif nommé par tout le Conseil

Nouvel argument pour l'abolition de la classe "C"

Les amendements que la Législature apporte au régime administratif de Montréal sont provisoires et très limités, mais ils vont tout de même plus loin que le projet initial annoncé par le premier ministre, et cela sur un point capital : la formation de l'Exécutif. C'est déjà une amélioration notable sur le système actuel.

C'est la Chambre de commerce de Montréal qui a obtenu ce changement par son intervention de lundi dernier auprès de M. Lesage. Cela répond au vœu général, car même si c'est l'impopularité de la classe "C" qui a d'abord suscité les projets de changement et l'enquête Champagne, on peut dire que les mémoires présentés à cette commission et les discussions qu'ils ont suscitées avaient mis au tout premier plan, comme réforme no 1, l'homogénéité du Comité exécutif. L'expérience d'une administration divisée, qui dure depuis trois ans, a convaincu tout le monde.

Le préambule de la loi rappelle que c'est la date rapprochée des prochaines élections qui empêche une réforme générale immédiate du mode d'administration de la métropole. Il ne s'agit pas ici d'une formule superflue et il est heureux que le document souligne cette circonstance spéciale sans laquelle la loi serait fort discutable. Elle n'est justifiée que comme mesure provisoire, en attendant un remaniement complet du système.

Lorsque M. Lesage a annoncé, au début de septembre, la tenue d'un referendum sur la classe "C", la suppression immédiate de cette catégorie de conseillers advenant un vote affirmatif aurait entraîné une diminution du nombre des membres du Comité exécutif, chacune des deux classes "A" et "B" devant élire deux membres. L'Exécutif eût donc été réduit à cinq membres, dont le maire. Notons que le rapport Champagne se prononce pour cinq membres, tous choisis évidemment par le Conseil. La Législature maintient pour les deux prochaines années un Exécutif de sept membres, que la classe "C" soit supprimée ou non.

Notons que sans cette modification, la situation durant les deux prochaines années aurait pu être encore plus mauvaise que depuis trois ans, car si comme en 1957 des groupes adverses avaient triomphé dans chacune des deux classes, c'est le maire qui aurait eu le vote prépondérant dans un comité de cinq, sans compter que le président aurait pu se trouver dans l'opposition.

L'amendement apporté corrige cette anomalie, mais c'est au prix d'un illogisme. Les conseillers seront élus en deux classes, mais chacun aura six votes, sans distinction de classe, dans la formation de l'Exécutif, de sorte que si les vedettes du groupe vainqueur se trouvent toutes dans la même classe, l'administration pourrait être formée de conseillers d'une seule classe. Cela suffit à montrer la carence d'un système dont on ne peut corriger un inconvénient grave sans aboutir à de telles conséquences.

L'on doit donc prévoir que les classes disparaîtront dans deux ans. Car comment justifier l'élection de conseillers par classes si ensuite l'on n'en tient aucun compte dans la formation de l'Exécutif qui détient de si amples pouvoirs. Cette correction était nécessaire et urgente, la Chambre de commerce a eu raison de la réclamer et le gouvernement de l'accorder, mais elle eût semblé illogique si la loi n'avait pas rappelé de façon formelle que c'est le manque de temps qui explique ce changement partiel.

Tout cela accentue les motifs que l'on peut invoquer pour la suppression immédiate de la classe "C". En plus de n'être aucunement démocratique, elle partage avec les deux autres le vice inhérent à une division du Conseil qui s'est montrée néfaste, au point que le gouvernement juge nécessaire de limiter ses répercussions dans l'Exécutif.

Le changement apporté quant à la formation de l'Exécutif fournit un argument de plus pour la suppression de la classe "C". Car advenant une victoire indécise, comme en 1957, la classe "C" aurait la balance du pouvoir; non plus seulement de façon limitée avec deux membres sur six, mais cette catégorie non élue pourrait changer le résultat de l'élection, et donner ses préférences au groupe minoritaire dans les classes "A" et "B".

Avec l'Exécutif nommé au vote général du Conseil, une majorité de la classe "C" aurait pu en 1957, opter pour un des deux groupes politiques. Elle aurait pu exiger trois sièges pour son appui, et les trois autres seraient allés soit au R.G.M. ou même à la L.A.C. qui se trouvait légèrement minoritaire. Une telle opération pourrait survenir après le 24 octobre si les électeurs ne prennent pas la précaution de protéger le résultat de leur vote en supprimant tout de suite la classe "C".

Paul SAURIOL

LE DEVOIR
SEP 22 1960

Commissaire
D'Administration
1960-1961

Pourquoi pas une élection en décembre?

Québec, 21 (DNC) — "Si, lors du référendum, la classe "C" des conseillers disparaît, a déclaré ce soir, en Chambre, l'hon. Paul Dozois, on se trouvera maintenir les deux tiers d'un régime municipal que tous les corps publics de la métropole ont condamné."

L'ancien ministre des Affaires municipales a participé au débat sur le bill 1 à la suite d'une réplique du premier ministre au remarquable exposé de l'hon. Yves Prévost.

En bref

En bref, M. Dozois a exprimé l'opinion qu'il ne serait pas mauvais qu'un nouveau conseil municipal de 45 conseillers fonctionne avec les pouvoirs que prévoit la charte municipale actuelle. Il a rejeté l'argument que la confection de nouvelles listes électorales empêcherait une élection dans deux mois. Cet argument, à son avis, ne tient pas debout. Les listes électorales actuelles

ou celles de 45 quartiers renferment, en somme, les noms des mêmes payeurs de taxes. Il n'y aurait qu'à décider que tel groupe d'électeurs appartiendra à un tel quartier, au lieu d'un district comme à l'heure actuelle. Et ces changements d'ordre mineur, a-t-il noté, pourraient se faire en l'espace de quatre ou cinq semaines.

"Vu l'importance du problème qui se pose, a ajouté l'ancien ministre, je suis convaincu que l'électeur montréalais consentirait à la tenue d'une élection en décembre. Et je suis informé que cette élection serait possible le 12 ou, au plus tard, le 19 décembre.

MTL-MATIN
SEP 22 1960

*100000
Administrative*

City Bill Gets 2nd Reading

By WILBUR ARKISON

QUEBEC — The Legislative Assembly by a vote of 49 to 37 last night gave second reading to a Government Bill calling for a referendum Oct. 24 on whether or not the City of Montreal should retain Class C councillors and limit the next city council to a two year term.

The bill will come back before the Lower House today when it will be studied in the committee of the whole.

It is expected the National Union Opposition will introduce some amendments in committee.

The bill was introduced by Municipal Affairs Minister Rene Hamel and was the subject of a day-long debate.

The Opposition insisted that the Government could implement the changes in Montreal electoral system recommended by the Champagne Commission report while the Government maintained it could not take concrete action until the second half of the commission report is received next March 31.

Attorney-General Georges Lapalme said in the Assembly the Provincial Government will be "inspired by the Champagne Commission report" in bringing a "final solution to the problems which have been facing Montreal for years and years."

Mr. Lapalme's statement was the first hint that the administration approved the Champagne Commission recommendations.

GAZETTE
SEP 22 1960

Opposition Urges Delay In City Election

By WILBUR ARKISON

QUEBEC—Opposition Leader Yves Prevoist in the Legislative Assembly yesterday criticized Liberal Government action in delaying implementation of the Champagne Commission report for a two-year period.

Mr. Prevoist suggested that Montreal municipal elections, scheduled for Oct. 24, be delayed for two months.

"I feel certain that within a two-month period the Government could pass legislation implementing the recommendations of the commission as to changes in the electoral system," Mr. Prevoist said.

"The premier tells us the Government wants to wait until the second part of the Champagne Commission report is tabled around March 31 before taking any action.

"That means that the recommendations will not be implemented before the 1961-62 session."

Mr. Prevoist said the Government had submitted a bill curtailing the term of office of Montreal City Council from three to two years. This would mean that elections under the new electoral system could not be held before October, 1962.

"This means that for a two-year period the people of Montreal will be in a state of uncertainty as to what is going to happen; it means that a number of important projects which might be under consideration will be delayed until the situation is settled."

Mr. Prevoist declared that the

should be given the opportunity of voicing their opinions and making recommendations of the bill now under discussion." Earlier, Municipal Affairs Minister Hame! said the purpose of the bill is to call a referendum Oct. 24 when Montreal taxpayers will decide for themselves if they wish to retain Class C councillors, who are appointed by public bodies.

recommendations of the Champagne Commission, appointed by the former National Union Government to investigate Montreal's mode of administration, were final as regards changes in the electoral system.

Referring to a suggestion he made earlier in the day asking that the Montreal Bill be referred to the Private Bills Committee of the Assembly, Mr. Prevoist said it is true that Montreal officials and representatives of public bodies had had the opportunity of voicing their views before the Champagne Commission.

"However, I believe they

Administrative

SEP 22 1960

GAZETTE

*Notes
Administrative*

◆ ◆ ◆
● **THAT SECRET BALLOT:** Quebec's decree that members of Montreal's executive committee shall be elected by the council at large by secret ballot is causing most of the talk in local political circles today. In the past, "deals" for the election of this or that aspirant to the executive have been an open secret; and fulfilment or double-cross has been transparent with the open vote. With a secret ballot, there will still be "deals," but fulfilment or double-cross will not be so transparent. While Quebec's other decrees concerning Montreal's form of government and related matters will, according to local politicians, have far-reaching effects, choice of the executive committee members by secret ballot is the most momentous.
◆ ◆ ◆

GAZETTE
SEP 22 1960

10000
séminaire

L'OPPOSITION TENTE DE FAIRE RETARDER LA DATE DES ELECTIONS

par Vincent PRINCE

QUEBEC. — L'Opposition a tenté un nouvel effort, à la fin de la séance de la matinée de l'Assemblée législative d'aujourd'hui, soit vers 1 heure, cet après-midi, pour retarder les prochaines élections municipales de Montréal au 12 décembre de cette année. Elles doivent normalement avoir lieu le 24 octobre.

L'ancien ministre des Affaires municipales et député de Montréal-Saint-Jacques, M. Paul Dozois, a présenté un amendement à cet effet, au moment où la Chambre s'ajournait à 3 heures, cet après-midi. La discussion sur cet amendement, apporté durant l'étude du bill en 3e lecture, n'était donc pas encore commencé au moment où les députés reprenaient leurs sièges, à 3 heures.

L'amendement Dozois demande que le bill, qui fait présentement l'objet de la session d'urgence, soit renvoyé en comité plénier avec instructions de le modifier de façon à donner suite aux principales recommandations définitives du premier rapport de la commission Champagne, particulièrement en ce qui concerne :

1—la formation d'un conseil composé d'un maire et de 45 conseillers, à raison d'un représentant par quartier élu par un système plus juste et plus démocratique;

2—la formation d'un comité exécutif homogène;

3—la formation d'une commission consultative, et de façon à décréter que les élections qui, en vertu des dispositions qui régissent actuellement la ville de Montréal, doivent avoir lieu le 24 octobre, soient reportées au 12 décembre 1960.

L'Opposition a soutenu, une fois de plus, qu'il était possible de préparer une liste électorale

correspondant aux 45 quartiers recommandés par la commission Champagne d'ici quelques semaines. Elle a ajouté que ces 45 conseillers auraient tout simplement les pouvoirs actuellement prévus par la charte de Montréal en attendant que le gouvernement statue là-dessus quand sera terminée la deuxième partie du rapport Champagne.

L'Opposition avait aussi fait objection antérieurement, quoique vainement, à la rédaction de l'article du bill concernant la façon d'élire le comité exécutif de la ville.

L'article 10 du bill, dans une nouvelle rédaction présentée par le député de Laurier, M. René Lévesque, dit que les conseillers votent au scrutin secret et simultanément pour tous les membres de l'exécutif, le secret du vote étant dévoilé, cependant, au moment du dépouillement. Le même article prévoit qu'il n'y a pas de mise en nomination (le bulletin de vote comporte les noms de tous les conseillers) et qu'il n'y a qu'un tour de scrutin, les six qui viennent en tête étant automatiquement déclarés élus.

M. Lévesque, ainsi que M. Lessage, ont défendu l'article, en disant que l'on voulait éviter que des conseillers désireux de se faire élire se livrent au marchandage. C'est un danger qu'on nous a représenté, ont-ils dit. Cela aussi devrait éviter les "slates", la formation de petits clans.

LA PRESSE
SEP 22 1960

BILL

SUITE DE LA PAGE 1

nicipales du 24 octobre, sur l'opportunité de maintenir ou d'abolir la classe "C" et le mandat du conseil alors élu ne sera que de deux ans.

L'opposition, tout en acceptant le principe du référendum, aurait voulu que le mandat du conseil actuel soit plutôt retardé d'un couple de mois et que le gouvernement s'arrange d'ici là pour légiférer de façon que l'électeur montréalais vote selon les 45 nouveaux districts électoraux proposés par la commission Champagne et que le mandat de ce conseil, aux proportions réduites, soit de trois ans comme le veut l'économie générale de nos lois municipales.

Les membres de l'opposition ont aussi regretté que le gouvernement n'ait pas jugé opportun de référer le bill au comité des bills privés avant de l'étudier à son mérite en Chambre. Il s'est ainsi privé des conseils utiles qu'auraient pu lui donner les gens de l'administration de Montréal et des corps ou organismes intéressés.

L'opinion du gouvernement

Le gouvernement a maintenu, par ailleurs, qu'il serait impossible de préparer une liste électorale tenant compte des 45 districts suggérés par la commission Champagne dans un délai de deux mois. Le mois de décembre serait d'ailleurs un temps peu propice à des élections. De plus, aucune personne sensée ne peut s'attendre à ce que le gouvernement traduise dans les lois le rapport Champagne d'ici plusieurs

mois, c'est un document qu'il faut étudier avec beaucoup d'attention. Toute improvisation à ce domaine pourrait être plus nuisible qu'utile aux intérêts véritables de la métropole.

En procédant comme il le fait le gouvernement proclame qu'il agit de façon très démocratique, puisque c'est le peuple tout entier qui pourra faire connaître son opinion au référendum. Il aurait été mal venu de prolonger le mandat du conseil actuel. Et comme il est possible, de l'aveu même des membres de la commission Champagne, que la deuxième partie de leur rapport modifie des recommandations formulées dans la première, il faut absolument attendre ce rapport définitif.

La Chambre se réunissait, de nouveau, à 11 heures, en matinée, pour étudier les diverses clauses du bill. Ce travail ne devrait guère prendre plus d'un couple d'heures et la session d'urgence devrait prendre fin, cet après-midi.

Un amendement

Entre temps, on a appris que, à la suite de suggestions formulées, hier soir, au cabinet lui-même par une délégation de la Chambre de Commerce de Montréal, délégation comprenant M. Maurice Chartrand et le brigadier Guy Gauvreau, le gouvernement apporterait de lui-même quelques amendements à son projet de loi.

Ainsi, la nouvelle loi continuerait à stipuler que les six membres de l'exécutif seront élus par le conseil "AT LARGE", mais que l'on voterait simultanément pour les six. Le vote serait secret, mais une fois qu'il aurait été donné, on le rendrait public.

Le gouvernement, apparemment, tiendrait à l'élection simultanée des six commissaires, de façon à éviter le marchandage auquel on se livrerait particulièrement, quand il s'agit d'élire les deux derniers membres de l'exécutif. La Chambre aurait voulu que le vote fût public: en le laissant secret au moment où il est donné (toujours pour éviter le marchandage), mais en décrétant qu'il sera ensuite rendu public, le gouvernement ferait, en somme, un compromis. Un député de l'Union nationale de la région de Montréal, M. Lucien Tremblay (Maisonneuve), avait d'ailleurs formulé une recommandation en ce sens, un peu avant l'ajournement.

Le débat

Du côté ministériel, les participants au débat sur la deuxième lecture du bill ont été, outre le parrain, M. René Hamel, MM. Lesage, Lapalme et René Lévesque; du côté de l'opposition, on a entendu MM. Prévost, Paul Dozois, Daniel Johnson, Gérard Thibeault et Lucien Tremblay.

LA PRESSE

SEP 22 1960

notes
administratif

LE BILL DE MONTREAL SERA AMENDE

par Jacques MONNIER
et Vincent PRINCE

QUEBEC. — (par J.M.) — Dès le début de la séance de l'assemblée législative, ce matin, on a pu constater que l'atmosphère s'est améliorée en chambre et que le nouveau gouvernement est prêt à amender un projet de loi quand ses adversaires font des suggestions raisonnables.

C'est ainsi, par exemple, qu'à la suite des remarques formulées par M. Yves Prévost, leader de l'opposition, et par M. Paul Dozois, député de St-Jacques, M. Jean Lesage, chef du gouvernement, et M. René Hamel, ministre des Affaires municipales, ont accepté de prolonger le délai qui doit s'écouler entre le référendum et la présentation officielle des conseillers de la catégorie "C" dans le cas où les électeurs se seraient prononcés contre la suppression de cette classe.

M. Hamel a expliqué que le cabinet avait limité la période d'attente à trois jours pour que le conseil puisse être formé et siéger le plus tôt possible. Les trois jours seraient suffisants pour que, lors du référendum, la population, en allant aux urnes, ne connaisse pas à l'avance les noms des conseillers "C" proposés.

M. Dozois: "Trois jours, c'est peu. Cela obligera peut-être les associations à désigner les conseillers de cette catégorie avant le scrutin."

M. Lesage: "Les institutions n'ont alors qu'à ne pas rendre publics immédiatement les noms choisis..."

Mais MM. Prévost et Dozois souhaitent voir prolonger le délai jusqu'à mardi ou au deuxième vendredi après la vote.

En fin de discussion, MM. Lesage et Hamel modifient le texte de l'article 9 du bill. Le délai ira jusqu'à midi le deuxième mardi qui suivra le référendum.

Un recul, réaffirme M. Prévost.

Le chef de l'opposition a réaffirmé qu'avancer la date des élections municipales qui viendront après celles du 24 octobre prochain, et choisir le mois d'octobre 1962, cela marque un recul pour la ville de Montréal et cela fait du tort à la population.

Le député de St-Maurice a répondu qu'il est faux de dire que l'administration s'en trouvera paralysée. Il n'est pas rare que, durant leur mandat, des conseillers municipaux prennent des engagements liant leurs successeurs.

Le ministre des Affaires mu-

nicipales ajoute, lançant une pointe à ses adversaires politiques:

"On a d'ailleurs le mauvais exemple du gouvernement de l'Union Nationale".

Vote de 49 contre 37

L'Assemblée législative a adopté, hier soir, le principe

du bill gouvernemental relatif au mode électif de Montréal, malgré les objections concertées et tenaces de l'opposition. Le vote a été de 49 à 37. M. Frank Hanley se rangeant avec les ministériels.

Les électeurs de Montréal auront donc à se prononcer par référendum, aux élections mu-

LA PRESSE

SEP 22 1960

*moder
administratif*

First Full Debate

Move to Delay Bill Downed by Liberals

By PAUL LEDUC
Of The Star's Quebec Bureau

QUEBEC, Sept. 22—The first full debate in the Legislative Assembly since the June 22 change of government last night resulted in second reading of special Montreal election legislation. The vote was 49 to 37.

The Liberals were in power for the first time in 16 years and the once-mighty National Union party was in the unfamiliar role of the Opposition. This fact colored all of the speeches made.

Essentially the Opposition, led by Yves Prevoist, argued that the government should delay the Oct. 24 Montreal elections for a couple of months, adopt the recommendations of the NU-picked Champagne Commission, and have the next elections held under an entirely new system.

The government pointed out that the National Union had done nothing to change the system it found so bad in 16 years of power and maintained "ripened consideration" had produced the bill because adopting the Champagne work would produce an inadequate solution and could not be implemented as rapidly as some believed.

Premier Jean Lesage said the two-month delay sought by the NU would mean elections on Christmas Eve, would hamper preparation of the new city budget for the regular Feb. 15 deadline.

Much Work Seen

He said the Champagne report's geographical redivision of polling districts into 45 units would require much paper work and electors should be given time to assess "the new electoral sense."

Removing the A and B categories would mean almost a complete rewriting of the city charter since they were mentioned everywhere in the 487-page document, whereas the C category was mentioned only in a few places. Such a charter rewrite would require lengthy work.

Since such a rewriting should also handle the internal changes at City Hall on which the commission will report only March 31 they could not be done during the regular winter session

which should normally end by that time, the Premier noted.

Premier Lesage also found it difficult to accept certain parts of the Champagne report. He said it gave the chairman of the executive the power of a premier but without ministerial responsibility since there was no provision for a motion of non-confidence.

The report favored elimination of the C category councillors but gave a consultative commission administrative and quasi-judicial power because its approval would be needed to hire directors of departments or even adjust their salaries.

He said the government had agreed to provide a democratic means of eliminating the most criticized part of the council in the referendum on the appointed councillors.

"If we rush in stop-gap solution they won't be further ahead than in the past," he warned.

Attorney-General Georges Lapalme charged the NU members with allowing the existing system for 16 years while criticizing it every year, "then at the dawn of defeat they named a commission, and now want to solve Montreal's problems while in the opposition."

"The voters must also be given time to realize exactly what they are getting. Montreal already is in enough political hodgepodge without throwing a new charter into its lap," he added.

Mr. Prevoist said they did not oppose a referendum but wanted to do more for Montreal and he warned that continuing the present system would result in serious drawback to the development of the metropolis.

STAR

SEP 22 1960

*Model
Administration*

New City System Worth A Trial

THE Champagne Commission recommended a parliamentary type government for Montreal and the government is going to provide one. It is doing so notwithstanding Premier Lesage's statement here that no decision would be made on the Champagne Report until later in view of the commission's advice to him that it might change its recommendations in the light of its study of the city's administrative side.

There can be little disagreement with this decision. The manner of electing the Executive Committee is not the manner recommended by the Champagne Commission. It is better, even though the Commission's recommendation was based on parliamentary practice. At Ottawa and Quebec the head man names his own cabinet. The Commission recommended election of an Executive chairman by the Council as a whole. He would then be free to name five others from among elected Councillors in five electoral districts. The plan now proposed is for election of all six by the whole Council, and by secret ballot. From these six, Council will elect a chairman and vice-chairman.

This is certainly a more democratic way of electing an Executive Committee which in theory is a committee of the Council. And the provision for election by the Council as a whole wipes out the rivalry of Council groups. The secret ballot will prevent the kind of retaliation that is not unknown in the party system.

It has been a ground of complaint for a long time that dissension in the Executive Committee has too often stultified city business. That came about because the Committeemen represented contending Council groups. It has been as if the party system had been carried into the Committee itself.

The system to be used for the next two years will correct this anomaly, although, if it is to be made permanent, safeguards will need to be set up to see that the Executive does not work its own sweet will with the city's \$135,000,000 budget without reference to the "parliament" or Council that elects it.

While a referendum is to be held to decide the fate of the "C" Councillors, the system the government now proposes appears to contemplate their disappearance. We shall return to this subject as the campaign develops, only noting here that the referendum question is loaded against the "C" Councillors. The government might consider changing the "Yes" or "No" for abolition into a vote "for retention" or "for abolition."

STAR
SEP 22 1960

revised
Administrative

City Electoral System Balloting Plan Altered

By PAUL LEDUC

Of The Star's Quebec Bureau

QUEBEC, Sept. 22 — Further changes in the special session legislation on Montreal's electoral system will be introduced in the Legislative Assembly later today to partially remove the secret ballot earlier planned for election of the Executive Committee.

Following a special supper-hour cabinet meeting last night Premier Jean Lesage told THE MONTREAL STAR it had been decided to modify this balloting as the result of near-unanimous representations.

The legislation before the Assembly stated that the six members of the executive would be chosen at large from the ranks of City Council by secret ballot.

This brought private protests from such varied sources as Civic Action League president Pierre Desmarais, City Council leader Lucien Croteau, and the Montreal Chambre de Commerce. In fact two officers of the Chambre were allowed into the Cabinet meeting to explain their objections.

Objectors maintained the public should know who is responsible for selection of its committee, good or bad, and also said the secrecy would result in having every councillor voting for himself plus the weakest possible members in hopes he may be picked chairman of the lot. Thus it could easily result

that so many would vote for weak members that they only would end up as members.

The government had placed the secret ballot clause with hopes it might do away with the reported purchasing of councillors' votes by executive candidates who witnessed the spoken vote.

Mr. Lesage said today's change called for each councillor being given a ballot bearing his name. Although he would vote secretly his choices would be read out when the count is made.

Another change will specify that the voting will consist of having each councillor write down the names of the six men he favors. In its present form the bill does not specify the voting procedure.

STAR

SEP 22 1960

modèle administratif

LA SESSION EST PROROGÉE

Québec, 22 (DNC) — Le chef parlementaire de l'Opposition et ses collègues ont livré une autre bataille acharnée, aujourd'hui, à l'Assemblée législative, pour faire donner à Montréal le système d'élection démocratique recommandé unanimement par la Commission Champagne.

Mais ils se sont butés à l'obstination catégorique du gouvernement qui, par la bouche de son chef, a répondu qu'il ne pouvait faire plus que ce que préconise le bill 1.

L'hon. Yves Prévost et plusieurs des députés oppositionnistes de Montréal ou de la région ont eu beau représenter que le projet de loi maintenait un système électoral honni par la population et les corps

publics, qu'il risque de paralyser le progrès futur de Montréal pendant deux ans, qu'il peut même retarder la ville dans sa course avec Toronto pour conserver son titre de métropole, rien n'a réussi à ébranler l'attitude rigide du gouvernement et à faire modifier son texte.

La Chambre a finalement disposé du projet de loi de l'hon. René Hamel en 3e lecture, cet après-midi, sur division. On sait que le bill Hamel détermine la tenue d'un référendum au sein de la classe C des conseillers le 21 octobre et réduit à deux ses le mandats du prochain conseil municipal.

Deux amendements

Deux amendements successifs de l'Opposition, qui concrétisaient ses principaux arguments contre l'insuffisance du bill et l'influence nocive qu'il pourrait avoir sur l'avenir de la métropole, ont été rejetés. Les votes ont été respectivement de 49 voix contre 38 et de 49 voix contre 37. Dans chaque cas, le député de Sainte-Anne, M. Frank Hanley, a de nouveau voté avec le gouvernement libéral.

Le second amendement, présenté par l'hon. Gérard Thibeault, a visiblement placé l'administration dans l'embarras, le ministre des Affaires municipales a tenté d'y trouver à redire, mais ses explications étaient boiteuses et il a repris son siège avant d'en dire plus long. On s'est consulté, à droite, et le premier ministre n'a pas cru devoir appuyer son collègue. Bien plus, il a tiré l'orateur lui-même d'une situation difficile en disant qu'il n'y avait pas de point d'ordre.

"Le ministre des Affaires municipales a évidemment manqué le fil", a lancé le chef parlementaire de l'Opposition au milieu de l'ilarité générale.

Amendement Dozois

A la séance du matin, le député de Montréal-Saint-Jacques, l'hon. Paul Dozois a terminé une autre intervention par la présentation d'un premier amendement qui proposait le retour du bill au comité plénier avec instructions de l'amender suivant les principales recommandations définitives de la Commission

Champagne. L'amendement demandait qu'on décrète la formation d'un conseil composé d'un maire et de 45 conseillers, la formation d'un comité exécutif homogène et la constitution d'une commission consultative.

L'amendement Dozois recommandait, aussi, que les prochaines élections municipales de Montréal aient lieu non pas le 24 octobre mais le 12 décembre, suivant le nouveau mode d'élection.

Les conclusions de la motion étaient précédées de plusieurs attendus qui faisaient écho aux recommandations de la Commission Champagne.

Le ministre des Affaires municipales et le premier ministre ont soulevé une question d'ordre, en invoquant un article des règlements, pour demander le rejet de l'amendement en disant qu'il était rédigé dans le style d'un pamphlet ou d'une démonstration.

M. Prévost a riposté que rien dans les règlements n'empêchait la présentation de cet amendement. Mais l'Orateur, l'hon. Lucien Cléche, a donné raison à la droite et maintenu son point d'ordre. Le vote a été appelé et le gouvernement a réussi à faire battre ce premier amendement.

M. Thibeault

Dans l'après-midi, le député de Montréal-Mercier, l'hon. Gérard Thibeault, secondé par le député de Maisonneuve, M. Lucien Tremblay, a soumis un autre amendement. Ce second amendement recommandait la tenue d'un référendum, le 24 octobre, mais pour permettre aux électeurs de choisir entre le système actuel des trois catégories de conseillers et le système unanimement proposé par la Commission Champagne. En second lieu l'amendement proposait que les élections municipales soient tenues le 12 décembre suivant le système choisi par les électeurs.

C'est ce texte qui a pris le gouvernement par surprise et l'a visiblement placé dans l'embarras. Les ministériels ont préféré laisser le débat se poursuivre jusqu'à 5 heures, après quoi l'amendement Thibeault a été rejeté et le bill Hamel adopté en 3e lecture sur division.

A-t-on peur des responsabilités?

Québec, 22. (DNC) — Le chef parlementaire de l'Opposition, l'hon. Yves Prévost, a reproché au gouvernement Lesage, ce matin, en Chambre, d'hésiter à prendre ses responsabilités en face de la situation municipale, à Montréal.

Dans un nouvelle intervention énergique, M. Prévost a affirmé que le bill Hamel ne donne pas satisfaction à Montréal, est insuffisant et tend à maintenir un système que la Commission Champagne a unanimement recommandé de modifier.

Le député de Montmorency a proposé qu'on reporte la discussion sur le projet de loi à une semaine et que dans l'intervalle, on convoque le comité permanent des Bills privés pour lui permettre d'entendre les représentants de Montréal et des corps publics intéressés sur les modalités du bill. Voilà, a-t-il dit, ce qui serait démocratique.

MTL-MATIN
SEP 23 1960

Notes
administratives

Au Conseil législatif

Vote sur division

Québec, 22 (DNC) — Au Conseil législatif, le projet de loi ministériel concernant la cité de Montréal a été voté sur division après un bref débat, cet après-midi.

Présentée par le leader du gouvernement, l'hon. Philippe Brais, la mesure a soulevé de vives critiques de la part des hon. Edouard Asselin et Edouard Masson.

M. Asselin a fait grand état, pour sa part, du mémoire de la Chambre de Commerce de la province, qui a donné au gouvernement de graves avertissements sur le danger de maintenir en vigueur le système électif actuel.

"Si le bill est adopté tel quel a dit M. Asselin, cela voudra dire que le gouvernement aura maintenu en vigueur un système dont personne ne veut. La mesure est absolument insuffisante et contribuera à prolonger dans la cité de Montréal une situation que tout le monde déplore."

Le leader de l'Opposition a terminé en disant qu'il laissait au gouvernement la responsabilité de son acte.

Le choix du comité

Pour sa part, M. Masson s'en est pris au seul amendement apporté par le gouvernement et qu'il avait été soumis, ce matin, par le ministre des Travaux publics, l'hon. René Lévesque.

Les membres du comité seront choisis par le Conseil. L'amendement stipule que pour voter, les conseillers recevront un bulletin du greffier, se retireront à l'intérieur d'un isofoir et y feront une croix dans un carré imprimé à cette fin en regard du nom de chaque conseiller pour lequel ils voteront. Chaque bulletin sera signé par le votant et remis sous enveloppe au greffier. Les enveloppes ne seront ouvertes qu'au dépouillement du scrutin.

Minorité

M. Masson a exprimé l'opinion qu'avec un tel système, qui comportera en tout 396 votes puisqu'il y aura 66 conseillers, si les conseillers C disparaissent, il pourra se produire un morcellement de votes qui fera que des membres du comité seront élus par une minorité. Des lors, ils n'auront pas la confiance du Conseil.

"On introduit ainsi, dans le mode d'élection du principal corps administratif de la métropole, a dit M. Masson, un principe très dangereux."

Optimisme

M. Brais a tenté de rassurer son collègue en disant que les conseillers auront à coeur d'élire les membres les plus représentatifs. D'autant plus, a-t-il dit, que leurs votes seront connus du public.

M. Brais a soulevé l'hypothèse que si cette manière de vote, pour le choix du comité ne donnait pas satisfaction, le gouvernement pourrait, à la prochaine session, apporter le correctif qui s'impose. En l'espace d'environ trois quarts d'heure, la Chambre haute avait adopté le bill 1 avec quelques modifications de forme. La mesure revenait ensuite à l'Assemblée législative pour l'approbation finale avant la prorogation.

MTL-MATIN
SEP 23 1960

notes
administratives

MONTREAL-MATIN, VENDREDI, 23 SEPTEMBRE 1960
L'essor de Montréal et Toronto

"L'équipe du tonnerre a enfanté une souris"

Québec, 22 (DNC) — Le député de Bagot, l'hon. Daniel Johnson, a déclaré à l'Assemblée législative, cet après-midi, que le projet de loi du gouvernement au sujet de Montréal était si petit et si insuffisant qu'il lui rappelait la fable de La Fontaine: "La montagne en travail enfanta une souris..."

Le premier ministre a voulu mettre en doute la sincérité du député parce qu'il souriait.

"Si j'ai souri", a immédiatement répliqué M. Johnson, "c'est parce que je suis venu pour dire: L'équipe tonnerre a enfanté une souris". (Rires)

Dans son discours, M. Johnson a catégoriquement affirmé que le bill Hamel paralysera pendant deux ans l'essor de Montréal parce que les conseillers ne sauront pas à quoi s'en tenir pendant cette période.

"Avec tous mes collègues, a dit M. Johnson, je suis prêt à collaborer avec le gouvernement s'il consent à retarder l'étude d'une semaine pour que nous entendions les intéressés. C'est la seule façon qui nous permettra de donner une chance à Montréal, de l'empêcher de perdre du temps dans sa course vers la suprématie économique avec la Cité de Toronto.

Le député de Bagot a déclaré, que si la classe C est abolie, la ville

de Montréal reste encore avec un système dont elle ne veut pas, qui est anti-démocratique et nuira à son progrès.

Pensons à Montréal

Le député de Jeanne-Mance, l'hon. Maurice Custeau, a dit aux ministériels: "Pensons donc à Montréal avant de prendre une décision. Songeons que c'est l'avenir de la métropole du pays qui est en jeu. Pouvons-nous, un seul instant, assumer la responsabilité de compromettre cet avenir en prenant une décision contraire à ses meilleurs intérêts?"

M. Custeau s'est dit impuissant à voter en faveur d'un bill qui prolongera la vie d'un système qui ne peut que donner des résultats négatifs, et cela au moment où d'autres villes s'épanouissent et au moment où Toronto prend toujours de l'essor.

Le député de Jeanne-Mance a déclaré, encore, qu'avec le referendum sur la classe C, on maintient un système d'élection des conseillers qui est une source de chicane. "Déjà,

a-t-il lancé, des maniganceux sont à l'oeuvre". Il a ajouté qu'il n'est pas démocratique de réduire le mandat du conseil et de mettre de côté les conclusions unanimes d'une commission formée d'experts.

Population dégoûtée

Le député de Maisonneuve, M. Lucien Tremblay, est également intervenu dans le débat pour affirmer qu'il y a longtemps que la population de Montréal est dégoûtée de son présent régime administratif.

"Le gouvernement actuel, a dit M. Tremblay, aurait mieux fait de confier la rédaction de son projet de loi au procureur-général (M. Lapalme). Le ministre des Affaires municipales (M. Hamel) ne connaît rien, lui, des affaires de la métropole. Il l'a prouvé, au comité, avec les questions qu'il posait."

Le premier ministre a clos le débat en disant qu'il n'est pas prêt, maintenant, et ne le sera pas, le semaine prochaine, à donner à Montréal un système d'élection

MTL-MATIN

SEP 23 1960

Le cancer qui ronge le...

(Suite de la 1ère page)

tre un amendement au nom du gouvernement. Cet amendement concerne le mode d'élection du comité exécutif par les conseillers. Il se lit comme suit:

Cette nomination se fait par vote au scrutin, chaque conseiller devant, sous peine de nullité de son bulletin, voter pour autant de conseillers qu'il y a de membres du comité exécutif à élire.

Le bulletin est une liste imprimée par les soins du greffier et intitulée par lui, sur laquelle sont inscrits, par ordre alphabétique, les noms de tous les conseillers.

Pour voter, le conseiller reçoit ce bulletin du greffier, se retire à l'intérieur d'un cabinet et y fait dans un cartre imprimé à cette fin, une croix en regard du nom de chaque conseiller pour lequel il vote.

Chaque bulletin doit être signé par le votant et remis sous enveloppe au greffier. Ces enveloppes ne sont ouvertes qu'au dépendement du scrutin, alors que le vote donné par chaque conseiller est rendu public.

Au cas d'égalité de voix entre les conseillers auxquels un vote de plus donnerait le droit d'être proclamés élus, le maître donne son vote prépondérant.

M. Dozois: Avec ce système, il n'y a pas de mise en nomination. On pourra voter pour n'importe qui, même pour un conseiller qui n'a nullement l'intention ou le désir de faire partie de l'exécutif. Le vote va sembler entre un nombre illimité de candidats, de sorte qu'il pourra facilement arriver que les élus n'aient qu'une très petite minorité des voix de ses collègues. De plus, avec ce système il pourra arriver que tous les élus soient de la même classe, surtout si une faction quelconque domine considérablement l'une d'elles. On devrait stipuler qu'on ne peut voter que pour tant de conseillers de chaque classe.

M. Lesage: Les arguments de l'ancien ministre des affaires municipales sont sérieux. Nous les avons considérés. Le système pour lequel nous avons finalement opté laisse tout de même pleine latitude au Conseil pour le choix de son exécutif. Nous ne lui imposons aucune restriction.

Le premier ministre a répété en terminant que le gouvernement voulait prendre tous les moyens pour éviter le marchandage.

M. Dozois: Je comprends les bonnes intentions du gouvernement, mais je crois que la formule qu'il propose va favoriser le marchandage.

M. René Levesque: Si des hommes veulent absolument marchander, c'est clair qu'il y aura du marchandage, mais nous tentons de l'éviter le plus possible. Si on exige la majorité absolue, il y aura morcellement et les cliques vont pactiser.

M. Prévost: Au lieu de les diviser en de nombreux groupes la loi devrait, en exigeant majorité absolue les forcer à s'unir, les rapprocher les uns des autres.

M. Levesque: Nous croyons qu'il y a lieu d'aller vers un régime quasi parlementaire, mais cela se fera graduellement, car il faudrait modifier en entier la charte de Montréal.

M. Prévost: Le grand mal à Montréal c'est la dispersion des idées, des groupes, des hommes. Nous craignons qu'avec le système proposé l'éparpillement des forces continue.

M. Dozois: Pour éviter une difficulté pour la première assemblée du conseil on va créer des difficultés pour toutes les réunions pendant deux ans.

M. Jean Meunier (lib. Bourcel): J'ai assisté à la formation de l'Exécutif il y a trois ans à Montréal. Il y a eu énormément de marchandage... et tout le monde sait ce que cela veut dire. Il y avait des promenades d'un bureau à l'autre par certaines gens qui voulaient s'assurer les votes qui leur manquaient. Avec une loi qui exigerait la majorité absolue on retomberait dans ce marchandage.

M. Johnson: De la façon dont les choses ont été expliquées, dit-il, on permettrait à 17 conseillers de contrôler l'exécutif, et si ces gens étaient de la classe "A" on verrait un groupe minoritaire exercer un contrôle à l'hôtel de ville de Montréal.

3e lecture

Le chef de l'opposition déclara en se levant à son tour qu'il n'avait pas l'intention de réitérer ses sentiments sur la troisième lecture du bill et qu'il se contenterait de l'ensemble et des détails du bill. Le travail que nous exécutions en ce moment, dit-il, peut avoir une influence extraordinaire - favorable ou défavorable. C'est avec sérieux et objectivité que je soumettrai mes observations.

Nous ne sommes pas contre le référendum, mais contre le fait qu'on n'applique pas le nouveau mode électoral. Le gouvernement, dit-il, a refusé de prendre ses responsabilités concernant les recommandations du rapport Champagne pour en remettre l'application à deux ans.

M. Prévost a ajouté que s'il avait été au pouvoir, le bill aurait couvert en entier le rapport Champagne et la décision aurait été conforme aux recommandations. C'est bien beau, dit-il, d'étudier. Je reste avec les opinions que j'ai émises. Il serait encore temps, dit M. Prévost, puisque nous siégeons pratiquement à nos frais. — Les députés reçoivent une indemnité quotidienne de \$10. par jour — de reprendre cette étude. Nous ne pouvons pas accepter que ce soit tout pour le présent et que ça doive ensuite durer deux ans. M. Prévost préconise de recevoir les corps publics qui se prononceraient non pas sur le rapport Champagne, — ils l'ont déjà fait, — mais sur l'acte législatif lui-même.

M. René Hamel

La ville de Montréal fait face à des difficultés qui durent depuis quelques années, a dit M. Hamel, en prenant la parole. Son système administratif est inadéquat. Au cours de ces années nos amis d'en face avaient la responsabilité de résoudre ce problème. Qu'est-ce qu'ils ont fait? Rien — sauf une espèce de conversion "in articulo mortis". Ça fait 60 jours que nous sommes au pouvoir et nous présentons une législation qui ne règle peut-être pas tout le problème, mais qui est quand même un commencement. Les députés d'en face, sur leur lit de mort, ont créé la Commission Champagne. Tant que le rapport complet, c'est-à-dire la seconde partie qui sera remise en mars, ne sera pas déposée, nous ne pouvons régler le problème de la cité de Montréal.

M. Hamel a cité une longue liste d'organismes publics qui ont présenté des mémoires à la Commission Champagne. Ces mémoires ont été synthétisés, dit-il. Au lieu de faire venir des associations représentatives, le gouvernement va au peuple et lui demande de se prononcer démocratiquement.

M. Lapalme

Mardi soir M. Georges Lapalme, procureur général et député d'Outremont, a prononcé un des discours les plus substantiels de la journée sur le bill de Montréal.

— On a réformé la charte de Montréal sous l'Union nationale. Il ne s'agit alors que de faire du découpage, d'utiliser le travail fait par Montréal et cela a traîné deux ans.

Aujourd'hui on veut nous faire faire une charte entièrement nouvelle dans l'espace de deux mois.

M. Lapalme a souligné l'inactivité de l'Union nationale pendant 16 ans. Il a rappelé qu'à la dernière minute elle a formé la Commission Champagne, commission à qui l'U.N., si elle était au pouvoir, comme à toutes celles qu'il avait constituées auparavant, aurait fait faire "un cours classique de huit ans." De toute façon, le rapport soumis le 31 août n'est qu'un document préliminaire. Et les commissaires ont déclaré eux-mêmes en le communiquant au chef du gouvernement actuel qu'ils modifieraient peut-être certaines de leurs conclusions lorsque viendra le temps de rédiger le rapport définitif. Cela résulte de l'interdépendance et de la complexité des problèmes en jeu ainsi que de la documentation nouvelle qui sera examinée par la commission, par exemple le mémoire Woods-Gordon.

Il faudra, de toute manière attendre le rapport complet pour connaître l'opinion de ses rédacteurs sur les pouvoirs du comité exécutif, du directeur des services, etc.

Il n'est donc pas raisonnable d'exiger du cabinet provincial que, dans la conjoncture actuelle, il passe immédiatement une loi qui, entre autres choses, enlèverait tous les pouvoirs du maire.

Le Parlement de Québec se penche sur les problèmes de la métropole

LE CANCER QUI RONGE LE CONSEIL MUNICIPAL: LE MARCHANDAGE

"Nous ferons tout pour le faire disparaître" dit le premier ministre

Par Pierre Laporte

Québec — Décision finale de l'Assemblée législative relativement aux affaires de Montréal:

1 — Elections le 24 octobre, avec referendum sur la classe "C";

2 — Election des membres du comité exécutif à l'aide d'un bulletin de vote signé, sans mise en nomination. Les six conseillers qui obtiendront le plus grand nombre de votes seront désignés comme commissaires de la Cité pour les deux prochaines années. Au cas d'égalité des voix, vote prépondérant du maire;

3 — Disparition rapide, sur proclamation du conseil des ministres, de la classe "C" si la population se prononce contre;

4 — Nouvelle election le 4e lundi d'octobre 1962;

5 — Promesse du gouvernement d'apporter dans le mode d'élection et d'administration de Montréal des changements majeurs au cours de la session de 1961-62.

Il a été fortement question au cours du débat d'hier du marchandage qui a accompagné ces dernières années l'élection des membres du comité exécutif de Montréal.

"Tout le monde comprendra ce que nous voulons dire par marchandage, a dit le député libéral de Bourget M. Jean Meunier, qui est aussi conseiller municipal de la LAC, à Montréal.

"J'ai entendu parler de ce marchandage quand j'étais à l'hôtel de Ville, a dit M. Paul Dozois, député de Saint-Jacques, ancien ministre des affaires municipales et ancien membre de l'exécutif de Montréal.

Le premier ministre, M. Jean Lesage, a dit que le gouvernement fait tout ce qu'il peut, dans la loi qu'il a préparée, pour mettre fin à ce marchandage.

Le député de Laurier, M. René Lévesque, ministre des travaux publics et des ressources hydrauliques, a protesté parce que l'opposition affirmait que la nouvelle loi ne mettrait pas fin aux pactes entre cliques. Si des hommes veulent absolument marchander, dit-il, il y aura certainement du marchandage. Mais nous tentons le plus possible de l'éviter.

L'opposition a fait une lutte vigoureuse contre le projet de loi. Elle a présenté au moins deux amendements. Le premier proposé par MM. Dozois et Maurice Cusseau, ce dernier député de Jean-Mance demandait au gouvernement de donner suite immédiatement aux suggestions de la Commission Champagne relativement à l'établissement d'un nouveau mode d'élection à Montréal avec 43 quartiers, un comité exécutif homogène et une commission consultative. Il a été déclaré hors d'ordre par le président parce qu'il était rédigé dans un style pamphlétaire. L'opposition en a appelé, mais la décision a été maintenue par 49 voix contre 35. Le deuxième, soumis par MM. Gérard Thibault, de Montréal-Mercier, et Lucien Tremblay, de Maisonneuve, demandait un referendum sur le mode électoral le 24 octobre et une nouvelle election le 12 décembre.

Mis aux voix il a été battu. L'étude en comité des 26 articles de la loi a été intéressante. Elle a duré toute la matinée d'hier.

A l'article 6, M. Yves Prévost, chef de l'opposition, réclame un changement de rédaction. Le texte stipule qu'au cas où les électeurs de Montréal décideraient, au referendum, de supprimer la catégorie "C", "le lieutenant-gouverneur, sur l'avis du Conseil exécutif, émettra une proclamation pour mettre en vigueur la section IV du bill."

Le député de Montmorency soutient que les mots "sur l'avis du Conseil exécutif" devraient être biffés parce que cela laisse un pouvoir discrétionnaire au gouvernement. Si la population répond par un "oui" à la question posée lors du referendum, dit-il, le lieutenant-gouverneur devrait prendre immédiatement les mesures nécessaires pour la suppression sans avoir à attendre le bon vouloir du cabinet.

MM. Georges Lapalme, procureur général, Jean Lesage, chef du gouvernement, et René Hamel, ministre des Affaires municipales, affirment que le lieutenant-gouverneur ne peut rien faire sans l'avis du Conseil exécutif.

Session, le 10 novembre

QUÉBEC. — Le premier ministre Lesage a annoncé, hier, que la session régulière de l'Assemblée législative débutera le 10 novembre.

C'est à cette session que le gouvernement libéral présentera les grandes mesures législatives touchant l'assurance-hospitalisation, la gratuité scolaire, et autres réformes préconisées dans le programme électoral du parti libéral, avant l'élection du 22 juin.

cutif; c'est la Constitution qui le veut.

L'ancien ministre des affaires municipales, M. Paul Dozois, a ensuite réclamé un délai plus long entre le referendum et le dépôt des noms des conseillers "C".

M. Hamel déclare que le gouvernement a fixé à trois jours la longueur du délai pour que lors du referendum les électeurs ne connaissent pas les noms des conseillers "C" et que, par conséquent, des hommes ne soient pas en jeu. Le délai fixé ne dépasse pas trois jours pour que le Conseil puisse être formé et siéger le plus tôt possible.

M. Dozois: Cela obligera peut-être les associations à désigner les conseillers "C" avant le scrutin.

M. Lesage: Alors les associations n'ont qu'à ne pas rendre immédiatement publics les noms choisis.

M. Prévost et M. Dozois suggèrent de prolonger le délai jusqu'au mardi ou au deuxième vendredi après le referendum.

M. Lesage accepte de le prolonger jusqu'au deuxième mardi avant midi.

L'exécutif

Comme la Chambre aborde l'étude de l'article 10, M. René Lévesque se lève pour soulever

LE DEVOIR

(suite à la page 6)

SEP 23 1960

*Montreal
administration*

City's Vote Bill Passed

(By Gazette Correspondent)

QUEBEC — The Legislative Council, Quebec's Upper House, yesterday gave third and final reading to the Government bill fixing a referendum during Montreal's municipal election Oct. 24. This ended the business of the special session.

Voters will be called upon to decide whether or not they wish to retain the 33 Class C councillors who are now appointed to city council by public bodies.

The Upper House, where the National Union Party holds an overwhelming majority, voted the Government bill on division. A vote on division means that no recorded vote was called.

Today's vote in the Upper House climaxed two days of debate in the Lower House.

Earlier in the day the Legisla-

Fall Session To Open Nov. 10

QUEBEC — The regular fall session of the Quebec Legislature will be opened here Nov. 10. Premier Jean Lesage announced in the Legislative Assembly yesterday.

Mr. Lesage made the announcement just prior to prorogation of the special three-day session.

tive Assembly rejected two amendments to the bill proposed by Paul Dozois, N.U. member for Montreal St. James, and Gerard Thibault, N.U. member for Montreal-Mercier.

In the Legislative Council, Edouard Masson, N.U. member for Repentigny, criticized an amendment to the bill proposed by Hon. Rene Levesque, minister of public works and Liberal member for Montreal-Laurier.

Under the Levesque amendment, the members of the executive committee will be elected under a new system. Every councillor will be given a ballot containing the list of councillors and he will mark off the six names he selects as his candidates for the executive committee.

Opposition Leader Edouard Asselin charged that under the make-shift solution found by the Government to Montreal's problems that the development of the city would be paralyzed for two years.

In the Legislative Assembly, Mr. Dozois, who was former minister of municipal affairs in the National Union government and who is a former member of Montreal's executive committee, suggested that the Montreal municipal election be delayed to Dec. 12 and that in the meantime the machinery be set in motion so that Montrealers could elect a new council under the recommendations of the Champagne Commission report.

Under the system of electing the administrative committee approved today, the council will first elect the six members to the executive committee and, when their names are chosen, the council will then vote for a chairman.

GAZETTE
SEP 23 1960

Secret Balloting At City Hall

The principle of secret balloting in electing members of Montreal's Executive Committee is one of the most important features in the new legislation presented by the Provincial Government. It is a new principle, and an ingenious one.

Hitherto the Executive Committee has been chosen by the City Councillors by open vote, with the requirement that a slate of two members be chosen by an absolute majority in each of the three categories of councillors — A, B and C. This has encouraged intense manoeuvring and bargaining. The first vote might be little more than a testing of strength. Often vote after vote has proved necessary, with negotiations taking place to favor a regrouping of strength.

All this was vividly shown in the choosing of the present Executive Committee. The balloting on the executive slate in B category occupied the whole morning of November 27, 1957, when three ballots were taken. In the afternoon, eleven ballots were taken. Still there was a stalemate. Finally, in the evening, the election was effective.

The new system of voting will be very different. Each City Councillor will be given his ballot and will mark it secretly, in a voting booth. He will indicate on his ballot the six councillors of his choice and will place it in a sealed envelope and hand it to the City Clerk.

When all councillors have voted, the City Clerk will open the sealed envelopes. The votes will be counted. The six councillors receiving the six highest totals will constitute the six members of the Executive Committee.

This system differs greatly not only from that now in existence; it differs as much from that recommended in the report of the Champagne Commission. The Commission suggested that the Chairman of the Executive Committee, having been chosen by the Council at large, would then proceed to pick the members of his Committee, in much the same way as a Prime Minister chooses the members of his Cabinet. This was, quite frankly, the party system.

Under the system proposed by the Provincial Government party power and manipulation will certainly be possible. But it may be considerably diminished. No longer will it be possible to seek new groups of supporters while open vote follows open vote. The selection, made in secret, will be immediate and final.

Party control may be lessened in another way. For it will be difficult for any one party to make certain that six of its candidates receive the six top standings in a single vote by all members of the Council, unless a party has an absolute majority.

Under the new system it would be probable that the Executive Committee would include at least some representation of different groups and interests even if a majority may be from one party.

There are, of course, marked differences of opinion as to whether the city would be best served by a unified or a diversified Executive. The Champagne Commission took the view that parties have come to City Hall to stay.

It would be better to recognize them, and to give them something of the responsibility that belongs to cabinet rule.

On the other hand, it has been pointed out that under such a system the City would be virtually placed in the hands of one party for its full term in office. There would not be, as there is in a parliament, the provision for a vote of want of confidence in the Council.

Moreover, as the real business of administration is carried out by the Executive Committee, the presence there of different viewpoints not only introduces checks and balances, but opens up to the City Council more of what takes place in the Executive Committee's meetings.

Furthermore, there has been doubt whether the party spirit, though undoubtedly now existing, ought to be consolidated, if not encouraged, by setting up a form of administration that would make it almost necessary. Many may hope that the party spirit will die down, and that measures may be considered more on their merits than according to their sponsorship.

Certain difficulties in the proposal for secret balloting were corrected by an amendment introduced by Hon. René Levesque, the Minister of Public Works.

The balloting will be secret until the ballots are being counted; the City Clerk will then make public how each councillor has voted. This method, while preventing the regrouping of votes while the balloting proceeds (as in the past), will also discourage such ludicrous possibilities as having councillors vote for themselves. And it will not permit any councillor to hide from the consequences of his choice.

Certainly no system of choosing the Executive Committee can be perfect. The new system is open to the danger that the Executive Committee (if the ballots cast are widely scattered) might represent only a small minority of the total Council, and might find its measures obstructed in a Council where it could command little support. But this might depend, of course, very largely upon whether measures are considered on merits, or on politics.

Whatever its difficulties may be, the new method of secret balloting does represent an attempt to feel a way among many serious problems. It seeks to improve the present system, while not going as far as the rather drastic suggestion in the Champagne Report.

Every system is theoretical while still on paper; only experience shows how it really works. But the new system, as an ingenious adjustment, is well worth trying.

The Quebec Legislature is due to meet again, in regular session, in November. It could then take any further action that may seem necessary in the light of experience.

In any case, the Montreal administration elected in October is to hold office for only two years, when the complete report of the Champagne Commission will be available, and the whole question of civic administration may be reconsidered.

This interim period provides a good opportunity to make a worthwhile experiment.

ELECTIONS

SUITE DE LA PAGE

Le ministre des Affaires municipales, qui a surtout mené la lutte pour faire modifier ce mode d'élection des commissaires et pour faire retarder la date des élections. L'amendement qu'il a apporté, à cet effet, a toutefois été déclaré irrégulier.

M. Gérard Thibeault, député de Montréal-Mercier, s'est fait, d'autre part, le parrain de l'autre motion, c'est-à-dire de celle visant à étendre la portée du référendum. MM Daniel Johnson, Maurice Cusseau et Lucien Tremblay ont aussi prononcé des discours pour les appuyer.

L'amendement Dozois demandait que le bill soit modifié de façon à donner suite aux principales recommandations définitives du premier rapport de

M. Lesage retire de bonne grâce un point d'ordre

QUÉBEC. — (V.P.) — Le premier ministre Lesage a retiré, de bonne grâce, aujourd'hui, un point d'ordre qu'il avait soulevé en Chambre et dans lequel il disait douter que M. Paul Dozois ait droit de parole après le parrain du bill en 3e lecture. M. Lesage n'a pas attendu la décision du président, acceptant sur le champ le point de vue du chef de l'opposition, M. Yves Prévost.

Comme M. Dozois se levait pour parler après que le parrain du bill, M. René Hamel, eut usé de son droit de réplique, M. Lesage intervint aussitôt pour déclarer : "M. l'Orateur, je soulève un point d'ordre. Je crois que la réplique du parrain du bill clôt le débat. Le député de St-Jacques n'aurait donc plus le droit de parler sur cette troisième lecture".

Au cours de ces échanges, toutefois, un député de la droite a eu une boutade moins heureuse. Le député de Richelieu a lancé, en effet : "Vous êtes bien chanceux qu'on vous laisse parler".

"J'espère que le député de Richelieu se souviendra de ce qu'il vient de dire", a répliqué, du tac au tac, M. Prévost.

la Commission Champagne, particulièrement en ce qui concerne :

1. La formation d'un conseil composé d'un maire et de 45 conseillers, à raison d'un représentant par quartier élu par un système plus juste et plus démocratique (un seul vote par électeur);

2. La formation d'un comité exécutif homogène;

3. La formation d'une commission consultative, de façon à décréter que les élections soient reportées au 12 décembre de cette année.

Une meilleure formule

L'opposition a soutenu, une fois de plus, qu'il était possible de préparer une liste électorale correspondant aux 45 quartiers recommandés par la Commission Champagne d'ici quelques semaines. Elle a ajouté que ces 45 conseillers auraient tout simplement les pouvoirs actuellement prévus par la charte de Montréal en attendant que le gouvernement statue là-dessus quand sera terminée la deuxième partie du rapport Champagne.

Auparavant, le gouvernement avait lui-même introduit un amendement à la clause 10 de son bill en vue de faire approuver la formule citée plus haut pour le choix des commissaires. Il avait reconnu que la formule n'était probablement pas parfaite, mais qu'elle était sûrement la meilleure que l'on puisse imaginer dans les circonstances pour empêcher que des conseillers ne se livrent au marchandage, au trafic des influences, etc.

Tout en reconnaissant les bonnes intentions du gouvernement, l'opposition a qualifié la formule de dangereuse. L'exécutif, a-t-elle dit, pourra être élu d'une très petite minorité; comment pourra-t-il se maintenir et administrer la ville face à un conseil dont la majorité ne l'appuie pas.

Crabotes de la gauche

Comme la formule ne prévoit pas de mise en candidature, le bulletin de vote comportant tous les noms des conseillers, les conseillers pourront disperser leurs votes et le hasard jouer de façon dangereuse, ont dit les gens de la gauche.

La tentative également avortée de M. Gérard Thibeault pour modifier le bill était à peu près semblable à celle parrainée par M. Dozois. Elle voulait que le peuple se prononce par référendum, le 24 octobre, sur la division électorale de la ville en 45 quartiers, la constitution de l'exécutif et la commission consultative appelée à remplacer la classe "C". L'élection aurait eu lieu plus tard, soit toujours le 12 décembre 1960, en tenant compte des résultats de ce référendum.

L'opposition, à l'appui de cet amendement, a fait valoir, notamment par la bouche de MM. Thibeault, Maurice Cusseau, Daniel Johnson et Lucien Tremblay, que le gouvernement, avec son projet de ne mettre en application les recommandations du rapport Champagne qu'aux élections qui auront lieu dans deux ans, risquait de paralyser l'essor de Montréal, de lui faire perdre son titre de métropole.

On n'improvise pas

M. Lucien Tremblay a dit que le peuple montréalais est écoeuré de son mode administratif actuel et qu'on se doit de le transformer sans plus tarder. L'opposition est prête à demeurer à Québec quelques jours de plus, s'il le faut, a souligné M. Daniel Johnson, pour permettre au gouvernement de reprendre le texte de sa loi et de l'améliorer.

Mais l'amendement Thibeault a été finalement rejeté par un vote de 49 à 37, après que le premier ministre eût déclaré qu'il n'est pas prêt à accepter un système parlementaire amputé de la responsabilité ministérielle pour la ville de Montréal, pas plus qu'il n'est prêt à accepter cette partie du rapport Champagne qui donne à des gens non élus la main haute sur les affaires de Montréal et sur les employés de la ville.

M. Lesage avait terminé ses remarques en disant que le gouvernement, à cette session d'urgence, était allé aussi loin qu'il le pouvait. Le problème, avait-il dit, est trop complexe, pour qu'on improvise des solutions définitives en vitesse.

LA PRESSE

SEP 23 1960

Élections et référendum sur la classe "C" le 24 octobre

QUEBEC (V. P.) — Montréal aura ses prochaines élections, le 24 octobre, et sa population se prononcera du même coup sur l'opportunité de maintenir ou d'abolir la classe "C". Le conseil élu, toutefois, n'aura qu'un mandat de deux ans au lieu de trois ans.

Avant d'être prorogées, tard hier après-midi, les deux chambres provinciales, convoquées en session d'urgence, avaient, en effet, adopté sur division le projet de loi gouvernemental prévoyant ces modifications au mode électif de la métropole.

Le bill comporte aussi un autre changement important en ce qui concerne le mode d'élection des membres du comité exécutif.

A l'avenir, tous les commissaires seront élus au vote secret par l'ensemble du conseil. Ceux qui recueilleront le plus de voix au premier tour seront déclarés élus. On ne saura qu'au dépouillement pour qui chaque conseiller a voté.

Vaine lutte de l'opposition

L'opposition a livré une lutte vigoureuse au gouvernement; elle a vainement tenté d'étendre considérablement la portée du bill et d'y apporter divers amendements. Elle a échoué dans chaque cas. Elle aura voulu, notamment, retarder les prochaines élections jusqu'au 12 décembre, afin que l'on puisse préparer le méca-

nisme nécessaire à la tenue de ce scrutin en vertu de la recommandation de la Commission Champagne prévoyant la division de la ville. A la suite de l'échec de cette requête, elle a demandé que la portée du référendum proposé dans le bill gouvernemental au moins soit étendue de façon à ce que le peuple se prononce sur les principales recommandations de la Commission Champagne, notamment en ce qui a trait à la division de la ville en 45 quartiers, à la constitution d'un comité exécutif homogène et d'une commission consultative.

L'opposition a vivement combattu aussi la formule d'élec-

tion prévue pour la composition de l'exécutif. Elle aurait souhaité que pas un commissaire ne puisse être déclaré élu à moins d'avoir obtenu la majori-

rité absolue des voix des conseillers.

C'est M. Paul Dozois, député de Montréal-St-Jacques et ancien ministre, qui a proposé ces modifications.

Voir ELECTIONS en page

SEP 23 1960

LA PRESSE

1 Oct. 24. Referendum

Quebec Passes City's Election Bill Revisions

By PAUL LEDUC

Of The Star's Quebec Bureau

QUEBEC, Sept. 23 — The shortest session in the history of the Provincial Legislature was prorogued early last night after three action-packed days during which Montreal's electoral system was revised.

Premier Jean Lesage also announced the regular session would be held starting Nov. 10.

The legislation adopted, on division, yesterday provides that Montrealers will vote at a referendum at the same time as the general municipal elections Oct. 24 to determine the fate of the appointed C category councillors.

Term Reduced

It curtails the mandate of the next City Council to two years, from three, and specifies a new procedure in composition and election of members of the executive committee.

The Executive Committee legislation foresees no category distinction in selection of its six members, presently picked two from each category, and by a semi-secret ballot, rather than the present spoken vote.

The councillors will each be handed a ballot bearing the names of all city councillors. They will place a mark opposite the names of the six he wants on the executive, sign his name to the ballot, place it in an envelope, seal it, and hand it to the City Clerk.

The legislation was soundly rapped by the National Union opposition and numerous amendments and motions were proposed in attempts to change what it termed "completely inadequate measures."

Other Events

Yesterday's events included:

1—An unsuccessful attempt to have the elections delayed until Dec. 12 so that they could be held according to the recommendations of the Champagne Commission which the Opposition wanted approved at once.

2—Equally fruitless attempt to delay the elections until Dec. 12 with the Oct. 24 referendum asking voters to choose between the existing electoral system and that proposed by the Champagne report.

3—The new speaker of the Legislative Assembly, Lucien Cliche (L—Abitibi East), rendered a ruling which favored the Opposition against the Government.

4—The NU dominated Legislative Council made no attempt to block the Government's legislative although it had 12 members present compared to four Liberals. Upper House opposition leader Edouard Asselin explained that his party was nevertheless highly sceptical of the success of the proposed legislation and it was approved "on division".

The motion to have the Champagne report adopted during the current session was ruled "irregular" by Speaker Cliche on a point of order by Municipal Affairs Minister Rene Hamel who maintained the motion, by Paul Dozois (NU—St. James), was out of order because it was read as a speech as a "demonstration." The Opposition appealed the ruling but were turned down by a 37 to 49 vote.

Premier Lesage charged the Opposition was merely making a political demonstration with material they had been unable to prove during second reading of the bill.

Mr. Dozois embarrassed the Government by reading official assembly reports showing the Legislative Council had killed legislation to have a referendum asking Montrealers if they were satisfied with the existing form of government, in 1950. At the time the Council was dominated by Liberals who twice blocked the measure approved in the Montreal Bill by the Union Nationale lower house.

Proposal Defeated

Opposition Leader Yves Prevost made a last-ditch proposal to suspend the house sittings for one week in order to allow all interested parties to make representations to the government in the Private Bills Committee.

Premier Lesage pointed out that the National Union had taken no action to relieve Montreal of its problems during 16 years.

Mr. Hamel noted that 41 groups and public bodies had been heard by the Champagne Commission already. He said the executive election system proposed was found to be the most practical method of stopping "the peddling" done at executive elections.

"And we must place a minimum of confidence in the individual because this is necessary in order to live in a democracy," said Mr. Hamel.

Public Works Minister Rene Levesque, who presented the amendments accepted on procedure for the executive nomination, said he felt there would always be found a means of "peddling" if the persons interested were of a caliber to accept this purchasing of votes.

Public Scrutiny

Upper House Government Leader Philippe Brais said he believed councillors would attempt to select a competent executive because they knew the public would identify them with their voting and he felt they would attempt to act wisely because a two-year term would provide the public with a good way of keeping a check on them.

Mr. Dozois pointed out in the Assembly that the Montreal charter at present authorized the city to call a referendum on any topic it wanted and there was no need for a Provincial Government bill.

Jean Meunier, (L—Bourget), and a Civic Action League councillor in Montreal, said election of executive committee in the past sometimes produced some 20 votes in between which numerous councillors ran around "seeing" others.

He thought it unnecessary for the members to have a clear majority in council, and he felt it unfair to have a referendum asking taxpayers to choose between two systems they did not understand.

Councillor Frank Hanley, (Ind—St. Ann's) who sided with the government on all votes, said the legislation would provide a completely electoral system for Montreal which would perhaps be better than the one suggested by the Champagne report. He criticized the territorial division for his own district in that report.

STAR

SEP 23 1960

notes
administratives

Plus de conseillers de la classe "C" ?

Les réactions à l'Hôtel de Ville concernant la session spéciale qui s'est déroulée à Québec au sujet de l'avenir de Montréal ont été diverses.

Plusieurs conseillers ont exprimé l'opinion que les deux prochaines années ne verraient pas grand changement au conseil municipal sinon que l'on ne verra plus les conseillers de la classe "C".

Même l'élection des six membres du Comité Exécutif par le Conseil en entier ne permettrait pas la formation d'un Exécutif homogène. L'élection des membres se ferait sur la personnalité de chacun puisque aucun groupe ne détiendrait une majorité absolue.

DIMANCHE-MATIN

SEP 25 1960

Les
Administratifs

La réforme municipale

Le projet de loi soumis à la session spéciale de la Législature est un pas dans la bonne direction, en ce qui concerne la réforme municipale à Montréal. Il restera encore beaucoup à faire, lorsque la commission Champagne aura présenté son rapport définitif, mais au moins on a pris les mesures les plus urgentes à la veille des élections.

Les citoyens qui iront aux urnes pour élire le maire et les conseillers se prononceront en même temps sur l'opportunité de supprimer ou de garder la classe "C". Il y a tout lieu de croire que la majorité se prononcera pour la suppression.

Mais même si les représentants des corps publics continuaient à siéger au conseil, la situation n'en serait pas moins améliorée, puisque les membres de l'exécutif seront désormais élus par tous les conseillers et non plus comme auparavant, soit deux par chacune des trois classes.

Dans les circonstances, nous trouvons également sage la décision des autorités provinciales de raccourcir de trois à deux ans le mandat des membres du conseil et de l'administration qui seront élus le mois prochain, puisqu'il s'agira évidemment d'un régime de transition en attendant des réformes en profondeur.

Un autre sujet de discussion, dont il n'était toutefois pas question dans le texte législatif de cette semaine, c'est celui de la suppression possible de la distinction entre les classes "A" et "B" et pour n'avoir qu'une seule catégorie de conseillers, élus par tous les citoyens et les représentant tous au même degré. Ce serait certainement plus démocratique, car la situation actuelle favorise les propriétaires aux dépens des locataires. Il reste à déterminer si c'est vraiment dans l'intérêt général qu'on conserve la situation actuelle, ou bien si c'est tout simplement une injustice qu'il importerait de corriger sans délai. La commission Champagne voudra étudier à fond cet aspect du régime municipal, en se renseignant sur ce qui se fait ailleurs et sur les résultats obtenus là où on a eu recours à cette réforme.

Il y aura aussi bien d'autres changements à faire, comme les inquiétudes de la Chambre de Commerce l'ont démontré. Mais réjouissons-nous qu'il y ait au moins quelque chose qui bouge dans le domaine de la réforme municipale.

LA PATRIE

SEP 25 1960

*Woods
Admission Ticket*

Confusion Promised At City Hall

IT was said here when the government introduced its bill affecting the coming city elections that the new system was worth a trial. Since then the government has altered the system, a multiplicity of parties is forming in Montreal. If all or most of them contest most of the Council seats, the Council will look very much like the French National Assembly and the Executive Committee like the French government before de Gaulle.

The situation will be complicated by uncertainty over the fate of "C" Councillors. If the referendum abolishes them, the Council of 66 will doubtless vote along party lines for the election of Executive Committeemen. If the referendum should favor their retention, the Executive will be chosen by 99 Councillors, 33 of whom will be aligned with no party. And the party followers in the "A" and "B" groups will hardly be likely to vote "C" Councillors into the Executive; they will be busy rounding up votes for the party nominees.

There are four mayoral candidates in the field now. One of them is the leader of a party now forming. Presumably others will declare themselves before nomination day, either as party leaders or party nominees for the mayoralty. Now under the new system the Mayor remains a voting member of the Executive Committee. The Champagne Commission report would make him a figurehead, chairman of the Council but not a member of the Executive Committee.

The fact that the Mayor remains a member of the Executive Committee for the next two years may complicate the party picture. Take as an example Mr. Drapeau's case. If he should be elected Mayor as head of the party he is now forming, he will be both party leader and a member of the Executive Committee. But with other members of the Executive Committee elected by the Council at large, including the chairman and vice-chairman, the party leader elected Mayor may not get an Executive willing to work with or for him. If his Council majority is slim (and he could be elected Mayor without his party's getting a Council majority at all) he would be in the position of an elected party leader who could form only a coalition cabinet. Indeed he wouldn't be able to form a cabinet at all, for while he might be Mayor and party leader, he could not be chairman of the Executive Committee.

This is just the situation the government hoped to avoid. In this respect it adopted the view of the Champagne Commission that Executive Committee unity was desirable. It plumped for the party system or quasi-party system but has not, for the next two years at any rate, set up an Executive Committee system adaptable to the party method. The prospect, then, is for two more years of Executive Committee dissension, which was the reason for seeking electoral reform in the first place.

STAR

~~NEWS~~

SEP 26 1960

*Tobias
Administration*

ON AND OFF THE RECORD

• CLASS C COUNCILLORS TO MEET: First indication of a concerted effort on the part of Class C councillors, and the bodies they represent, to persuade Montreal voters the category should not be abolished is the intention of a veteran C councillor to call his colleagues together this week to plan such a campaign. In his opinion the purpose of Class C is to provide a check and balance on Classes A and B, and as long as they continue the class should be allowed to carry out its responsibility. Why scrap part of the system, he argues, and let another part carry on. Continuation of Class C for the remaining two years left to the present form of administration, pending changes possible then, is held to be the proper procedure.

◆ ◆ ◆

GAZETTE
OCT 4 1960

works
administration

Board Of Trade Urges Retention Of 'C'

The powerful Montreal Board of Trade yesterday sparked a drive for the retention of "C" category in City Council, charging that one of the motives for abolition is the desire for "fewer checks" on the 65 other councillors.

Thirty-three "C" councillors have been appointed by designated public organizations representative of business, labor, education and citizens' groups since 1940.

In the Oct. 24 municipal election, there will be a referendum,

ordered by the Quebec Government, to determine whether Montreal taxpayers want "C" category retained or abolished.

Voters will be asked to reply "Yes" or "No" to: "Are you in favor of eliminating from the Montreal C appointed the councillors C appointed by certain public bodies?"

Yesterday, the Board of Trade, under the signature of President H. Roy Crabtree, made public a circular and memo which it is sending to its members, warning that elimination of C category

could be to the advantage of any who are not primarily concerned with the welfare of the city and the citizens at large.

Mr. Crabtree wrote:

"It is your board's considered opinion that the voters will be doing themselves and the city a serious disservice in indicating through the referendum on election day that C councillors be eliminated from the municipal administration."

He said it is "vital" to the prosperity and growth of the city that C category be retained during the "temporary" term of the next two years.

The term was reduced from three years by the Quebec Government after announcing that a new form of administration will be created by the Legislature in 1962.

"To remove any one category from the present administrative system without other modification would establish a serious imbalance in the city's affairs," Mr. Crabtree noted.

The Board of Trade's memo — copies are available for employees of the member companies — recalls that the Montreal system of government has been changed "more than a dozen times" in the past.

"In 1918, for example, it was found necessary to appoint an administrative commission because of deficits, increase in the debt, and charges of maladministration," the memo asserts.

"Again in 1939, the city was near bankruptcy and it became necessary to place the city's government under the control of

the Quebec Municipal Commission. In 1939, the present system of civic government providing for C Councillors was established, and since then Montreal has risen from a condition of near bankruptcy to a reasonably healthy financial state."

The board says the basic idea in having three groups of councillors — A and B, in addition to C — "was that while the property owners, who bear the major load of taxation, might be inclined to restrict the expenditure of civic funds unduly, the second group might be inclined to go too far in the other direction and the third group would act as a balance."

It recommends the retention

By Bill Bantey

of the category for three main reasons:

1) C councillors have, "by and large, been a progressive and constructive force in City Council";

2) C councillors have brought into council "many men and women of integrity and ability who might otherwise never have engaged in civic affairs—and in the final analysis, good government depends on people, not systems";

3) "The difficult process of rebuilding the city's credit following the near bankruptcy of 1939 was greatly assisted by the influence of C councillors and if the C councillors were eliminated, this good influence would be eliminated too, with possible repercussions on the city's financial standing."

The memo concludes:

"The present system functioned very effectively until 1954 when party politics were introduced. Recent developments indicate that there will be a multitude of differing political interests vying for the elector's vote—all the more reason to ensure the continuation of the C councillors in the administration to provide a balance."

GAZETTE

OCT 14 1960

Wick's administration

'C' Category Councillors Defended

Preservation of the appointed "C" category city councillors "is vital to the prosperity and growth of our city" during at least the next term of council, the Board of Trade declared in a statement issued today.

Describing the administration to be elected a week from Monday as "temporary," the Board's statement said that "to remove any one category from the present administrative system without other modification would establish a serious imbalance in the city's affairs which could be to the advantage of any who are not primarily concerned about the welfare of the city and the citizens at large."

The fate of the "C" category men, who are nominated by various public bodies in the city including the Board of Trade, la Chambre de Commerce and the two universities, is to be decided through a referendum to be held in conjunction with the Oct. 24 municipal election. The Board's statement was only the second voice raised in their defence. J. O. Asselin, former chairman of the executive committee, had commented two days earlier in his retirement statement on the high calibre of some of the men brought to city hall through the existing system and said he found it strange that none of the public bodies had come to the defence of the "C" category of councillors.

The Board of Trade statement, signed by H. Roy Crabtree, its president, said voters would be doing themselves and the city a disservice by voting against the retention of "C" category.

STAR

OCT 14 1960

*Modern
Administration*

FRIDAY, OCTOBER 14, 1960

For "C" Councillors

THE city election campaign has been on for some time although nominations are not being made until today. So far as we can discover no prospective candidate has said a good word for the "C" Councillors. Indeed, some of them, and notably Mr. Jean Drapeau, have urged the electorate to vote for their abolition in the referendum to be held at the same time as the voting for "A" and "B" Councillors.

The dice thus seems to be loaded against "C" Councillors, the appointed group, just as the referendum question appears to be loaded against them. We have already noted here the unfairness of so framing the question as to invite the voter to say "Yes" to abolition. The act passed at the special session of the Legislature last month asks the voter to answer this question: "Are you in favor of abolition of 'C' Councillors?"

The difficulty is that the "C" Councillors have no opportunity to say a word for themselves. They can hardly campaign and not a single one of the organizations that named them to the City Council has undertaken to campaign for them.

The system that included the appointment of 33 Councillors by public bodies has been widely criticized. But even those who criticized it as being unrepresentative and undemocratic recognized that it provided a place for minority groups who might not otherwise be represented at the City Hall. Many have acknowledged the value of the services rendered by the men appointed.

The latest of these is Mr. J. O. Asselin, who has just retired from city affairs.

"It is my firm conviction," said Mr. Asselin, "that the Class 'C' Councillors made a very great contribution to the administration of our city. I find it difficult to understand why the important public bodies we have in Montreal are silent when the future of these Councillors is to be settled in a referendum."

Why should the trade organizations, the universities, the labor federations—all of which were represented by "C" Councillors, not speak up now on their behalf?

The Board of Trade is the only one that has done this. Others might follow this example.

STAR

OCT 14 1960

Le Conseil central ne fera pas campagne en faveur de la classe C

Le Conseil central des syndicats nationaux a décidé hier soir de ne pas s'opposer à l'abolition de la classe "C" des conseillers municipaux, comme l'invitait à le faire une résolution adoptée par un groupe de conseillers de cette classe.

Le Conseil central avait demandé au gouvernement de permettre à la population de Montréal de se prononcer sur l'abolition de la classe "A" en même temps que sur celle de la classe "C". Les délégués au Conseil central n'ont pas caché hier soir leur déception devant le rejet de leur proposition par le gouvernement. Quelques-uns désiraient que la centrale syndicale recommande à la population de voter contre le projet d'abolition de la classe "C" lors du référendum qui sera tenu le 24 octobre, à l'occasion des élections, afin que cette catégorie de conseillers puisse être maintenue encore pour deux ans.

Cependant, la grande majorité s'est ralliée à l'opinion du président Horace Laverdure et du vice-président Jean Paul Lefebvre, qui soutenaient qu'il serait malséant pour le conseil central de demander le maintien de la classe "C" après en avoir demandé l'abolition pendant plusieurs années, bien que la centrale syndicale ait désiré la disparition de la classe "A" représentant les seuls propriétaires, en même temps que celle de la classe "C".

L'avis de la minorité

MM. J.-B. Delisle, V.-E. Dupont et quelques autres soutenaient que la classe "C" devrait être maintenue, car sans elle, le prochain conseil municipal serait nettement dominé par les propriétaires; les conseillers représentant les ouvriers dans la classe "C"

avaient dans le passé rendu d'innombrables services aux travailleurs; ils avaient notamment grandement contribué à empêcher certaines augmentations de taxes. Selon M. Delisle, il y a de grandes chances qu'un conseil dominé par les propriétaires s'oppose à des travaux publics visant à réduire le chômage.

M. Delisle a aussi déclaré: "Le fait que l'on demande à la population de ne se prononcer que sur la classe "C" est de nature à jeter du discrédit sur les conseillers de cette catégorie et sur les organismes qui les désignent. On semble vouloir dire que ces conseillers étaient responsables de la mauvaise administration de Montréal, alors que tous étaient honnêtes, ce qui n'était pas toujours le cas des autres."

Par ailleurs, M. Jean-Paul Lefebvre a dit que l'on voulait l'abolition de la classe "C" non pas parce que les conseillers de cette catégorie n'étaient pas compétents et honnêtes, mais parce qu'avec ce régime personne ne savait au juste qui rendre responsable de la mauvaise administration.

"Nous avons toujours été en faveur de l'abolition de la classe "C", a-t-il dit, et je ne crois pas qu'il y ait lieu de changer notre attitude en ce moment, bien que nous eussions voulu que la classe "A" soit abolie en même temps."

Au cas où la population se prononcerait en faveur du maintien de la classe "C" (ce qui, dans l'esprit des délégués, semble peu probable), le Conseil central décidera quelle attitude prendre, lors d'une assemblée spéciale convoquée pour le 25 octobre, principalement en vue d'étudier un projet de refonte de sa constitution.

LA PRESSE

OCT 14 1960

1960-1961 administratifs

**Campagne pour obtenir
le maintien de
la classe "C"**

"Dimanche-Matin" a prédit, la semaine dernière, que les conseillers de la classe "C" ne se laisseraient pas manger la laine sur le dos sans protester, et la campagne prévue est actuellement en cours. Premier coup de canon: La puissante Chambre de Commerce de Montréal qui avertit ses membres que la disparition de cette classe servirait les intérêts de ceux-là seulement "qui ne se sont pas préoccupés du bien-être de la ville et des citoyens".

Le président de la chambre, M. H. Roy Crabtree souligne qu'il est d'importance "vitale" pour la prospérité et le progrès de Montréal que la classe "C" soit maintenue durant le terme "temporaire" les deux prochaines années.

M. Crabtree rappelle aussi que, depuis 1949, année où ils furent invités pour la première fois, la ville de Montréal s'est relevée de la banqueroute pour connaître une importante aisance confortable, aisance financière.

Pour 3 raisons

La Chambre de Commerce de Montréal recommande le maintien de la classe "C" pour les 3 principales raisons suivantes:

1) Les conseillers de la classe "C" auront toujours été une force constructive et progressive dans le conseil municipal;

2) Les conseillers de la classe "C" ont amené au conseil "des hommes et des femmes dont l'intégrité et les capacités n'auraient jamais servi que la chose publique;

3) Les conseillers de la classe "C" ont largement contribué au redressement économique de la cité, et leur élimination entraînerait sûrement des répercussions économiques.

DIMANCHE-MATIN

OCT 16 1960

Modèle
administratif

<i>Bulletin de vote pour referendum</i> 24 octobre 1960		<i>Ballot-paper for referendum</i> October 24th, 1960	
No	Étes-vous d'opinion de supprimer du conseil de la cité les conseillers C nommés par certains corps publics?	OUI	YES
		NON	NO

Are you in favour of eliminating from the city council the councillors C appointed by certain public bodies?

YES OR NO?: This is a specimen of the ballot which Montreal electors will be asked to mark in the referendum to be held Oct. 24, simultaneously with the municipal elections, to determine whether the "C" category of city council (23 members appointed by a designated group of public, educational and labor bodies) should be abolished.

SPECIMEN

GAZETTE
OCT 17 1960

notes administratives

La Chambre de commerce en faveur de la classe "C"

Le conseil d'administration de la Chambre de commerce de Montréal est unanimement d'avis de conserver les conseillers classe "C" au Conseil municipal, pendant l'inter-régime de deux ans, "dont Montréal doit se satisfaire", souligne le bulletin "Commerce - Montréal", livraison du 17 octobre.

La Chambre de commerce manifeste sa répugnance à prendre parti face au problème des conseillers classe "C", mais elle entend suivre le devoir de civisme qu'elle s'est tracé. Elle considère cette classe de conseillers comme "le frein le plus valide contre la vénalité ou la concession; cela équivaut à priver le conseil municipal de son élément généralement le plus sain à tous les points de vue, le plus responsable, le plus vitalemment conscient de la nécessité du progrès systématique, le plus compétent en matière administrative et financière."

La Chambre de commerce de Montréal fait donc appel à ses membres, leur demandant de voter et de faire voter en faveur des conseillers "C" pendant les deux prochaines années.

Toujours en rapport avec la consultation populaire du 24 prochain, au sujet des conseillers de la classe "C", la Chambre de commerce de Montréal invite ses membres à répondre non à la question: "Êtes-vous d'opinion de supprimer du conseil de la cité les conseillers "C" nommés par certains corps publics?"

Le même article rappelle cependant que la Chambre croit toujours à la nécessité d'un conseil municipal dépourvu de toute catégorie, dont les membres véritablement connus de leurs commettants seraient étroitement surveillés par leurs électeurs. Son opinion est partagée par les grandes centrales syndicales et la Commission Champagne.

LE DEVOIR
OCT 18 1960

Ch. de Commerce et Junior Board of Trade en faveur du maintien de la classe "C", mais...

Le conseil d'administration de la Chambre de commerce de Montréal recommande à l'unanimité à la population de la métropole, de "conserver les conseillers "C" au conseil municipal, pendant l'interrègime de deux ans dont Montréal doit se satisfaire". Et par conséquent de voter NON au référendum du 24 octobre.

"Il ne faut pas que les électeurs et la population toute entière s'illusionnent et croient qu'ils purgeront la politique municipale de ses vices en éliminant les conseillers "C" élus par certains corps publics au Conseil de la Cité, écrit "Commerce-Montréal". Ce n'est pas vrai! Il faut que les électeurs et la population sachent que la disparition des conseillers "C", dans le contexte actuel, c'est-à-dire sans un véritable contrôle

démocratique des autres élus, équivaut à la disparition du régime actuel de son frein le plus valide contre la vénalité ou la concession; cela équivaut à priver le conseil municipal de son élément généralement le plus sain à tous les points de vue, le plus responsable, le plus vitalement conscient de la nécessité du progrès systématique, le plus compétent en matière administrative et financière.

"La Chambre croit cependant toujours à la nécessité d'un conseil municipal dépourvu de toute catégorie, dont les membres véritablement connus de leur commettants seraient étroitement surveillés par leurs électeurs. A ce sujet, elle n'a pas changé d'avis. Elle se bute tout simplement à une fin temporaire de non-recevoir. Son

opinion en l'occurrence est partagée par les grands groupes ouvriers et la commission Champagne. Elle n'en démord pas.

"Le gouvernement a pris la responsabilité de maintenir le statu quo. Selon la Chambre, il faut dès lors le maintenir dans son intégrité autrement, en va en fausser les rouages. Le maintien intégral est d'autant plus important que la pléthore de candidatures peut résulter en l'élection d'une minorité irresponsable.

Le Junior Board

C'est un plaidoyer en faveur de la classe "C" qu'a fait, hier soir, devant le Junior Board of Trade, M. Roland Boire, lui-même conseiller de la classe "C" au présent conseil, y représentant ledit Junior Board of Tra-

de. C'est dans la logique des choses...

M. Boire a souligné que, lors des deux dernières administrations, la classe "C" dominait le conseil. Mais selon lui, c'était toujours dans les meilleurs intérêts de la ville, "les conseillers de la classe "C" étant des personnes intègres, d'une expérience très grande et variée, et d'une grande habileté."

"Les actes des conseillers de la classe "C", n'ont pas toujours enthousiasmé leurs collègues", a continué le conférencier. "Mais c'était souvent pour des raisons fort différentes: il existe de nombreux exemples où la classe "C" s'est battu afin d'empêcher l'adoption de règlements qui n'étaient pas dans le meilleur intérêt de la ville mais qui, par ailleurs, étaient fort intéres-

sants pour leurs promoteurs et autres éléments."

Vu que, selon lui, aucun groupe ne détiendra une majorité au prochain conseil, M. Boire croit qu'il est d'autant plus important que la classe "C" demeure pour deux ans.

"Le présent système administratif repose sur trois catégories et supprimer une classe, sans autre changement, signifierait un déséquilibre sérieux et exposerait toutes les faiblesses du système", a-t-il enchaîné.

Quant à l'avenir, M. Boire — il en est lui-même un commissaire — croit que la Corporation de Montréal métropolitaine est le meilleur espoir de la ville de Montréal. Il a surtout insisté sur la question de transport en commun.

OCT 19 1960

L'APRESSE

...le père du régime des 99 affirme que la classe "C" peut maintenant disparaître

"A mon humble avis, la classe C ayant accompli son œuvre, on peut maintenant la faire disparaître, mais en se gardant bien de ne faire aucun amendement à la charte de Montréal qui expose

l'administration de la ville aux anciens abus".

L'hon. sénateur T. D. Bouchard, considéré comme le père du système actuel des 99 à l'hôtel de ville de la métropole, l'a affirmé

au poste CKAC, dans une entrevue exclusive.

M. Bouchard a rappelé que le changement de système administratif en 1940, à Montréal, avait fait renaître la confiance, et

que "Montréal était sauvé de la banqueroute".

"La situation n'est plus la même aujourd'hui, et il est possible, et plutôt certain, que la classe C peut disparaître sans compromettre les intérêts de la métropole que j'habite aujourd'hui depuis une couple d'années et dont je suis maintenant un contribuable satisfait, les impôts municipaux étant supportables".

OCT 19 1960
LA PRESSE

Modes administratifs

'C' Category Must Stay Says Boire

City Councillor Roland Boire said last night Class "C" Councillors must be preserved for the next two years to avoid possibility of the municipal administration becoming paralyzed.

Mr. Boire, Class "C" councillor representing the Junior Chamber of Commerce of Montreal, said City Council is built around all three categories. To remove any one without other modifications would create a serious imbalance and leave all the weaknesses in the system.

"The next two crucial years should have the advantage of all the checks inherent in the system, even if it means suffering certain inconveniences," he said.

Less Dangerous

"The painful struggling along with a less than perfect system is, I am sure, less dangerous than risking an amputation that could have crippling effects from which the city may never recover."

Mr. Boire, a member of the Montreal Metropolitan Corporation, spoke to Montreal Junior Board of Trade.

He said in the past two terms of office, political parties at City Hall have been almost equally balanced and the administration "would have been powerless to accomplish anything had it not been for Class "C" support."

Mr. Boire did not advise that the present municipal system be kept indefinitely, and closed to improvement — "this I will leave to the Quebec Legislature in its wisdom" — but he advocated the retention of the "C" category for two years.

STAR

OCT 19 1960

DesMarais administration

WEDNESDAY, OCTOBER 19, 1960

Drapeau's Attack On "C" Councillors

ABOLITION of "C" Councillors is written into the program of Mr. Jean Drapeau's Civic Party. The party's reasoning stems from the assumption that a parliamentary system will be good for Montreal—which many doubt—and the fact that appointed Councillors do not fit into a party system.

There is an inescapable logic in this if one accepts the premise that Montreal should have a party system. It is not a demonstrably false premise but it is a dubious one. Why, otherwise, would Mr. Drapeau abandon it on the platform and attack the "C" Councillors on quite another ground?

"C" Councillors, said Mr. Drapeau in his Sunday night speech, have not been "guardian angels" at the City Hall; they have been "involved in everything dirty" including "bands of fixers, traders in votes and men who are there only to serve their own interests." He singled out the university representatives as having offered a "bad spectacle at the City Hall for 20 years."

(Mr. Drapeau has since watered down this accusation. He says he meant to say that "even the representatives appointed by institutions

we respect were not capable alone of stopping graft and scandal at the City Hall." He nevertheless reiterates his general charge that "C" Councillors had "voted exactly as those in the racket, in the scandal." These others, presumably, were "A" and "B" Councillors.)

These are serious charges and if Mr. Drapeau wants them to be taken seriously he should document them. We do not recall that during the Drapeau-DesMarais administration, when "C" Councillors were in the Council and on the Executive Committee of which Mr. Drapeau formed a part, that he raised any of these issues. He did no more than complain that "C" Councillors did not always agree with him. They are not to be held in contempt for that reason alone.

The tacit assumption of Mr. Drapeau's Sunday night speech was that "A" and "B" Councillors took no part in the "dirty" things he says went on at the City Hall, that only these had clean hands and a pure heart. He has clarified this by his reference to "those in the racket, in the scandal." This refers to "A" and "B" Councillors to whom he joins "many" of the "C" Councillors. This too requires documentation, and Mr. Drapeau should say whether he exempts from participation in the "rackets" all the "A" and "B" Councillors who are standing for election as members of his party.

These are proper questions for the electorate to ask as they consider their vote in the referendum on "C" Councillors. Unless the contrary is shown, the 17 former Councillors at Mr. Drapeau's side are as vulnerable as he says the "C" Councillors are.

STAR
OCT 19 1960

*Montreal
Administration*

C de C Backs C Members; Bulletin Urges 'No' Vote

The Chambre de Commerce yesterday became the second major public body to campaign for the retention of C category of city council in the Oct. 24 municipal referendum.

It said C category—33 councillors appointed by designated public bodies, including the C de C—is "the most valid brake on venality or concession."

A special bulletin urging its members to vote "No" in the referendum was issued by the organization's executive council. Earlier, the Montreal Board of Trade made a similar recommendation to its members.

GAZETTE

OCT 19 1960

weekly administration

/ 'Contrary Mentality' If 'C' Dropped? \

Should C category be abolished from city council, Montreal will be governed by two classes of "contrary mentality," the Montreal Property-Owners League declared yesterday.

The statement was issued over the signature of Paul J. Bertrand, president of the league, in connection with the referendum Oct. 24 on whether C category should be eliminated or retained. It consists of 33 councillors appointed by designated public bodies.

If the administrative system is to be changed, Bertrand said, the new setup should "complete in itself."

Abolition of "C" category would result in two opposing

factions administering the city — the 33 councillors of A category, elected by property-owners, and the 33 councillors of B category, elected by property-owners and tenants.

Bertrand said the C councillors are all "specialists" in the fields they represent, yet they

are paid only \$1,500 a year like the other councillors.

"There are few specialists," he added, "who would consent to face an election, pay out sums of \$2,000 to \$3,000, give the city at least a fifth of their time and receive only \$1,500 a year in return."

GAZETTE
OCT 20 1960

Procedural
administrative

Keep 'C' Councillors, League Urges

The City Improvement League, in a statement by its president, Walter Hyde, yesterday recommended "without reservation" the retention of 'C' councillors on Montreal city council.

The question will be answered by voters in a referendum being held in conjunction with the Oct. 24 municipal elections.

The CIL's statement follows:

"The City Improvement League Inc. is one of the 11 public bodies named by the Provincial Government in 1940 to appoint three representatives each to the new 99-man council. This group known as 'C' councillors was included to ensure as far as possible that council's policies and procedures would be sound and non-partisan.

"This league stands on its record of service at the City Hall during these past 20 years. Throughout this period, the appointed representatives of the CIL have been men and women selected for their personal integrity and public interest.

"Much has been said and published recently against the 'C' group of councillors by groups and individuals who would appear to be determined to bring about their elimination.

"The part played by 'C' group councillors has received very little publicity, but the efforts

now to remove this group from council revealed the fact that 'C' councillors are a definite factor in the city management, a factor that has to be considered seriously by both 'A' and 'B' groups of councillors when recommendations are made which will affect the general welfare of the citizens.

"Will elimination of this 'C'

group ensure greater freedom of action to the other groups? How will unrestricted action affect the financial status of the city to mention only one item of council concern in which 'C' group councillors have exercised keen and impartial interest.

"The referendum question to be decided by voters on Oct. 24 is as follows:

"Are you in favor of eliminating from the Montreal city council the councillors 'C' appointed by certain public bodies?"

"To those who know little of the part played for the past 20 years by the 'C' group councillors, a 'Yes' vote requires no thought . . ."

GAZETTE
OCT 20 1960

Remember What They Say

There is confusion enough in this municipal election. But on one matter there is really no conflict or division of opinion at all. This is in regard to the Woods, Gordon report on Montreal's civic administration. For every group and party of candidates are committed to carrying out the report's recommendations.

The fact is worth noting now, for it ought to be remembered later. Whatever the composition of the City Council after the election may be, this fact will remain true: all these members of the Council will have been elected as men who have committed themselves to putting the report into operation.

Whether they have all been sincere in seeking election on this ground, they will have nevertheless bound themselves. And it will then be up to the public, by unshakeable insistence, to see to it that the Executive Committee and the Council should approve after the election what they were so united in approving before it.

The Woods, Gordon report holds the key to an efficient civic administration. This firm of management consultants was engaged to examine conditions at City Hall and to make recommendations. They did their job thoroughly. A thick, detailed report contains their conclusions.

The report calls the existing administration system at City Hall a "hodge-podge system." It is grotesque and frustrating. It would obstruct even an administration determined to operate the city efficiently. Waste and delay are built into the present structure.

To give only a few examples. "There is no written record of what each employee is supposed to do, or what he is actually being paid for doing." There is "a patchwork system of salaries that have little relation to each other." The same job may have different salary scales in two different departments.

The civil service examinations for those seeking civic employment are full of loopholes. Out-of-date hand-labor in office routine is widespread. There is a prevailing absence of co-operation among departments.

And so the report goes on, giving the picture of the greatest city in Canada doing its business with methods no modern business could use without ruin. "The situation is unfair to both the employees and the taxpayers," the report says. And anyone who reads this

picture of antiquarian methods must agree.

It may be said, of course, that the candidates in this election — or at least most of them — are agreed on a number of other things, such as the building of a subway. But while they might agree in principle that a subway ought to be built, they diverge widely as to the type and route to be adopted. And a subway does raise the question of how the cost is to be met.

No such difficulties stand in the way of adopting the Woods, Gordon recommendations. This is not something that will cost money but something that will save money. The report is there. Its recommendations are plain and convincing. Put into effect, it would give Montreal businesslike administration for the first time. And the money saved would be available for some worthwhile project, or to control the rise of taxation.

Since so many are seeking election by supporting this report, the Executive Committee should encounter no opposition in the Council if it moves to carry out its recommendations. And if the Executive Committee does not carry out the report's recommendations, it ought to be brought to account by the Council.

This has become a non-partisan issue.

The "C" Councillors, appointed by a number of leading public institutions, are a class of councillors created for the purpose of promoting businesslike administration. While the quality of these Councillors may have varied, many of them played their part well. They do not deserve some of the unfair and indiscriminate criticism to which they are now being subjected.

A referendum is to be held on Monday, as to whether the "C" Category should be retained. This seems a poor time to abolish the "C" Councillors, as they could have a useful role in helping to bring the Woods, Gordon report into effect.

Whatever the result of the referendum may be, however, most candidates are now asking to be elected because they support the carrying out of the Woods, Gordon report. They must, after election, be under unrelenting public pressure to prove that they were not elected under false pretenses. If there is any delay or obstruction, the backsliding Councillors will have disclosed themselves clearly as unworthy of any further public confidence.

GAZETTE

OCT 20 1960

Municipal Administration

Que faire de la classe "C" ?

A part ceux du Parti civique et de la Ligue d'action civique, peu de groupes ou de candidats à l'élection municipale de lundi prochain ont pris position sur la question soumise à la population sous forme de référendum : que faire des conseillers de la classe "C" qui sont désignés par certains corps publics au lieu d'être élus par les contribuables ? Serait-ce que ces candidats ont plus de souci de leur propre élection que de nos institutions municipales et de la bonne administration de la ville ?

Il est pourtant très important que la population se prononce d'une façon décisive sur cette question dont peut dépendre, en partie du moins, la bonne administration de la métropole. Car en ordonnant ce référendum, le gouvernement de la province a voulu, devant la recommandation de la Commission Champagne, ne pas prendre lui-même la décision d'abolir ou de maintenir la classe "C" mais s'en remettre au désir de la population de Montréal. Ce serait regrettable si, à l'instar de tant de candidats, trop d'électeurs négligeaient de se prononcer sur cette importante question et laissaient la décision aux mains d'une faible minorité. Cela mettrait peut-être le gouvernement dans la position, sinon dans l'obligation d'avoir à ne pas tenir compte d'un vote insuffisamment décisif. Il faudrait que cette question soit tranchée sans équivoque.

Que faut-il en penser, puisque si peu de candidats se donnent la peine d'éclairer la population là-dessus ?

A notre avis, les conseillers de la classe "C" n'ont guère de raison d'être. Même si quelques-uns d'entre eux sont des hommes de valeur, d'autres n'ont pas hésité à marchander leur vote à l'occasion tout comme les conseillers des autres catégories. Ils n'ont pas apporté au conseil l'élément de pondération et de stabilité qu'on attendait d'eux. Ils ont souvent brillé par leur absence. On ne les a pas entendus s'élever contre la gabegie et les combinaisons dont ils étaient témoins, pas assez du moins, car ils ont trop souvent fermé les yeux et les oreilles sur ce qui se passait autour d'eux. Et l'on n'a jamais su quelles consignes ils pouvaient recevoir des corps publics qui les avaient désignés, s'ils vo-

taient selon leur coeur et leur conscience ou selon le gré de leurs mandataires.

En principe, il ne serait pas mauvais que des institutions comme les Chambres de commerce, les universités et les fédérations ouvrières soient représentées au conseil municipal de Montréal. Mais rien n'interdit à des membres de ces organismes de briguer les suffrages populaires comme tout autre citoyen. Et certains des corps publics qui désignent des conseillers n'existent à peu près que pour cette fin et ne sont pas suffisamment représentatifs.

On peut se demander combien de membres de la Chambre de commerce ou du Board of Trade habitent Westmount, Outremont ou d'autres villes de banlieue et ont ainsi un porte-parole au conseil municipal de Montréal sans habiter la métropole. On peut se demander également si la présence des conseillers de la classe "C" à l'hôtel de ville est bien conforme à l'un des principes fondamentaux des gouvernements issus du régime parlementaire et qui veut que seuls les membres élus d'une assemblée tiennent les cordons de la bourse et puissent autoriser la dépense des deniers publics et la levée d'impôts. Et pourtant ces conseillers votent comme les autres le budget, les crédits, les impôts, mais ils n'ont pas de comptes à rendre à la population.

Et qui pis est, leur vote peut être prépondérant. Ils constituent en effet le tiers du conseil. Et si ce conseil est divisé en factions comme ce fut le cas depuis trois ans, les conseillers "C" peuvent détenir la balance du pouvoir en se jetant d'un côté ou de l'autre. Des décisions importantes, des mesures financières peuvent ainsi dépendre de conseillers qui ne sont pas élus et qui représentent des corps publics dont certains membres n'habitent pas Montréal et ont ainsi voix au chapitre sans avoir droit de suffrage dans la métropole.

Pour ces diverses raisons il nous semble que l'expérience faite depuis vingt ans de cette classe de conseillers permet de conclure qu'elle n'a pas de raison d'être. On peut penser autrement. Mais quoi qu'on pense, il faudrait que le sort de cette classe soit décidé d'une façon non équivoque par le référendum de lundi.

LA PRESSE

OCT 20 1960

M. J. C. Administration

“C” Category Abolition Is Opposed

The Property Owners' League of Montreal is definitely opposed to the abolition of class “C” Councillors, president Paul J. Bertrand said today.

Category “C” city councillors, Mr. Bertrand said, are not elected at large but are chosen by their respective groups which practically corresponds to an election.

The League decided recently to allow its president to campaign for the maintenance of “C” councillors and to stress their importance in City Council.

Democratic governments like everything else, were subject to an evolution, the league asserted.

“The Montreal public should be reminded that ‘C’ city councillors are first selected by their respective groups and then appointed by members of the Montreal City Council,” Mr. Bertrand noted.

Montreal Property Owners' League representatives on City Council have proven that they are real experts in their own field, Mr. Bertrand's statement adds.

“And, after all, their indemnity was only \$1,500 per year, a compensation practically nil for the work they did.”

Should Monday's referendum abolish the “C” group, then only two classes will continue to administer the city's affairs.

STAR

OCT 20 1980

Pair Of Groups Asks Retention Of C Councillors

At a general meeting of the members of the Building Owners' and Managers' Association of Montreal Inc. held yesterday in the Ritz-Carlton Hotel, a resolution was passed unanimously in favor of the retention of the Class "C" councillors in the forthcoming municipal election.

The group stressed application of a sound business approach to civic problems and reasoned views on the future development of the metropolitan area, in which its members represent a substantial percentage of the assessment of

real property subject to taxes.

The Montreal Citizens' Committee yesterday strongly urged retention of C councillors, and asked voters to vote "No" in Monday's referendum.

In a letter to electors released yesterday the committee said the business, labor and civic groups that nominate C councillors must support the overall interests of Montreal, whereas A and B councillors often have merely their own interests at heart.

It warned that should C category be abolished the great

number of candidates and splinter groups "could result in the highest incidence in the new city council of pressure groups, vote trading and selling, maladministration and outright dishonesty in our city's history, leading to a possible breakdown in the municipal government and eventual taking over of the city administration by the provincial government."

Should this happen, the letter warned, the international bond market, where the city gets the money to carry out most projects, would be wary of Montreal for years.

Meanwhile Councillor Hugh Savage said yesterday that the principal function of C councillors was to resist the detrimental influences of the party system in City Hall.

"I forecast that if C councillors are eliminated from City Hall it will be comparable to taking the brakes off a truck going down Cote des Neiges hill—only harm can result," he said.

Meanwhile, the Montreal Labor Council (CLC) voted last night to recommend abolition of "C" category.

OCT 21 1968

GAZETTE

Montreal
Reference

'C' Category Retention Is Urged

The campaign for the retention of category 'C' councillors in Monday's election gained strength yesterday as three organizations urged Montrealers to vote "No" to the abolition of the appointed councillors.

Hugh Savage, independent 'B' candidate for district 4, also threw his influence behind the movement to retain councillors appointed by certain public bodies.

"I feel that the Champagne Commission only recommended removing 'C' councillors because it feared that political parties at City Hall are inevitable," said Mr. Savage, who served as a 'C' councillor for the past three years.

"I do not believe that municipal parties are any more inevitable here than in any other city. If the people of Montreal vote in favor of abolishing category 'C', men and women of great talent will be lost to the city."

The City Improvement League, one of 11 public bodies which appoint 'C' councillors, said the appointed men are a "definite factor in city management."

"This fact should be considered seriously by both 'A' and 'B' groups when any recommendation is made which will affect the general welfare of all citizens," said a statement issued by the League.

Plea to Electors

In a letter to electors released yesterday, Montreal Citizens' Committee said C councillors work to support "overall interests" in city council.

"Business, labor and civic groups represent the place where you work," the committee stated. "In municipal affairs, your interests as tenants and property owners can only be theirs."

The committee warned that the high number of candidates and "splinter parties" in the current election can result in an increase of pressure groups, vote-trading, maladministration and "outright dishonesty" in the new council.

"This could lead to a possible breakdown of our municipal government."

In the main, the committee claimed, the quality, objectivity, courage and civic responsibility of 'C' councillors has been "clearly superior" to elected councillors in the other two categories. 'C' councillors were active in movements to improve snow removal, parking, planning, control of capital expenditures and extension of port facilities.

"With the advent of splinter group confusions, the 'C' councillors may be the only stability we have after election day," warned the committee.

The third group to back the appointed councillors yesterday was the Building Owners' and Managers' Association of Montreal Inc. Meeting at the Ritz-Carlton Hotel, the association unanimously passed a resolution in favor of retaining the category 'C' councillors.

The association, whose members represent a substantial percentage of the assessment of real property in the city, said category 'C' councillors help to give council a sound business approach to civic problems.

STAR

OCT 21 1960

*Montreal
Reference*

FRIDAY, OCTOBER 21, 1960

Vote For Retention Of "C" Councillors

RESPONSE to the appeal for a word for "C" Councillors from those organizations which appointed them has provided heartening evidence of widespread interest in their cause. It is far from being a lost cause, as many thought when the election campaign opened. A substantial body of opinion believes that "C" Councillors have a valuable role to play at the City Hall, more particularly at a time when Council is likely to be confused by contending groups without effective leadership or effective majorities in the Council.

We have already set out here the views of the Board of Trade and the Chambre de Commerce, emphasizing the fact that the Chambre has changed its mind and now believes that for the next two years city affairs will be a shambles without a balancing factor such as the "C" Councillors can provide. Others have come forward in support of this view.

The voter should not be misled by the publicly-expressed view of some candidates that "C" Councillors have behaved badly at the City Hall. The most this charge amounts to is that they have behaved as badly as the "A" and "B" Councillors, and no one would use this as an argument for abolition of the elected Council groups.

We are not disposed to pursue this kind of dialectic. If the argument proves anything at all it proves that better people are needed at the City Hall. The elector will be hard put to it to select the best from the several hundred seeking seats, but he can be sure that if "C" Councillors are retained the appointing bodies will do their best, election criticism in mind, to send the best possible people to the City Hall.

This is not to say that there is much merit in the claim that past "C" Councillors have behaved scandalously. That is a blanket charge wholly undocumented. In fact those who have made it have mentioned no single scandal in which "C" Councillors, or even the "A" and "B" groups, were involved. It is the sort of sweeping statement we get at every election.

The general hope is that some responsible party or group will be able to take over for the next two years. But, as the Montreal Citizens' Committee said yesterday, this is unlikely to happen. It added this cogent statement: "The 'C' Councillors may be the only stability we shall have after election day, with the advent of splinter-group confusion."

STAR

OCT 21 1960

More About
Referendum

Industry Urges Voters Retain 'C' Councillors

Montreal members of the Canadian Manufacturers Association have joined other groups in a last-minute drive to rally voters against abolition of the Class C category, in Monday's municipal referendum.

"The contribution of the public-spirited men who have formed the 'C' group merits high commendation," the association said in a statement. "These councillors have taken a broad and non-partisan approach to major issues. They have given leadership at critical times. Their decisions have been devoid of any ulterior, personal or group motives and have been used in the general interest."

Watch Investor Reaction

Warning voters against doing anything "which may operate to undermine the confidence of the investor," the association said the Class C councillors should continue to operate in city council as a group equal in numbers to those of Classes A and B, as at present.

Earlier, The City Improvement League, one of the 11 public bodies which appoint Class C councillors, said the appointed men ate a "definite factor in city management." It added: "This fact should be

considered seriously by both Class A and B groups when any recommendation is made which will affect the general welfare of all citizens."

In addition to electing a mayor and councillors of A and B categories, voters will also vote on retention or abolition of the Class C.

Committee Backs 'C'

The Montreal Citizens Committee said the C councillors work to support "over-all interests" in city council. "Business, labor and civic groups represent the place where you work", the committee said. "In municipal affairs, your interests as tenants and property owners can only be theirs," the committee said in a letter to electors.

The Building Owners and Managers Association yesterday unanimously passed a resolution in favor of retaining the Class C councillors. They said the category has given council a "sound business approach to civic problems."

Hugh Savage, an independent Class B candidate in District 4, also urged retention of the Class C councillors, having served as one of them for the past three years. He said their abolition would mean a "loss of great talent" to the city.

STAR
OCT 22 1960

notes administratives

Le référendum de la classe C

Contre, c'est oui; pour, c'est... non!

Etes-vous "pour" ou "contre" le maintien de la classe C au conseil municipal? Désirez-vous ou non que certains corps publics comme les universités, la Chambre de Commerce, les Syndicats ouvriers, continuent de déléguer au conseil de la cité de Montréal un de leurs membres? *

Si vous êtes opposé à cette catégorie de représentants, il y a de fortes chances que, lundi prochain, vous votiez exactement contre vos principes. Et il y a de fortes chances que des milliers de vos concitoyens fassent de même. De sorte que le référendum n'en aura pas été un.

Si vous ne tenez pas à voir de conseillers de la classe C à l'hôtel de ville durant le prochain terme, vous êtes donc opposé au principe de ladite classe C. Vous êtes "contre". Vous êtes porté à dire "non" quand on vous parle de maintenir cette représentation... et vous répondrez probablement "non" au référendum de lundi.

Avec le résultat que vous aurez voté contre vos principes!

Car la question est ainsi formulée: "Etes-vous d'opinion de supprimer du Conseil de la cité les

conseillers C nommés par certains corps publics?" Et vous devez répondre par "oui" ou "non".

"Oui" signifie que vous êtes "d'opinion de supprimer" les conseillers C, donc que vous n'en voulez pas, que vous êtes "contre".

En d'autres termes, vous devez répondre "oui" si vous pensez "non" et "non" si vous pensez "oui".

Combien de gens croiront, après une lecture rapide de la question, qu'en répondant "non", ils signifient leur opposition à cette classe de conseillers! Combien de gens oublieront que pour se bien faire comprendre, pour s'exprimer clairement, pour voter selon ses convictions, il faut, du moins en ce qui touche le référendum, dire le contraire de ce que l'on pense...

G.L.

PETT JOURNAL
OCT 23 1960

*M. de la Presse
Reforme*

M. Lesage voudrait que tous les citoyens votent

"J'ai trop confiance à l'esprit de civisme des Montréalais pour croire qu'ils ne se donneront pas la peine de répondre à la question que le gouvernement a requis qu'on leur pose sur la classe "C" et de se choisir les administrateurs qu'ils croiront les plus compétents", a déclaré le premier ministre, Jean Lesage, en fin de semaine.

L'hon. Lesage a invité les Montréalais à aller voter et il a déclaré qu'il ne peut croire les articles des journaux de Montréal, à l'effet que peu de citoyens se prévaudraient de leur droit de vote.

"Je puis d'autant moins croire à ces articles, a-t-il ajouté, que les électeurs de la province viennent de donner un excellent exemple d'esprit civique en se rendant aux polls, dans une proportion de 80 pour cent aux élections du 22 juin dernier".

DIMANCHE-MATIN
OCT 23 1960

(Suite: Votons "Oui contre la classe "C")

La Commission Champagne a conclu de son enquête que la "stabilité administrative de Montréal doit reposer sur la solidarité du comité exécutif, laquelle devrait avoir les caractéristiques de la solidarité ministérielle". Pour arriver à ce résultat qui paraît essentiel, la Commission recommande le retour à une seule classe de conseillers, solution qui présente d'autres avantages par ailleurs.

Le gouvernement provincial a voulu permettre d'arriver tout de suite à un tel résultat, même si la réforme complète du régime administratif a dû être ajournée à plus tard à cause de la proximité des élections municipales. Pour cela, la Législature a décrété que le prochain Exécutif sera désigné à la majorité de tout le Conseil. Or ce vote collectif des deux classes de conseillers élus ne peut nous rapprocher du type de gouvernement parlementaire et de la solidarité ministérielle que si les deux classes "A" et "B" sont seules à l'exercer.

C'est pourquoi le législateur a en même temps permis aux électeurs de supprimer la classe "C". Car autrement, la situation devient encore plus indéfendable qu'elle ne l'était hier. En effet, la solidarité exprimée par la majorité d'un Conseil dont un tiers n'est pas élu démocratiquement risque de renverser le résultat de l'élection, de transformer l'éventuel groupe vainqueur en vaincu, et de confier l'administration pour deux ans à des éléments que la majorité du vote populaire aurait rejetés.

Nous aurions préféré, comme la Chambre de Commerce, que la chirurgie soit complète, et qu'on supprime à la fois les trois classes: ce sera fait pour les élections de 1962. Toutefois, la Chambre n'a pas raison de demander qu'on enlève les "A", les "B" et les "C" ou qu'on n'enlève rien". Car l'opération chirurgicale est déjà commencée, par la suppression du rôle particulier des trois classes dans le choix de l'Exécutif. Alors la distinction entre les conseillers élus par les contribuables d'une part, et de l'autre le groupe "C" désigné de façon moins démocratique, prend une importance plus grande, et l'on ne peut plus parler de tout ou rien.

Les électeurs doivent donc voter "Oui" au référendum afin de supprimer la classe "C". Ils assureront ainsi que le résultat démocratique du vote sera respecté, et ils prendront une attitude conforme aux conclusions du rapport Woods-Gordon et de la Commission Champagne.

Paul SAURIOL

LE DEVOIR

OCT 24 1960

Woods
administratif

Votons "Oui" contre la classe "C"

Si l'intérêt du vote d'aujourd'hui se porte principalement sur le choix entre les candidats et les groupes en présence, il est bien évident que le référendum sur la classe "C" jouera un rôle capital dans le résultat du scrutin et dans la formation du prochain Comité exécutif. Et comme le choix des membres de l'administration ne se fera plus par classe mais au vote général du Conseil, on peut affirmer que la classe "C", si elle n'était pas supprimée ce soir, exercerait une influence bien plus grande qu'auparavant dans la désignation de l'Exécutif.

Les partisans de la classe "C" ont pris bien soin de ne pas discuter cet aspect nouveau qui rendrait cette catégorie de conseillers plus antidémocratique qu'elle ne l'était, car elle aurait maintenant le pouvoir de renverser carrément le vote populaire.

La Chambre de Commerce de Montréal estime qu'il faut supprimer les trois classes au Conseil, mais elle n'admet pas qu'on supprime seulement la classe "C" alors que les deux autres demeurent. Si le problème pouvait se poser ainsi, l'on pourrait quand même souhaiter la disparition de la classe "C" parce qu'elle n'a rien de démocratique. Or il est impossible de revenir après le 24 octobre, à la situation qui a duré depuis 1940, parce que l'Exécutif ne sera plus choisi séparément par les trois catégories de conseillers, mais au vote général du Conseil.

Supposons qu'un groupe remporterait ce soir, comme il faut le souhaiter pour l'autorité de la prochaine administration, une majorité absolue parmi les 66 conseillers élus; disons par exemple, 36 sièges contre 30 aux autres groupes et indépendants. Si la classe "C" était maintenue, ses 33 conseillers viendraient fausser complètement le résultat de l'élection, au point que le parti vainqueur aux urnes pourrait être mis en nette minorité parmi les 99 conseillers.

Il n'en était pas ainsi auparavant, car chaque classe élisait deux membres de l'Exécutif, et un groupe vainqueur dans les classes "A" et "B", même par une faible marge, était assuré de la majorité dans l'administration. Dorénavant, avec le vote de tout le Conseil pour le choix des six membres de l'Exécutif, une majorité de la classe "C" pourrait imposer ses vues à la majorité des conseillers choisis par les électeurs.

Les quotidiens montréalais de langue anglaise ont pris la défense de la classe "C". Ainsi jeudi dernier, la *Gazette* faisait l'éloge de ces conseillers nommés par des corps publics influents et dont le rôle serait d'assurer une administration sur une base d'affaires. Or dans le même article, le rédacteur se réjouissait de ce que les groupes en présence à l'élection ont tous marqué leur désir de donner suite aux recommandations du rapport Woods-Gordon. Il faut croire que l'auteur de l'article n'avait pas beaucoup lu le rapport Woods-Gordon, car il aurait constaté que, dès les premières lignes, on y condamne implicitement la classe "C" et les conséquences que comporte le régime des trois classes de conseillers.

Dès l'énumération préliminaire des douze plus importants problèmes qui influent sur l'administration, le rapport cite en toute première place: la composition de l'Exécutif, et notamment le fait que ce comité est divisé et devient un conseil municipal en miniature plutôt qu'un organisme administratif.

"A notre avis, écrivent les auteurs du rapport (page 5), un Comité Exécutif, comme il est actuellement constitué, ne peut pas assurer à l'administration municipale le genre de direction qu'une entreprise aussi considérable exige, quelles que soient la compétence et les bonnes intentions de ses membres. Ce n'est pas eux qu'il faut blâmer; mais la structure politique dans laquelle ils se sont efforcés de travailler".

Le rapport Woods-Gordon ne discute pas davantage ce problème politique qui n'entre pas directement dans le cadre de l'enquête, mais dans la mesure où ces experts insistent sur la nécessité d'une administration homogène, on peut dire que leurs conclusions rejoignent celles du rapport Champagne contre la division du Conseil en trois classes, et à plus forte raison contre l'opposition qui naît normalement entre les deux classes élues d'une part, et la classe "C" nommée par des groupements peu ou pas du tout représentatifs.

L'on peut aussi se demander comment un journaliste peut ainsi préconiser l'application du rapport Woods-Gordon et défendre la classe "C" alors que ce document impute au système administratif le gâchis actuel d'une administration divisée.

(suite: P 2)

LE DEVOIR

OCT. 24 1960

*Monte Carlo
Referendum*

Montreal-Matin Upset By Lesage 'Injustice'

Montreal-Matin: Montrealers had hoped that there would be a change from the mode of administration that didn't meet our needs. Premier Jean Lesage decided otherwise. He decided that for the next two years we would be subjected to the rule of "the 99", which the government of Premier Antonio Barrette would have abolished. The Liberal government has committed a crying injustice to Montrealers, but with no hesitation. We must thus submit and honestly exercise our duty as citizens...

Let us vote by listening to the voice of our conscience and thinking only of the highest interests of our city. Let's be mistrustful of promises, weigh the past of the men and then vote for the best one to our knowledge.

To complicate this election even more, Mr. Lesage has added a referendum on the subject of Class "C" councillors. There is the general impression that hardly anyone wants this category of councillors. It lies with the population to show if this is truly what they wish.

STAR
OCT 24 1960

20th Nov
Reference

Likely Last Time For 99-Man Council

By MYER NEGRU

Electors of Montreal — 345,678 of them — are entitled to exercise their franchise today to elect a new municipal administration based, probably for the last time, on the 20-year-old system of a 100-member city council composed of mayor and 99 councillors divided into three categories.

At that, as result of a referendum being held jointly with the elections, the council may be truncated by approximately one-third.

The electors are being asked in the referendum whether they are in favor of abolition of the "C" category of 33 councillors appointed by a designated group of 13 public, educational and labor bodies.

Should the answer be "yes," the incoming council will count only 66 councillors—33 in "A" category (elected solely by property owners) and 33 in "B" category (elected by tenants as well as property owners).

In any event, the term of office of the new administration will be only two instead of the present three years, as the next elections are to be held in October, 1962, on the basis of a different system to be decided upon by the Legislature.

A quasi-parliamentary form of administration, in which categories have no part, has been recommended to the Provincial Government by the Champagne Commission, but there has been no definite commitment by the former to implement it intact.

To fill the 67 elective seats at stake today, the electors, after a short but intensive electoral campaign reminiscent of a "never, never land" rather than of the City of Montreal, will be able to choose among five mayoralty candidates and a record number of 238 would-be councillors — 114 in "A" category and 124 in "B" category.

GAZETTE
OCT 24 1960

Public Administration
Reforms

'C' Future In Hands Of Electors

"Are you in favor of eliminating from the city council the councillors C appointed by certain public bodies?"

With the answer to this question, the size of city council for the next two years will be decided today by Montreal's 345,678 eligible voters.

If the answer is generally yes, council will be reduced to 67 members.

Should the majority vote no, council will remain a 100-man body — the size it has been since 1940.

The question will be asked in a special ballot which will be given to every voter, whether he votes in A category, B category, or both.

He will be allowed only one vote in the referendum, as in the mayoralty, even if he is eligible to vote in several districts.

Elimination of C category — created by the Godbout regime — was one of the key issues

of the electoral campaign.

On the one hand, Jean Drapeau and his Civic Party of Montreal led the attacks against its continuation. The Civic Action League, the Municipal Reform Association and most of the mayoralty candidates were in agreement.

On the other hand, leading public bodies such as the Board of Trade and La Chambre de Commerce, both of which have representatives in C category, fought a campaign for continuance of the class — if only until the entire system of administration is modified.

The man who, more than anyone else, was responsible

for C category — Sen. T. D. Bouchard, minister of municipal affairs in the Godbout Government — said recently he believes the class has outlived its usefulness.

Thirteen public bodies have

by
Bill Bantey

representatives in C category. In addition to the Board of Trade and La Chambre de Commerce, these are:

La Chambre de Commerce des Jeunes; the Montreal Junior Board of Trade; McGill University; the University of Montreal; the Central Council of National Syndicates; the Canadian Manufacturers' Association; Fédération du Detail des

Services du Quebec; the Montreal Trades and Labor Congress; the Civic Progress League; the Montreal Citizens' Committee, and the Montreal Property-Owner's League.

Each of the associations — with the exception of the Board of Trade and La Chambre de Commerce — names three representatives to council.

The B of T and the Chambre name only two each. The third member, in both cases, is named by the junior sections of the same bodies.

The C category has the only women members of council. They are: Mme Eustache Lottelier de Saint-Just, of the Civic Progress League, and Mrs. Saul Hayes, of the Montreal Citizens' Committee.

Three present members of C category are seeking election to either A or B category today.

GAZETTE
OCT 24 1960

M. de la
Réforme

Les 33 derniers "C"

Voici les noms des 33 personnes qui furent les dernières à siéger, à l'hôtel de ville, comme conseillers de la classe "C" que l'électorat de Montréal désire voir abolir:

The Montreal Board of Trade: MM. J.-E. Langlois, T. R. Philip Pugsley;

La Chambre de commerce du district de Montréal: MM. Lionel Leroux, Alfred Goulet;

La Chambre de commerce des Jeunes du district de Montréal: M. Maurice Déry;

The Montreal Junior Board of Trade: M. Roland Boire; ;

L'Université McGill: MM. C. Hugh Hanson, Graham Gould et Irving R. Tait;

L'Université de Montréal: Conrad Archambault, Léon Lortie, Guy Vanier;

Le Conseil central des Syndicats catholiques nationaux de Montréal: MM. J.-B. Delisle, Horace Laverdure et Roger Mathieu;

Canadian Manufacturers' Association — Montréal Branch: MM. Murray W. Hayes, J.-E. Péloquin et K. C. Mills;

Fédération du détail des services du Québec, bureau de Montréal: J.-Roberval Bégin, Arthur Mayrand et Léopold Pigeon;

Conseil des Métiers et du Tra

vail de Montréal: MM. Louis Laberge, Hector Marchand et Roger Provost;

La Ligue du Progrès Civique: Mme Eustache Letellier de St-Just, ainsi que MM. Austin Murphy et Hugh Savage (ce dernier a été élu hier, comme indépendant, dans la classe

"B" du district no 4);

Le Comité des citoyens de Montréal: M. Norman English, Mme Saul Hays et M. Fernand Drapeau (ce dernier élu hier, comme PCM, dans la classe

"A" du district no 8);

La Ligue des propriétaires de Montréal: MM. P.-J. Bertrand, Hervé Dupuis et Rodrigue Moore.

LA PRESSE

OCT 25 1960



Marcel Adam

Le système montréalais n'est pas à l'épreuve d'une crise

On a souvent dénoncé les carences démocratiques du système politique de Montréal.

Ces critiques justifiées tendent cependant à faire croire que le système est moins démocratique que dans le passé, c'est-à-dire avant le retour au pouvoir de Jean Drapeau et le début de la réforme du système politique qui s'ensuivit.

En vérité la réforme du Conseil municipal et du système électoral voulue par Jean Drapeau et réalisée par le gouvernement Lesage au début des années 1960, constituait un net progrès démocratique. D'autres réformes apportées par le législateur en 1968, 1978 et 1980, concernant le suffrage universel, la carte électorale, le mode de représentation et la reconnaissance des partis, devaient accentuer le caractère démocratique des institutions politiques de Montréal.

Mais la réforme entreprise il y a vingt-six ans demeure inachevée.

Dans un article publié dans *Relations* en 1983 et repris dans l'ouvrage collectif que vient de publier l'ACFAS sous le titre *Le système politique de Montréal*, Francine Gagnon-Lacasse et Guy Bourassa soulignent le caractère «confus», «ambigu» du

système politique de Montréal. S'agit-il «d'un régime de type présidentiel (où l'élection du maire au suffrage universel lui confère un prestige unique), ou plutôt (d'un) régime parlementaire où l'opposition des partis est la règle de base et où la notion de responsabilité devient centrale? Actuellement, ajoutent-ils, l'on oscille d'une interprétation à l'autre, ce qui fait que, très normalement, le citoyen ne s'y retrouve plus, habitué qu'il est à des règles claires à Québec et à Ottawa».

«Pour nous, de conclure les deux universitaires, il ne fait aucun doute que le mouvement vers un régime parlementaire doit s'imposer et qu'en conséquence il est capital de donner à chacun (maire, comité exécutif, partis au pouvoir et dans l'opposition) des rôles précis et des moyens de les exercer...»

Les succès répétés de Jean Drapeau, qui lui ont fait dominer la scène politique montréalaise pendant un quart de siècle, ont donné à Montréal une stabilité qui a masqué les vices fondamentaux de son système politique.

Par exemple ce parlementarisme rudimentaire et bancal est mal armé pour faire face à une crise du genre de celle qu'a

connu Laval en juin 1984, alors que le Comité exécutif au complet a rompu avec le maire et s'est trouvé paralysé durant quelques semaines par une virulente lutte pour le pouvoir.

Même si à Montréal les sondages annoncent que le RCM et son chef pourraient être portés au pouvoir avec une solide majorité, rien n'assure que les intentions de vote ne changeront pas.

Rien n'interdit d'envisager, par exemple, l'hypothèse d'un chef élu à la mairie mais dont le parti serait minoritaire au Conseil municipal. Alors Montréal aurait un gouvernement divisé contre lui-même, puisque le maire et le Comité exécutif se partagent les pouvoirs. La cohabitation du maire-chef-du-parti-minoritaire avec le président d'un exécutif issu du parti majoritaire dont il est le chef aurait tôt fait de paralyser l'administration.

Pour se faire une idée de la crise qui en résulterait, on n'a qu'à imaginer ce qui se produirait au niveau provincial si le système était ainsi fait qu'au lendemain d'une élection le premier ministre se retrouvait un jour avec le chef de l'opposition siégeant au conseil des ministres et jouissant de pouvoirs

lui permettant de court-circuiter à volonté l'action du nouveau gouvernement.

Or la situation serait encore pire à Montréal puisque même si l'exécutif a plus de pouvoirs administratifs que le maire, celui-ci jouit d'un pouvoir politique considérablement plus grand du fait qu'il est élu par l'ensemble de la population.

La ville de Longueuil a connu pendant quelques années une situation de ce genre qui a été source de tensions et de difficultés administratives qui ont amplement démontré que ce type de cohabitation est contre nature.

Sous le règne de Jean Drapeau cette situation hypothétique n'avait aucune chance d'être prise au sérieux. Maintenant qu'il quitte la scène, on peut imaginer qu'éventuellement les carences du système politique de Montréal apparaîtront à l'occasion d'une élection où les choix des électeurs seront divergents.

Une crise qui ne pourrait être résolue qu'au prochain scrutin, quatre ans plus tard, ou par le biais d'une législation spéciale. Parce que le législateur, n'ayant pas anticipé l'éventualité d'une telle crise, n'a pas doté le système du moyen de la résoudre.